

30268 c

RATIOC.org

Digitized by eGangotri  
Computerized & Digitized by eGangotri

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

+ SSX -ei ce

600

P23

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle



cc  
nombreuses  
photos # 7  
carnets entrecroisés  
2 tableaux se pleurent

30268 c

# LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI





LA  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

SON PRÉSENT, SON AVENIR ÉCONOMIQUE

PAR

Paul VIBERT

(Théodore VIBERT Fils)

CHARGÉ DE MISSIONS ÉCONOMIQUES AUX ANTILLES



BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

PARIS

5, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY

18, RUE DES GLACES

1895

Tous droits réservés

B. M.  
LA ROCHELLE



A MA CHÈRE FEMME JULIA  
qui m'a appris à connaître et à aimer Haïti ;  
A MA CHÈRE SŒUR BLANCHE  
qui m'y a accompagné,  
je dédie ce livre,  
heureux, s'il peut apporter à la première  
l'écho fidèle de la patrie absente  
et à la seconde le souvenir de l'hiver enchanteur  
qu'elle y a passé

P. V.

8 Décembre 1894.

REPRODUCTION INTERDITE  
AUX JOURNAUX QUI N'ONT POINT UN TRAITÉ  
AVEC LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

## PRÉFACE

---

Lorsque l'on sort de France pour aller, je ne dirai pas explorer, mais simplement visiter, à un point de vue quelconque, un pays étranger, pour peu qu'il soit éloigné et qu'il diffère du nôtre, il faudrait toujours posséder deux qualités bien rares : la possibilité de faire abstraction de tous ses préjugés et de toutes ses idées préconçues et, en même temps, la presque universalité des connaissances humaines. En effet, quand vous allez aux Antilles, la race noire remplace la race blanche, les chauds baisers du soleil tropical remplacent les frimas, et la flore, avec sa fougue et son exubérance, vous surprend et vous enchante tout à la fois. Malheur à vous, si vous jugez les hommes et les choses, avec le baromètre spécial qu'il vous était permis de garder dans l'esprit sur le boulevard des Italiens.

Dans un monde nouveau, il faut des idées nouvelles, et il semble qu'elles doivent s'agrandir au fur et à mesure que le steamer élargit devant vous les horizons des régions inconnues.

Que l'on soit historien, économiste ou géographe, penser ainsi, c'est simplement apporter de la probité dans ses jugements.

Je ne sais si j'y ai réussi, mais je sais bien que j'y ai tendu de toutes les forces de mon intelligence et de mon cœur et, quoiqu'il en soit, j'espère que le lecteur ne verra dans ce livre qu'une œuvre de sincérité et de bonne foi.

En tous cas, j'ai voulu faire comme les peintres, *du plein air*, et j'ai écrit tout mon volume sur les lieux,

pour arriver à la plus grande somme de vérité et d'exactitude possibles.

D'un autre côté, lorsque vous faites la moindre excursion de quelques jours à travers les mornes, c'est avec une véritable douleur que vous vous apercevez que l'astronomie, la zoologie, la botanique, l'histoire naturelle, ne vous sont pas suffisamment familières ; c'est que pour faire de l'exploration véritablement utile, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, et quiconque n'est pas bien armé à ce point de vue scientifique, ou n'est pas accompagné de collaborateurs spéciaux, ne tardera pas à en faire l'expérience à ses dépens.

Pour moi, ces difficultés se sont présentées singulièrement atténuées, non pas que j'aie la prétention de vivre dans l'intimité journalière avec ces diverses sciences, mais parce qu'en débarquant en Haïti, j'allais dans un pays civilisé et connu depuis longtemps, et parce qu'enfin j'y allais avec le programme nettement arrêté et limité que peuvent comporter les investigations d'ordre économique.

C'était plus que suffisant, et j'avoue que plus d'une fois je me suis senti effrayé devant les difficultés d'une tâche, même imparfaitement accomplie.

Tandis que les corps les plus autorisés, à commencer par la Chambre de Commerce de Paris, me déclaraient *qu'ils n'avaient point besoin d'être renseignés sur Haïti!* je trouvais des encouragements pleins de bienveillance auprès de M. de Rothschild pour mener à bien mon œuvre, et je dois le déclarer hautement, les israélites et les noirs m'ont toujours paru infiniment plus honnêtes et plus intelligents que ceux qui les insultent bêtement, sans savoir pourquoi.

« La science économique n'est pas une science abstraite comme les mathématiques ; si elle s'appuie le plus qu'elle peut sur les données de la statistique et la rigueur des chiffres, elle a aussi à tenir compte

d'un élément intelligent et libre, par conséquent essentiellement *ondoyant et divers*, qui est l'homme lui-même. C'est là ce qui fait sa grandeur et sa difficulté ; à tout moment, ses déductions les plus rigoureuses pourront se trouver contredites et mises en échec par un fait purement humain, par un acte de la volonté raisonnée de l'homme ou par un de ses caprices. De telle sorte qu'à l'exactitude du statisticien et à la rigidité du mathématicien, l'économiste devra s'efforcer d'ajouter la quasi-prescience intuitive du psychologue. » (1)

Est-ce ainsi que j'ai su comprendre ma mission ? au lecteur de répondre.

\* \* \*

En Haïti, comme dans les autres Antilles, s'il est difficile de formuler un jugement du jour au lendemain sur ces peuples neufs, sur ces races nées à la civilisation d'hier, du moins on sent tout de suite qu'il n'est pas difficile de s'y faire aimer ; c'est précisément là un des phénomènes qui frappe le plus vivement les voyageurs et sollicite l'attention du philosophe. Tandis que les races jaunes de l'Extrême-Orient s'enferment dans un dédain farouche ou dans une indifférence remplie de scepticisme et de mystère, la race noire, dès les premiers temps de notre colonisation, s'est toujours alliée à la race blanche, et n'étaient les douloureux souvenirs de la guerre de l'indépendance en Haïti, les Français pourraient se montrer fiers à bon droit d'avoir toujours et partout, sur ce terrain de l'égalité des races, tenu haut et ferme le drapeau de la fraternité.

Depuis cent ans, les incessants progrès de la science emportant en avant l'humanité, ont modifié bien des choses, ou cicatrisé bien des blessures, mais ce qu'ils n'ont fait qu'affirmer, au contraire, dans un intérêt

---

(1) Justin DROMEL.

commun, ce sont les sympathies qui unissent les Haïtiens et les Français.

A l'heure présente, près de deux cents jeunes gens de la jeune République achèvent leurs études au quartier latin et il n'est pas téméraire d'affirmer que les filles doivent être aussi nombreuses de leur côté dans les établissements parisiens d'instruction.

Si une telle confiance est bien faite pour nous enorgueillir, elle nous impose des devoirs également et, pour mon compte, j'estime que le meilleur moyen de servir ses amis est de leur dire la vérité. La chose est d'autant plus facile aujourd'hui que les malentendus ont disparu entre les deux peuples et que les deux Républiques savent bien, au nom même des principes supérieurs qui les guident, que le premier devoir d'une nation moderne est de respecter l'indépendance des faibles, qui n'ont pour sauvegarde que la bonne foi internationale.

Ceci dit, il est bien évident qu'Haïti, soit par la défectuosité d'une administration financière encore mal assise, soit par la conservation de préjugés surannés, traîne après elle des motifs d'infériorité économique qu'il serait temps de voir disparaître, dans son propre intérêt.

J'aurai souvent l'occasion d'y revenir dans le cours de ce volume ; j'aurai parfois même l'occasion de me répéter, on me le pardonnera, si l'on songe que ce n'est qu'ainsi que l'on arrive à populariser les idées salutaires.

Qu'il me suffise donc de faire une rapide énumération :

Les douanes, avec des tarifs excessifs toujours, parfois virtuellement prohibitifs à l'entrée comme à la sortie, à l'importation comme à l'exportation, enferment de plus en plus le pays dans une muraille de Chine qui n'est plus de ce temps.

Une nation ainsi protégée me fait l'effet d'un homme



que l'on tiendrait rigoureusement enfermé dans une chambre, et qui ne tarderait pas à mourir de consomption. Personne ne résiste à un pareil régime, pas même la France, qui se débat, affolée, sous l'étreinte de M. Méline.

Je ne saurais avoir la prétention d'indiquer tout d'une pièce aux Haïtiens un nouveau système d'impôts ou tout un ensemble de mesures fiscales, c'est à leur Parlement à se livrer à telle besogne, mais il m'a semblé qu'il était utile de leur signaler le péril qu'il y avait à s'endormir sous le mancenillier de la protection.

\* \* \*

Voici maintenant les articles de la Constitution si souvent invoquée, et qui ont trait à l'interdiction pour les étrangers de posséder en Haïti :

## TITRE II. — CHAPITRE I<sup>er</sup>

### Des Haïtiens et de leurs Droits

ART. 3. — Sont Haïtiens :

1° Tout individu né en Haïti ou ailleurs de parents haïtiens ;

2° Tout individu né également en Haïti ou ailleurs de mère haïtienne, sans être reconnu par son père ;

3° Tout individu né en Haïti de père étranger ou, s'il n'est pas reconnu par son père, de mère étrangère, pourvu qu'il descende de la race d'Afrique.

ART. 4. — Tout étranger est habile à devenir Haïtien suivant les règles établies par la loi.

ART. 5. — L'étrangère mariée à un Haïtien suit la condition de son mari.

La femme haïtienne mariée à un étranger perd sa qualité d'Haïtienne.

En cas de dissolution de mariage, elle pourra recouvrer sa qualité d'Haïtienne, en remplissant les formalités voulues par la loi.

L'Haïtienne qui aura perdu sa qualité par le fait de son mariage avec l'étranger, ne pourra posséder ni acquérir d'immeubles en Haïti, à quelque titre que ce soit.

Une loi règlera le mode d'expropriation des immeubles qu'elle possédait avant son mariage.

ART. 6. — Nul, s'il n'est Haïtien, ne peut être propriétaire de biens fonciers en Haïti, à quelque titre que ce soit, ni acquérir aucun immeuble.

ART. 7. — Tout Haïtien qui se fait naturaliser étranger en due forme ne pourra revenir dans le pays qu'après cinq années, il sera tenu de remplir toutes les conditions et formalités imposées à l'étranger par la loi.

Fait aux Gonaïves, le 9 octobre 1889, an 86<sup>e</sup> de l'Indépendance.

Ces lignes ont fait plus que vieillir dans la forme et dans l'esprit, elles sont devenues inutiles comme moyen de sauvegarde; elles sont devenues dangereuses, puisqu'elles interdisent et empêchent l'implantation de toute espèce d'industrie étrangère sur le sol de la République. Je sais bien que ma franchise peut heurter les convictions rétrogrades de certaines personnes, mais j'ai promis de dire la vérité, cette considération ne doit pas m'arrêter. Ces mesures restrictives pouvaient être bonnes au lendemain de la guerre de l'Indépendance, elles sont inutiles aujourd'hui, parce que la race noire, aussi bien que les gens de couleur, ont fait leurs preuves, parce qu'il est certain qu'aujourd'hui ils sont les maîtres incontestés des Antilles, et que personne au monde ne pourrait les en déloger.

Voyez la Guadeloupe et la Martinique, elles sont restées colonies françaises, et cependant, par la force des choses, parce que la race noire est prolifique et parce que trop souvent les fils des blancs sont allés émietter leur jeunesse dans les plaisirs stériles de la

Capitale, aujourd'hui le pouvoir est tombé intégralement dans les mains des gens de couleur.

Est-ce que les députés et sénateurs de nos colonies n'ont pas du sang noir dans les veines, n'en sont pas fiers et ne soutiennent pas leurs intérêts avec une grande compétence et un réel talent au sein de notre Parlement.

« Les noirs forment le tiers de la population de la région située au-dessous du Potomac et de l'Ohio, et s'étendant à l'ouest jusqu'à l'Etat de Kansas. Les trois quarts du nombre total des nègres de l'Union sont dans les huit Etats suivants : Virginie, Caroline du Nord, Floride, Géorgie, Alabama, Caroline du Sud, Louisiane et Mississippi. — Dans les trois derniers, la *race noire excède la blanche* d'environ un cinquième ; en Alabama et en Géorgie elle formera bientôt la majorité si elle ne l'atteint pas déjà ; et le même résultat est à prévoir dans les trois autres Etats, dans un avenir rapproché, sans doute avant 1900. » (1)

Il y a là un exemple qui est bien de nature à tranquilliser les Haïtiens. Quelle que soit l'insuffisance des travaux démographiques, ils s'accordent tous à démontrer la grande supériorité de la natalité sur la mortalité en Haïti. Or, comme la race tout entière dans les campagnes est noire, qu'elle est de couleur dans les villes, et qu'en tout cas l'étranger n'a aucune part au gouvernement des affaires publiques, on peut donc être bien certain que ce n'est pas une poignée de blancs de nationalités diverses, venant installer des usines dans le pays et y possédant quelques carreaux de terre, qui seraient jamais de nature à en troubler la tranquillité.

Que si par hasard certains esprits voulaient s'entêter dans ces craintes chimériques, il leur serait encore facile de trouver un terrain transitoire qui, tout en

---

(1) La Géographie.

sauvegardant leur susceptibilité, permettrait à l'industrie de se développer rapidement, à la suite des chemins de fer, pour le plus grand bien du pays.

Il suffirait, pour cela, d'introduire en Haïti la coutume anglaise des baux emphytéotiques, alors toutes les appréhensions disparaîtraient, et celles de la nationalité haïtienne, qui serait toujours sûre de rentrer dans ses terres au bout de quatre-vingt-dix-neuf ans, et celles des industriels, pour qui cette longue période de paisible propriété apparaîtrait comme une garantie suffisante pour les capitaux engagés.

\* \* \*

La Banque d'Haïti, qui est officiellement un établissement français, et qui devait contribuer puissamment au développement économique du pays, est loin d'avoir justifié les espérances primitivement conçues. En effet, dans son adresse au peuple et à l'armée, prononcée le 15 mai 1887, le président Salomon disait : « En 1881, en annonçant à l'Assemblée nationale que notre Banque, une de mes principales préoccupations dès mon arrivée au pouvoir, avait commencé à fonctionner, j'expliquais ce que devait être cet établissement de crédit. Je disais que, loin d'être un obstacle à notre indépendance financière, elle devait, au contraire, la servir, simplifier et garantir notre service de trésorerie, dont elle était désormais chargée. Pour acclimater chez nous ce genre d'institution, il fallait s'imposer des sacrifices et concéder à notre Banque certaines facultés dont le public bénéficierait à son tour. »

Depuis, l'expérience a démontré que la Banque d'Haïti ne se chargeait du service de trésorerie que contre une commission extraordinairement élevée, et qu'elle n'accordait rien en retour ; en effet, si l'on songe que cet établissement de crédit ne possède qu'un capital de 5 millions, qu'il encaisse du fait de

ses commissions sur le budget de l'Etat 1.500.000 francs net par an, sans compter une somme au moins égale que lui rapportent ses participations dans les agiotages des spéculateurs de la place, on voit que l'affaire en elle-même est de nature à satisfaire les plus difficiles exigences de ses bailleurs de fonds.

Malheureusement, si l'on voit bien la grosse commission qu'elle prend au trésor haïtien, on ne voit pas trop ce qu'elle lui accorde en retour, malgré les promesses de la première heure. Elle devait émettre du papier-monnaie, elle ne l'a point fait, semblant ainsi renoncer à son privilège, tandis que le gouvernement a continué à émettre des gourdes-papier. Le fait est regrettable, car avec une faible encaisse métallique, avec une audace inconnue dans les vieux pays, elle aurait pu étendre la proportion et donner au papier-monnaie une fixité relative de cours qui n'aurait été que la conséquence de son propre prestige.

Malheureusement, dans les pays neufs, il n'est pas toujours facile de tenir la balance égale entre les différents courants d'influences qui vous sollicitent, et dans ces derniers temps, que ce soit des questions de personnes ou de secrètes sympathies qui aient dirigé la Banque, il est certain qu'elle a visiblement penché vers le groupe allemand et, à ce propos, ne serait-il pas bon d'attirer l'attention des commerçants, des industriels et des exportateurs français, qui voient chaque jour le monopole des affaires passer en Haïti de leurs mains dans celles des Allemands, si ce danger est grand pour notre influence commerciale, il ne l'est pas moins pour les intérêts bien compris de la République Haïtienne ; car partout où s'implante l'Allemand, il apporte une dureté et un égoïsme particuliers qui ne sont surpassés que par les procédés anglais.

Pour en revenir à la Banque d'Haïti, elle est dirigée par des hommes dont la haute compétence ne saurait être dépassée que par la parfaite courtoisie. Il y a

donc lieu d'espérer que, dans un intérêt commun, la Banque et le Gouvernement s'entendront plus intimement chaque jour pour le bien du pays.

\* \* \*

On a reproché souvent à ce peuple si doux ses emballements irréfléchis au changement de gouvernement, et c'est avec juste raison que l'on a pu dire que ses incartades, inutiles toujours, meurtrières parfois, faisaient le plus grand mal à son crédit en Europe.

Haïti, pas plus que les autres Républiques de l'Amérique Centrale, n'est entièrement responsable de cet état de choses ; les étrangers, c'est-à-dire les Européens, qui ne représentent pas toujours l'élite de leur nationalité respective, ont le grand défaut de s'occuper de politique dans ces jeunes pays, de s'immiscer dans les affaires du gouvernement, de faire des conspirations une carrière et d'organiser les révolutions en syndicat. Celui-ci fournit les capitaux, celui-là les armes, tous pêchent en eau trouble, et lorsqu'ils n'ont pas la bonne fortune de profiter d'un *job*, ils savent provoquer les circonstances qui en rendent l'éclosion favorable. De là ces expulsions fréquentes que l'on ne comprend pas bien de loin, et qui ne sont, le plus souvent, que les mesures légitimes d'un gouvernement qui défend la sécurité de ses Etats.

Brochant sur le tout, ces déclassés d'hier ou ces aventuriers d'aujourd'hui trouvent presque toujours un appui trop bienveillant dans l'intervention intempestive du clergé, et il serait bien à souhaiter que ces braves Bretons comprissent plus honnêtement leur mission toute de paix et qui devrait rester absolument étrangère aux choses de la politique.

\* \* \*

Si je viens d'énumérer les différentes causes qui ont

pu retarder jusqu'à présent les progrès en Haïti, il me reste à parler de la dernière, la plus grave de toutes dans le passé, mais heureusement la plus facile à faire disparaître dans un avenir qui ne saurait être éloigné, je veux dire le manque de chemins de fer.

Ce sont des théories vieilles comme le monde et que Darwin n'a fait que remettre en honneur ; qu'il s'agisse des individus ou des nations dans le grand combat pour la vie, ce sont les mieux armés qui triomphent. Or, aujourd'hui, Cuba se couvre de chemins de fer, grâce aux capitaux américains ; les nôtres en installent à Porto-Rico et la Dominicanie elle-même suit le mouvement ; voilà pourquoi Haïti n'a pas le droit de rester en arrière et pourquoi ses chemins de fer vont se faire, car il n'est pas d'île aux Antilles qui saurait offrir d'aussi belles perspectives de rapides développements économiques aux capitaux européens.

Aussi bien je viens de citer la Dominicanie, et il n'est pas possible de le faire, sans s'y arrêter un instant. Depuis que l'île est divisée en deux Républiques distinctes, on a souvent répété que toute entente intime était impossible entre les deux pays, parce que l'un parlait français et l'autre espagnol, c'est là une grave erreur que doivent détruire les nécessités des temps modernes, et s'il est un terrain sur lequel il est toujours permis, que dis-je, nécessaire de s'entendre, ce doit être le terrain économique. Or, il est certain que les deux pays ont des intérêts communs et qu'en réunissant leurs forces, soit pour construire des chemins de fer, soit pour signer un traité de commerce, ils doubleront leur puissance créatrice et productive.

En Dominicanie, les Américains ont déjà livré à l'exploitation trois lignes de chemins de fer, et ils parlent, à l'heure présente, de construire un grand central.

Au moment même où j'écris ces lignes, 3.000 tonnes

de rails viennent d'arriver des ports belges pour construire un nouveau tronçon ; partout les Américains transforment le pays avec leurs capitaux, et que l'on aille à San-Chez ou au fond de la baie de Samana, à Macoris, à 100 kilomètres à l'est environ de Santo-Domingo, ou dans vingt autres villes du littoral, on sera étonné du nombre considérable des habitations, de l'activité des usines et de la prospérité de la contrée.

Ce sont là des faits que l'on ne saurait ignorer, encore moins passer sous silence. La frontière dominicaine arrive au premier lac, c'est-à-dire aux portes mêmes de Port-au-Prince, et sur cette frontière les Dominicains construisent un chemin de fer. En telle occurrence, le plus habile est de vivre en bonne intelligence avec ses voisins et de tirer tout le parti possible de leur propre activité.

Si les deux Républiques s'entendaient seulement pour établir un chemin de fer entre les deux capitales, en suivant la voie des lacs à partir de Port-au-Prince, pour aller gagner le fleuve Yacki au fond de la baie Barahana, pour ensuite suivre la côte jusqu'à Santo-Domingo, en passant par Azua, on éviterait ainsi les mornes élevés de l'intérieur et l'on créerait un grand transit et un important mouvement de commerce entre ces deux grandes villes. Quel que soit le tracé, il importe peu, mais ce qu'il faut que l'on sache bien, c'est que ces deux Etats doivent marcher la main dans la main sur le terrain économique, s'ils veulent arriver à conserver leur rang dans les Antilles.

\* \* \*

On connaît l'histoire légendaire de ce brave garçon qui était allé habiter tranquillement Caracas ; un vieux marchand de bric à brac de Bogota lui envoyait de temps en temps des collections d'armes indiennes judicieusement choisies, et encore plus savamment



imitées, lui-même les expédiait au Gouvernement Français pour nos musées, de la sorte il est arrivé à obtenir un nombre respectable de missions et à se faire un nom connu. Naturellement, je ne parle pas de mon vieil ami de Brettes qui, lui, est un vaillant et un convaincu.

Ainsi compris, le métier d'explorateur est vraiment plein de charmes et des plus faciles. On n'a même point cette ressource en Haïti, car avec un bon cheval il est facile de parcourir tout l'intérieur de l'île sans danger, sans risque et sans la moindre aventure. Partout l'hospitalité du paysan noir vous attend large et ouverte comme tout ce qui se rapproche de la nature, comme tout ce qui sort du cœur.

C'est donc en touriste et en amant des grands spectacles que l'on doit tout simplement parcourir les innombrables chaînes du Cibao. Alors, pendant des jours et des mois on sera largement récompensé de ses peines et la terre des tropiques se révélera à vous dans toute sa splendeur étincelante, sous les parures que lui donnent une végétation sans pareille, débordante de vie, sous les baisers d'un soleil qui ne calcule pas toujours l'emportement de ses caresses.

A ce point de vue spécial, qui n'est peut-être pas le plus utile, mais qui est à coup sûr le plus charmant, les souvenirs se pressent en foule et vos notes de voyage font défiler devant vos yeux les interminables fêtes de ces pays du soleil. Et si l'économiste avait des remords de s'attarder un instant dans la contemplation de ces mornes, de ces masses sombres et vertes, dont les silhouettes vigoureuses, ici estompées, là-bas se détachent dans les lointains, comme des dentelles sur le ciel bleu des tropiques, il pourrait se souvenir qu'un sous-préfet s'est bien laissé attarder à causer avec des violettes.

Je me souviens d'un dimanche matin de cette année, c'était le 11 février 1894, à 5 heures et demie, le tam-

bour avait battu aux champs, et comme j'étais couché chez l'aimable commandant de place de la Grande Rivière, devant poursuivre le lendemain jusqu'au Dondon, je m'étais empressé de me lever et de me mettre au balcon pour jouir d'un spectacle que notre arrivée la veille au soir dans les courts crépuscules tropicaux et la demi-somnolence du trot monotone des chevaux ne m'avait laissé apercevoir qu'imparfaitement.

Il était 6 heures du matin, le brouillard blanc, intense, s'en allait par larges couches régulières, coupant la vallée comme des lacs superposés ou comme de grandes stratifications de sel gemme. Petit à petit ces lacs s'élèvent, s'amincissent, se déplacent, deviennent transparents, et les montagnes qui environnent la ville comme un vaste cirque voient leurs sommets s'ensanglanter sous les feux du soleil levant et le brouillard, de plus en plus léger, semble former un voile virginal à cette nature qui paraît toujours au matin de la vie.

Au sommet d'une place immense en faible déclivité, tandis qu'en bas les tambours battent encore dans le brouillard, ameutant les échos de la montagne endormie, l'église apparaît, des bonnes femmes au petit jour viennent y allumer les minces cierges de cire jaune ; au-dessous, l'autel de la patrie est ponctué par un palmier qui s'élève vers le ciel, et la revue passée en notre honneur défile lentement sous nos yeux en longues théories. Spectacle inoubliable qui vous reporte aux évocations les plus pures de l'art, à celles qui ont essayé de rendre tangibles et matérielles toutes les poésies et toutes les ivresses de la trame et du cadre de Paul et Virginie.

Le lendemain, au Dondon, à la Voute à Main-guette et à celle des Dames, au milieu des figures caraïbes sculptées dans le granit, revivant un instant dans l'intense vision des races disparues sous les

brutalites inexorables de l'Espagnol, nos regards furent attirés vers la terre : sur le gouano plusieurs fois séculaire, nous foulions un épais tapis de grains de café en vert apportés par les chauves-souris.

Ces humbles compagnons de la nuit, ces oiseaux du ciel ne nous donnent-ils point un exemple, en agissant ainsi ; ne devons-nous pas voir un symbole dans l'inconscience même de leurs actes et n'avons-nous pas le devoir, nous aussi, les penseurs et les philosophes, de porter partout la bonne parole à travers le monde à ceux qui en ont besoin ?

\* \* \*

Vraiment, il faut être un fanatique réactionnaire doublé d'un ignorant comme M. Hovelacque, pour oser prétendre qu'il peut y avoir des différences entre les hommes et qu'il peut exister des races inférieures.

Heureusement que les idées de justice, que les convictions républicaines du plus grand nombre et la science elle-même sont là pour démentir de pareilles assertions ; mais c'est encore de trop que certains hommes aient l'impudence de les formuler à la fin du dix-neuvième siècle.

Les temps nouveaux sont proches, les navires à marche rapide suppriment chaque jour davantage la distance entre le vieux et le nouveau monde ; et chaque jour les peuples de races et de couleurs différentes apprennent à mieux se connaître et par conséquent à s'aimer.

Pour moi, qui n'ai rencontré que des amis et des sympathies ardentes en Haïti, et qui suis presque autorisé à considérer par mes attaches de famille la jeune République comme une seconde patrie, il me sera bien permis de ne point terminer cette préface sans formuler un vœu.

Depuis la fin de 1889, Haïti est tranquille, c'est bien, c'est parfait, mais ce n'est pas assez ; que les Haïtiens

me permettent de leur donner un conseil, à moi qui ai pour habitude de ne jamais me mêler des affaires politiques des peuples étrangers.

Que le président actuel, le général Hyppolite, se retire à la fin de son mandat, ou qu'il soit renommé, je ne veux pas m'en préoccuper ici, mais ce qu'il faut surtout et avant tout, c'est que la transmission des pouvoirs s'accomplisse sans heurt, sans violence, sans révolution. Si les Haïtiens, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, quelle que soit leur ambition personnelle ou leurs sympathies privées, savent en ces graves circonstances faire preuve de ces mâles vertus civiques qui conviennent à des citoyens libres, et s'en remettre aux bulletins de vote de leurs représentants plutôt qu'au coup de force, qui ne prouve rien, ils auront bien mérité de la patrie.

C'est animé de ces nobles sentiments que le général Hyppolite prononçait dernièrement, dans une audience solennelle, les remarquables paroles suivantes :

« Eh bien ! Messieurs, pour éviter toutes ces fâcheuses conséquences, nous devons travailler au maintien de la paix. Tout le monde, indistinctement, doit s'associer à cette œuvre. De cette façon, nous aurons la transmission légale du pouvoir. Le pays a besoin de la paix pour arriver à ce grand acte. Quel ne sera pas votre bonheur, quand vous verrez un Chef d'Etat, dont le mandat prend fin, remettre à son successeur le pouvoir en faisant des vœux pour le bonheur de la Patrie ? Alors seulement, Messieurs, la République entrera réellement dans la voie du progrès, et les nations étrangères auront pour nous de la considération. »

L'étranger n'apporte pas de passion et juge quelque fois avec plus de sang froid que les intéressés eux-mêmes ; eh bien ! je n'hésite pas à dire et à affirmer que si Haïti double le cap de la transmission des pouvoirs sans révolution, elle aura gagné en Europe, au point de vue de son crédit, de ses chemins de fer, de

la confiance dans l'avenir, plus de millions que l'on ne saurait croire.

Oui, la paix, toujours la paix à l'intérieur, telle est la condition absolue de développement et de prospérité de la nation haïtienne.

Ceux qui, parfois, ont timidement parlé de protectorat ou de retour à la mère-patrie, n'ont jamais mis les pieds en Haïti et ne savent pas ce qu'est ce patriotisme ardent et parfois exalté de ces peuples neufs.

Il est malheureux, à coup sûr, pour la France, d'avoir perdu une de ses plus riches colonies, l'évènement fut doublement triste pour elle, en effet, puisqu'il se produisit dans des conditions peu honorables, qui changeaient momentanément la mère-patrie en bourreau.

Il est regrettable peut-être, pour la colonie elle-même, d'avoir été émancipée trop tôt, car il est parfois dangereux, pour les peuples comme pour les hommes, d'avoir la bride sur le cou dès la prime jeunesse; mais ce qui est fait est fait, on ne remonte pas le cours de l'histoire.

Par les hasards de cette histoire même, par les fatalités de la vie, heureux ou non — qui oseraient se prononcer? — une poignée de noirs arrachés au sol ancestral dans les tragiques conditions que l'on sait, émancipés plus tard dans des circonstances plus tragiques encore, a formé le peuple haïtien.

Quoi que l'on en dise, quels que soient les côtés défectueux et arriérés de son administration, c'est bien une nation qui se forme, un peuple qui se lève, indiscipliné et fougueux parfois, mais avide d'apprendre, et qui demande sa place au soleil de la civilisation.

Les peuples neufs grandissent tout à coup, tels les Etats-Unis, partant des progrès accomplis en Europe depuis des milliers d'années, voilà pourquoi il ne faut

pas désespérer d'Haïti, quand l'heure du réveil va sonner avec les chemins de fer.

La vérité, c'est que les quatre grandes Antilles grandissent tandis que les petites sont destinées à conserver un rang inférieur et à n'être que des satellites ; Haïti est la mieux placée pour cette transformation, mais elle impose de grands devoirs.

Une confédération républicaine devient chaque jour plus nécessaire entre Cuba, Porto-Rico, Haïti, la Dominique et la Jamaïque d'où l'on chassera les Anglais, ces sangsues protestantes, hypocrites et féroces.

Elle est nécessaire pour l'indépendance et la prospérité de ces jeunes républiques et tout le monde applaudira à la réalisation de ce grand et magnifique programme de liberté, d'égalité et de justice : la Confédération antillienne des Républiques insulaires de l'Amérique centrale !

Tandis que cet événement, de seconde importance au premier abord, se passe lentement et sans bruit au milieu des Antilles, un événement parallèle, mais d'un ordre autrement capital, surgit tout à coup sur le continent noir et la terre des aïeux, au seuil du vingtième siècle, paraît à la veille de sortir de sa léthargie plusieurs fois millénaire.

L'Empire des Pharaons, le souvenir troublant même de la reine de Saba sont là pour attester la vieille énergie et l'antique grandeur de la race noire.

Si les masses profondes du continent noir se dressent et se relèvent à la voix de la civilisation moderne, si le blanc, plus éclairé lui-même, a senti la nécessité de remplacer le bâton du commandeur par les signes sublimes de l'alphabet, qui est sorti de l'antique Egypte noire, grâce au génie des Hébreux en captivité, et de remplacer la prison par l'école, il est permis d'espérer, merveilleux enchaînement des choses d'ici-bas, que les descendants des captifs d'autrefois seront les éducateurs des arrières petits-fils de ceux qui les

---

retenaient prisonniers, et que nous, les blancs descendants des Sémites, nous deviendrons les éducateurs et les frères des enfants des Pharaons, des descendants de Cham !

Dans cette grande épopée des temps modernes, Haïti apparait comme la synthèse, comme le drapeau et comme le pilote de la race noire ; plus l'Afrique se civilise, plus le monde a les yeux tournés vers la petite République antillienne. Elle doit servir d'exemple, elle doit être l'espoir de sa race, elle doit montrer à la terre tout entière que les noirs sont capables d'une mission supérieure ; par la force des choses, elle doit marcher résolument dans la voie du progrès et se montrer digne du passé glorieux des Pharaons, et plus près de nous, digne des Toussaint Louverture et des Dessaline.

Les nations seules qui ont conscience de leur destinée sont capables d'accomplir de grandes choses et de tenir haut et ferme le drapeau de la liberté !

PAUL VIBERT.

---

B. M.  
LA ROCHELLE





## SALUT, HAÏTI ! <sup>(1)</sup>

---

EN DESCENDANT DU « SAINT-SIMON »

LE 8 DÉCEMBRE 1893

Il y a une quinzaine d'années, je rencontrais souvent chez mon éditeur d'alors, galerie d'Orléans, au Palais-Royal, un jeune confrère haïtien qui, tout en se livrant aux études les plus sérieuses, faisait à Paris ses premières armes dans le monde des lettres.

Souvent il me parlait en termes émus et enthousiastes de son beau pays et il me faisait jurer de venir le voir.

Emporté par l'incessant labeur du journaliste, retenu par les obligations du conférencier, enserré par les mille mailles de l'âpre lutte quotidienne qui empoigne l'homme de lettres, j'ai dû attendre quinze ans avant de réaliser mon rêve longtemps caressé.

Comme ces temps sont lointains et cependant comme on se souvient toujours avec attendrisse-

---

(1) Voir les notes à la fin du volume.

ment des premiers volumes publiés et de l'émotion que l'on éprouve, en livrant ce que l'on a de meilleur en soi, plus que son esprit : son cœur, à cette grande indifférente qui s'appelle l'opinion publique. Néanmoins, vous qui deviez devenir mon vieux camarade, Jules Auguste, je suis certain que vous vous rappelez ces premiers moments de notre jeunesse avec le même plaisir que moi.

\* \* \*

Est-ce trop dire que d'affirmer que lorsqu'une idée généreuse est entrée dans le cœur d'un Français, elle n'en sort plus et qu'il faut bien qu'il la réalise, coûte que coûte ?

Depuis ce temps, à la suite des longues causeries, Jules, où vous saviez faire passer l'amour de votre pays dans l'âme de votre interlocuteur, de loin, de bien loin, trop modestement sans doute, je n'ai cessé, moi aussi, d'aimer Haïti, la République sœur, et de la faire connaître à mes compatriotes, soit par la plume, soit par la parole et peut-être qu'en fouillant bien au fond des souvenirs de la colonie haïtienne d'alors, plus d'un Haïtien, revenu depuis au pays, pourrait se rappeler avec quelle indignation je dénonçais en France, à l'opinion publique, les mensonges, les infamies et les turpitudes de Saint John Spencer, un Anglais doublé d'un lâche, ce qui, à la réflexion,

n'est peut-être pas pour nous surprendre outre mesure.

Mais quelle que soit la bonne volonté d'un homme de cœur, on ne défend bien que ce que l'on connaît bien ; voilà pourquoi je suis enfin venu en Haïti passer un hiver.

\*  
\* \*

Dirai-je ici l'émotion qui s'est emparée de moi, lorsqu'en quittant le dernier bateau français, je mis le pied sur la terre haïtienne.

Tous ceux qui ont quitté leur patrie bien-aimée pour aller vers les contrées lointaines, ont éprouvé cette émotion et savent avec quelle impatience on attend le terme du voyage.

Mais lorsque l'on sent que l'on va vers un pays où ne vous attendent que des amis, où toutes les mains sont tendues fraternellement vers vous, où de nouveaux liens vont enchaîner votre cœur, alors on a la sensation de retrouver une seconde patrie !

Ainsi l'on a cette sensation et à l'instant même où l'on débarque, l'intense vision de la patrie absente et de la nouvelle patrie se fond dans une seule et même image ; voilà pourquoi je te salue avec joie, Haïti !

Et toi, Cap-Haïtien, je salue ta rade lumineuse, où le bleu de la mer immense se confond avec le

bleu du ciel, je salue ta ceinture verdoyante de montagnes qui va s'estompant harmonieusement dans la poussière d'or des soleils couchants, je salue ta végétation tropicale dont nos serres chaudes d'Europe ne sont qu'un pâle reflet et tes fruits savoureux, qui ont dérobé aux rayons des abeilles leur enivrante douceur.

Mais je salue surtout tes enfants qui tous seront mes amis, mes parents de demain et qui n'ont vu en moi qu'un frère de plus du vieux monde.

N'est-ce pas ainsi que doivent marcher désormais les hommes de bonne volonté sur la route lumineuse et indéfinie du progrès, de la civilisation et de la paix ?

Salut, Haïti !

---

## LA FLORE

## LES FRUITS ET LES LÉGUMES

*A Monsieur Bouquet de la Grye.*

Le cap Haïtien, le 1<sup>er</sup> février 1894.

## I

Mon cher Président,

Je suis ici depuis deux mois, résolu, comme je vous l'ai dit avant mon départ, à passer l'hiver en Haïti pour en étudier aussi exactement que possible les ressources, les richesses naturelles et l'avenir économique; mais avant mon retour qui n'aura lieu qu'en mai prochain et la publication de mon volume qui ne pourra se faire qu'à la fin de l'année, je tiens à vous envoyer de suite quelques notes qui seront, je crois, de nature à intéresser nos lecteurs, parce qu'elles mettent en lumière des ressources immenses que les Anglais sont en train de mettre merveilleusement en valeur dans leurs Antilles, comme j'aurai l'occasion de l'indiquer tout à l'heure.

Tout d'abord, en parlant des fruits, je vais m'occuper de ceux qui sont produits par des arbres.

Les *oranges*, qui sont souvent énormes, d'un jaune verdâtre, sont extrêmement sucrées et, cueillies mûres, sont naturellement infiniment plus savoureuses que celles que l'on cueille vertes pour les expédier en Europe d'Algérie et d'Espagne.

Les variétés sont nombreuses, je citerai l'*orange du bois* qui, avec une grosse écorce et un arrière-goût amer, ressemble assez à la mandarine. Enfin il y a aussi beaucoup d'oranges amères que l'on ne mange pas et que l'on emploie ici pour les divers besoins de la cuisine et du ménage, pour faire reluire les parquets, nettoyer, comme succédané du savon, etc.

Parmi les *citrons*, il y a une variété de citron doux, très gros, à la peau épaisse, que l'on mange et qui est inconnu en Europe.

Les *mangues* sont produites par un arbre énorme, au feuillage d'un vert foncé superbe; c'est l'arbre national en Haïti et chaque pied, gros comme nos plus grands châtaigniers, produit plusieurs milliers de fruits.

Les variétés en sont innombrables; gros comme un œuf de dinde au moins, légèrement aplati, vert dessus, jaune dedans, le fruit, qui renferme un gros noyau central, est très savoureux; les Européens ont parfois du mal à s'y faire, à cause d'une assez forte odeur de térébenthine, variant d'ailleurs

suivant les espèces et les terrains, cependant en général on s'y accoutume promptement et l'on ne tarde pas à partager le goût des Haïtiens qui adorent ce fruit; on peut en tirer un excellent tafia et de la térébenthine.

Le *mapou* est curieux par les dimensions colossales de son tronc rugueux qui ressemble au dos de quelque phénoménal pachyderme; sur les branches supérieures, relativement plus maigres, pendent au bout d'une longue queue, les fruits, comme autant de rats, se balançant dans le vide. Ce fruit, long et gros comme une forte gousse de maïs, est dur et recouvert d'une peau douce qui imite le velours à l'œil et au toucher jusqu'à l'illusion complète; l'intérieur est rempli d'une farine coagulée légèrement amère : d'où son nom de *fruit velours* ou à *farine*.

Les *grenades*, excellentes sans doute, n'offrent rien de particulier.

La *pomme d'acajou* ou *pomme-cajou*, est un fruit produit par un arbre à feuilles rondes qui n'a aucun rapport avec l'acajou dont on fait les meubles, très commun aussi ici et dont les feuilles sont au contraire très dentelées. Détail particulier : non seulement on mange la pomme d'acajou, mais on en fait de l'encre de Clîne.

Les *limons*, ces oranges, plutôt ces citrons,

gros comme des melons, sont superbes, mais peu nombreux dans l'île. On en tire la bergamotte.

Les *schadecs*, variété d'oranges, un peu moins gros et allongés comme une énorme poire, sont moins rares et font d'excellentes confitures.

Les *cayemites*, l'un des nombreux fruits à la crème, ou remplis de crème que l'on rencontre en Haïti, viennent sur un grand arbre, le cayemitier, du plus pittoresque effet; il y en a de grosses vertes et de petites violettes qui sont excellentes; ses feuilles, d'un vert foncé et vernies dessus, sont d'un jaune mordoré absolu à l'envers, de sorte que, lorsque le vent souffle dans ces grands arbres pendant l'incendie des soleils couchants, on croirait qu'ils sont ravagés par le feu et la sanglante vision en est inoubliable.

Le *corossol* est un gros fruit vert en forme de corne, couvert de piquants; il renferme encore avec ses graines une espèce de crème froide exquise — un corossol remplit un saladier; — avec un peu de sucre et de rhum, on obtient un mets qui tient de la crème et du sorbet et qui possède naturellement une saveur *sui generis* extrêmement agréable; du reste, en général, cette grosseur extraordinaire des fruits est l'une des propriétés les plus communes à ceux qui poussent sous les tropiques.

La *pomme cannelle*, qui ressemble assez à une



pomme de pin verdâtre, n'offre qu'un bloc de crème fondant dans la bouche.

Nous en dirons autant du *cachiman* qui est encore un fruit de crème, et toutes ces crèmes aux saveurs les plus personnelles, si je puis m'exprimer ainsi, sont l'une des joies et l'une des surprises de l'Européen qui débarque pour la première fois en Haïti.

Le *tamarin* représente de grosses gousses de haricots avec lesquels on fait de très bonnes confitures ; on mange peu le fruit cru. Le tamarinier est un grand arbre au feuillage découpé et fin du plus joli effet, ressemblant un peu, si l'on veut, au *flamboyant* ou au *bayaronne*.

La *sapotie* ou *sapotille* est, suivant beaucoup d'Haïtiens, l'un de leurs meilleurs fruits ; comme le tamarin, elle commence à être mûre en mars ; le printemps d'ici est par conséquent l'époque de la première récolte, car sous le soleil des Antilles la nature n'est jamais en repos et les cultures, aussi bien que les productions intertropicales, ne sont jamais absolument endormies, comme pendant les hivers européens ; il y a la grande production du printemps ou de l'été, suivant les espèces, et puis ça recommence, voilà tout.

Le *mombin* est un gros arbre qui produit de petits fruits gros comme une olive et couleur de la mirabelle ; on peut également faire avec ce fruit

du très bon tafia, mais l'usage ne s'en est point encore répandu dans un pays, où la canne à sucre donne un si bon rendement.

L'*avocat* ou *beurre végétal* est un gros fruit vert tendre qui imite en effet si parfaitement le beurre, qu'on le sert comme tel dans les hôtels de Port-au-Prince, quand le beurre véritable fait défaut; comme l'arbre à farine ou mapou dont j'ai parlé plus haut, comme l'arbre à pain, ou l'arbre à œuf, comme les nombreux fruits à crème, l'avocat ou beurre végétal constitue une des mille merveilles de la nature dans ce pays enchanteur d'Haïti.

La *goyave*, qui vient sur un assez grand arbuste, est peu mangée crue, quoique fort agréable, mais on en fait des gelées, des pâtes et des confitures qui sont tout à fait exquis; les paysans les laissent manger par leurs porcs.

L'*arbre à pain* fournit des fruits énormes que l'on n'a qu'à ouvrir pour en retirer un grand plat de marrons de chaque, absolument semblables à nos marrons de Lyon et que l'on peut préparer à peu près de la même manière.

L'arbre à pain, avec ses grandes feuilles largement découpées, ressemble beaucoup à l'*arbre véritable* et un peu à l'*arbre trompette*.

La *cirouelle* est un petit fruit qui ressemble beaucoup à nos mirabelles.

Le *jaune d'œuf* ressemble à la nèfle; il a la

forme d'un œuf et, chose plus extraordinaire encore, il en a tout à fait l'aspect à l'intérieur.

L'*abricot*, qui n'a aucun rapport avec l'abricot d'Europe, car, une fois pour toutes, je tiens à faire remarquer que, quels que soient les noms donnés ici aux arbres, aux fruits ou aux plantes, ils n'ont aucun rapport avec ceux d'Europe; pas une plante, *pas une seule*, qui ressemble à celles d'Europe; la flore des Antilles est absolument différente de la nôtre; — l'abricot, dis-je, est un gros fruit qui ressemble beaucoup à notre coing.

Les *amandes* sont un très petit fruit dans une enveloppe très épaisse, mais l'arbre, l'amandier, a des feuilles oblongues d'un vert superbe qui deviennent d'un rouge provocateur au moment de tomber; très répandu, c'est l'un des arbres les plus décoratifs qui puissent se rencontrer en Haïti.

Parmi les innombrables variétés de palmiers, le cocotier fournit un fruit, le *coco*, qui se mange et se boit sous une foule de formes; lorsque le fruit est encore vert, comme le cerneau de la noix en France, on en retire deux grands verres d'une eau glacée ou acidulée que l'on adore dans le pays, puis avec une cuillère on mange toute la crème qui se trouve au fond.

On en tire également une huile fortifiante comme l'huile de foie de morue, puis enfin à l'état

de maturité complète le fameux coprah qui fait la fortune d'une partie des Archipels océaniques; malheureusement on ne cultive pas en Haïti les cocotiers sur une assez vaste échelle pour en retirer tout le produit que l'on devrait.

Le *kenep* est un petit fruit vert renfermant un gros noyau entouré de pulpe, couleur de chair.

Les *pommes d'Amour* se font remarquer par leur beauté; on dirait de petits fruits en cire ou en albâtre, et les *pommes roses* ont une saveur qui rappelle fort agréablement l'odeur de la rose.

Le *sablir* est un grand arbre qui produit un fruit rond et vert qui n'est pas bon à manger, mais avec lequel on peut faire une encre excellente.

Le *raisin de mer* forme de grandes grappes de petits fruits acidulés, assez agréables quand ils sont bien mûrs. Le feuillage du raisin de mer, de l'amandier, de la pomme d'acajou et du *figuier-maudit*, qui d'ailleurs ne produit pas de fruits, est à peu près similaire.

La *Marie-goyave* est un fruit qui se mange peu et sert à faire des gargarismes; seulement il est curieux, en forme de petite calebasse, il semble enveloppé dans un filet de verdure naturellement, et fort bien tissé.

La Marie-goyave doit être rangée dans la catégorie des lianes qui est innombrable en Haïti et

rend souvent les forêts impénétrables, si l'on n'avance pas, armé de la traditionnelle manchette.

Une fois pour toutes, il est bien entendu que je ne donne dans cette note que les noms du pays; je laisse aux botanistes le soin de mettre en regard les noms latins de chaque arbre ou de chaque fruit, si le cœur leur en dit. Je fais de l'économie politique pratique et n'ai point la prétention de faire de la science pure. Du reste, le monument qui s'appelle *la Flore des Antilles* est là et chacun peut le consulter à sa guise.

Les *papayes* sont des fruits jaunes, gros comme le poing, qui viennent en couronne autour de la tête des branches du papayer; l'arbre est très joli, mais le fruit est peu recherché.

Le *ricin* atteint ici les dimensions d'un grand arbuste et pourrait être une source de fortune pour le pays, car l'exportation des graines en est fort simple; mais on ne le cultive guère que pour faire de l'huile à brûler que l'on consomme dans le pays.

Le *caoutchouc* atteint également des proportions inconnues dans nos serres d'Europe, il devient immense et cependant on ne le cultive pas comme on le devrait et j'en dirai autant du *coton* qui pourrait devenir d'un grand rapport, au moins pour la consommation locale, lorsque l'industrie suivra les chemins de fer.

Le *calebassier* fournit d'énormes calebasses dans lesquelles les femmes de l'intérieur de la *plaine*, comme l'on dit en Haïti, transportent de l'huile de ricin ou autres huiles.

Elles portent ces calebasses fort élégamment sur leur tête, en équilibre parfait, et chacune d'elles contient plusieurs litres, ce qui donne une idée de ce fruit énorme qui pend au bout des longues branches grêles, mais toutes couvertes de feuilles, du *calebassier*.

Avec la *pistache*, qui est simplement de l'*arachide*, et un peu de sirop de canne on fait des tablettes qui ressemblent un peu au nougat et dont les gamins du peuple sont très friands.

Le poivre, la cannelle, la muscade, la girofle, le gingembre avec lequel on fait une bière fort agréable et très tonique dont les Américains raffolent, ne sont pas cultivés en Haïti, quoiqu'ils puissent y venir admirablement. Cependant je dois dire que l'on cultive un peu le gingembre ainsi que d'excellents *piments doux* et *forts*, verts et ronds.

J'en dirai autant de l'olivier, et cette simple nomenclature sert à démontrer une fois de plus combien il y a de sources de richesses encore inexploitées et même inconnues presque, on pourrait dire, dans cette merveilleuse République haïtienne.

Le lecteur aura sans doute remarqué que j'ai passé sous silence le *café*, le *cacao* et la *canne à sucre*; avec le cacao on fait du chocolat de pays et de la graisse qui représentent la grande exportation; avec la canne à sucre on fait le sirop, le rhum et le tafia, et les gens du peuple mangent et sucent toute la journée la canne crue en marchant et en travaillant, mais la plus importante de toutes ces cultures, celle qui donne lieu au plus grand commerce d'exportation avec la France, c'est celle du café.

C'est pourquoi je ne parle pas ici de ces grandes sources de production, de ces importantes cultures haïtiennes sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir dans des chapitres spéciaux.

## II

Les fruits produits par les plantes diverses sont naturellement infiniment moins nombreux que ceux produits par les arbres et dont je viens de donner une bien incomplète nomenclature.

Les *ananas*, énormes et parfumés, sont représentés ici par de nombreuses variétés; en dehors des comestibles, il y a le *pingouin* qui fait des haies impénétrables et même de nombreux ananas parasites sur les arbres.

Citons parmi les fruits des plantes grimpantes : la *grenadine*, gros fruit vert dont on mange l'in-

térieur rempli d'une eau parfumée, avec les graines et un peu de rhum, si l'on veut, pour former une espèce de punch aromatisé, exquis.

Les *pommes de liane*, renfermant également une eau parfumée, sont une petite variété de grenadine.

Enfin la *cacorne*, dont l'écorce du fruit est très dure, ressemble à l'intérieur à la pomme de liane.

Les *figues bananes*, c'est-à-dire les bananes douces et sucrées, ou plutôt les bananes fruits, sont énormes en Haïti, excellentes et d'une production considérable, car la banane, sous toutes ses formes, est avant tout la grande nourriture nationale des noirs dans toute l'île.

Quand on dit : *li pu manger banane*, cela veut dire que l'on est mort et c'est le plus grand des malheurs, puisque l'on est privé de ce fruit délicieux et substantiel entre tous.

Les *melons*, *melons d'eau* et *pastèques*, de forme allongée, sont très bons et atteignent souvent des proportions colossales.

Parmi les légumes, je citerai les *champignons séchés*, les *gnongnons*, de nombreuses variétés.

Les *concombres*, dont la plante est grimpante et qui viennent souvent fort gros ; on les mange beaucoup ici comme légumes et l'on en fait divers plats.

Les *pois Congo* sont exquis, plus gros que nos lentilles dont ils ont la forme ; c'est un des meil-



leurs légumes que l'on puisse manger en Haïti et, chose curieuse, ils sont produits par un arbre, ce qui permet d'abondantes récoltes.

Les *pois chicane* sont récoltés sur une plante grimpante.

On remarque de nombreuses variétés d'*aubergines*, mais les *tomates* sont en général plus petites qu'en Europe.

Avec le *gombaut*, très doux, gluant même, on fait des soupes et des plats de légumes qui passent pour très sains et très bons pour l'estomac.

Le *maïs* sert à faire de la farine qui entre dans l'alimentation nationale pour une bonne part; on fait aussi avec lui du tafia et l'on s'en sert encore pour nourrir les chevaux.

Le *riz*, formant une des grandes cultures du pays, je me réserve d'en parler dans un autre chapitre, et surtout de celui que l'on appelle *riz de pays*, qui est rosé et tout à fait excellent.

Les pommes de terre sont peu ou point cultivées ici, à ce point qu'on les exporte d'Europe en assez grande quantité et que, par conséquent, on les vend fort cher.

C'est le phénomène que j'ai souvent constaté autrefois en Algérie et c'est d'autant plus extraordinaire que les pommes de terre sont excellentes en Haïti, lorsque l'on veut se donner la peine de les cultiver, comme aux environs de Port-au-

Prince, par exemple, qui est, comme l'on sait, le premier marché de fruits et de légumes de toutes les Antilles.

Mais si la pomme de terre manque encore pour le moment — ce qui ne saurait durer — par contre et fort heureusement les succédanés ne font point défaut dans la République.

Je citerai parmi les principaux le *manioc*, avec lequel on fait les grandes galette de *cassave*, si prisées des habitants et excellentes, quand elles sont mangées grillées avec un peu de beurre. On fait également avec le manioc l'eau dont les femmes font une grande consommation pour s'adoucir la peau, comme il convient dans un pays chaud.

Puis viennent les *patates*, les *ignames*, les *tayauts*, que l'on appelle *malanga* à Port-au-Prince et qui sont des espèces de patates non sucrées, de couleur grise.

Enfin l'*arrowroot* avec lequel on fait de la farine et du tapioca.

Tous ces tubercules se mangent sous toutes les formes dans la cuisine, comme nos pommes de terre.

Chose que bien des Parisiens ignorent, c'est qu'ils voient souvent dans nos serres de grandes feuilles vertes superbes, au port majestueux, que l'on cultive avec amour : ce sont des *tayauts* ou

malangas dont ici on retrouve partout des champs qui poussent un peu à la grâce de Dieu.

Sous le nom de *kanas* l'arrowroot est également fort connu dans les parterres de France.

La *banane*, verte et mûre, mais la *banane-légume* cette fois, que l'on mangue cuite, est comme la banane-fruit et plus encore, une des grandes bases de l'alimentation nationale. La farine de banane est très nourrissante et très saine.

L'*arbre véritable*, qui ressemble à s'y méprendre, comme je l'ai déjà fait remarquer, à l'arbre à pain, donne une espèce de fruit-légume assez semblable à la patate.

Le *giromon* ressemble à nos gros potirons d'Europe.

Le *chou-palmiste* est un des mets les plus rares et les plus recherchés que l'on puisse imaginer ; c'est presque comme le plat de langues de paons des empereurs romains.

C'est le cœur même du palmier, il faut donc tuer un arbre pour avoir un chou-palmiste. Ce long rouleau blanc, coupé en deux, a la finesse et la blancheur de l'ivoire.

Cru, en salade, ou cuit, à diverses sauces, le chou-palmiste constitue en effet un plat véritablement exquis, mais que l'on mange toujours avec des remords, en songeant au malheureux palmier

qu'il a fallu anéantir pour se procurer le court plaisir de savourer un bon plat.

Les *noix fraîches de pommes d'acajou* ou de *pommes-cajou* forment un légume très oléagineux; c'est la noix avant la formation du fruit, ce sont donc de véritables cerneaux de pomme-cajou formés, chose curieuse, par la queue même du fruit en forme de croissant ou plutôt de virgule.

### III

Me voici arrivé, mon cher président, au bout de la rapide et forcément très écourtée nomenclature des principaux fruits et légumes que l'on rencontre dans la République d'Haïti. Je ne serais arrivé qu'à la moitié de ma tâche si je n'en tirais point la conclusion que comportent de pareilles richesses ou, plutôt, leur mise en valeur raisonnée. L'exemple des colonies anglaises, des Bahamas qui sont à deux pas d'ici, vont nous servir de point de comparaison et donner, je l'espère, à ces notes trop courtes, toute l'importance qu'elles pourraient acquérir avec un peu plus de développement.

Mais avant d'y arriver, veuillez me permettre de m'arrêter encore quelques instants à des considérations secondaires, à des questions de détail qui me paraissent mériter également l'attention

de tous ceux qui s'intéressent sincèrement à l'avenir de la République haïtienne.

Autrefois, du temps des colons français, on faisait beaucoup d'*indigo*, on en faisait encore plus tard, mais aujourd'hui, devant les incessantes découvertes de la chimie, l'*indigo* a dû céder la place aux sous-produits de la houille, comme je l'ai indiqué, depuis tantôt dix ans, dans la *Concurrence étrangère*. Aussi on ne fait plus du tout d'*indigo* en Haïti à l'heure présente.

On fait fort peu d'*arachides* malheureusement, malgré les tentatives faites à plusieurs reprises, qui ont donné de bons résultats, mais qui n'ont été ni suivies, ni poursuivies.

J'ai souvent expliqué, en m'occupant des choses d'Afrique, comment deux livres de graines d'arachide à 10 centimes fournissaient une livre d'huile, soit 20 centimes, pour obtenir une huile de consommation comestible et pouvant servir en même temps à toutes les industries, de première qualité.

Il y aurait donc pour Haïti une source de grands produits dans la culture des arachides et c'est ce que l'on n'a pas compris assez ici, jusqu'à ce jour du moins.

Je dois dire également en passant un mot des gros bois et des différentes productions de la flore qui sont appelés à apporter leur important contingent à la fortune nationale, quand Haïti possèdera

des chemins de fer à l'intérieur et des lignes de navigation à marche rapide, la reliant à l'Europe et aux deux Amériques.

Jusqu'à présent le *campêche*, dont les forêts recouvrent une partie du territoire de la République, est le seul bois qui donne lieu véritablement à un grand commerce entre l'intérieur et les ports, où on l'apporte à dos de cheval, de mule et même d'âne.

Malheureusement pour l'appât d'un gain facile et souvent élevé, car le campêche se vend à la livre et vaut de 3 à 8 centimes ou cents plutôt de la gourde d'ici, ce qui représente de 15 à 40 centimes de notre franc la livre, les habitants de l'intérieur ont ainsi détruit des forêts entières, sans souci de leur domaine.

Avec ses faux airs d'épine géante, son tronc tourmenté comme une coulée de lave ou comme le fût d'un pilier de cathédrale, le campêche, couvert de fleurs tirant sur le rouge en boutons et nettement jaune au complet épanouissement, offre en janvier, sous ce ciel éternellement doux des tropiques, le plus joli et le plus odorant des spectacles.

Car ici, en plein hiver, les froids se traduisent par 25 degrés de chaleur, au thermomètre centigrade, souvent 30 et rarement 20 au lever du soleil à 6 heures du matin.

On peut dire que rien n'est enchanteur comme cette température idéale d'un hiver passé dans les régions intertropicales.

Mais je m'éloigne de mon sujet, j'y reviens. Inutile d'ajouter que l'on pourrait, comme toujours, avec des moyens de transport par chemin de fer dans l'intérieur, cultiver tout à la fois avec plus de prévoyance et vendre dix fois autant de bois de campêche qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. De plus, on sait que ce bois est une des rares matières tinctoriales naturelles qui n'ait point encore été détrônée complètement par les sous-produits de la houille.

L'*acajou* fournit ici des billes et des troncs énormes, avec des nuances, des mouchetures superbes, comme dans notre Guyane française ; on fait beaucoup de meubles en acajou massif, le placage est inconnu ici et là encore on est loin d'exporter tout ce que l'on pourrait. Le faubourg Saint-Antoine se procurerait facilement en Haïti des blocs d'acajou introuvables dans la plupart des autres pays de production.

Le *chêne* du pays, qui n'a aucun rapport avec le nôtre, fournit aussi un excellent bois.

Partout les *lauriers-roses* poussent à l'état sauvage dans les forêts.

Puis viennent les plantes textiles, si nombreuses ici et je dirai même à peine connues au

point de vue de leurs précieuses qualités et encore moins exploitées ; il me suffira de citer toutes les variétés d'*aloès*, le *pîte*, aux dimensions colossales et qui a l'air d'un yucca géant, toutes les variétés d'*ananas* et de *palmiers*, les *lataniers* qui servent à faire des balais, des *macoutes*, etc. ; avec la plupart de ces fibres on peut faire des cordages très résistants et imputrescibles, surtout avec celles du pite ; de plus, la plupart de ces essences poussent à l'état sauvage en pleine forêt et n'auraient besoin que d'être recueillies, sans aucun frais de main-d'œuvre.

Enfin dernières considérations : elles pourraient être vendues fort cher, comme plantes d'ornement dans les serres chaudes d'Europe ou d'Amérique, témoins les pites géants que je citais plus haut.

Cette dernière considération m'amène à parler tout naturellement des *orchidées*, des *parasites*, des *cactus*, des *plantes grasses*, des *feuilles décoratives*, des *capillaires* géantes, aux tiges polies comme de l'ivoire noir, etc., etc., qui foisonnent en Haïti dans toutes les forêts, sur tous les troncs d'arbres, sur tous les murs, partout en un mot où ils peuvent s'accrocher et qui ont tant de valeur en Europe.

Dans le cimetière du cap haïtien il y a un cactus chandelier dont le tronc est gros comme mon corps, il y a dans les haies des cactus cierges qui



ont plus de six mètres de hauteur, pour ne pas dire dix mètres. Les variétés d'orchidées dans les mornes sont innombrables et admirables.

Le *vétyver* pourrait donner lieu à un important commerce de sparterie.

Il y a encore les graines décoratives : *graines de réglisse, œils de bourrique*, etc., que l'on pourrait employer utilement dans les toilettes de femmes, aussi bien que le *coroso*, comme je l'ai également indiqué dans la *Concurrence étrangère*. Sans être d'un grand produit, les enfants pourraient facilement se livrer à la récolte de ces graines dans l'intérieur de l'île, où les forêts sont si nombreuses et encore si peu exploitées, surtout du côté de la frontière de la Dominicanie.

On sait qu'avec les petites graines rouges de la réglisse, marquées d'une tache noire, on fait en France des chapelets bon marché.

#### IV

Comme je l'ai déjà dit, il ne suffit pas de jeter un coup d'œil sur la flore incomparable des Antilles et d'Haïti en particulier ; si l'économiste ne trouve pas à formuler une conclusion pratique, son admiration sera restée stérile et tel ne doit pas être notre cas.

De même que la Touraine mérite et conserve depuis longtemps le nom de jardin de la France,

de même les Antilles et surtout la grande et fertile île d'Haïti doivent mériter de plus en plus le nom de jardin des États-Unis.

Encore une fois, les transports rapides par bateaux et par chemins de fer doivent faire de cette constatation la vérité éclatante de demain, et cela d'autant plus facilement que les Anglais, avec leur sens pratique, ont déjà su en faire une vérité partielle aux îles Lucayes ou de Bahama, dont le vaste archipel, comme *une poussière d'îles*, ne possède pas plus de 40.000 habitants, cependant.

Je sais bien que ces îles ne sont séparées de la Floride que par le détroit de la Floride ou de Bahama, et que par conséquent elles se trouvent, à ce point de vue, dans une situation bien supérieure à Haïti, mais d'un autre côté elles ne sont pour la plupart que des îlots rocheux, rocailleux et peu productifs, comme les îles Turques, et par conséquent dans un degré d'infériorité, au point de vue de l'étendue et de la fertilité, par rapport à Haïti que l'on pourrait estimer de 1 à 100 degrés, pour ne pas dire de 1 à 1.000.

Et cependant, depuis quelques années, avec la tenacité et l'esprit de suite qui les distinguent, les Anglais ont bien véritablement fait de ces îles qui paraissaient si déshéritées, le jardin d'une partie des États-Unis.

Ils se sont mis à exploiter une certaine plante traînante qui s'est trouvée être un excellent textile, à expédier surtout les fruits et les orchidées sur une grande échelle, et ce n'est pas exagéré de dire que ces îles Bahamas se sont ainsi trouvées transformées et enrichies, presque du jour au lendemain.

On transporte les fruits, les ananas, sur des petits vapeurs à marche très rapide, et ce qui demande moins de précautions et de célérité est transporté presque sans frais par les *barges* des îles.

C'est ainsi que les îles Abaco, Bahama, Andras New-Providence sont devenues très prospères en peu de temps.

C'est ainsi que Nassau, la capitale de cette dernière île et de tout le groupe des Lucayes, est une petite ville de 4,000 habitants, pleine de vie et d'activité, et que le petit îlot et le port qui s'y trouve, *port Howe*, ont acquis tout à coup une importance inespérée, en se livrant au grand commerce des fruits, des primeurs et des orchidées.

Il y a là un phénomène économique d'autant plus considérable, que les Anglais sont arrivés à ces résultats merveilleux en peu d'années et dans des conditions relativement très défavorables.

Haïti est cent fois plus riche; dans cet ordre

d'idées, Haïti doit triompher, et certes les Français seront heureux d'assister au développement de la jeune république-sœur, enfin dotée de chemins de fer et de l'outillage économique moderne.

Votre bien dévoué.

P. V.

---

---

LA FAUNE

---

## LES OISEAUX

Si l'on en excepte les oiseaux, la faune est certainement moins riche que la flore sous les tropiques, et Haïti ne fait pas exception à la règle. Beaucoup de bêtes à plumes et d'insectes, mais fort peu de bêtes à poils et de quadrupèdes, et pas du tout en Haïti, tandis qu'il y a encore quelques *agoutis* à Saint-Thomas, en dehors, bien entendu, de ceux qui ont été importés d'Europe depuis la découverte des deux Amériques, comme les chevaux, les bœufs, les ânes, les mulets qui sont très nombreux, les moutons, les petits marçassins noirs qui pullulent dans toutes les *habitations*, ainsi que les chèvres.

On a aussi importé tous les oiseaux de basse-cour qui viennent très bien : poules, coqs, superbes canards de Barbarie, pintades, paons, etc., et chose singulière, le lapin, cet animal si résistant, le fléau de l'Australie, n'a pas été acclimaté en Haïti.

Il en est ici de même pour la faune que pour la flore, comme j'ai déjà eu l'occasion de le constater. On retrouve souvent des noms similaires, des appellations communes à la vieille Europe et au nouveau monde, mais aucune plante, aucune

bête des Antilles ne ressemble ou n'appartient à aucune famille, à aucune espèce d'Europe, ou du moins les divergences sont nombreuses et profondes, et s'il y a, par exemple, une variété infinie de lézards en Haïti, ce ne sont pas les mêmes lézards que ceux de France.

Ceci dit, je vais entrer dans le vif de mon sujet, en examinant rapidement les animaux les plus intéressants avec lesquels j'ai eu l'occasion de faire connaissance depuis mon séjour en Haïti.

A tout seigneur, tout honneur. Je commence donc par les oiseaux qui animent ici, d'une façon si charmante, et par la beauté de leur plumage et par leurs chants souvent mélodieux, les *mornes* de la grande île.

Le *rossignol* à plumage gris et blanc, qui ne ressemble en rien à celui de France, est gros comme une petite caille et possède un instrument merveilleux dans le gosier, bien digne de rappeler à nos souvenirs émus son frère d'Europe.

Le *tacot*, un des oiseaux les plus communs et les plus jolis de ce pays, est presque de la grosseur d'une perdrix, mais plus allongé; son plumage est gris foncé et marron sous les ailes. Il est bas sur pied et possède une longue queue et un long bec. Du reste je ferai remarquer en passant, une fois pour toutes, que tous les oiseaux en Haïti ont le bec excessivement long, pointu et effilé,

probablement pour mieux piquer au vol les insectes.

Le *perroquet* à plumage vert, le ventre et le cou roses, le bec rouge, de la taille des inséparables, est très commun dans les hauts mornes du centre de l'île, dans le Cibao et ses innombrables ramifications; dans la partie de l'Est, c'est-à-dire en Dominicanie, on le mange et c'est en effet un plat très fin.

Le *charpentier*, plus gros qu'une pie, possède un plumage vert-jaune, un collier rouge et une queue blanche et noire; son bec, très pointu, fore n'importe quel bois. Il fait volontiers son nid dans le tronc des hauts palmiers, et, quand un malheureux palmier renferme plusieurs nids de charpentiers, ainsi percé à jour, il n'est pas rare de le voir mourir.

La *banane mûre*, ainsi appelée à cause de sa couleur qui rappelle exactement la figue-banane si parfumée, est un bel oiseau jaune et noir dont le plumage a l'air du satin, tellement il est lustré et soyeux.

Le *pipirite*, ainsi nommé dans le pays par onomatopée — car il est bien entendu que je laisse de côté intentionnellement toute la partie purement scientifique et que je ne veux pas m'embarquer dans des nomenclatures absolument inutiles dans un ouvrage purement économique — est de la

couleur des moineaux de France, mais un peu plus grand.

L'*oiseau mouche* ou *colibri* est ici fort nombreux et présente plusieurs variétés ; gros comme la moitié du petit doigt, ils aspirent le suc des fleurs, toujours voletant et l'on dirait des libellules, tellement ils sont petits, frêles et mignons, certains, noirs comme du jais, — *wanga-négresse* — viennent se poser le matin au-dessus de ma tête, sur les branches mortes des manguiers géants au Haut du Cap et me permettent ainsi de les examiner à loisir ; le dessous des ailes est rougeâtre et chaque patte est armée d'une petite touffe de duvet blanc, grosse comme une perle fine. Ces oiseaux-joujoux, dont tout le corps tiendrait dans un dé à coudre, sont vraiment bien jolis et bien intéressants ; ils ne peuvent pas vivre en captivité et leur nom même rappelle les sortilèges du *Vaudoux*.

Les *hirondelles bleues*, au moins aussi grosses que les nôtres, très foncées, ont des reflets superbes.

Le *corbeau* est une espèce de gros oiseau noir à bec de perroquet ; on le rencontre par bandes comme le corbeau d'Europe.

L'*ortolan*, de petite taille, de couleur gris fer et marron, est gras et dodu comme son homonyme de France et possède la chair la plus exquise du monde.



Il en est de même du *pigeon-ramier* qui vit partout à l'état sauvage en Haïti et que l'on mange beaucoup.

Le *malfini*, nom pittoresque et suggestif, est un oiseau de proie aquatique, aux ailes immenses et qui se nourrit de poissons. Son vol lent et majestueux au-dessus des flots, au fond des baies si nombreuses de l'île, est vraiment imposant : c'est la force unie à la souplesse.

Le *hibou* ressemble assez à ceux de France mais est peu répandu.

Il est bien entendu que j'oublie une quantité d'oiseaux comme tout à l'heure je vais oublier une quantité d'autres bêtes, ce qui est de peu d'importance, car il me semble qu'il suffit de citer ceux que je connais pour arriver à établir victorieusement une démonstration à laquelle on ne saurait, certes, rester indifférent à Bordeaux, moins que partout ailleurs.

On sait en effet quel grand commerce d'oiseaux on fait dans nos ports de France et peut-être plus particulièrement à Bordeaux. Des chercheurs audacieux, des industriels énergiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, vont les chercher, au milieu de mille périls, au cœur de l'Afrique, aux Philippines, un peu partout en un mot.

Eh bien, ils pourraient trouver ici des variétés infinies de superbes oiseaux, avec beaucoup moins

de peine, puisqu'ils viendraient les chercher dans un pays hospitalier entre tous, où l'on serait fort heureux de voir se développer cette nouvelle branche du commerce de l'exportation, qui pourrait parfaitement un jour prendre une grande extension.

— Mais, me direz-vous, une partie de ces oiseaux, habitués à vivre sous le ciel clément des tropiques, ne pourraient pas être importés vivants en France.

Entendons-nous bien, je sais cela et le commerce des oiseaux vivants n'est pas le plus important, il s'en faut de beaucoup. Ce que je dis, ce que je désire, c'est que des Français viennent ici chercher des *oiseaux en peau*, c'est-à-dire conservés et roulés simplement comme un cigare, de manière à pouvoir servir aux collections, et surtout aux toilettes de femmes, chapeaux, etc. C'est là où est la grande source de bénéfices et tous ceux qui se sont occupés de cette question le savent bien, et ils savent bien aussi quels bénéfices importants on a pu réaliser un instant dans ce commerce spécial des plumes et des oiseaux en peau, rien qu'avec un seul article : le *loffofore*.

Donc que des Français viennent ici chercher des oiseaux, soit vivants, soit en peau, et sans effort, sans danger, dans un pays sain, avec l'aide des habitants qui leur fourniront la main-d'œuvre

auxiliaire et les indications nécessaires pour parcourir le cœur de l'île et les massifs du Cibao, ils trouveront facilement à gagner beaucoup d'argent, tout en fournissant à Haïti l'occasion de se créer un nouveau et très important courant d'exportation dans une branche qui, jusqu'à ce jour, on ne sait trop pourquoi, comme les orchidées, ainsi que je l'ai déjà dit, a été absolument délaissée.

Aujourd'hui que l'on voyage facilement et relativement vite par les lignes américaines, il est temps de réparer le temps perdu, il est temps, en un mot, de se livrer en Haïti au commerce des oiseaux, aussi bien qu'au commerce des fruits et des orchidées.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières et, qu'on le sache bien, un peuple n'a pas le droit de laisser improductive aucune des sources naturelles de ses richesses nationales, car il y va de sa grandeur et de sa prospérité dans le monde!

\*  
\* \*

#### LES REPTILES

Après les oiseaux, parlons de leurs ennemis naturels, les reptiles; des trois ordres, celui des sauriens est certainement le mieux représenté en Haïti, mais je dois m'empresser de dire qu'il n'y a pas de serpents dangereux et que le redoutable trigonocéphale de la Martinique aussi bien que le

serpent-corail et les grands boas de la Guyane sont absolument inconnus ici.

Le petit lézard ou *andolite* est représenté en Haïti par des variétés infinies ; à peu près de la grosseur de notre lézard gris, il est marron, rougeâtre, jaunâtre, gris, quelquefois tout noir comme de l'ébène et pullule partout dans la plaine, jusqu'au haut des arbres et dans les maisons. Très doux, tout à fait inoffensif, je m'amusais souvent à en charmer des bandes entières au Haut du Cap, dans le parc de mes beaux parents, en sifflant simplement un air monotone. Ils ont de chaque côté de la tête et au-dessous des oreilles une petite poche qui secrète un liquide jaunâtre et avec laquelle, la nuit, ils font un bruit semblable au chant du *cricri*.

Du reste, lorsque l'on habite la campagne en Haïti, une fois le soir venu, on se couche au milieu d'un concert indescriptible de milliers et de milliers de cris à peu près identiques, qui se confondent et qui sont poussés par les lézards ou andolites, les grillons ou cri-cris, les criquets ou sauterelles, les crapauds et les grenouilles, etc., etc. Le bruit assourdissant s'apaise vers le matin et ces andolites inoffensifs sont moins désagréables que les *ravets* ou gros cancrelats qui rongent parfaitement vos chaussures, vos chapeaux et tous vos vêtements, car l'on trouve ces terribles blattes

dans les maisons les mieux tenues, surtout les jours de pluie.

Les *marbouillas* sont de gros lézards gris-jau-nâtre d'un pied de long, à la marche assez lourde, tandis que les andolites filent et sautent même de branche en branche avec une agilité extraordinaire. Ces gros marbouillas sont également tout à fait inoffensifs.

Les *iguanes* sont de gros sauriens de 1 mètre à 1 mètre 50 de longueur et même, dit-on, de deux mètres.

Il y en a au fort du Picolet, à la porte du Cap-Haïtien, dans les rochers du morne, au bord de la mer, mais ils fuient aussitôt que l'on en approche; la chair en est bonne à manger, blanche et d'un goût délicat pour ceux qui n'en sont pas blasés comme l'ami Coudreau. On en vend de temps en temps sur le marché du Cap-Haïtien.

Il n'y a guère que deux sortes de couleuvre; une grosse noire et jaune, par alternative, annelée comme un serpent et qui est parfois grosse comme le bras et n'a pas loin de deux mètres; les noirs l'appellent *couleuvre endormie* et *cheval*; on la trouve surtout dans les champs de canne à sucre, comme le fameux trigonocéphale de la Martinique. Puis la couleuvre verte, de la couleur des feuilles des arbres où elle se perd, car toutes ces couleuvres montent dans les arbres. Cette couleuvre verte

atteint aussi parfois près de deux mètres de longueur et est toujours à peine grosse comme le petit doigt; on dirait d'une longue liane et l'on peut mettre la main dessus sans s'en douter. Une variété de la petite verte se nomme *Madeleine* et possède un M sur sa tête plate. Du reste, tous ces reptiles sont également inoffensifs et personne ne veut les tuer dans la plaine, chez les paysans, moitié par peur, moitié par respect.

\*  
\* \*

#### LES INSECTES

Comme dans tous les pays intertropicaux, les insectes sont nombreux en Haïti; le soir, dès le printemps qui commence ici en mars, pour ne pas dire en février, par les belles nuits lumineuses où les étoiles luttent d'éclat avec une lune étincelante qui déverse une douce clarté électrique sur les mornes et vous permet de lire, au milieu du bruit nourri des andolites dont je parlais plus haut, ponctué par le chant du rossignol haïtien, vous marchez comme dans une atmosphère de feu, les pieds foulant les étoiles lumineuses qui grouillent à terre comme elles brillent au firmament.

Spectacle inoubliable, nuits enchanteresses des tropiques, où la nature tout entière, exubérante de vie, de sève et de jeunesse, vous berce, vous enivre et vous endort au bruit harmonieux, mo-

notone et doux de ses mille concerts et semble dire : il faut aimer!

C'est que l'air est saturé d'insectes lumineux, de *lucioles* microscopiques et ardentes ou de gros hannetons phosphorescents, de *coucouilles*, comme on les appelle ici.

C'est que la terre, l'herbe, les haies de cactus, les forêts de campêche sont tapissées de *vers luisants*.

Les lézards, les grillons, le rossignol donnent le concert, les coucouilles et les vers luisants fournissent l'illumination et la nature, toujours belle, toujours jeune, toujours identique à elle-même, vous berce avec le murmure lointain des vagues de la mer qui viennent mourir sur la grève, lumineuses aussi, sous des millions de microbes incandescents, et la brise qui souffle très douce des mornes vous apportant l'éternelle griserie des orangers, des citronniers, des chadecs en fleur, l'ombre géante des palmiers et des manguiers qui se profile sous la lune dissimule mal les couples qui passent enlacés, et le chant des andolites étouffe à peine le bruit des baisers des noirs amoureux : c'est l'éternel mystère, c'est la vie!

\*  
\* \*

Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a point de reptiles malfaisants en Haïti et les trois seules

bêtes que l'on redoute ici ne donnent pas de morsures mortelles, quand on les soigne à temps. On en est quitte pour un peu de fièvre et c'est tout.

C'est d'abord l'*araignée-crabe*, espèce d'araignée velue et poilue comme si elle était recouverte de velours; elle est parfois grosse comme le poing et possède d'énormes pinces par-devant la bouche, tout comme un crabe. Lorsqu'on la tue, de noire elle devient de suite mordorée et change de couleur: c'est l'agonie de cette bête immonde et repoussante qui se trouve surtout aux pieds des hauts massifs de bambous et qui se permet parfois de venir jusque dans les maisons à la suite des longues pluies tropicales.

Puis viennent les *mille-pattes* et les *scorpions* dont la morsure se soigne facilement; du reste, seuls les noirs, qui ont l'habitude de marcher pieds nus, sont parfois mordus par ces trois vilaines bêtes.

Les *chauves-souris* sont nombreuses, mais n'offrent rien de particulièrement intéressant.

Par exemple, les *crabes de terre* qui font partout leurs trous, leurs *terriers*, si l'on peut s'exprimer ainsi, surtout dans les endroits humides, sont fort nombreux en Haïti et offrent cette particularité curieuse que se sont bien véritablement des crabes de terre vivant en dehors et souvent loin de l'eau.



Le *crabe de terre zoumba* est noir et poilu, aussi beaucoup de gens pensent que ce nom doit avoir une origine commune avec les *zombis*, les revenants dans les croyances populaires haïtiennes.

Les *crabes de terre rouges* sont les plus fins comme goût et ceux qui viennent de l'île de la Tortue, le fameux repaire des boucaniers, sont les plus renommés.

Les *crabes de terre blancs, bleus, gris, etc.*, se trouvent sur les routes et au bord des rivières; ce sont les plus communs et ils sont seulement mangés par le peuple; il y a aussi des petits crabes rouges très appréciés, connus sous le nom de *touloulou*.

Les *zoumbas* et les *rouges*, plus courts, plus ramassés, plus gros que nos crabes de mer, sont remplis d'une chair blanche exquise, surtout dans les pinces, dans ce que l'on appelle ici, je ne sais trop pourquoi, *les dents*. On les vend par grappes vivantes, enfilées au bout d'une liane sur les marchés, et rien de pittoresque comme de voir ces amoncellements, ces entassements de crabes velus et poilus de toutes couleurs, depuis le noir jusqu'au blanc, en passant par le bleu et le rouge.

## LES HABITANTS DE LA MER

J'arrive aux animaux qui pourraient être d'un grand produit pour Haïti, aussi bien que les oiseaux, et qui malheureusement ne produisent rien pour le pays, soit par nonchalance, soit par ignorance.

De ce nombre et en première ligne est la *tortue de mer* ou *caret*; elle est surtout pêchée à l'île de la Tortue qui a près de neuf lieues de long et des mornes assez élevés.

Je viens de la visiter en détail et je compte en parler tout au long dans un autre ouvrage, lorsque l'occasion s'en présentera, mais ce n'est pas le moment de le faire ici. Cette île porte précisément le nom d'île de la Tortue à cause de la quantité énorme de carets que l'on pêche sur ses côtes. Mais, par un phénomène aussi déplorable qu'étrange, ce ne sont pas les habitants, c'est-à-dire les Haïtiens, qui se livrent à cette pêche fort lucrative, mais bien des étrangers.

Le fait est d'autant plus inexplicable que l'île n'est séparée d'Haïti que par un canal maritime que l'on franchit en 20 minutes en bateau à vapeur et en 45 minutes en bateau à voile, et qu'en face se trouve la ville assez importante de *Port-de-Paix* qui pourrait être le centre d'embarquement

pour un grand commerce d'exportation des précieuses écailles.

Malheureusement il n'en est pas ainsi et ce sont les pêcheurs des îles anglaises voisines — *les îles Turques et même les Bahamas* — qui viennent arracher aux Haïtiens le précieux butin.

Les tortues de mer ou carets pèsent de 150 à 300 livres pièce et la livre d'écaille est vendue sur place de 8 à 10 piastres en or américain, c'est-à-dire de 40 à 50 francs en or, toute autre monnaie étant refusée par les terribles pêcheurs anglais qui ne mentent pas à la rapacité légendaire de leur race.

L'écaille blonde atteint surtout des prix extravagants, tout comme la baleine blonde de plus en plus rare.

On vend la chair des carets dans le pays pour la manger, cela ressemble à la viande de veau, et tout le monde sait que l'on fait avec des bouillons délicieux.

La pêche de cet énorme reptile amphibie s'opère très facilement au moyen de très gros hameçons et de filets résistants, et, de plus, elle est toujours très fructueuse.

Si les prix sont si élevés, cela tient surtout à ce que ces misérables Anglais des îles Turques ont su s'accaparer là d'un véritable monopole.

Il est temps que les Haïtiens le leur enlèvent et rentrent dans leur bien légitime.

Ces pêcheurs Anglais ont des espèces de longues-vues, de lunettes marines, d'appareils spéciaux, en un mot, avec lesquels ils peuvent voir l'endroit où la bête git et, de la sorte, ils ne perdent pas de temps et se livrent à coup sûr, sans tâtonnements, à cette pêche rémunératrice entre toutes.

Encore une fois, il faut que cet état de choses vraiment par trop scandaleux cesse, et que les Haïtiens de l'île de la Tortue, aussi bien que du Port-de-Paix, se livrent seuls à une pêche qui est dans leurs eaux, chez eux-mêmes et est par conséquent leur légitime propriété.

Qu'ils expulsent simplement les Anglais accapareurs; ils ont le droit international pour eux et vraiment, en face de tant d'audace et de cynisme, ils seraient bien naïfs d'hésiter un seul instant; en vérité, les Anglais n'ont pas tant de scrupules, surtout quand il s'agit de dépouiller son prochain sans vergogne.

Les habitants de la Tortue, les Haïtiens n'ont qu'à faire la pêche et le commerce des carets pour leur compte, il leur sera facile de s'aboucher avec des maisons de Paris qui leur achèteront toutes leurs écailles un bon prix; de la sorte ils auront trouvé une nouvelle source de produits importants et ils gagneront tout l'argent qui resterait en

Haïti et que les Anglais leur enlèvent si insolument à l'heure présente.

Dans le même ordre d'idées, on ne comprend pas pourquoi les Haïtiens ne se livrent pas à la pêche des requins qui abondent dans toutes les mers des Antilles et particulièrement dans les baies, les ports mêmes de la République haïtienne, où, littéralement, ils grouillent autour des navires et des barques, à tel enseigne qu'il est impossible de se baigner et que souvent les imprudents payent de leur vie le dangereux plaisir de la natation en mer dans ces pays-ci.

On connaît la voracité proverbiale du requin ; avec de forts hameçons et n'importe quels appâts grossiers, il est facile de s'en emparer et de le traîner jusqu'au rivage. Or, on sait que les ailerons du terrible squalé sont d'un goût très fin, d'une belle chair blanche très recherchée en Extrême-Orient et particulièrement en Chine.

Là encore, pour peu qu'on le veuille, on pourrait, avec les voies maritimes rapides, emporter beaucoup de conserves de requin, quand ça ne serait que sur le marché de San-Francisco, où les Chinois seraient des clients tout trouvés, tant en ville que de l'autre côté du Pacifique. (1)

---

(1) D'après une intéressante étude parue dans la *Revue Scientifique*, les requins fournissent à l'industrie et au commerce un certain nombre de produits appréciés. Ainsi, le foie de requin contient une huile d'une

Mais voilà, on ne sait pas et l'on ne cherche pas et c'est ainsi que d'incalculables richesses naturelles de toutes sortes, dans les trois règnes, dans la flore comme dans la faune, aussi bien que dans le règne minéral, sont perdues en Haïti, sans que personne en prenne seulement souci.

Il est bien entendu que je n'ai voulu donner ici qu'une courté et incomplète esquisse des animaux que l'on pourrait utiliser commercialement en Haïti ou simplement curieux à un titre quelconque; c'est dire qu'intentionnellement j'en ai laissé beaucoup dans l'ombre, ne voulant retenir que ceux qui rentrent plus spécialement dans le

belle couleur, qui ne devient jamais trouble, et qui possède des vertus médicinales comparables à celles de l'huile de foie de morue. La peau, séchée, prend le poli et la dureté de la nacre; elle est marbrée et possède une ressemblance avec le corail fossile. Les bijoutiers s'en servent pour fabriquer des objets de fantaisie, les relieurs pour en faire du chagrin, les menuisiers pour polir le bois. Les allerons sont très recherchés sur les marchés chinois, on les fait mariner et on les sert à la fin du dîner comme un hors-d'œuvre des plus délicats. La tonne d'allerons se vend communément, à Sydney, 28 livres (700 francs).

Les Européens, qui n'apprécient pas encore les allerons de requin comme nourriture, se contentent de les transformer en colle de poisson, qui rivalise avec la colle d'esturgeon préparée en Russie.

Cette colle est employée pour clarifier les bières, les vins et les liqueurs. On l'utilise encore pour donner à la soie du soutien; pour la préparation du taffetas d'Angleterre, comme réactif en chimie, etc. Les dents du requin sont employées par les habitants des îles Ellis à fabriquer des armes de guerre.

Quant à la chair du requin, malgré sa saveur huileuse, elle est mangée en certains pays. En revanche, elle est utilisée de concert avec le squelette pour la préparation d'un guano de bonne qualité. Les Islandais, qui font un commerce important d'huile de requin, envoient chaque année une flotte de cent bâtiments se livrer à la chasse de ces poissons.



LA HALTE — LE REPOS AU DONDON

B. M.  
LA ROCHELLE



cadre de mes préoccupations économiques. C'est ainsi que je passe sous silence tous les poissons de mer, si nombreux et si savoureux dans toutes les eaux qui entourent la grande île, tous les bivalves, tous les coquillages, si bons à manger, comme les *lambis*, et en tous cas, tous si curieux pour les collectionneurs et les naturalistes, les coraux, les madrépores, etc.

Quoi qu'il en soit, en ne retenant que les oiseaux en peau, les carets et les abeilles dont j'ai parlé ailleurs, il semble que l'on pourrait se livrer à un commerce d'exportation assez considérable en Haïti, rien qu'en utilisant une partie de la faune du pays.

C'est ce que j'ai essayé de démontrer et je suis certain à l'avance d'être écouté avec intérêt à Bordeaux, où l'on est habitué à suivre avec une minutieuse attention tout ce qui se passe au dehors et peut contribuer au développement du commerce national.

---

## LES MINES

---

Il suffit de se rendre compte de l'étendue relativement considérable de l'île, qui atteint presque la moitié de la superficie de la France, de sa configuration montagneuse et des hauts sommets qui en occupent le centre, pour acquérir la conviction qu'Haïti doit renfermer des mines nombreuses. On sait, en effet, depuis les premiers temps de l'occupation française, que les gisements les plus variés ne font pas défaut dans l'intérieur. Malheureusement, depuis 1804, les différents ministères qui se sont succédés en Haïti ont montré à propos des mines une indifférence que ne comportait pas une aussi grave question, et ce n'est que depuis quelque temps que l'on comprend la nécessité de se livrer à des investigations sérieuses.

Jusqu'à ce jour, jamais aucune exploration vraiment scientifique n'a été organisée avec des ingénieurs compétents, munis de l'indispensable outillage en semblable occurrence.

Les investigations et les recherches manquant ou ayant été faites avec peu de méthode, tout le monde a conscience aujourd'hui de l'importance de la question et personne ne sait où se procurer des renseignements précis.

Les gisements existent partout, mais on ne pourra connaître leur situation exacte et leur valeur approximative, on ne pourra dresser, en un mot, une carte minière, qu'après les indispensables études techniques de l'ingénieur, et c'est pourquoi nous croyons savoir que la nomination de commissions spéciales s'impose de plus en plus à la sollicitude du gouvernement.

Pour n'en citer qu'un exemple, il est certain qu'il y a plusieurs gisements de mercure, se présentant le plus souvent sous la forme de cinabre, et M. Ed. Roumain, de Port-au-Prince, dont les études spéciales sur les eaux minérales et sur les mines sont bien connues en Haïti, a lui-même ramassé à diverses reprises du mercure métallique à l'embouchure d'une des rivières du pays. Dès 1835, un explorateur anglais avait recueilli du mercure qui suintait du flanc d'une montagne entre le Borgne et les Gonaïves.

Il n'y a aucun doute sur ce point, mais à quel endroit précis pourrait-on trouver un de ces gisements ? Impossible de répondre avant une prospection approfondie des lieux. On est vraiment surpris de voir que l'on se trouve là en face d'un métal très rare, très cher et très recherché, et que cependant personne jusqu'à ce jour ne s'est donné la peine, en Haïti, d'en tenter une exploitation régulière. Mais ce n'est là qu'une des indications

fournies par un examen superficiel des mornes, dont les flancs encore inviolés, récellent d'incalculables richesses. Le dictionnaire de géographie de Bachelet reconnaissait déjà qu'Haïti renfermait de l'or, de l'argent, du cuivre, du mercure, de l'étain, etc. ; d'autres lexicographes y ajoutent un certain nombre de pierres précieuses, roulant, cailloux anonymes au fond des ravins, tant que le lapidaire ne sera pas venu leur révéler leur éclat et leur propre beauté.

Pour l'or, il est certain qu'au moment de la découverte de l'Amérique et de sa conquête par les Espagnols, l'antique Haïti des Caraïbes renfermait le métal précieux en grande quantité ; ses fleuves le charriaient et ses mornes le contenaient en telle abondance, que j'ai pu, dans un autre chapitre, à propos du Cibao, citer une des sommes énormes pour l'époque que Christophe Colomb extorquait ainsi chaque année aux malheureux Caciques.

Les données sont plus précises pour le fer et le charbon, par une merveilleuse prévoyance de la nature, ces deux frères jumeaux ne semblent jamais guère éloignés l'un de l'autre, ainsi toujours prêts à fournir leur appui tutélaire à l'industrie.

On en trouve dans un endroit bien connu, près de l'Anse-à-Veau, aux Cayes et à Aquin, où l'on

constate des affleurements de charbon à chaque instant sous ses pas. Les mines de charbon qui se rencontrent ainsi à la surface du sol et dont les exemples les plus connus existent sur la Côte Ferme au Vénézuéla, sont cependant assez rares et en tous cas précieuses, car elles permettent une exploitation extrêmement bon marché.

Les puits devenant inutiles, l'extraction peut s'opérer de plein pied avec les petits Decauville. Ce qui surprend le plus en Haïti, c'est que l'on soit resté jusqu'à ce jour sans chercher à mettre en valeur toutes ces richesses, le fait ne peut s'expliquer que par le manque de population d'abord, je veux dire par là une population insuffisante, et ensuite par le manque de routes.

Cependant, il serait utile de forer des puits jusqu'à une certaine profondeur, ne fussent que des puits de recherche à la vrille, pour se rendre un compte exact de l'épaisseur et, partant, de l'importance des couches houillères ; c'est précisément ce qui n'a jamais été fait. Dans un numéro du *Moniteur Officiel de la République* du temps du président Geffrard, qui doit remonter à plus de trente ans, on pourrait encore retrouver un rapport de M. Eugène Nau sur une exploitation faite dans les parages de Hinche, Saint-Michel et les environs.

Il y aurait là certainement des indications pratiques qu'il serait facile d'utiliser.

Dans ces dernières années, le général Hyppolite, président actuel de la République, s'est beaucoup occupé de la question des mines et a fait de sérieux efforts pour arriver à constituer un groupe d'explorateurs renfermant les capacités et les technicités nécessaires pour mener à bien une pareille tâche.

Nous ne pouvons souhaiter qu'une chose, c'est que ses projets réussissent le plus vite possible, car il n'est pas douteux que les recherches de ce genre, bien conduites, ne démontrent que le sous-sol d'Haïti ne le cède en rien comme richesses au sol lui-même.

Les chemins de fer vont être construits en Haïti, le fer et la houille en sont les aliments naturels ; l'exploitation des uns, comme la mise en valeur des autres, nous semblent donc représenter la triple face de la future prospérité de la République.

---

---

## LES PROGRÈS COMMERCIAUX

---

La première chose qui frappe l'esprit de l'observateur lorsqu'il débarque dans un port de la République, c'est, en dehors du mauvais état des routes et voies publiques — j'ai dit comment elles allaient inévitablement se trouver améliorées par la création des chemins de fer, car il faut de bonnes routes pour arriver aux gares — l'énorme activité commerciale qui règne dans le pays.

J'insiste sur le mot et sur la constatation, car l'une et l'autre, en rendant bien ma pensée, ne sont que l'expression de la plus exacte vérité. Il est clair que tout est relatif dans le monde économique et que l'on pourrait facilement faire en Haïti dix fois plus de commerce que l'on en fait ; mais alors que le pays n'est relié que depuis peu de temps au vieux monde par un câble sous-marin ; alors que les communications terrestres intérieures, par le télégraphe, ne sont ouvertes que d'hier ; alors que les routes sont déplorables et que les chemins de fer ne sont pas encore commencés, n'est-il pas admirable de pouvoir constater le grand mouvement d'affaires qui règne au Port-au-Prince, au Cap-Haïtien et je dirai dans tous les ports de la République, aussi bien du sud que du nord ?

Etant donné le manque, à peu près complet encore, de l'outillage économique indispensable aux peuples modernes, ou je me trompe fort, ou cela démontre jusqu'à l'évidence, l'étonnante vitalité du peuple haïtien, la surprenante richesse du pays. Car il n'y a pas à dire, tout vient à peu près tout seul ici ; que serait-ce si l'on était armé pour la grande bataille commerciale ?

\*  
\* \*

Prenons la ville du Cap-Haïtien, qui n'est que la seconde de la République et qui, avec ses 12 à 15.000 habitants, représente naturellement une activité commerciale infiniment moins grande que Port-au-Prince, où l'on compte près de 60.000 habitants, au cœur même de la République, entre les contrées du nord et du sud.

Eh bien, n'assistons-nous pas tous les jours au spectacle le plus vivant, à l'activité la plus fébrile, au point de vue commercial ?

La ville tout entière est remplie de magasins de gros et de détail, de soutes à cafés, des boutiques des consuls étrangers qui tous font le commerce, de dépôts de campêche, etc., etc.

Le port est relié directement à l'Europe par les Transatlantiques et la Hambourgeoise, aux autres ports de la République, par les bateaux Rivière ; mais constamment des navires américains, franco-



russes, français, allemands, etc., passent, s'arrêtent, prennent le frêt et fournissent ainsi de nouvelles *occasions*, comme l'on dit ici, de nouveaux débouchés pour les cafés et autres produits du pays.

La vigie a-t-elle signalé le français ou l'allemand, vite les cabrouets portent le café sur le port et pendant la saison ce commerce seul est considérable.

J'aurai l'occasion de revenir sur cet important commerce du café dans un chapitre spécial, mais dès maintenant n'est-il pas bon de constater le mouvement fort important auquel il donne lieu ici même, dans la seule ville du Cap-Haïtien ?

Mettez le sac de 70 kilogrammes à 1 fr. 40 le kilog. — ici on compte par livre et par centime, le centime étant le *cent* de la *gourde*, c'est-à-dire notre sou à peu près, et l'on dit : le café est à 14 centimes ; on peut en expédier jusqu'à 5.000 sacs par semaine sur les steamers ou les *cargoboat* en partance et l'on en expédie certainement 2.000 sacs en moyenne.

Calculez à 1 fr. 40 le kilogramme, cela représente un mouvement de 196 000 francs ; et lorsque l'on arrive à 5.000 sacs par semaine, on atteint un mouvement d'affaires de 500.000 francs en chiffres ronds.

Encore une fois, il ne s'agit là que du second port, de la seconde ville de la République.

Ajoutez au Cap-Haïtien tous les ports du pays, ajoutez au café, le campêche, l'acajou, le cacao, les oranges, tous les produits du sol pour l'exportation et, d'un autre côté, tenez compte de la contre-partie nécessaire, c'est-à-dire de l'importation des conserves, des étoffes, des meubles qui viennent de France, des gros meubles qui viennent des Etats-Unis et de mille autres objets, poteries, allumettes, etc., etc., qui malheureusement viennent trop d'Angleterre et d'Allemagne, et vous aurez à peine une idée du mouvement commercial auquel j'assiste tous les jours dans les ports haïtiens.

— Est-ce là le tableau représentant un pays mort et sans avenir ?

— Certes non.

— Peut-on faire mieux ?

— Sans aucun doute, car le commerce était beaucoup plus considérable et plus florissant au siècle dernier.

\*  
\* \*

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, si une telle fertilité du sol, si de pareils dons de la nature, si une telle prospérité relative permettent de concevoir les plus hautes et les plus légitimes espérances ; ces espérances ne se réaliseront que si

l'on sait s'en rendre digne et si l'on sait et l'on veut réaliser les efforts nécessaires pour arriver au complet épanouissement de la prospérité commerciale en Haïti.

En France, un mot a fait fortune dans un discours officiel : « Aide-toi, la République t'aidera. »

Dans cet ordre d'idées, les exemples abondent, et si les Français, sur le terrain commercial de l'exportation en Haïti, voulaient bien donner l'exemple de l'esprit d'initiative, ils réaliseraient des prodiges dans l'intérêt des deux pays. C'est ainsi que la *Mantéque*, saindoux pour la cuisine, se vend ici 1 p. 10 les cinq livres et le beurre 1 p. 1/2, il faudrait bien peu de chose pour arriver à l'expédier vite par les voies américaines, puisque les Transatlantiques marchent comme des tortues, et à meilleur marché, et alors tout le monde abandonnerait, à prix à peu près égal, la *Mantéque*, pour le beurre de France.

C'est ainsi que les fameux biscuits *Palmers Huntley*, seuls maîtres du marché en Haïti pendant longtemps, sont aujourd'hui en partie battus dans presque toutes les villes de la République par les *Olibet* et les *petits beurres Lefèvre-Utile*. Voici des exemples encourageants et qui devraient certes inciter nos commerçants à tenter des efforts dans toutes les branches d'exportation en Haïti :

ils seraient certains d'être largement récompensés de leur intelligente initiative.

Ce qui est vrai en France est également vrai chez vous, Haïtiens ; marchez de l'avant et tout vous sera facile, vous inspirerez confiance, les capitaux viendront à vous et tout le reste arrivera par surcroît.

Vous avez un cable sous-marin, des lignes télégraphiques terrestres ; c'est bien, mais ce n'est pas assez.

Améliorez vos routes, vos voies de communication, construisez des chemins de fer, outillez vos ports, jetez des wharfs dans la mer, installez le téléphone et l'électricité dans vos villes, soyez modernes et pratiques en un mot ; les capitaux étrangers viendront à vous avec confiance, parce que vous avez l'intelligence des affaires, parce que vous avez la plus efficace des garanties à donner : l'incroyable fertilité de votre sol et la douceur de votre climat, qui doivent vous permettre de décupler rapidement vos richesses naturelles, vos produits agricoles, votre prospérité commerciale.

Mais, encore une fois, pour obtenir ces heureux résultats, il faut de l'énergie ; il faut que l'initiative privée agisse, il faut que l'instrument — l'outillage économique — soit à la hauteur des besoins, des progrès, des aspirations du moment.

---

Et lorsque cela sera, vous occuperez une place  
enviée entre toutes dans le grand concert des  
peuples, car Haïti sera le paradis terrestre mo-  
dernisé.

---

## LES PROGRÈS MATÉRIELS

LETTRE OUVERTE A M. VICTOR SCHOELCHER

SÉNATEUR, A PARIS (1)

---

Vous êtes, mon cher sénateur, un des doyens vénérés de la démocratie française, un des plus vieux et des plus fermes républicains que je connaisse, un sincère philanthrope, et votre immortelle campagne en faveur de l'abolition de l'esclavage vous désigne depuis plus d'un demi-siècle au respect et à l'admiration de tous les honnêtes gens, de tous les amis de l'humanité.

Vous ne pouvez donc être suspect à personne, et c'est toujours avec une réelle émotion que l'on relit votre beau livre en deux volumes : *Colonies étrangères et Haïti*, introuvable aujourd'hui, et paru en 1843, voilà juste cinquante ans.

Comme votre bonne foi, votre amour de la vérité, vos ardentes sympathies pour la race noire sont hors de doute, on ne doit voir dans votre ouvrage qu'un tableau fidèle des événements, des choses et des gens de votre temps, qu'un procès-verbal authentique de ce que vos yeux vous ont révélé, de ce que votre noble cœur vous a dicté, et c'est à ce titre qu'il est particulièrement inté-

---

(1) Cette lettre n'est parvenue à destination que quelques jours après la mort de mon illustre ami.

ressant et instructif de vous relire, et c'est à ce titre que je veux, moi aussi, venir m'entretenir amicalement aujourd'hui avec vous d'une chose qui nous est également chère à tous deux ; je veux parler de l'avenir, de la grandeur et de la prospérité d'Haïti.

Je ne vous chicanerai point sur l'admiration que vous professiez parfois à l'égard des modes de colonisation de l'Angleterre et sur l'action, que vous pensiez bienfaisante alors, de ses ministres protestants. Le cours des événements vous a certainement désillusionné pour toujours, et ce peuple de marchands, cruels envers les autochtones, envers les noirs et se livrant au plus cynique trafic, au plus éhonté des commerces, à l'ombre de la bible, a dû vous laisser surpris et atterré de tant de duplicité — ce qu'un cœur généreux comme le vôtre ne peut guère concevoir.

Non ! je m'en tiendrai simplement à quelques lignes de votre travail, non pas pour vous blâmer, mais pour vous faire toucher du doigt, en quelque sorte, les progrès réalisés depuis cinquante ans en Haïti et pour vous convier à partager la joie que l'on éprouve à cette constatation.

Est-ce à dire que tout soit bien dans la jeune République ? Certes non, cependant n'est-il pas juste de constater les progrès véritables, lorsqu'on les trouve sur son chemin ?

Les Haïtiens vous en ont longtemps voulu de certaines phrases assez dures, de constatations sévères, de jugements qui leur semblaient excessifs. Eh bien, loin de vous en vouloir, je trouve qu'ils devraient vous en être profondément reconnaissants, car ce sont précisément ces lignes amères peut-être, mais sincères à coup sûr, qui nous permettent de juger aujourd'hui avec une certitude lumineuse combien grand a été le chemin parcouru depuis un demi-siècle dans ce beau pays d'Haïti.

Pour s'en convaincre, il me suffira de citer les dix lignes suivantes que je trouve à la page 273 du second volume de votre ouvrage :

« Les plus riches sont dans le dénûment. Les aisances, les agréments de la vie sont inconnus ; il est peu d'îles des Antilles qui n'aient aujourd'hui une glacière, Haïti n'en a pas. Il n'y existe pas une maison, nous disons une seule, où il y ait du luxe ; pas une dont le parquet soit ciré ; pas une où l'on trouve un tapis. Les familles les plus honorables habitent des appartements dépourvus de tout, le papier y est une rareté, les murailles sont barbouillées en blanc, à la détrempe ; enfin, il n'est pas une seule femme de la République qui, hors d'un grand bal, porte autre chose que des robes d'indienne ! »

Je veux croire, je suis persuadé qu'au lende-



main presque de la guerre de l'indépendance, qu'au lendemain des révolutions et des tremblements de terre, ce tableau était fidèle. Aujourd'hui, cher et vénéré maître, il ne l'est plus, et c'est là ce qu'il faut dire bien haut.

Allez au Port-au-Prince, au Cap-Haïtien, allez même dans les villes de moindre importance, aux Gonaïves, à Jacmel, aux Cayes, à Saint-Marc, à Jérémie, dans les habitations, et partout vous trouverez un bien-être, un confortable, un souci de luxe même qui contrastent fort heureusement avec la peinture assez triste, que je viens de citer, de la République, d'après vos propres notes, publiées en 1843.

\*  
\* \*

Consolez-vous donc et sachez que partout, chez les commerçants — tout le monde fait du commerce ici — aussi bien que chez les fonctionnaires, vous trouverez des papiers sur les murs des principales pièces, des parquets cirés et des tapis.

De jeunes mariés entrent-ils en ménage, ils font venir leurs salon, chambre à coucher et salle à manger de Paris, s'ils ont tant soit peu d'argent, et les gros meubles, les bureaux, les dodines, etc., de New-York, ce dont je les blâme du reste, car les meubles américains sont lourds et fort chers et ils feraient mieux de tout acheter à Paris.

Dans toutes les familles aisées vous trouvez

aujourd'hui un piano et une machine à coudre et bien mieux — une bibliothèque — car on lit beaucoup maintenant et toute la jeunesse se tient au courant de ce qui se passe en Europe.

Dans la seule ville du Cap-Haïtien, où je suis depuis un mois, je connais plus de cent bibliothèques assez bien montées chez des particuliers.

Quant aux toilettes, si l'on pouvait leur faire un reproche, ce serait d'être trop excessives; si les femmes du peuple continuent à porter des robes d'indienne bien empesées et bien blanchies — il y a depuis quelque temps une fabrique de savon au Cap-Haïtien et l'on en fait une consommation prodigieuse — toutes les personnes un peu aisées se mettent et sortent tous les jours avec des toilettes que ne désavoueraient pas les Parisiennes.

Les hommes eux-mêmes poussent cet amour de l'habillement souvent jusqu'à la minutie la plus exagérée.

Vous voyez qu'il y a loin de cet état de choses à l'état misérable que vous constatiez il y a cinquante ans.

Evidemment, je tiens encore à le répéter une fois, vous avez raconté ce que vous avez vu, de même que je dis ce que je vois; quelle conclusion à tirer de ce contraste frappant, de ce profond changement, sinon que la République a marché

---

dans la voie du progrès matériel et n'est-il pas bon de le dire, quand ça ne serait que pour encourager les Haïtiens et les inciter à faire plus encore, à faire mieux dans toutes les branches de l'activité humaine.

Je suis persuadé, mon cher et vénéré maître, que ces lignes vous causeront une grande joie, voilà pourquoi je vous les adresse avec tous mes vœux pour une longue continuation de votre verte et calme vieillesse.

Votre dévoué.

P. V.

---

## LES PROGRÈS ÉCONOMIQUES

---

Plusieurs personnes, tout en me remerciant des heureuses constatations que j'ai pu faire à propos du progrès matériel en Haïti, pensent que malheureusement la transformation économique ne marche pas aussi vite ; elles reconnaissent et espèrent cependant que les progrès matériels, résultats de l'initiative privée, seront comme la préface bienfaisante des progrès économiques.

La question est assez intéressante pour mériter que l'on s'y arrête un instant.

Au milieu de la lutte ardente des sociétés modernes, avec une concurrence étrangère de plus en plus âpre, il est évident qu'un pays qui ne grandit pas est un pays qui recule, par cela même qu'il ne sait pas se tenir à la hauteur des transformations du moment. C'est là une vérité économique, maintes fois constatée, inéluctable et contre laquelle personne ne saurait s'inscrire en faux.

Mais ceci dit, il convient de ne pas tomber dans une erreur trop commune, en comparant entre eux des pays qui ne peuvent et ne doivent pas l'être logiquement.

Il est clair que si l'on compare Haïti aux Etats-Unis ou aux Etats de la vieille Europe, on pourra trouver que la jeune République marche bien

lentement. Mais outre qu'un tel procédé serait d'une évidente mauvaise foi, de plus il serait contraire à toute méthode scientifique.

Tout d'abord il ne faut pas perdre de vue qu'Haïti ne date que d'hier, n'a pas encore un siècle d'existence; et s'il reste beaucoup à faire, il est juste de reconnaître que l'on a fait beaucoup, étant donné que l'on n'avait pas derrière soi l'accumulation des siècles d'expérience du vieux continent.

Ensuite, il convient de rester sur un terrain similaire, dans un milieu ambiant si l'on veut, et de regarder simplement ce qui se fait dans les Antilles : alors nous serons en face d'éléments d'information qui nous permettront, sinon de tirer des conclusions rigoureuses, au moins de formuler des hypothèses vraisemblables.

\*  
\* \*

Je ne voudrais pas dans un simple chapitre passer en revue la situation économique de toutes les Antilles, et, d'ailleurs, la place me ferait défaut. Mais enfin si nous devons constater la prospérité de la Jamaïque, grâce au sens pratique des Anglais qui ne sont guère scrupuleux sur les moyens à employer vis-à-vis des noirs, il nous sera bien permis de dire aussi que les deux autres grandes Antilles, qui appartiennent aux Espagnols, ne sont

pas dans une situation économique beaucoup plus prospère que la République haïtienne.

A Cuba, qui possède des tabacs de premier ordre et une ville — la Havane — que l'on pourrait considérer comme la métropole des Antilles; à Cuba, dis-je, il est impossible de monter une affaire un peu importante avec des capitaux européens, et la malheureuse affaire de Nipe, à elle seule, a ruiné plusieurs séries de capitalistes à Paris, il est vrai que depuis quelques années les Américains des E. U. ont été plus audacieux, ont apporté leurs capitaux pour construire des chemins de fer et s'en sont bien trouvés.

A Porto-Rico, où le chemin de fer en construction a tant de mal à se terminer, malgré des résultats certains, la monnaie métallique est aussi rare qu'ici, l'usure est la plaie du pays et c'est miracle quand, sur des garanties tout à fait exceptionnelles, on trouve à emprunter à 12 0/0.

Est-ce à dire que Cuba et Porto-Rico ne soient pas des pays d'avenir? Loin de là, ce sont au contraire d'admirables contrées, tout comme Haïti, mais cela prouve simplement que le grand réveil économique ne s'était pas encore produit pour les Antilles et j'ai pensé qu'il était bon de le constater ici, car si le mal de l'un ne guérit pas le mal de l'autre, il permet du moins de ne pas se laisser aller à un découragement toujours fort dangereux.

Mais ce réveil, cette nouvelle étape dans la voie du progrès, ou je m'abuse fort ou tout semble indiquer qu'ils vont se produire aussi bien en Haïti que dans le reste des Antilles, et cela, grâce à un facteur nouveau dont je vais dire deux mots.

\*  
\* \*

A l'état sauvage, une lieue de terre nourrit un homme ; à l'état cultivé, elle peut en nourrir 1,200. Je veux bien admettre que cet axiome économique soit un peu exagéré, on m'accordera cependant qu'il y a encore beaucoup de terres incultes en Haïti ; or, s'il y a un million d'habitants aujourd'hui, la République pourrait en renfermer facilement 10 millions et les nourrir avec non moins de facilité.

Que faut-il pour en arriver là, dans cet admirable pays, où tout vient pour ainsi dire tout seul, où le ciel est toujours clément ?

— Que la population augmente.

— Mais les familles sont nombreuses.

— Que l'agriculture progresse, que les industries se créent, que les ports s'outillent et augmentent leur travail, et tout sera résolu.

Eh bien, tout cela n'est pas impossible, si l'on veut bien songer que la science moderne nous a mis dans les mains à tous un facteur nouveau, un admirable instrument pour développer la richesse

des peuples, j'ai nommé les moyens de transport.

Pour Haïti comme pour toutes les Antilles, fatalement ils sont de deux sortes :

1°. Les chemins de fer qui doivent apporter les cafés, les campêches, etc., aux ports d'embarquement et enrichir la République dans des proportions incalculables, en décuplant la production.

2°. Les bateaux à vapeur. Je m'explique : le jour où une compagnie intelligente remplacera les Transatlantiques ou lui fera concurrence, on ira en Europe en 10' jours, peut-être en huit.

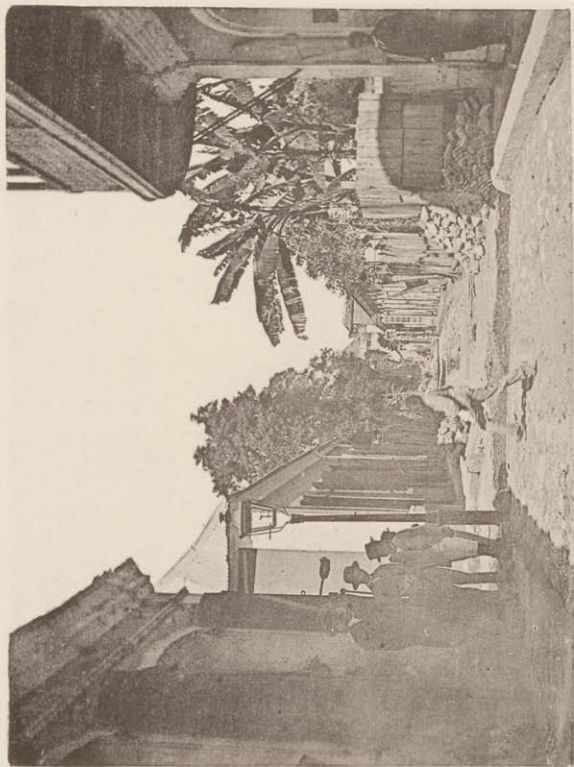
Enfin quoiqu'il arrive, avec les progrès de la navigation, le moment n'est pas loin où Haïti sera sensiblement rapprochée, comme temps, des deux Amériques et de l'Europe.

Dans ces moyens de transports rapides par chemins de fer et par bateaux, résident la prospérité future, la grandeur certaine, le développement indéfini de la République haïtienne, et je veux croire que bientôt les événements sauront me donner raison.

Qu'on ne s'y trompe pas, aujourd'hui pour vaincre sur les marchés du monde et simplement pour vivre, l'outillage économique est plus utile, plus nécessaire aux peuples jeunes que l'outillage militaire dont ils n'ont que faire.

---





UNE RUE DU CAP-HAÏTIEN

B. M.  
LA ROCHELLE

---

## LA SITUATION AGRICOLE

---

### I

Au point de vue économique, il est certain que la première des richesses pour un peuple réside dans la fertilité de son sol et la douceur de son climat.

Haïti possède ces deux facteurs de la grande culture tropicale au premier chef, et l'on peut hardiment classer la République parmi les nations les plus favorisées.

Est-ce à dire qu'il me soit loisible de parler des progrès agricoles en Haïti ? je n'oserais y répondre, car, si d'un côté on fait un assez grand commerce de café et de campêche, il est certain que l'on peut en faire dix fois plus et qu'on le fera certainement le jour où l'on possèdera enfin des chemins de fer ; et si, d'un autre côté, on récolte une quantité si nombreuse et si variée de fruits, c'est qu'ils viennent tous seuls les trois quarts du temps et, en tous cas, on ne songe pas à l'immense commerce d'exportation auquel pourrait donner lieu une culture plus scientifique, plus moderne, plus active, plus pratique en un mot.

Ceci dit, je ne veux pas tant examiner aujourd'hui ce que l'on fait que surtout ce que l'on devrait faire sur tout le territoire de la République,

du nord au sud, du Cap-Haïtien aux Cayes, si bien doté pour les cultures les plus variées, grâce à ses différences d'altitude. On retrouve en petit en Haïti la fameuse différence qui existe entre les terres chaudes au bord de la mer et le grand plateau central de l'Anahuac du Mexique ; ne trouve-t-on pas toutes les cultures intertropicales autour de Port-au-Prince, au fond de la baie, et ne pourrait-on pas trouver toutes les cultures européennes à deux pas, à Furcy, à la Coupe, par exemple ?

\*  
\* \*

Il ne faut rien exagérer, ni en bien, ni en mal, et si l'agriculture sommeille en Haïti, il y a encore pas mal de plantations dues à l'initiative privée, fort intéressantes, surtout aux environs des villes et qui ont pour résultat de relever, ou plutôt de créer à nouveau, les grandes plantations d'autrefois. Qu'il s'agisse des cafés ou des cannes à sucre, j'en reviens toujours à la même conclusion : c'est bien, mais ce n'est pas suffisant.

A ce propos, j'ai là sous les yeux une longue lettre d'un homme particulièrement compétent de Porto-Rico, qui m'explique par le menu la situation économique de son île. Je demande la permission de citer tout ce qui a rapport au sucre, parce qu'il semble que l'on pourrait en faire son profit en Haïti :

« Outre les chemins de fer et le crédit foncier, cette île (Porto-Rico) doit viser à la plus prompte transformation de sa principale industrie, celle du sucre, qui est encore dans l'enfance et dont l'importance doublerait et triplerait par l'introduction des procédés modernes de fabrication. Quelle raison y a-t-il pour que vos Antilles Françaises, avec un sol et une topographie moins avantageés, produisent plus de sucre que Porto-Rico, quatre fois plus étendu que la Martinique et la Guadeloupe réunies ? pour que Porto-Rico en produise huit fois moins que Cuba, dont la population est seulement le double de la sienne ?

Porto-Rico devrait retirer de 12 à 15 millions de ses sucres, qui en représentent 5 à 6, l'expression de ses moulins ne dépassant guère 5 à 6 0/0 pour produire de la muscovade (espèce de cassonade) ; tandis qu'elle devrait être de 8 à 9 0/0 pour produire des sucres cristallisés, valant 25 à 33 0/0 de plus, sans parler de la diffusion qui doit rendre à la canne le premier rang que ce procédé a attribué à la betterave dont la richesse en sucre et le rendement cultural sont fort inférieurs à ceux de la canne. Egalement, tout s'en va en frais chez nous pour aggraver la perte de nos mauvaises installations. 30 à 40 usines perfectionnées devraient prendre la place de nos 150 à 200 mauvaises sucreries... »

Voilà qui est clair et qui devrait donner beaucoup d'espérances aux Haïtiens, car avec un petit effort, on pourrait certainement retirer dans la République plus de 30 millions par an d'une culture raisonnée et scientifique de la canne transformée, bien entendu, soit en sucre, soit en rhum ou tafia, comme cela se pratiquait sur une si grande échelle du temps de l'occupation française.

\* \* \*

Avant d'en arriver au détail de certaines cultures qui me tiennent fort au cœur et dont je voudrais bien faire toucher du doigt toute l'importance en Haïti, si l'on s'y livrait sérieusement, je veux encore citer quelques lignes de mon savant confrère en science économique, parce qu'il me semble traiter là des questions générales qui ne sauraient rester indifférentes dans l'esprit d'un patriote haïtien :

« Avec les chemins de fer et des usines modernes, le crédit foncier, en mobilisant une grande partie de la valeur du sol et en fournissant à notre agriculture les capitaux qui lui font défaut, opérerait à Porto-Rico une des révolutions économiques les plus intenses qui se soient jamais produites aucune part. Notre production de 13 à 14 millions, à peine équivalente aujourd'hui à notre consommation, serait bientôt portée à

20 millions, avec les deux seuls produits du sucre et du café ; tous les autres produits, tels que le tabac, le bétail, etc., y ajoutant un respectable appoint.

« Dans l'état actuel des choses, vous ne serez pas surpris d'entendre que l'intérêt *le plus bas* des prêts à l'agriculture les mieux garantis, est de 12 0/0 ; prêts très rares et très difficiles et aboutissant bien souvent à l'exécution de la propriété au profit du créancier lui-même !... »

Chose singulière et bien faite pour ne pas me déplaire, ces paroles sont la confirmation exacte de ce que j'écrivais ici-même, en comparant sommairement entre elles les quatre grandes Antilles.

Que l'on fasse aussi des chemins de fer en Haïti, et comme la République est plus grande et plus fertile que Porto-Rico, le développement de l'agriculture sera l'immédiate conséquence du développement des moyens de transport *rapides et à bon marché*, comparés à ceux qui s'obtiennent à dos de mulets, à travers des chemins le plus souvent impraticables.

\*  
\* \*

Mais je m'aperçois que la place me manque, et bien malgré moi, je suis obligé de remettre à la prochaine fois l'indication de toutes les cultures possibles, utiles, *nécessaires*, dirais-je volontiers,

en Haïti ; pour arriver à me faire bien comprendre, je n'aurai qu'à me livrer à un petit travail de comparaison entre les cultures et les conditions climatériques similaires du Japon et d'Haïti.

Aussi bien, ma tâche sera singulièrement simplifiée par les indications si précises et si nettes fournies par M. Yeijiro Ono, dans son voyage : *The industrial transition in Japan*.

L'auteur a habité longtemps les Etats-Unis, et sa compétence étant hors de doute, j'estime que je n'aurai point perdu mon temps si, en si bonne compagnie, j'arrive à provoquer chez les Haïtiens le désir d'essayer toutes ces nouvelles cultures, qui seront non-seulement la fortune pour eux, mais encore un grand accroissement de prospérité pour la République.

---



## II

A la veille des transformations qui vont inmanquablement s'accomplir dans toutes les Antilles, comme je l'ai, déjà fait remarquer, grâce aux navires à marche rapide et à la construction des chemins de fer, le moment est venu, il me semble, d'indiquer rapidement toutes les cultures rémunératrices que l'on pourrait tenter, et je dirai même, faire réussir à coup sûr en Haïti.

Je citais dans le chapitre précédent le savant ouvrage du Japonais Yeijiro Ono publié par les soins de l'*American economic Association*. Aussi bien, je devrai me servir plus d'une fois de ses indications, car elles ont trait à des cultures qui, pour la plupart, réussiraient admirablement en Haïti.

En Haïti, je ne saurais trop le répéter, on a de la place et un excellent climat, on peut donc dire que l'agriculture pourrait facilement, avec des efforts très raisonnables, décupler sa production.

Au Japon le *low land rice* (riz de marais) bien cultivé, rend de 45 à 54 hectolitres à l'hectare.

Ici, on fait du riz rose, ce que l'on appelle du *riz de pays*, qui est d'ailleurs excellent et qui vaut le riz blanc d'importation asiatique; mais il serait aussi fort intéressant de cultiver, sur tous les mornes de la République, dans les endroits les plus arides et les plus secs, ce que l'on appelle

*The upland variety* (riz de montagne). Le rendement n'est guère que de 12 hectolitres et demi à l'hectare, il est vrai; mais il ne demande aucune irrigation, fort peu de travail, et l'on peut dire que cette production dans les pays montagneux est de l'argent trouvé sans mal.

Avec une très grande facilité, on pourrait, en Haïti, planter des mûriers et se livrer à l'élevé si productive des vers à soie. Le mûrier vient admirablement dans le midi de la France, aux Indes, au Japon, dans tous les pays de chaleurs tempérées, si l'on peut dire; et certes, il ne serait point difficile ici, où le climat est si favorable, si varié par les altitudes diverses et les accidents de terrains d'une contrée essentiellement montagnaise, de le faire prospérer.

Au bout de la troisième année, le mûrier commence à donner; au bout de huit à neuf ans il est en pleine production et sa récolte donne à l'heureux propriétaire de 1,200 à 1,800 francs par an à l'hectare. Mettez que le mûrier produise un peu moins dans le midi de la France, à cause surtout de la cherté de la main-d'œuvre; mettez, si vous voulez, qu'il produira également moins en Haïti, pour une cause ou pour une autre — ce qui serait à démontrer en tous cas — vous avouerez avec moi qu'il y aurait encore là une somme de bénéfices capable, à elle seule, d'enrichir le pays.

La culture du thé devrait aussi tenter tout particulièrement l'esprit d'initiative des grands propriétaires *d'habitations* en Haïti. Il ne faut pas perdre de vue que l'humanité presque tout entière ne boit que du thé; il y a donc de ce fait des débouchés certains, et si les producteurs de thé arrivaient à la culture sur une grande échelle en Haïti, ils seraient, certes, certains de trouver à deux pas de chez eux des débouchés de premier ordre presque indéfinis : j'ai nommé les Etats-Unis.

De 1878 à 1886, la production du thé a passé au Japon de 23 millions de livres à plus de 57 millions de livres. A mi-côte, le long des mornes, à l'abri du vent et même au bord de la mer, on pourrait trouver facilement des milliers de situations favorables à cette culture qui fait vivre une partie des Orientaux.

Une belle récolte de feuilles peut arriver jusqu'à 6,200 livres à l'hectare, soit environ 1,500 livres de thé sec, prêt à être vendu, à l'hectare, quatre livres de feuilles fraîches fournissant une livre de thé sec ou achevé. C'est donc plus que le bien-être, c'est presque la fortune assurée pour ceux qui se livrent à cette culture.

Quant au coton, à l'encontre du thé, je sais bien que ce ne seront pas des clients, mais des concurrents redoutables que l'on trouverait à coup sûr

aux Etats-Unis ; aussi, loin de moi l'idée de recommander jamais la culture du coton comme une des grandes cultures de l'avenir en Haïti ; mais enfin, avec des vues plus modestes, sans viser à l'importation, on pourrait peut-être ne se préoccuper que de la consommation locale, qui deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que la création des chemins de fer provoquera la création de la grande industrie et particulièrement de filatures dans l'île.

Le coton égrainé rend environ 900 livres par hectare, ce qui n'est pas à dédaigner. De plus, nous le rencontrons à chaque pas en Haïti ; il y vient admirablement à l'état naturel, il produit même déjà d'assez bons résultats aux environs de Saint-Marc, et sa culture raisonnée, sur une plus vaste échelle, ne saurait offrir aucune difficulté.

\*  
\* \*

Les Japonais cherchent aussi tous les moyens de développer la culture de la canne à sucre chez eux. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui à propos de la République haïtienne, car, en parlant de la question des sucres d'une manière générale dans les Antilles, j'ai dit comment il fallait, en quelque sorte, mettre la charrue devant les bœufs et commencer par perfectionner les moyens de fabrication, soit du sucre, soit du sirop, du rhum ou du

tafia. C'est là, croyez-le bien, où gît la grosse difficulté; le reste, c'est-à-dire la production même de la canne à sucre, viendra tout seul, car on saura du moins l'utiliser d'une façon pratique et rémunératrice pour tous. Aujourd'hui, le premier des points sur les habitations, les moulins à tafia, est de faire du sucre comme autrefois et d'employer les mélasses à faire du rhum, ce qui augmenterait les bénéfices dans des proportions énormes.

J'insiste de nouveau sur la nécessité de cultiver ici le thé et le mûrier sur une grande échelle, car il n'est pas douteux qu'en dehors du coton et même de la canne à sucre, le pays ne puisse y trouver de nouvelles sources de fortune et de prospérité. J'en dirai autant du ricin qui vient admirablement et que l'on devrait cultiver en grand pour l'exportation.

Je trouve dans un article de Leroy-Beaulieu, qui vient de paraître en avril et consacré précisément au volume : *The industrial transition in Japan*. de M. Yeijiro Ono, les lignes suivantes qui résument la situation agricole au Japon et qui, par plus d'un côté, pourraient rester vraies en ce qui touche Haïti :

« Tels sont les principaux traits actuellement de l'agriculture japonaise. Les ressources en réserve sont considérables, puisqu'une grande partie

du sol est à l'état de terres publiques sans culture, et que le riz, d'une part, cet aliment si substantiel, le mûrier et l'arbuste à thé, de l'autre, ces deux productions de denrées si appréciées dans le monde entier, peuvent s'étendre sur des surfaces énormes encore en friche. Par un opiniâtre travail, le paysan japonais obtient des récoltes assez belles, du moins en riz; mais il manque de toute connaissance scientifique. »

N'est-ce pas le tableau saisissant de ce qui se passe en Haïti? Les espaces non cultivés sont vastes ici, et le paysan manque de connaissances scientifiques; seulement le sol est si bon et la température si clémente, qu'il existe cette différence avec le Japon tout en faveur de la République haïtienne, à savoir qu'il n'y aurait pas besoin d'un travail bien opiniâtre pour obtenir des récoltes admirables, des résultats de tout premier ordre.

Je comptais en rester là et conclure immédiatement qu'il fallait construire au plus vite des chemins de fer en Haïti pour mettre le pays en valeur, développer l'agriculture et lui donner les moyens d'emmener ses produits vite et à un bon marché relatif dans les différents ports de la République. Mais je reconnais qu'il y a des aperçus si curieux et si ingénieux, si profonds parfois dans le livre de l'économiste japonais, qu'il serait vraiment

dommage de ne point les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Du reste, si ma conclusion est différée, elle restera la même et les arguments de M. Yejiro Ono ne pourront que lui apporter plus de force, une autorité nouvelle, en quelque sorte.

L'exposé rapide de ces arguments, qui ne sont la plupart du temps que des moyens pratiques de favoriser et de développer l'agriculture, fera l'objet d'un troisième chapitre et j'ose croire que le lecteur ne m'en voudra pas de m'être attardé un instant en si bonne compagnie, surtout si les agriculteurs haïtiens trouvent dans ces notes rapides quelque chose de bon à glaner, à retenir et à appliquer.

Alors je pourrai être assuré de n'avoir pas perdu mon temps!

---

## III

Venu, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, pour étudier pendant cet hiver la situation économique des Antilles et plus particulièrement celle de la République Haïtienne, j'ai été très heureux de retrouver dans le volume que M. Yejiro Ono a consacré à son pays, le Japon, une partie des idées qui me sont le plus chères.

L'auteur a habité longtemps les Etats-Unis ; Haïti va naître aux progrès modernes, le Japon y est né d'hier et je pense éclairer la question d'un jour nouveau, en consacrant ce troisième chapitre aux idées générales que comporte un tel sujet.

Au Japon, en dehors des encouragements officiels qui sont nombreux, fort intelligemment donnés et partant, fort efficaces, on attend surtout le grand développement de l'Agriculture de l'allègement des taxes foncières, véritablement écrasantes, puisqu'elles s'élèvent jusqu'à 75 francs par hectare cultivé ; du perfectionnement des voies de communication et du développement du commerce extérieur.

En Haïti ce sont les droits de Douanes qui entravent le commerce et je dirai bientôt comment il serait facile de trouver de nouveaux et très productifs impôts qui ne gêneraient personne, tout en conservant les Douanes en harmonie avec



les droits des autres peuples, c'est-à-dire beaucoup atténuées.

Quant aux voies de communication intérieures, j'ai déjà dit comment les chemins de fer allaient s'imposer.

Quant au commerce extérieur, qui sera développé par le fait même des chemins de fer qui apporteront les éléments d'activité aux ports, j'ai déjà indiqué également comment il serait singulièrement développé par les navires à marche rapide sur l'Europe et les deux Amériques, en attendant le percement de l'Isthme de Panama, indéfiniment reculé, hélas !

\*  
\* \*

On est vraiment surpris de constater à chaque pas combien des situations similaires commandent des remèdes ou des conclusions identiques en économie politique et comment neuf fois sur dix ces conclusions sont simples et naturelles. Ecoutez plutôt Leroy-Beaulieu :

« Si le Japon possède des mines, du charbon surtout, son avenir, au point de vue de la grande industrie, est assuré.

« Les transports, en effet, seront à peu de frais aisément établis et peu coûteux dans cet archipel oblong, dont aucun point n'est à une bien forte distance de la mer. »

Eh bien, lorsque le chemin de fer sera établi du Cap-Haïtien à une soixantaine de lieues dans l'intérieur, par exemple, nous savons qu'il traversera des mines de charbon et même — *rara avis* — de mercure ; Haïti peut donc voir un jour la grande industrie s'acclimater chez elle. Quant à ses côtes profondément découpées par des baies incomparables et renfermant des ports qu'il serait facile d'approprier aux besoins modernes, je crois qu'elles n'ont rien à envier à l'archipel Japonais.

Il y a quelques années, les capitaux, les connaissances techniques et les moyens de transport manquaient presque totalement au Japon, aujourd'hui, grâce à son énergie et à son esprit de suite, il possède tout cela ; en moins de vingt ans il a décuplé sa puissance économique.

C'est un exemple à suivre, rassurant entre tous et qui doit être de nature à inspirer confiance aux Haïtiens qui possèdent un pays qui ne le cède à aucun autre en fertilité et en richesses naturelles.

\*  
\* \*

Mais comme je suis résolu à dire avant tout la vérité, rien que la vérité, je dois constater, en historien impartial, que nous sommes ici, en Haïti, bien inférieurs au Japon, au point de vue de la main-d'œuvre, car il ne faut pas se le dissimuler, elle est chère, mauvaise et insuffisante

dans toutes les Antilles, à part l'organisation particulière des habitations dont je parle plus loin, dans un autre chapitre, ce qui peut paraître bien extraordinaire dans des contrées aussi favorisées par le climat ; peut-être la chaleur y est elle pour beaucoup. En tout cas l'examen de cette grande question m'entraînerait hors de mon sujet, je n'ai point à m'y arrêter en ce moment et je préfère encore une fois laisser la parole à mon confrère :

« Aussi les salaires d'ouvriers ne représentent que 50.000 francs en chiffre ronds pour une production de 1.500,000 francs. C'est ici le terrible secret du Japon ; quand il se révélera à l'Europe et aux Etats-Unis, ces contrées en seront consternées.

Les salaires, dans les filatures japonaises, pour un travail de 12 heures, varient entre 9 et 12 yens (45 et 60 centimes) pour un homme et n'atteignent que 6 yens et demi pour une femme (32 centimes et demi).

M. Yejiro Ono néglige de nous apprendre si ces ouvriers sont nourris, ce qui peut être le cas ; mais, le fussent-ils ce serait avec quelques poignées de riz, ce qui ne changerait guère la situation. Voilà ce que l'on devrait dire à la conférence de Berlin ; la plupart des délégués sans doute l'ignorent. En face de cette Asie renaissante, pleine de ressources naturelles et de forces humaines

aux prétentions modestes, l'outrecuidance des législateurs européens et des masses profondes européennes donne le frisson. »

Voilà qui est parfaitement dit et qui doit donner à réfléchir à tous les peuples, surtout à ceux chez qui la main-d'œuvre est vraiment par trop fantaisiste et indolente.

C'est le combat pour la vie qui mène les peuples modernes, et ceux qui ne veulent pas travailler sont destinés à périr : il n'y a pas à sortir de là.

Il en est en Haïti comme au Japon : puisque l'on n'a pas su tracer des routes à temps, il faut commencer par construire des chemins de fer, avant de percer des routes ; les nécessités de l'Agriculture et du commerce moderne l'exigent et, comme je l'ai fait remarquer d'autre part, les habitants, stimulés par la nécessité, seront bien forcés de faire des routes plus ou moins longues, pour porter leurs cafés, leurs cacao, leurs bois de campêche, toutes leurs productions en un mot, à la gare voisine.

Au Japon les transports par chevaux ou par voitures à porteurs revenaient à plus de 90 centimes par kilomètre et par tonne ; les chemins de fer ont réduit ces prix des neuf dixièmes partout où ils passent et l'on compte que le moment est proche où le Japon va posséder un premier réseau de 6000 kilomètres de chemins de fer (il y en a

plus de 3000 actuellement), ces prix pourront être réduits rapidement des dix-neuf vingtièmes ; prenez ces chiffres pour bases des transformations économiques que les chemins de fer devront opérer en Haïti et vous serez aussi vite convaincus, que je le suis moi-même, que l'apparition des voies ferrées décuplera immédiatement la production du café, du cacao, du campêche, de la canne à sucre, du rhum, en attendant qu'elle provoque la grande industrie par la mise en valeur des mines de charbon, en attendant qu'elle provoque une foule de cultures nouvelles : riz de montagne, thé, mûrier, ricin, arachides, cotonnier, câprier, etc., etc., comme je l'ai indiqué sommairement un peu plus haut.

\*  
\* \*

Je termine en citant ce long passage de Leroy-Beaulieu, parce qu'il est d'une importance capitale et qu'il montre combien le système de droits de douanes, à peu près prohibitifs, est dangereux pour un peuple jeune ; aussi bien j'aurai l'occasion d'y revenir ici même, en indiquant les réformes dans la perception des impôts sur lesquelles on pourrait fonder de légitimes espérances :

« Le développement de l'agriculture se rattache à celui de l'industrie ; M. Yeijiyo Ono se demande comment les manufactures modernes peuvent s'é-

tablir au Japon. Il discute avec une rare perspicacité le problème du libre échange et de la protection. Au premier abord, l'instinct, l'exemple des Etats-Unis et de la Russie, pourraient porter les pays neufs vers ce dernier système ; c'est la tendance et le préjugé du temps présent. L'ouvrier japonais consacre dix jours à produire le thé qu'il échange contre du calicot qui n'aura coûté que deux jours de travail à l'ouvrier de Manchester ; il semble à l'observateur superficiel qu'il y ait dans un commerce de cette nature une infraction aux règles de la loyauté et de l'équité.

Notre auteur japonais, avec une rare pénétration n'aboutit pas à cette conclusion, il expose les conditions nécessaires pour qu'une politique protectionniste atteigne, du moins en partie, les résultats qu'en attend une contrée neuve : il y a trois de ces conditions : il faut, en premier lieu, que la nation possède une très grande population et un énorme territoire, au point de s'offrir à elle-même un marché très étendu et très varié, de réunir en quelque sorte plusieurs climats et une très abondante diversité de ressources ; en second lieu, les matières premières des industries protégées, comme le combustible, les métaux, les plantes textiles, doivent être produites dans le pays même en très grande quantité ; enfin l'intelligence et la demande effective du peuple pour les produits de

la civilisation doivent être aussi développées que chez les nations étrangères.

On ne saurait mieux raisonner ; bien des fois nous avons indiqué ces conditions, surtout les deux premières, comme essentielles pour atténuer les inconvénients de la politique protectionniste.

Nous avons été charmé de les retrouver avec des compléments sous la plume d'un écrivain japonais.

De ce que les 70 millions d'hommes, nouveaux venus, épris de fortune, d'une dévorante activité, et les 8.500.000 kilomètres carrés des Etats-Unis, ou bien encore les 100 millions d'hommes et les 22 millions de kilomètres carrés de l'empire russe peuvent pratiquer, sans trop en souffrir, une politique ultra-protectionniste, les esprits sont bien superficiels qui en concluent qu'une nation de 38 millions d'âmes, à population stationnaire et un peu amollie par un héréditaire bien-être, vivant sur un mesquin territoire de 530.000 kilomètres carrés, pourrait appliquer, sans notablement y perdre en activité et en ressources, un régime du même genre. »

Haïtiens, méditez profondément ces lignes, car elles vous montent jusqu'à l'évidence qu'un petit peuple qui s'en tient obstinément à un régime protectionniste, et quasi prohibitif par ses droits de douanes, est un peuple qui coure infailliblement à sa perte.

## LES ÉCOLES D'AGRICULTURE

## D'ARBORICULTURE ET DE JARDINAGE

Dans un chapitre de ce volume, j'ai constaté combien allait grandissant chaque jour l'instruction en Haïti, et combien étaient plus nombreux chaque année les jeunes gens qui allaient terminer à Paris leurs études et y chercher les secrets de la science moderne. C'est évidemment là une chose excellente, à laquelle on ne saurait qu'applaudir ; mais si l'on me permet de dire toute ma pensée, je n'hésiterai pas à affirmer qu'elle est insuffisante ; aller apprendre à Paris le droit ou la médecine, c'est procéder en quelque sorte à l'instruction morale et scientifique de la nation, ce n'est pas procéder à son instruction purement matérielle et utilitaire. Or, par ce temps de concurrence étrangère à outrance, je n'ai cessé de le répéter, un peuple ne peut se passer de l'un des deux genres d'instruction soit morale, soit matérielle, sous peine de rapide déchéance.

Plus d'une fois ces idées générales me sont venues à l'esprit en parcourant les mornes d'Haïti, en constatant l'incroyable fertilité de la plaine, en restant ébloui partout par la luxuriante vigueur de la végétation tropicale.

S'il y a dans cette constatation un fait capable

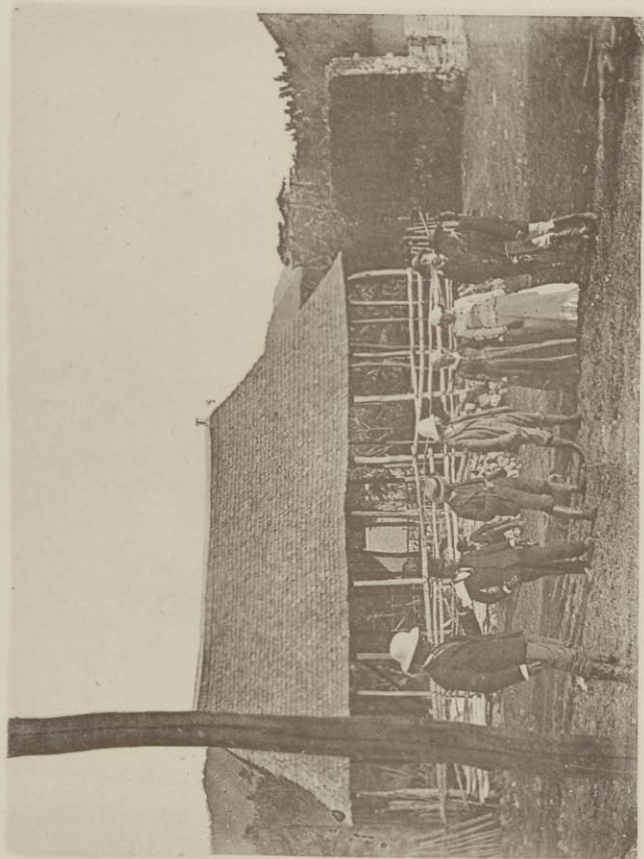


tout à la fois de rendre fiers les Haïtiens et de les enrichir dans un avenir qui ne saurait être éloigné, il faut bien le reconnaître, tout ou presque tout est encore à faire dans cette voie; et qu'il s'agisse de l'initiative privée, des méthodes rationnelles, des écoles spéciales ou de l'instruction directe du gouvernement, on en est encore à la période des tâtonnements. Cependant combien la solution de ce grave problème serait simple si on le voulait sérieusement; on va construire un chemin de fer dans le Nord, le gouvernement pourrait, avec de bien légers sacrifices, faire élever des écoles d'agriculture et d'arboriculture qui seraient en même temps des fermes-modèles, des leçons de choses vivantes et tangibles pour les campagnes environnantes et qui, par leurs productions mêmes, soit en cannes à sucre, soit en toute autre culture, arriveraient à coûter fort peu à l'Etat. C'est là une des faces de cette question vitale au premier chef pour la République d'Haïti. Il est inutile d'entrer dans de longs détails pour en faire comprendre tous les avantages au lecteur, qu'il s'agisse de la grande culture de la canne à sucre, de la manière de traiter et de conduire le caféier et le cacaotier, qu'il s'agisse de l'ordre et des tempéraments que l'on doit apporter dans l'exploitation raisonnée des forêts de campêche, qu'il s'agisse enfin en arboriculture des mille moyens de perfectionner, par la

greffe, les manguiers, pour ne citer que cet arbre national entre tous, on verra de suite quels immenses services les établissements de ce genre seraient appelés à rendre au pays.

Est-ce trop demander pour le moment? Je ne le crois pas, car pour beaucoup d'esprits et des plus éclairés en Haïti, ces écoles pratiques d'agriculture paraissent comme le corollaire naturel et indispensable des chemins de fer. Quant à la mise en œuvre de ces établissements, quant à l'état-major même des professeurs à installer, il serait facile, pour une rémunération plus que raisonnable, de les trouver en France dans notre grande école nationale de Grignon ou même dans d'autres plus modestes, mais non moins utiles et non moins éclairées, comme celle du Neubourg, par exemple.

Que si par hasard ces professeurs venus de France n'avaient pas toujours l'absolue compétence des cultures tropicales, il n'y aurait rien là qui soit de nature à nous effrayer ou à nous arrêter, ils en seraient quittes eux-mêmes pour faire une espèce de noviciat et pour apprendre sur les lieux *in anima vili*, si l'on peut s'exprimer ainsi à propos des plantes, ce que la science officielle n'a pas toujours pu nous apprendre sur les bancs de l'école. Mais si la pratique d'un autre monde et d'une flore nouvelle pouvaient parfois leur manquer, ce qu'ils auraient à coup sûr, ce



VUE DU DONDON

B. M  
LA ROCHELLE

seraient les idées générales, une bonne volonté certaine et surtout une méthode de travail qui rend tout facile et qui, jusqu'à ce jour, a malheureusement trop manqué en Haïti.

D'ailleurs, si la majeure partie de ces jeunes professeurs pouvaient se trouver un instant étonnés, sinon embarrassés, par la nouveauté du spectacle qui s'offrirait à leurs yeux et par la multiplicité des problèmes qui s'imposeraient à leur esprit investigateur, leur embarras ne serait que de courte durée, car, Dieu merci, la France a produit des hommes versés dans toutes les branches des connaissances humaines, et les professeurs eux-mêmes sont toujours sûrs de trouver dans d'illustres maîtres des guides bienveillants qui leur montrent le chemin à parcourir et leur facilitent l'accomplissement de la noble tâche qui leur est confiée.

N'est-ce pas ainsi que mon vieil ami Raoul, le pharmacien en chef de la marine, si connu en France pour avoir habité dans toutes les colonies françaises et les avoir toutes étudiées de près, vient de publier un grand ouvrage sur les cultures intertropicales où la science du botaniste est alliée avec tant de mesure aux conseils du praticien.

Il suffirait en maintes circonstances de savoir commenter ce *vade mecum* pour apprendre à la jeunesse désireuse de s'instruire l'art de mettre

en valeur une terre si propice sous des cieux si cléments.

Si nous abandonnons ces grandes lignes de l'instruction agricole en Haïti pour nous confiner dans le champ plus restreint du jardinage, de ce que nous appelons en France la culture maraîchère, on verra que les résultats, pour en être plus modestes, n'en seraient pas moins féconds.

J'en demande pardon au lecteur, mais pour une fois encore il est indispensable d'insister sur la théorie des altitudes, car c'est là tout le secret et des cultures futures et de la grande prospérité qui doit en être la conséquence inéluctable en Haïti.

Lorsque l'on visite les environs de Port-au-Prince, lorsque des hauteurs de Pétienville on s'élève par des lacets successifs jusqu'à Furcy qui est à 1,600 mètres d'altitude, jusqu'au bois de sapins qui l'environne et qui atteint 1,800 mètres, on est frappé des avantages qu'une telle élévation sur un point si rapproché de la capitale, peut offrir non seulement à la culture maraîchère, mais encore à la production des arbres à fruits.

En effet, si l'on songe que la température s'abaisse à peu près régulièrement d'un degré sous les tropiques par cent mètres d'altitude, on arrive à cette conviction que l'on peut obtenir dans les environs immédiats de Port-au-Prince

toutes les cultures et toutes les productions européennes aussi bien que celles des tropiques.

Par sa situation même au fond d'une baie incomparable, par sa position centrale par rapport à l'île, par sa proximité relative avec les ports du continent américain, étant donné la marche chaque jour plus rapide des bateaux à vapeur, Port-au-Prince est appelé à devenir le premier marché des fruits et des légumes des Antilles.

Il l'est déjà, affirment les Haïtiens, mais il ne l'est pas encore dans la mesure que comporte l'étonnante fertilité des plaines qui entourent la capitale; il ne l'est pas encore surtout, et j'y insiste de nouveau, dans la proportion que comportent les navires à marche rapide, à triple expansion, en aluminium et fendant l'onde comme un espadon.

Si ce ne sont point encore les réalités d'aujourd'hui, ce seront celles de demain, et je ne saurais désespérer de l'avenir lorsque je me souviens que dans ma petite enfance les paysans de France perdaient leurs fruits à 40 lieues de Paris, faute de débouchés. Depuis les temps ont marché et dans l'industrie des transports ce sont les bateaux à vapeur rapides qui vont accomplir ces merveilles et ces transformations aux Antilles.

Il ne serait pas nécessaire de recourir aux coolies chinois pour avoir de bons jardiniers, et là encore il suffirait de faire appel aux Français

pour trouver autant de travailleurs intelligents et de serviteurs dévoués qu'on le voudrait.

Si le gouvernement Haïtien voulait prendre le système des Etats-Unis, c'est-à-dire donner des terrains domaniaux le long des lignes de chemins de fer, en bordure, aux dites compagnies de chemins de fer, on pourrait alors établir ces écoles d'agriculture, d'arboriculture, forestières et de jardinage, à peu de frais et pour la plus grande prospérité de la République, qui ne tarderait pas à récolter les fruits de cette heureuse innovation.

Un dernier mot pour finir. Tout ce que j'ai dit sur la merveilleuse configuration des mornes qui entourent Port-au-Prince, s'étend à bien plus forte raison à l'île tout entière; les hauteurs centrales du Cibao atteignent près de 3,000 mètres, c'est dire que toutes les cultures seront possibles dans l'île lorsqu'elle sera sillonnée de chemins de fer, et si les rêves ambitieux sont parfois permis à l'économiste qui se laisse griser par le soleil des tropiques, si la Touraine est toujours le jardin de la France, je veux croire que le jour n'est pas loin où Haïti deviendra le jardin des Etats-Unis.

---



---

## LES ORCHIDÉES

---

J'ai déjà dit un mot de ces précieuses plantes monocotylédones à propos de la flore du pays, mais je pense utile d'y revenir, tant sont nombreux ici les parasites de toutes les couleurs et de toutes les variétés.

Sans prétendre que les orchidées d'Haïti aient l'énorme valeur de certaines de leurs congénères des Iles Philippines, il n'en n'est pas moins vrai qu'elles pourraient encore donner lieu à un commerce d'exportation d'autant plus rémunérateur, qu'Haïti se trouve près des Etats-Unis et relativement beaucoup plus près de l'Europe même que les Indes Transgangétiques, suivant l'expression consacrée.

Il est vrai que ces plantes s'expédient et se conservent facilement en caisse sans trop souffrir, vivant beaucoup plus par l'air qu'elles absorbent que par les racines très ténues qu'elles possèdent.

Mais la distance moindre n'en est pas moins un avantage, quand ça ne serait que pour la prompte exécution des commandes, et puis d'un autre côté les collectionneurs sont des gens d'une variété particulière, insatiables, et qui veulent avant tout posséder tous les échantillons, aussi bien ceux d'Haïti que des Philippines, ou de l'Amérique du Sud, ou de Madagascar.

J'ai déjà traité ce sujet intéressant d'une manière générale dans la *concurrence étrangère* et ceux qui m'ont fait l'honneur de me lire doivent se souvenir que le grand marché des orchidées est à Londres et que certains spécimens y atteignent parfois des prix extravagants — 10,000 francs par exemple — laissant bien loin derrière eux, les fameuses luttes des collectionneurs de tulipes d'autan en Hollande.

Paris pourrait donc et devrait devenir aussi un grand marché d'orchidées, Haïti y apporterait un appoint sérieux qui serait fort rémunérateur pour les deux Républiques.

N'avons-nous pas sous les yeux précisément l'exemple si curieux et si engageant de ce que les Anglais font depuis quelques années aux îles Bahama ou Lucayes ? Ils alimentent tout à la fois avec les orchidées de ce petit archipel et les Etats-Unis et leur propre marché de Londres qui en tire un grand produit.

Rien ne serait plus facile pour un spécialiste intelligent que d'alimenter nos serres chaudes et les boutiques de nos grands boulevards avec les orchidées d'Haïti.

\*  
\* \*

On trouve ainsi *les orchidées à bulbes ou à patates*, comme l'on dit, car toutes les orchidées sont plus ou moins tuberculeuses ou bulbeuses, un

peu partout ; les unes sont des parasites poussant à terre, sur les rochers ou les vieilles murailles, les autres poussant sur les arbres, dont leurs frêles racines épousent les branches plus ou moins mortes.

Cependant, en Haïti, ce sont les premières qui semblent offrir le plus grand nombre de variétés.

Aussi, rien que sur le gros morne qui est derrière le Cap-Haïtien et n'a guère plus de 700 mètres d'altitude, on trouve sept fort jolies variétés d'orchidées, poussant à terre sur les rochers.

A cinq ou six lieues de là, au sommet de la fameuse citadelle de Ferrière, construite par le roi Christophe et plantée si audacieusement sur la cîme d'un morne d'une élévation beaucoup plus considérable, on trouve trois variétés d'orchidées également à terre ou sur les rochers, entre autre les belles orchidées à fleurs rouges éclatantes qui foisonnent sur les hautes murailles et sur les glacis.

Au Haut du Cap, à la Grande Rivière, au Dondon, au Limbé, partout en un mot, j'ai recueilli la petite orchidée dont les feuilles se développent courtes et vertes en forme d'éventail plus ou moins contourné sur les arbres ; cette espèce est un parasite d'arbre et donne une jolie fleur blanche.

Il y a donc sur un seul point, en quelque sorte,

d'Haïti, dans un rayon de moins de 15 lieues, plus de 10 variétés d'orchidées différentes et le nombre en est beaucoup plus considérable, à coup sûr dans les ramifications nombreuses et les hauts plateaux du Cibao, au centre de l'île.

Je le répète, en dehors des orchidées, les ananas et pingouins parasites, *les chevelures et vermicelles*, etc., qui couvrent les arbres et souvent les tuent, avec la vigueur de la flore tropicale, offrent des variétés infinies et parfois fort intéressantes.

Je n'ai point voulu encombrer ces quelques notes de nomenclatures scientifiques ; je ne retiens ici que le côté purement économique et pratique et les botanistes ne manquent pas de moyens d'information.

Il me suffit d'avoir démontré aux Haïtiens qu'ils peuvent trouver dans leurs orchidées une nouvelle source de profits et des débouchés certains en France, de même qu'il me suffit d'indiquer ces merveilles antiliennes aux amateurs parisiens.

---

## LE CAFÉ (1)

Passant l'hiver dans les Antilles, j'ai cru qu'il serait peut-être intéressant de donner quelques chiffres précis sur la production du café en Haïti et c'est pourquoi j'adresse à la Société de Géographie commerciale ces courtes notes qui n'ont d'autre valeur que d'avoir été prises sur place; elles résument une longue enquête et je puis du moins garantir l'exactitude des faits et des chiffres que je cite plus loin.

Le café qui se vend en ce moment en Haïti de 14 à 15 gourdes les cent livres varie de prix dans le pays, suivant la production, les années plus ou moins bonnes, mais surtout suivant les prix d'Europe qu'il suit en quelque sorte proportionnellement, pas à pas.

Le lecteur peut être surpris en voyant que les prix du café en Haïti s'établissent sur les prix d'Europe, à la réflexion, le phénomène économique est tout simple et ne peut pas se produire autrement, car c'est sur les marchés d'Europe que viennent aboutir tous les cafés. Particulièrement ceux du Brésil y arrivent en quantité énorme et c'est de la concentration de ces cafés

---

(1) Voir les notes à la fin du volume.

que peut sortir une mercuriale qui, par action reflexe, va à son tour imposer en quelque sorte les *prix marchands* aux pays de production. Du reste, j'aurai l'occasion de revenir plus d'une fois sur cette intéressante question de l'établissement des prix qui repose non seulement sur l'abondance de la production et sur la concentration, sur les grands marchés européens, comme je viens de l'indiquer, mais encore sur l'emploi et sur l'abus, je dirai, du télégraphe ou plutôt des câbles sous-marins auxquels on fait dire souvent ce que l'on veut dans des estimations plus ou moins fantaisistes, parce qu'intéressées, sur le jeu énorme qui se fait sur les grandes places, où le terme remplace le comptant : n'est-ce pas un proverbe au Havre de dire qu'un sac de café entre le vendeur et l'acheteur, ou plutôt entre celui qui le livre en premier et celui qui le possède définitivement, a passé dans la journée par cent mains — à coups de crayon bien entendu. On a fait longtemps cela au Havre sur l'indigo comme sur les sucres, les suifs, les cafés et plus d'une fortune s'est ainsi édifiée ou écroulée tragiquement dans l'espace de quelques séances.

Cependant je dois rendre ici un public hommage aux câbles sous-marins, en constatant que s'ils servent à lancer de fausses nouvelles, ils servent surtout à empêcher l'agiotage et à mora-

liser le commerce, en empêchant la monopolisation des informations ou la création des folles hypothèses, reposant sur des calculs de probabilités plus ou moins cautionnées.

Enfin l'établissement des cours repose encore sur toutes les combinaisons imaginables de l'agio, enfantées par les inextricables complications de change sur les monnaies or, argent et papier, sur le cours des traites, et sur mille causes secondaires qu'il serait infiniment trop long d'analyser ici en détail, car alors il me faudrait écrire un volume sur le change seul pour arriver à éclairer complètement les bases mêmes des variations de cours. Il me suffira d'avoir indiqué les principales pour montrer au lecteur toute la complexité de la question.

Les prix eux-mêmes d'Europe varient et se *fixent*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, tant la question est complexe et contingente, comme je viens de le dire, suivant la consommation, c'est-à-dire suivant les demandes et suivant la rareté de l'article sur les places d'expéditions et de ventes tout à la fois, qui sont *Le Havre, Hambourg, Nantes, Amsterdam, Anvers*, etc., je ferai remarquer en passant que les ports d'Anvers et de Hambourg font depuis quelques années une concurrence de plus en plus désastreuse au port du Havre, par cette unique raison que l'on

s'obstine à ne pas vouloir outiller Le Havre d'une façon moderne et scientifique et qu'on lui laisse une passe, une entrée absurde. Je l'ai souvent dit et je ne saurais trop le répéter : laisser le port du Havre avec son étroit goulet, constamment ensablé, est plus qu'une faute, c'est, en face de la concurrence étrangère, un crime national.

C'est de ces ports que part le café pour aller à peu près partout, à Paris, comme en Russie, comme en Italie et plus particulièrement à *Gênes*, où le commerce commence à prendre une certaine importance, malgré l'état très précaire de l'Italie et sa situation économique de plus en plus déplorable.

Les pays qui expédient le plus de café et dont la concurrence influe beaucoup sur les marchés d'Europe, suivant les quantités envoyées, au point de vue des prix pratiqués, sont le Brésil en première ligne, tout naturellement, et ensuite Haïti. Haïti expédie en moyenne 60 millions de livres par an ; cette année la récolte du café a été médiocre comme quantité, car l'on sait que comme qualité le café d'Haïti est certainement classé parmi les premiers cafés du monde et comme bien supérieur au café du Brésil : c'est bien le cas de dire qu'ici la qualité remplace la quantité, quoique cette dernière soit encore fort respectable.

Du reste, je l'ai dit et prouvé sous toutes les



formes, par ailleurs ; le jour prochain où la République Haïtienne possèdera des chemins de fer, il lui sera facile de produire dix fois autant de café et d'être la maîtresse des marchés du monde, au moins au point de vue de la qualité, en admettant que le Brésil continue à progresser de son côté comme production, ce qui est d'ailleurs fort probable. En attendant, comme il y a là une des faces les plus intéressantes de la production des cafés en Haïti, on me permettra de m'y arrêter un instant, en donnant quelques chiffres capables d'éclairer la religion de mes lecteurs.

Avant d'aller plus loin, je fais remarquer une fois pour toutes que la *gourde* vaut nominalement 5 francs, comme la piastre ou dollar, ce qui fait que l'on compte indifféremment avec l'une des trois monnaies dans le pays ; le *cent* est donc, change à part, à peu près notre sou de France, mais en Haïti on l'appelle *cob* ou *centime* ; ainsi on dit *deux cobs*, mais l'on dit *vingt centimes*, *soixante centimes*, ce qui représente un franc et trois francs, suivant notre système décimal. Le *gourdin* vaut 1 fr. 25, c'est-à-dire à peu près la valeur du schilling et du marc, il faut donc quatre gourdins pour faire une gourde. C'est en définitive un système fort simple.

Suivant les relevés officiels de la *Chambre des Comptes*, les exportations de café d'Haïti dans les ports ci-dessous (1) ont donné les chiffres suivants pendant ces dernières années :

En 1887-1888.....	84.028.538 livres.
1888-1889.....	57.567.741 —
1889-1890.....	56.692.039 —
1890-1891.....	79.340.531 —
1891-1892.....	67.831.893 —

l'année étant prise du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante.

D'un autre côté le bureau de la statistique de la Banque nationale d'Haïti me fournit les chiffres suivants sur *l'exportation totale* :

En 1889-1890.....	78.213.445 livres.
1890-1891.....	56.692.693 —
1891-1892.....	67.831.893 —

Enfin, je n'ai pu encore me procurer comme chiffres absolument officiels et hors de contestation que ceux qui se rapportent du 1<sup>er</sup> octobre 1892 au 31 janvier 1893 à la récolte du café dans la République. Je veux citer les plus récents dont parlent les statistiques, car la présente année n'a pas été très abondante, comme je l'indiquais plus haut.

---

(1) Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Saint-Marc, Gonaïves, Port-de-Paix, Petit-Goave, Miragoane, Aquin, Les Cayes, Jacmel.

Voici quels avaient été les chiffres d'exportation dans les principaux ports pendant cette période de quatre mois :

Port-au-Prince.....	6.419.663 livres.	•
Cap-Haïtien.....	4.805.996	—
Saint-Marc.....	402.949	—
Gonaïves.....	3.115.752	—
Port-de-Paix.....	1.187.359	—
Petit-Goave.....	2.121.408	—
Miragoane.....	390.654	—
Jérémie.....	1.457.107	—
Aquin.....		
Les Cayes.....	4.971.134	—
Jacmel.....	5.932.174	—
Total.....	30.804.166 livres.	

La récolte du café qui était en cours de livraison au commencement de l'année dernière (1892-1893) ayant été tardive, en peut estimer que l'exportation totale des douze mois a dû atteindre de 65 à 67 millions de livres de café et je suis persuadé que, lorsque j'aurai les chiffres en mains, la statistique officielle ne me démentira pas de beaucoup, si toutefois elle le fait.

L'exportation des quatre premiers mois avait été:

En 1889-1890.....	39.891.738 livres.
1890-1891.....	28.188.480 —
1891-1892.....	31.573.063 —

D'après ce qui précède, on peut donc estimer que les exportations des quatre premiers mois d'une récolte représentent à peu près la moitié de la récolte totale du café, à moins que les premières livraisons n'aient été tardives, ce qui d'ailleurs était arrivé l'année dernière.

\*  
\* \*

Le café se vend en Europe, suivant la qualité et suivant la demande, 90, 95, 100, 110 francs et au-delà les 100 livres ; nous avons vu tout à l'heure qu'il se vendait en Haïti de 70 à 75 francs et plus loin je chercherai à établir la progression constante du prix, depuis le producteur jusqu'au consommateur : on verra combien cette filière est curieuse à suivre et combien elle est pleine d'enseignement et, je dirai plus, de constatations douloureuses pour l'économiste de bonne foi.

Le café varie de prix aussi suivant sa provenance, je n'ai pas besoin de le dire, et il tombe sous le sens que le café d'Haïti doit se vendre beaucoup plus cher que celui du Brésil ; suivant sa beauté : il y a des marques connues pour leur propreté, sans poussière et sans grains noirs, qui obtiennent parfois de très hauts prix. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de maisons ont maintenant en Haïti des machines à décortiquer le café, afin qu'il soit plus propre, débarrassé de

tous les petits cailloux qu'y laissent les gens de la *plaine*, et mieux sorti de sa fève ; c'est évidemment une dépense, mais les frais sont largement couverts par le bénéfice que l'on en retire et par le bon renom que le commerçant donne ainsi à sa maison.

Le café est un des plus grands produits fiscaux de la République Haïtienne, c'est le grand pourvoyeur de fonds pour les caisses du gouvernement à l'exportation : on fait payer sa sortie vraiment d'un prix trop élevé et ce n'est pas sans raison que l'on s'étonne en Europe de le boire si cher, quand il ne coûte que 60 à 75 centimes la livre, — et là je compte en centimes décimaux, c'est-à-dire de 12 à 15 sous la livre, — dans le pays de production.

En effet, le droit de sortie revient net à 3 piastres 86 en or américain, car les droits d'exportation dans le pays se payent en or américain, que l'on ne possède pas en Haïti et qu'il faut se procurer avec une prime qui varie de 10 à 15 ou 16 pour 100 et parfois plus dans les moments de crise sur le papier ou l'argent du pays. Ainsi, en ce moment, on parle d'une tentative d'emprunt qui aurait échoué à Port-au-Prince et il est question immédiatement de la prime sur l'or américain à 20 pour 100, ce qui est véritablement désastreux pour le commerce du pays.

Il faut avoir le courage de leur dire dans leur

intérêt : les Haïtiens, en matière économique et surtout en fiscalité s'en tiennent encore aux routines surannées du Moyen-Age. Ce n'est pas une organisation économique ou financière qu'ils possèdent, c'est un embryon informe et, ce qui est plus triste, c'est qu'aujourd'hui, au milieu de la concurrence étrangère, cet état embryonnaire, c'est la ruine et la mort à courte échéance, si l'on ne se décide promptement aux plus nécessaires, aux plus urgentes des réformes financières, fiscales et économiques.

N'est-il pas curieux de voir un gouvernement exiger qu'on le paye en or américain et qui refuse son propre papier-monnaie, et n'est-ce pas élever, par un tel procédé, la banqueroute morale et permanente à la hauteur d'une institution d'Etat.

En achetant le café 15 ou 16 cents ou centièmes de la gourde, c'est-à-dire 15 ou 16 sous, vous avez, comme frais à payer :

Aux hommes de peine : remplissage du sac pesé et cousu..... 4 cents.

Transport d'un lit de 8 sacs à votre magasin sur un *cabrouet*..... 25 —

Transport du même lit de 8 sacs partant de votre magasin pour embarquer d'abord en ville sur un *cabrouet* et ensuite dans le port sur les *acons* qui contiennent environ 300 sacs..... 25 —

Le sac vide coûte de.....20 à 30 cents.

Vous voyez tout de suite où cela vous mène : puis viennent les droits à l'exportation, les lenteurs et les complications inouïes de la douane, et, pour en donner une idée, je crois que le plus simple est de mettre une facture sous les yeux de mes lecteurs. Aussi bien ce sera en quelque sorte une leçon de choses qui rendra plus tangible, pour ainsi parler, ma démonstration.

Voici donc la facture d'une expédition de cent sacs de café :

Facture à 100 sacs de café expédiés par steamer X... partant du Cap-Haïtien le... février 1894, à destination du Havre.

100 sacs de café pesant net 14,260 livres au prix de 14 dol. 80 cs..... 2.110.48 dol.

*Frais*

Droits d'exportation de 14,260 livres, à 386 liv. st. 2/3.....	551.39
Prime sur l'or 16 %.....	88.22
100 sacs vides à chacun 30 cents.	30.00
Embarquement et frais divers 30 cents.....	30.00
	<hr/>
	2.810.00
Commission 2 1/2 pour cent...	70.25
	<hr/>
	2.880.34 dol.

Sauf erreur et omission ; et malheureusement il n'y a pas que le café qui soit ainsi traité ou plutôt maltraité ; il y a aussi une masse d'autres produits naturels qui pourraient faire la fortune du pays, mais dont le commerce ne grandira pas, en attendant qu'il disparaisse complètement, tant on croirait que le gouvernement prend un soin jaloux à entraver toute espèce de négoce, d'affaires ou d'échanges avec le dehors. C'est ainsi que les droits d'exportation sont :

Sur les 1,000 pieds d'acajou de..... 3 dol.

Sur les 1,000 livres de bois jaune ou de fustels de..... 1 dol.

Sur 1,000 livres de bois de gaïac, de.. 1 dol.  
en monnaie nationale et de 1 en or américain.

Aussi qu'en résulte-il ? C'est que pendant l'exercice 1891-1892, on a exporté trois mille livres brutes de bois jaune, 25.496 pieds d'acajou et 21.500 livres brutes de bois de gaïac. On a bien exporté, à la vérité, 114.542.697 livres brutes de campêche, mais on pourrait en exporter 20 fois autant, si ces droits quasi-prohibitifs n'existaient point. Le produit des douanes atteint près de 50 pour 100 du chiffre total du commerce intérieur, c'est tout dire, et cette fiscalité ayant plus que dépassé son maximum de rendement possible, je le répète encore, si l'on ne se décide pas à y mettre bon ordre avant peu, le jour n'est pas loin où il



n'y aura plus ni douane, ni exportation, ni commerce. C'est le vent néfaste de la protection à outrance qui souffle en Haïti, aussi bien qu'en France.

De pareilles théories ne sont plus économiques, elles sont folles et l'on est navré de voir un pays aussi riche qu'Haïti, détruire, anéantir, annihiler systématiquement sa propre fortune, ses propres richesses, sa prospérité et sa vie même par une organisation qui conduit fatalement à la ruine et à la mort.

Fassent les événements que le gouvernement haïtien soit enfin et promptement éclairé sur le danger que lui fait courir, à lui et à la République même, le système prohibitif et dangereux dans lequel il semble vouloir s'entêter avec une coupable obstination !

\*  
\*\*

Maintenant le lecteur trouvera peut-être quelque intérêt à connaître la manière dont on cultive, traite et embarque le café sur les lieux mêmes de production en Haïti.

Les champs de café, *caféières*, naturellement y sont nombreux et s'y rencontrent à chaque pas dans ce que l'on appelle ici la *plaine*, c'est-à-dire la campagne en dehors des villes, campagne composée de vallées profondes, de *cañons*, de hautes montagnes — *mornes*, — beaucoup plus que de

plaines telles qu'on les entend en Europe ; cependant il y en a de grandes et superbes au bord de la mer et dans certaines parties de l'intérieur de l'île.

Le café est un joli arbuste aux feuilles dentelées d'un vert foncé et verni, ressemblant assez à des feuilles de laurier-sauce ; il se plaît à l'ombre des grands arbres, dans les endroits humides ; on laisse donc au-dessus de lui pousser les chênes du pays, les manguiers géants, les sabliers et beaucoup d'autres essences qui lui procurent un abri protecteur.

L'arbre produit une petite cerise rouge, recouverte d'une pulpe agréable au goût, douce et sentant le café ; au centre, se trouvent les deux grains géminés, on cueille donc le café en *cerise* : lorsqu'il est sec et que la graine est encore dans sa première enveloppe, il est en *parche* et il faut le décortiquer ; alors il est en *vert* et bon à être expédié pour l'Europe, où il n'a plus qu'à être *torréfié*, pour être bon à moudre et à faire infuser.

Comme les chemins de fer manquent même encore en Haïti, les gens de la plaine c'est-à-dire les campagnards, viennent souvent de distances considérables de l'intérieur le porter aux ports de la République que j'ai cités plus haut, à propos des chiffres de l'exportation. Comme les femmes travaillent souvent plus que les hommes, ce sont

elles qui viennent pieds nus, à travers de mauvaises routes, le porter en ville, en poussant devant elles les chevaux, mules ou ânes qui portent sur leur dos la précieuse graine dans deux *macoutes*, ou sacs en feuilles de lataniers tressées très solidement.

Quand les routes sont à peu près praticables, les grands propriétaires *d'habitations* font porter leurs cafés au port voisin par des *cabrouets*, espèces de chariots bas, trainés par quatre vigoureux bœufs, afin de ne pas rester *collés* dans les fondrières bourbeuses de la route, d'autant plus dangereuses, qu'il a plu longtemps et que l'on n'en connaît pas le fond.

Quand on peut aller à une ville ou port important des points voisins de la côte moins considérables, dans un rayon de 10 lieues, par exemple, on transporte alors le café par mer, ce qui évite tous les inconvénients de la voie de terre et permet d'expédier d'un seul coup des chargements relativement beaucoup plus considérables. A cet effet, on se sert de grandes barques pontées, à voile, qui filent comme le vent... quand le vent est bon et qui tiennent assez bien la mer, tout en vous secouant fortement. Il y en a beaucoup en Haïti : elles représentent en quelque sorte le cabotage national et côtier et on les désigne sous le nom de *barges*.

Enfin, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, dans les ports, le service de l'embarquement à bord des grands steamers à destination du Havre, de Hambourg, de Gênes ou des autres ports de l'Europe ou des Etats-Unis, se fait pour le compte du grand commerce et des négociants consignataires à l'aide d'*acons*, grands bateaux plats qui ne pourraient point aller en haute mer et qui représentent une capacité de 300 sacs.

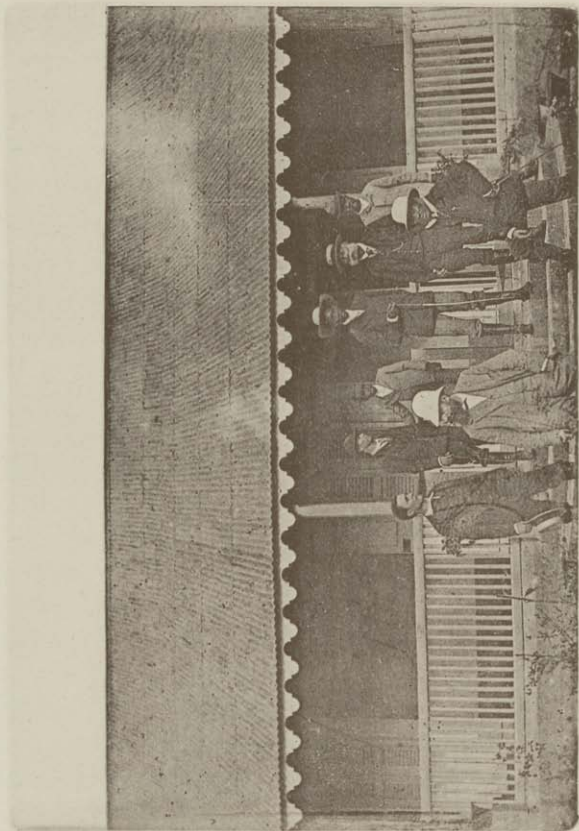
En général, dans chaque port, les *acons* sont dans les mains d'un entrepreneur, mais tout le monde peut se livrer à cette industrie des transports et avoir des *acons* à soi pour transporter le café des négociants.

Les noirs de la campagne ne viennent pas tous vendre directement leurs cafés aux steamers, qui ne sont eux-mêmes chargés que du transport ; c'est ainsi que se trouve, dans les villes et ports d'Haïti toute une organisation commerciale très spéciale et très curieuse à étudier.

Les paysans, avec des quantités de café plus ou moins importantes, plus ou moins minimes, arrivent vers le soir en ville avec leurs bourriquets et leur charge et se dirigent vers de grands hangars au rez-de-chaussée des maisons, dont le sol est en terre battue tout simplement ; on y est à l'abri, mal éclairé par une lampe fumeuse et, dans un coin, se trouve une grande balance accrochée au

L'HABITATION DE M. BÉLIARD

ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE



B. M.  
LA ROCHELLE

plafond et dont les plateaux sont fixés au bout de longues cordes.

Les paysans laissent leurs animaux dehors et viennent passer la nuit dans ces hangars, couchés sur leur provision de café. Ces hangars s'appellent des *soutes à café* ou en langage créole des *cailles-cafés*.

Chacune de ces soutes appartient à un négociant qui achète le café aux gens de la plaine et est connu ici sous le nom de *spéculateur* ; dans une ville, il y a une quantité considérable de *cailles-cafés* et de *spéculateurs* et, pour attirer les vendeurs campagnards, non seulement ils leur offrent l'hospitalité pour toute la nuit dans leur soute, mais encore un coup de tafia et parfois un morceau de merluche — morue commune cuite — ou une banane verte et cuite également.

Rien de pittoresque comme de parcourir le soir toutes ces *cailles-cafés* où dorment par-ci par-là toutes ces bonnes paysannes noires de la campagne, couchées sur leur provision, de peur d'être volées, et dont les vêtements blancs souvent, le *tignon* blanc quand elles sont en deuil, ressortent comme de douces apparitions de *zombis*, comme de pâles visions sous la lumière tremblotante de la lampe fumeuse !

Le lendemain matin on débat les prix avec le maître de la soute, le spéculateur, qui achète de

10 à 11 ce qu'il va revendre de 13 à 15 comme en ce moment, c'est-à-dire qu'il achète le café de 50 à 55 centimes de notre monnaie, la livre, et qu'il le revendra de 65 à 75 centimes la livre, s'il le peut, bien entendu, car les cours sont soumis à toutes sortes de mouvements et de fluctuations.

Le plus souvent les spéculateurs n'expédient pas eux-mêmes directement en Europe et vendent encore aux grands négociants consignataires, qui eux alors se débattent avec la douane et livrent à tous leurs clients d'Europe qui leur achètent le café par milliers de sacs à la fois et souvent par dépêche, aujourd'hui qu'il y a en Haiti un câble sous-marin et un télégraphe terrestre, qui relie les principales villes entre elles.

Ce câble, entre parenthèses, qui appartient à une compagnie française, a déjà rendu de grands services, en rend chaque jour de plus grands et a singulièrement moralisé le commerce en empêchant, en partie, les coups de bourse et l'agiotage.

Ce n'est pas tout encore, les intermédiaires et courtiers de toutes sortes mettent en rapport les spéculateurs et les négociants, soit que les sous-vendeurs se débarrassent d'un gros stock de café, soit que les autres achètent la marchandise pour compléter un chargement. Lesdits courtiers et intermédiaires courent les campagnes à cheval et font souvent trente lieues d'une traite pour aller



chercher chez un gros propriétaire d'*habitation* la quantité de café dont a besoin tel négociant de tel port. Si l'affaire est conclue sur les bases indiquées, s'ils touchent leur commission, ils se déclarent satisfaits d'avoir passé deux nuits à cheval pour gagner ladite commission, et tout le monde est content.

Puis la nécessité de payer les droits de douane en or américain, la rareté de l'argent dans le pays, la perte sur la *gourde de papier* qui constitue le change, le besoin de faire face à ses engagements en possédant des traites sur l'Europe, tout cela provoque encore un énorme commerce de vente et d'achat de traites.

Je connais des intermédiaires ou courtiers en papier au Port-au-Prince et au Cap Haïtien qui ne se livrent qu'à ce commerce des traites pour le compte de leurs clients, et qui se font de jolies rentes avec leurs commissions ; il y en a de fort distingués qui viennent ainsi manger leurs revenus pendant la morte-saison, sur le boulevard des Italiens, et qui sont les plus Parisiens des Haïtiens.

Là encore, il faut déployer beaucoup d'activité et de flair, car le cours des traites est soumis au cours du café lui-même, au cours du change, c'est-à-dire du dollar américain, à l'offre et à la demande, aux nouvelles qui arrivent par câble et à mille autres incidents.

Si l'on pouvait établir ainsi le mouvement d'affaires qui se produit chaque mois dans la capitale seule, au Port-au-Prince, par les négociations en café, en traites, et par tout ce qui touche à cette précieuse denrée, on serait stupéfait du chiffre respectable de millions que cela représenterait.

Ce qui prouve jusqu'à l'évidence que l'on pourrait arriver à une prospérité inouïe dans la République Haïtienne, rien qu'avec le café, si l'on avait des chemins de fer dans l'intérieur de l'île.

Beaucoup de cafés sont perdus ou mal cultivés, et le jour où nous posséderons des chemins de fer ici, des moyens de transports, rapides, commodes et relativement bon marché, ce jour-là la production ne tardera pas à décupler et peut-être à devenir vingt fois plus considérable en quelques années.

Souhaitons de tout notre cœur que les chemins de fer soient promptement construits, car les Haïtiens aiment beaucoup la France, leurs cafés sont cotés parmi les premiers du monde et la plus grande partie est dirigée sur le Havre.

Il y a donc un intérêt commercial de premier ordre pour la France, en dehors même des relations d'amitié qui unissent les deux Républiques, à ce que les Haïtiens trouvent dans l'outillage économique moderne les moyens pratiques de

---

développer normalement la production de leurs excellents cafés.

La France sera la première à les aider et la première à en profiter dans la plus large mesure.

Le Cap-Haïtien, 9 février 1894.

---

UN MOULIN A TAFIA

---

*A Monsieur le marquis de Gallifet.*

Mon Général,

Etant venu passer l'hiver dans les Antilles et plus particulièrement en Haïti, qui est comme qui dirait mon quartier général, les hasards de mes pérégrinations viennent de me conduire sur les *habitations* de votre illustre bisaïeul dont le nom est resté très populaire ici, et j'ai pensé que je pouvais prendre la liberté d'en venir causer un peu avec vous.

Aussi bien, j'ai pensé que vous seriez ému au souvenir du passé glorieux de l'un des vôtres, à l'évocation des choses du présent sur cette terre lointaine et bénie d'Haïti, où la nature se montre dans tout l'éclat de son incomparable beauté, où le ciel est toujours clément et où tout semble sourire aux races nouvelles qui grandissent à la civilisation et au progrès.

Le marquis de Gallifet était gouverneur de l'île de Saint-Domingue, alors qu'elle appartenait à la France et qu'elle était son plus beau et son plus riche fleuron colonial, au milieu du siècle dernier; comme tous les colons français d'alors, y compris les fonctionnaires, comme tous les Haï-

tiens d'aujourd'hui, il se livrait à un grand commerce, en dirigeant avec un amour tout particulier et une intelligence hors de pair ses trois immenses *habitations*, qui se touchaient.

Il passait pour bon, juste et doux envers l'armée d'esclaves qu'il avait sous ses ordres, et, chose rare, il est au petit nombre de ceux dont la mémoire ne soit pas honnie en souvenir de leurs cruautés envers les noirs; bien plus, il est resté populaire sur ses anciennes terres et une bonne vieille noire, qui est morte il y a peu de temps à Gallifet à cent ans passés, parlait encore dernièrement avec orgueil et attendrissement des hommes de son temps qu'elle avait parfaitement connus.

Le marquis de Gallifet possédait donc et faisait valoir lui-même, étant gouverneur, les trois grandes *plantations* ou *habitations*, suivant l'expression consacrée, de *la Déplante*, *la Gossette* et *Gallifet-Grande-Place*. Cette dernière était sa demeure ordinaire, c'est là qu'il avait fait construire une immense maison, composée d'un rez-de-chaussée élevé, entouré d'un large balcon couvert, en galerie, avec toit surplombant, suivant la mode créole et tels qu'on les retrouve à l'heure présente en Guyane. C'est sur cet emplacement même, au milieu de tous ces souvenirs, que je viens de passer une journée délicieuse, mais... j'y reviendrai tout à l'heure.

Comme je l'ai indiqué, ces trois propriétés se touchaient et étaient tout près du *Cap-François*, que l'on appelait alors le *Petit Paris des Antilles*, qui plus tard devait servir de théâtre à tous les débordements de la belle Pauline, la femme du général Leclerc, qui devait, suivant l'expression d'un historien du temps, arrêter le soleil des tropiques lui-même, stupéfait de tant... d'ardeur, et qui enfin devait être ravagé par la guerre de l'Indépendance d'abord et ensuite par le terrible tremblement de terre du 7 mai 1842 qui, à 5 heures du soir, secouait les mornes comme des pruniers et anéantissait toute la ville.

Pour me servir des indications du temps présent, je dirai que Gallifet appartient à la commune de Milot, où se trouve la fameuse citadelle du roi Christophe sur le sommet d'une haute montagne ou *morne* et qu'il en est distant de 10 kilomètres. Il se trouve également à 10 kilomètres du Cap-Haïtien, la seconde ville de la République, non loin de la mer, dans une plaine immense, entourée de hautes montagnes dans le lointain et par conséquent dans une situation admirable.

Auprès de Gallifet se trouve le *Carrefour des Pères*, petit village noir qui possède une église et un cimetière, mais n'est pas érigé en commune ; on considère le Carrefour des Pères comme étant

à mi-chemin de la route du Cap-Haïtien à Milot et Gallifet en est à cinq minutes.

A cette époque, le marquis de Gallifet ne possédait naturellement sur ses trois habitations que trois moulins à eau et pour les alimenter il avait fait venir l'eau sur un aqueduc, dont les ruines, encore imposantes, donnent une idée de la grandeur de l'entreprise, de la *Tannerie de la Grande-Rivière*, petite ville de l'intérieur, située à 16 ou 18 kilomètres de là.

Cet aqueduc, en partie détruit, dont le canal du dessus a été enlevé pour construire les maisons et les moulins à vapeur des modernes habitations, était formé d'arceaux ou voutes de deux mètres de largeur et d'élévation à peu près, autant que j'ai pu en juger en me promenant sur les parties encore intactes, dans l'habitation même de Gallifet, et l'on est vraiment surpris, pour le temps surtout, que le gouverneur de Gallifet ait pu mener à bien un pareil travail.

Tout l'aqueduc est en briques de un pied de long sur six pouces, pesant 15 livres chaque.

Ces briques, énormes, lourdes, solides, monumentales, étaient bien les briques coloniales du temps et étaient absolument immuables et indestructibles comme des briques romaines; on les retrouve partout dans les villes haïtiennes et au Cap-Haïtien, les ruines du palais du gouverne-

ment, du château du général Leclerc, du grand théâtre, etc., en fournissent encore partout des amoncellements presque intacts.

Votre ancêtre, mon Général, sut tenir honorablement le drapeau de la France dans cette admirable colonie des tropiques et, de plus, il savait prêcher d'exemple en étant l'un des plus grands, des plus riches et des plus avisés colons. Aussi, y avait-il un proverbe de son temps qui est resté longtemps populaire dans le nord d'Haïti, pour marquer une chose bonne, honnête ou agréable ; on disait, en rendant un juste hommage à l'homme et à son œuvre : *Doux comme du sucre de Gallifet !*

Aujourd'hui, on pourrait dire : Brave comme Gallifet, ce qui prouve que la lignée n'a point dégénéré !

\* \* \*

Au temps du Marquis, ses trois habitations formaient un ensemble de plus de 1.000 carreaux ; le carreau valant un peu plus d'un hectare un quart, en chiffres ronds, l'ensemble de cette vaste exploitation représentait donc plus de 1.250 hectares, bien près de 1.300 hectares en un mot.

Aujourd'hui, la plantation de Gallifet, sur l'emplacement exact de l'ancienne *Gallifet-Grande-Place*, a 300 carreaux, et c'est la seule dont je veuille m'occuper ici. Du reste, en en donnant



une description aussi fidèle que possible, je pense pouvoir donner la physionomie vécue d'un *moulin à tafia* ou d'une *habitation*, comme l'on dit en Haïti.

A l'heure présente, il y a ainsi autour du Cap-Haïtien une quarantaine de moulins à tafia à vapeur, et si j'ai choisi de préférence Gallifet, ce n'est pas seulement à cause des souvenirs historiques qu'elle évoque, à cause de la magie du nom, mais aussi et surtout parce qu'il me semble que l'on peut la citer comme une habitation modèle entre toutes.

J'arrive donc à la description du Gallifet actuel sans plus ample préambule et je continue.

Au point de vue de la mise en valeur, l'habitation est divisée à peu près de la manière suivante : 100 carreaux sont en cannes à sucre, 15 en vivres pour nourrir les bestiaux et les chevaux (herbes de Guinée), 20 environ en patates, bananes, manioc, etc., pour la nourriture des paysans. Enfin, la moitié à peu près reste en forêts, non pas parce que les débouchés manquent dans le pays, mais parce que la main-d'œuvre souvent fait défaut, et tout à l'heure je dirai comment. Du reste, ces forêts ne sont pas improductives, car elles se composent en grande partie de bois de campèche, et l'on sait que ce dernier est l'objet d'un grand commerce d'exportation pour l'île et qu'il se vend

relativement fort cher, malgré des droits de sortie assez élevés qui entravent le libre développement de l'exportation.

Pour donner une idée du côté grandiose de ces vastes exploitations, je n'aurai qu'à dire que les cours et les dépendances seules de Gallifet couvrent une superficie de 37 carreaux, c'est-à-dire de plus de 46 hectares ; voilà certes des proportions monumentales dont nos modestes fermes d'Europe ne peuvent donner aucune idée ; aussi, lorsque l'on entre à cheval dans la grande allée ou la grande cour de l'une de ces *habitations*, on est vraiment saisi d'admiration ; c'est le cas pour Gallifet.

Je dis : lorsque l'on entre à cheval, car je dois faire remarquer en passant que le mauvais état des routes en Haïti impose le cheval comme seul moyen de locomotion. C'est d'ailleurs un moyen fort commode et fort agréable de voyager, car ici les chevaux, aussi bien que les mules, sont très doux et très résistants.

Les paysans, et surtout les femmes, eux, vont à pied souvent et fournissent des courses étonnantes à travers les mornes, dans des chemins souvent détrempés et offrent une force de résistance à la fatigue, toujours pieds nus, dont on ne saurait se faire une idée, si on ne le voyait tous les jours de ses propres yeux et pendant des mois.

Sur un des côtés de la cour, à côté de l'endroit même où se terminait l'aqueduc du marquis de Gallifet, sur deux grands moulins, l'un à eau, l'autre mù par des chevaux, dont on voit encore les ruines, se trouve un moulin à vapeur chauffé au bois, car le charbon de terre est encore inconnu en Haïti. Les mines de houille ne manquent pas dans ses mornes, cependant, mais ne sont pas encore exploitées.

Ce moulin, pour *rouler* la canne, c'est-à-dire la broyer en passant entre les cylindres ou *rouleaux*, est de la force de dix chevaux-vapeur et la canne qui en sort est si exactement pressée que l'on peut considérer la perte du jus en matière sucrante comme absolument insignifiante.

Le jus sort d'un blanc sale, couvert d'écume grisâtre, que l'on enlève comme l'écume d'un pot-au-feu et s'en va par une conduite dans la *sucrerie*, qui est dans un bâtiment contigu, pour faire le sirop, car ici on ne fait pas de sucre et les raffineries sont encore malheureusement inconnues en Haïti.

Dans son célèbre ouvrage : *Colonies Etrangères et Haïti*, Victor Schœlcher disait en 1843 : « Qu'ajouterai-je encore? elle n'emploie que du sirop pour sa consommation ordinaire... Notre ancienne Saint-Domingue, qui exportait 400 millions de livres de sucre, n'en fabrique plus assez

pour les besoins de ses malades; Haïti est obligé d'en acheter en Europe, et il se vend chez les apothicaires à une gourde la livre! A bien dire, l'unique industrie qu'il y ait dans l'île est celle de la fabrication du rhum : les distilleries sont nombreuses et plusieurs sont montées en grand avec des machines à vapeur. Nous avons vu une de celles-là aux Cayes, et il nous a été assuré que le seul arrondissement de cette ville fournissait 15,000 tierçons de tafia par an (1). Tout cela est consommé dans l'île, c'est-à-dire que tout cela est employé à démoraliser le peuple. »

Depuis, ce tableau est resté à peu près fidèle, cependant le sucre que l'on trouve partout dans les boutiques et qui vient toujours de l'étranger, ne coûte plus si cher. Il provient presque uniquement des Etats-Unis, le sucre brut ou cassonade vaut 50 centimes la livre et le sucre raffiné de 90 centimes à un franc la livre.

Du reste, il y a lieu d'espérer que les raffineries ne tarderont pas à se créer de nouveau dans la République, à la suite de la construction des chemins de fer. Comme je l'ai déjà dit, les raffineries, avec l'utilisation des mélasses pour faire le rhum, seraient la fortune pour la République.

La sucrerie de Gallifet, pour faire le sirop, pos-

---

(1) Un tierçon contient soixante gallons, et le gallon contient environ six bouteilles.

sède deux équipages pour cuire le *vesou* ou jus de canne. Il y a là deux grands fourneaux, et, sous le hall, une série d'immenses cuves ou marmites en fonte, circulaires, comme une boule parfaitement ronde, coupée en deux. Ces fourneaux sont chauffés avec les *bagasses*, c'est-à-dire les cannes lorsqu'elles sortent du moulin, après avoir été pressées.

Derrière ces bâtiments du moulin et de la sucrerie se trouve la grande cour à bagasses qui ne servent de combustible qu'après avoir été séchées au soleil et mises en meules immenses, à côté les unes des autres. C'est alors seulement que l'on peut les employer pour cuire le *vesou*.

Le moulin les a si bien *roulées* qu'il paraît que ces *bagasses* ne seraient pas bonnes à nourrir les bestiaux, étant infiniment trop sèches.

On roule 70 *cabrouets* de cannes par jour. — Le cabrouet est la voiture basse du pays pour les transports, attelée d'un cheval ou d'une mule dans les villes, de deux bœufs, souvent de quatre et parfois de six, en plaine, c'est-à-dire à la campagne, lorsque les routes sont trop mauvaises et parsemées de trous où les cabrouets se *collent* avec leur attelage. — Ces 70 cabrouets de canne à sucre produisent 200 *bailles* ou marmites en fonte de sirop de canne chaque journée, soit 4,500 litres.

Il est vrai que l'on ne travaille, que l'on ne

roule, comme l'on dit ici, que du mardi au vendredi de chaque semaine et que l'on se repose du 1<sup>er</sup> décembre au 15 janvier.

De l'autre côté de la cour, sur l'emplacement même des anciens bâtiments du gouverneur de Gallifet ou au milieu de leurs ruines et derrière sa maison d'habitation dont je parlerai tout à l'heure, se trouve la distillerie à tafia ou *Guldive*, suivant le terme consacré, qui produit régulièrement 540 litres de tafia par jour avec le vesou ou sirop dont je viens de parler. Le rhum, comme l'on sait, n'est que du tafia rectifié et l'on en tire ce dont on a besoin, suivant les demandes.

Le tafia est absolument blanc comme de l'eau, c'est le marc de la canne à sucre; le rhum est plus fort et plus jaune; on le colore bien un peu, mais moins qu'en Europe; il est clair, limpide, d'un goût et d'un fumet très fins, on en fait des grogues exquis, le fameux *grogue colonial*, national et légendaire dans toutes les Antilles. Ainsi fait avec de l'eau, c'est une boisson très saine, rafraîchissante et tonique. En un mot, les rhums d'ici, comme les cafés d'Haïti, sont délicieux et ne ressemblent en rien aux mixtures douteuses de nos épiciers parisiens.

Le *clairin* est du vieux tafia en tonneau, il reste blanc, se bonifie, mais ne se trouve guère que chez

les propriétaires, car il coûterait trop cher dans le commerce.

Les propriétaires d'habitations vendent en général en gros au commerce de détail des villes leur production de sirop, de tafia et de rhum.

Les femmes s'en vont sur les marchés vendre le sirop qui remplace le sucre à peu près pour tous les besoins de la vie courante; on en fait des gâteaux avec des fruits, des amandes, des arachides; on sucre tout avec, le café, les confitures, etc., dans le peuple, et il n'y a guère que dans les classes aisées ou riches que l'on se serve de sucre raffiné des Etats-Unis.

Cependant il convient d'ajouter qu'ici même, en dehors du sucre et de la cassonade des Etats-Unis, avec le sirop qu'elles font recuire, les femmes obtiennent une espèce de sucre noirâtre ou brun foncé appelé *rapadou*; il est enveloppé dans une écorce de palmier appelée *tâche*, où on l'a coulé bouillant et où il se solidifie en refroidissant.

Ainsi vendu sur les marchés d'Haïti, le rapadou, ou sucre non raffiné du pays, a la forme d'un gros saucisson et ressemble beaucoup aux autres gros saucissons de tabac à chiquer, également enveloppé dans des feuilles de palmier et dont on fait un assez grand usage dans le peuple. Les

femmes le coupent en petits morceaux noirâtres pour le fumer dans leurs pipes. C'est très fort.

Quant au rapadou, on en consomme relativement peu et la masse de la population s'en tient de préférence au sirop de canne pour les usages courants de la vie.

Une *baille* de 5 gallons anglais de sirop de canne se vend une gourde 25 cents ou *centimes*, comme l'on dit ici, le centime étant l'équivalent de notre *sou*, soit 6 fr. 25 de notre monnaie les 4 litres 1/2, ou une gourde et un gourdin, 1 fr. 25 étant le quart de la gourde qui vaut nominalelement 5 francs, car il faut tenir compte d'un change qui va de 12 à 20 % entre la *gourde papier* et l'or américain, le dollar, on appelle ici le quart de la gourde un gourdin ou 1 fr. 25, valeur nominale.

Le tafia se vend 40 centimes ou 2 francs de notre monnaie le gallon de 4 litres 1/2.

Le rhum très commun se vend une gourde le gallon, le rhum fin 2 gourdes ou piastres 1/2 le gallon, soit 12 fr. 50 de notre monnaie. Je ferai remarquer que l'on compte ici indifféremment en gourdes ou piastres qui représentent la valeur nominale du dollar ou de notre pièce de 5 francs, change à part bien entendu.

\*  
\* \*

Comme je veux, mon cher général, vous donner



une idée complète, un tableau fidèle de ce qui se fait à l'heure présente dans la grande *habitation* de Gallifet, vous ne m'en voudrez certainement pas de continuer la minutieuse monographie de cette plantation.

On trouve dans les *savanes* de Gallifet, c'est-à-dire dans les champs d'herbes naturelles qui n'ont pas été semés en herbes de Guinée, 150 moutons en parfait état. Jusqu'à présent, chose à peine croyable, on n'a pas su encore tirer parti de la laine des moutons en Haïti, mais le propriétaire actuel, qui est rentré en Europe avec moi et qui est un homme de haute valeur, va rapporter tout ce qu'il faut pour tondre ses moutons, un homme du métier au besoin, et le premier il va avoir l'honneur d'introduire la tonte des moutons dans la République.

Puis viennent 60 bœufs de trait pour les carrouets, 12 vaches rapportant régulièrement et 20 juments avec un étalon superbe, de grande race.

Tout autour de la superbe cour où se trouvent les bâtiments de l'exploitation industrielle dont j'ai parlé plus haut et, sur les 37 carreaux de la cour, se trouvent 90 *cases* ou *cayes* qui logent toutes les familles des travailleurs. C'est ainsi qu'il y a 150 *habitants* travailleurs, dont cent sur la propriété même, dans la dite cour, avec leurs

familles et 50 dans les environs, mais demeurant toujours sur la propriété. On peut estimer qu'il y a 80 enfants en bas âge sur la propriété, cent grands travailleurs et une quarantaine de femmes.

C'est comme l'on voit, un véritable village.

Rien de gai, de touchant et de vivant comme de voir jouer et grouiller au soleil, devant les *cayes*, tous ces petits noirs, ces enfants de couleur, si vifs et si vivants avec leurs yeux noirs intelligents et leurs dents blanches, mises en lumière par le doux sourire de l'enfance. Dans ces *habitations*, ainsi comprises, mon général, il y a un grand exemple et une grande idée et j'espère que vous serez de mon avis après m'avoir fait l'honneur de me lire.

Ici, à Gallifet, tous les noirs ou paysans travaillent à compte à demi, ils ont leur case et leur terrain sur l'habitation qui leur sont prêtés gratuitement par le propriétaire, tant qu'ils restent dans la plantation, le produit net des vivres — bananes, patates, manioc, tayau ou malanga, etc. — qu'ils plantent pour eux sur le terrain qui leur est alloué et enfin le produit net de la moitié des cannes à sucre qu'ils cultivent.

Car pour s'y reconnaître et pour pouvoir donner à chacun suivant ses œuvres, les paysans qui sont sur l'habitation cultivent chacun son champ de cannes à son compte.

S'ils ne travaillent pas, le propriétaire les met dehors, car il ne faut pas de paresseux ou de parasites au milieu de cette ruche active et s'ils veulent s'en aller, ils le peuvent; mais dans le premier cas on leur doit leur travail, c'est-à-dire leur part, jusqu'au jour de leur départ, tandis que dans le second cas on ne leur doit rien et ils laissent tout en place. Il faut donc que tout le monde travaille pour rester sur la propriété et il faut croire que l'on s'y trouve bien, car le propriétaire a toujours des instances nombreuses de travailleurs noirs quide mandent à venir s'installer avec leurs familles; après enquête sur la valeur et la moralité des individus, il ne demanderait pas mieux que de donner des réponses favorables, car cela lui permettrait d'étendre la culture de la canne en restreignant les forêts de campêche. Mais souvent les *cayes* manquent pour loger les nouveaux venus, et alors c'est à eux à aller chercher le bois dans la forêt, à tresser les roseaux et à élever eux-mêmes leurs *cayes* ou cases, pour les enduire ensuite de terre, après les avoir recouvertes de feuilles ou d'*essantes* (tuiles en bois). Ces *cayes* durent des années et, badigeonnées en rouge et jaunes, suivant les anciennes lois du pays, qui avaient ordonné la peinture en jaune, à cause de la lumière du soleil, cette couleur étant la plus douce à l'œil, elles sont d'un effet très pittoresque

et tout à fait charmant au milieu de ce cadre tropical, entouré de hautes montagnes bleues dont les silhouettes vigoureuses ou floues se perdent et s'estompent dans les lointains du plus vapoureux et du plus poétique des horizons.

J'ai dit comment les travailleurs hommes et femmes étaient au moulin, à la sucrerie ou à la distillerie à tafia du mardi au vendredi; pendant ces quatre jours tout le monde travaille de 6 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 6 heures du soir. Ces heures de travail sont en quelque sorte imposées tout naturellement par le climat et le pays lui-même. En effet, sous les tropiques il n'y a ni aurore, ni crépuscule de longue durée et le jour est sensiblement le même toute l'année de 6 heures du matin à 6 heures du soir; de plus, on est bien obligé, pendant les grandes chaleurs de la journée, surtout en été, où elles sont insupportables, même pour les noirs ou les gens de couleur, de se reposer de 11 heures à 2 heures pour déjeuner et pour faire la sieste.

Maintenant, astreindre à un travail de plus longue durée, à plus de régularité, ces braves gens, qui ont un grand besoin d'indépendance et point du tout le souci du lendemain, comme dans tous les pays chauds, trop riches, où l'on vit de peu, avec une banane verte, une poignée de riz, un morceau de merluche et un verre d'eau, quand

le verre de tafia manque, serait chose tout à fait impossible et c'est déjà chose merveilleuse d'obtenir quatre bonnes journées de travail, grâce à la combinaison du compte à demi sur les bénéfices des cannes roulées.

C'est d'ailleurs une excellente organisation, nécessaire, indispensable, adaptée, je le répète, aux forces et aux aptitudes de la race noire, car de la sorte les travailleurs ont du samedi au lundi pour cultiver leur champ, laver leur linge, se reposer ou aller au marché.

Les propriétaires des grandes habitations admettent encore simultanément une autre combinaison qui leur permet d'étendre leur industrie, tout en n'ayant pas un défrichement complet de leurs terres et qui consiste à rouler, c'est-à-dire à broyer au moulin, au quart de bénéfices seulement, les cannes à sucre qui viennent des propriétés voisines et qui ne possèdent pas à elles de moulins à cannes.

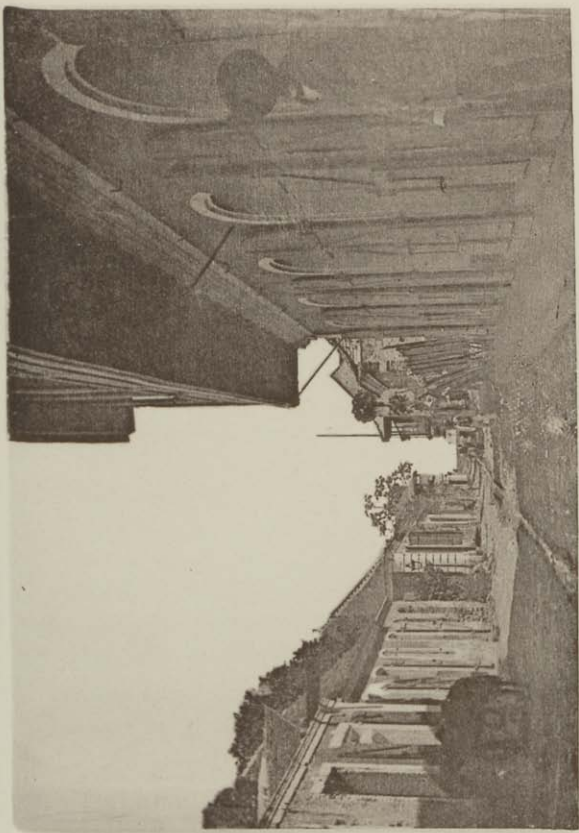
La multiplicité des frais empêche ces grandes propriétés de donner de gros bénéfices et d'être mises toutes en valeur comme terrain. Il en sera ainsi tant qu'il n'y aura pas de chemins de fer en Haïti, car il est presque impossible de mettre en valeur et en exploitation régulière l'intérieur de l'île, séparée des ports par de grandes distances, d'autant plus infranchissables que les routes se

trouvent dans un état absolument rudimentaire et déplorable à tous égards, défoncées par les porcs, les roues des cabrouets *collés* et les périodes de pluies tropicales, dont on connaît la violence et l'abondance.

Il en résulte que l'on ne roule que pour la consommation locale; cette dernière a beau être grande, trop grande hélas, quand il s'agit du tafia et non du sirop, il y a dans cet état de choses, comme un empêchement, une barrière infranchissable jusqu'à nouvel ordre, au développement en grand de cette industrie éminemment nationale cependant, et l'exportation est nulle. C'est d'autant plus fâcheux que le rhum, je l'ai déjà dit, est ici de première qualité et que l'on pourrait de même fabriquer du sucre qui ne le céderait en valeur à aucune autre provenance.

Les propriétaires des grandes *habitations* donnent le droit aux paysans, leurs associés, qui sont logés sur leurs terres, comme nous venons de le voir, de posséder des bestiaux qui pâturent sur les savanes mêmes de la propriété. C'est là un avantage immense pour les paysans laborieux qui peuvent se livrer à l'élevage en petit et vendre leur lait, des veaux, etc., sans qu'il leur en coûte un centime.

Car il est bien entendu que le propriétaire leur



UNE RUE DU CAP-HAÏTIEN

B. M.  
LA ROCHELLE



accorde ce droit sans aucune rémunération et sans part aucune pour lui-même.

Inutile d'ajouter que cela se pratique ainsi de la façon la plus libérale sur l'habitation de Galifet. Du reste, tout ce que je dis là d'un moulin à tafia, peut être considéré comme rigoureusement vrai pour toutes les habitations ou plantations de l'île dont je ne fais que retracer un tableau fidèle, en historien qui les aime et vit depuis trois mois au milieu d'elles.

C'est précisément en vivant sur ces habitations, en les parcourant, en les examinant toutes en détail, en voyant combien ce mode du travail dé compte à demi est curieux, ingénieux, productif et moralisateur pour cette brave race noire, à laquelle les esprits superficiels refusent toute intelligence, toute valeur ou toute aptitude au travail régulier, que l'on se prend à regretter amèrement qu'Haïti soit encore privée des bienfaits des chemins de fer, de la grande industrie moderne, de l'outillage scientifique et commercial, en un mot, des vieux pays d'Europe ou des Etats-Unis.

Que ne ferait-on pas si l'on possédait tout cela dans cette incomparable République Haïtienne, si bien douée au point de vue du sol, du climat et de sa flore merveilleuse ?

L'intronisation des moyens tout puissants de la

science économique contemporaine provoquerait immédiatement ce double phénomène, suivant les lieux, les besoins, les circonstances et les capitaux, du groupement et de la division du travail.

Et que l'on ne s'y trompe pas, ces deux faces d'une apparente contradiction en économie politique, ces deux manières d'envisager, de concevoir et surtout de mettre en œuvre la grande industrie, produisent des résultats également avantageux pour un pays, je le répète, suivant les circonstances.

Un exemple fera mieux comprendre et toucher du doigt, en quelque sorte, toute ma pensée, sur cette intéressante question : voilà l'habitation de *Gallifet-Grande-Place*, supposez les débouchés créés par les chemins de fer et les navires rapides sur les Etats-Unis et l'Europe, l'exportation grandit tous les jours, les capitaux affluent, les propriétaires achèvent de défricher leurs bois de campèche pour les planter en cannes à sucre et le propriétaire de Gallifet, ne suffisant plus aux demandes du dehors, gagne beaucoup d'argent. Que fait-il ? il cherche à tirer tout le parti possible de sa vaste exploitation, de ses trois cents carreaux de terre et, au lieu de brûler ses *bagasses* ou résidus de canne pour cuire son vesou, il installe un moulin à papier à côté de son moulin à tafia et de suite il fabrique un papier de premier

ordre avec ces mêmes bagasses et il réalise de nouveaux et importants bénéfices.

La chose sera d'autant plus facile, le jour où l'on aura des chemins de fer dans l'île, que ce jour-là on ira arracher du flanc des mornes d'Haïti le charbon de terre qu'ils recèlent.

Ceci s'appellerait *grouper les industries*. Le propriétaire actuel de Gallifet y a souvent songé, mais jusqu'à présent il ne s'est pas senti suffisamment outillé en hommes et en combustible pour tenter une pareille expérience, mais c'est dans l'ordre des choses, nous le verrons bientôt, n'en doutez point ; ce jour-là Haïti, tout en créant une industrie nouvelle chez elle, échappera pour la consommation de ses papiers, à la servitude étrangère, ce qui certes est un résultat qui n'est jamais à dédaigner pour un peuple qui grandit et veut conquérir sa place au soleil — c'est bien le cas de le dire ici !

Nous pouvons renverser la proposition, admettre l'hypothèse contraire qui, elle aussi, sera la vérité de demain, j'en suis convaincu, et immédiatement, au point de vue économique, nous verrons que les avantages seront tout aussi grands, tout aussi tangibles pour Haïti.

En effet, au *groupement des industries*, nous pouvons apposer avec non moins de vérité, car les avantages sont autres, la *division du travail*

dont l'application a été si féconde dans la plupart de nos industries modernes, pour ne pas dire dans toutes.

Alors nous verrons Haïti se couvrir de grandes usines dont l'une ne fera que du sirop, une autre que du sucre, une autre que du tafia, une autre que du rhum, une autre que du papier avec les *bagasses*, une autre que des cordages avec les innombrables plantes textiles du pays, etc.

On arriverait ainsi à créer des industries et des usines qui fonctionneraient sur une vaste échelle ; bien plus on pourrait, avec de grands capitaux, admettre le *groupement des industries* sur l'habitation, tout en profitant de la *division du travail* dans l'exécution de la mise en œuvre de chaque industrie particulière et de la sorte, loin de s'exclure, les deux formules se prêteraient un mutuel appui pour le plus grand bien et la prospérité presque indéfinie de la République.

Cette division du travail ou des industries, sagement comprise, amènerait un grand bon marché, d'abord dans le prix de revient, ensuite parce que l'on échapperait à la servitude de l'étranger, comme je l'ai fait remarquer et aux droits de douanes, en provoquant une série d'industries nouvelles, vraiment nationales.

Mais encore une fois, pour en arriver là, pour obtenir ces heureux résultats, il faut provoquer

l'exportation, créer les débouchés nouveaux par la construction des chemins de fer en Haïti : c'est la condition *sine qua non* du succès !

\*  
\* \*

Aujourd'hui Gallifet-Grande-Place appartient à M. Démosthène Gentil, qui la tient de son père qui, lui-même, l'avait achetée au général Guerrier, ancien président de la République d'Haïti.

Le général Guerrier — un nom prédestiné — avait reçu la propriété, comme don national, en récompense de ses grands services, lors de la guerre de l'Indépendance, en 1804.

Il y a quelques jours, nous arrivions de bon matin, à cheval, afin d'éviter le grand soleil, toujours redoutable en Haïti, même en hiver, ma femme, ma sœur et moi, pour déjeuner et passer la journée chez M. Démosthène Gentil. Il avait fait tuer un mouton pour nous recevoir, chose qui fait plaisir ici, car on mange rarement du mouton et à une heure, suivant la mode du pays, il nous offrait un déjeuner vraiment exquis.

En attendant, nous visitons à nouveau toute l'habitation qui nous est familière et ces cases ou cayes des bons noirs travailleurs, disséminées sur les trente-sept carreaux de la cour, autour des bâtiments du moulin, de la sucrerie et de la

distillerie, et qui constituent un véritable village du plus charmant et du plus gracieux effet.

L'habitation même, la maison de M. Gentil se trouve exactement sur l'emplacement de celle de l'ancien gouverneur, du brave marquis de Gallifet, à telle enseigne que les murs du soubassement sont les mêmes, seulement elle est la moitié de celle du marquis et de chaque côté, dans le petit jardin qui entoure la maison et qui est rempli des plantes rares qui viennent ici à l'état sauvage, on retrouve à vingt centimètres au-dessus du sol tout le dessin des anciennes murailles qui formaient deux ailes de chaque côté de la demeure actuelle.

La maison, comme toutes celles des colons sur leurs plantations, est composée seulement d'un rez-de-chaussée élevé, entouré d'un large balcon ou galerie couverte, à la mode Guyanaise.

Tous les soubassements et les deux vastes escaliers qui se trouvent devant et derrière la maison, entourés de touffes de cactus cièrges énormes qui dressent leurs tiges épineuses vers le ciel à dix mètres de hauteur, sont construits avec les fameuses briques de un pied de long et de quinze livres de poids qu'avait fait cuire le marquis de Gallifet.

Si l'on se souvient qu'il n'y avait à Gallifet-Grande-Place que deux moulins, un à eau et un à traction de chevaux du temps du gouverneur de

l'île et que cela ne représentait que le tiers de sa vaste exploitation, et si l'on pense que M. Démophile Gentil a pu, avec ces seuls débris, construire tout en briques son moulin à vapeur, sa sucrerie, sa distillerie — ou *Guldive* — et sa maison, on est vraiment stupéfait de ce que devaient être les installations du Marquis.

M. Gentil nous montre dans des coins de la cour derrière sa demeure des tas énormes de ces briques en parfait état de conservation : — « Vous voyez, en voilà encore des milliers et des milliers, j'en ai englouti cent tombereaux dans les routes pour boucher les trous et le Marquis m'en a encore laissé de quoi bâtir plusieurs usines et plusieurs habitations. »

C'est prodigieux, malheureusement aujourd'hui on ne fabrique plus en Haïti ces grosses briques qui défiaient du temps l'irréparable outrage et les colons français semblent avoir emporté avec eux le secret de leur fabrication ; ce n'est cependant pas, certes, la bonne terre à briques qui manque dans le pays.

Ça ne fait rien, le marquis de Gallifet était un rude homme et un fameux constructeur !

Derrière la maison, les chênes géants du pays, les figuiers maudits qui les étreignent et les tuent, comme des boas constrictors — le plus redoutable des parasites de ce pays, qui en compte des mil-

liers d'espèces — nous offrent une ombre tutélaire où vont et gambadent en liberté les juments.

M. Démosthène Gentil, qui est un grand et bel homme d'une soixantaine d'années, légèrement raidi par le tremblement de terre de 1842, qui l'a gravement blessé dans sa jeunesse, a été capitaine de la garde nationale autrefois, aussi sa petite armée de travailleurs l'appelle-t-elle : *le capitaine*.

Il est tout à la fois le propriétaire, le roi et le père sur son habitation, tout marche au doigt et à l'œil ici ; hommes, femmes et enfants travaillent en chantant les lentes mélodies qui ont gardé le goût du terroir africain, sans un mot, sans un cri, sous l'œil bienveillant du capitaine. Allez donc encore dire que les noirs ne savent plus travailler librement, quand vous aurez vu cet admirable et touchant spectacle de la libre association sur les habitations d'Haïti.

On sent ici que l'activité règne, que le travail est le souverain maître et que tout le monde est heureux de son sort.

A son dernier retour d'Europe, M. Démosthène Gentil a été reçu sur son habitation par ses braves paysans, sous une série d'arcs-de-triomphe en feuillage, avec toute l'orgie de la flore tropicale. De temps en temps il arrêta son cheval pour essuyer ses larmes, et ce jour-là le capitaine a bien senti qu'il était mieux que le chef et le roi de



ce village, mais le père de ces doux et noirs enfants du soleil, comme ils s'appellent eux-mêmes. La chose fit tant de bruit que M. Gentil crut devoir lui-même en faire le récit détaillé au Président de la République, qui est son vieil ami, afin de bien lui dire qu'il n'y avait là qu'une manifestation spontanée du cœur, sans la moindre velléité d'ambition politique inavouable.

Dame ! c'est que l'on est prompt à dresser l'oreille et à prendre ombrage de tout en matière politique, dans ce pays d'Haïti ! cependant, disons pour être vrai, que l'on commence à en avoir assez de politique ici... comme en France !

Au dessert, en parlant de Gallifet, du passé de Saint-Domingue, de l'avenir d'Haïti, en buvant à la République haïtienne et à la République française, nous n'avons pas oublié sur quelle terre historique nous avons le plaisir de déjeuner.

Aussi en savourant le petit verre inoubliable de vieux *clairin*, nous avons bu à votre santé, mon général, c'est-à-dire à l'armée, à la France !

Je suis sûr que votre cœur battra un peu plus fort, en lisant ces lignes, car ce n'est pas sans émotion que l'on retrouve ainsi, à près de deux mille lieues de son pays, les souvenirs de sa famille, de glorieux ancêtres, l'évocation du passé, l'intense vision de la patrie absente !

Oui, mon Général, j'ai tenu à vous conter cela,

simplement, sans phrases, sous le coup de l'émotion qui s'est emparée de moi à Gallifet et j'ai tenu à vous dire, faible interprète, toute la sincère et profonde amitié de la jeune République haïtienne pour la République française !

P. V.

Le Cap-Haïtien, le 18 février 1894.

---

---

## LES INDUSTRIES A CRÉER

---

En dehors de la mise en valeur de toutes les richesses naturelles, flore, faune, minéraux, en dehors même des chemins de fer qui provoqueront cette mise en valeur immédiate, comme cela a lieu en ce moment à Cuba et à Puerto-Rico, et comme je l'ai indiqué dans des chapitres spéciaux, il y a lieu de montrer quelles seraient les industries qui pourraient réaliser ici d'immédiats et importants bénéfices.

Lorsqu'on s'occupe de pays neufs ou de peuples jeunes, il ne faut pas perdre de vue qu'il convient de commencer par le plus pressé, si l'on veut réussir.

Ainsi allez faire de la culture, semer du blé au Canada, au Manitoba, allez faire de l'élevage à la République Argentine, vous y ferez fortune à coup sûr, avec du travail et de la persévérance ; allez-y pour y implanter quelque industrie de luxe, vous y mourrez de faim à coup sûr.

C'est une vérité élémentaire, je le veux bien, mais encore est-il qu'il est bon de ne point la perdre de vue, si l'on veut éviter de cruelles déceptions.

Allez aux colonies comme laboureurs, charpentier, ouvrier manuel, vous trouverez toujours à

gagner votre vie, allez-y comme ciseleur, graveur, orfèvre, etc., vous avez de grandes chances de ne pas trouver à occuper vos connaissances et votre talent.

Il en est de même pour les industries *qui doivent se créer et se développer suivant un ordre économique logique, répondant à l'avancement même du pays*. C'est le phénomène qui se reproduit partout, qui reste toujours identique à lui-même, et dont il est facile de faire la démonstration par quelques exemples.

Ainsi après la mise en valeur des produits du sol — moulins à tafia ici — viennent les fabriques de bouteilles en verre et les fabriques de faïence, parce qu'elles répondent à des besoins immédiats et journaliers de la population. Ensuite viennent les usines qui mettent en œuvre les matières textiles, les filatures. Ici elles ne manqueraient pas de matières premières, depuis le pite, dont on fait déjà d'excellentes cordes pour attacher les chevaux, très résistantes et que l'on dit imputrescibles, et les fibres des palmiers, jusqu'à la ramie, que l'on pourrait cultiver sur une grande échelle.

Mais ces derniers répondent assez exactement à une troisième étape du peuple naissant et si l'on concevait le moindre doute à cet égard, l'histoire économique tout entière des deux Amériques serait là pour répondre que le développement

industriel, du moins dans ses grandes lignes, s'est toujours, à peu de choses près, produit dans l'ordre que je viens d'indiquer.

Aujourd'hui nous pouvons donc affirmer hautement que des fabriques de bouteilles en verre et de faïences seraient assurées de gagner beaucoup d'argent en Haïti, surtout si elles s'établissaient dans les grands centres, comme Port-au-Prince ou le Cap-Haïtien.

\*  
\* \*

On ne fait pas venir spécialement de bouteilles en Haïti, on se contente de celles que l'on a, lorsque l'on fait venir d'Europe des liqueurs, des vins fins, des eaux minérales ; mais cela ne veut pas dire que l'on ne serait pas heureux d'en posséder davantage.

La meilleure preuve, c'est qu'une bouteille de verre ordinaire se vend de sept à neuf centimes d'ici, c'est-à-dire de trente-cinq à quarante-cinq centimes de notre monnaie.

Lorsque l'on va déjeuner en plaine, on ne saurait causer une plus grande joie aux paysannes que de leur laisser une bouteille vide : pensez donc, c'est si rare et si commode.

Qu'une fabrique de bouteilles s'établisse en Haïti et certes ce n'est point la clientèle qui lui fera défaut, surtout si elle sait faire des bouteilles, des bocaux et avant tout des dames-jeannes de

cinq gallons que l'on fait venir aujourd'hui d'Allemagne, enveloppées d'osier, et qui, naturellement, coûtent fort cher.

Pour la faïence, le mal est encore plus grand, la sujétion à l'étranger plus lourde, la consommation étant beaucoup plus importante.

Les faïences viennent d'Allemagne, de France et surtout d'Angleterre, et tous les ustensiles de ménage en terre de pipe proviennent de Marseille.

Que l'on installe des usines au Port-au-Prince ou au Cap-Haïtien, qu'elles fabriquent *ces terres de fer, ces poteries stannifères* si bon marché et si résistantes, et dont on peut alimenter la fabrication avec les premiers galets venus au bord de la mer, et très certainement, les capitaux engagés n'auront pas à se plaindre, car là encore la clientèle ne fera pas défaut : elle se composera du million d'habitants de la République.

\*  
\* \*

On peut se rendre compte de l'importance que prendrait rapidement cette industrie nouvelle, en jetant un coup d'œil sur les industries rudimentaires et similaires, si l'on veut, qui existent déjà dans le pays.

C'est ainsi qu'avec un four et un fourneau tout à faits primitifs, on fabrique d'assez jolis objets en terre cuite à Séguière et à Bréda — la patrie de

Toussaint Louverture qui y naquit le 20 mai 1743 — petits villages dépendant du Cap-Haïtien, dans le nord, et aux Cayes, dans le sud ; mais c'est le nord qui alimente Port-au-Prince, où ce genre de fabrication est inconnue.

On y fabrique des *canaris*, espèces de jarres en terre rouge qui gardent l'eau très fraîche et dont les plus grandes contiennent cinq gallons de 4 litres 1/2, soit 22 litres 1/2 ; on les vend de 40 à 50 centimes de la gourde, soit de 2 fr. à 2 fr. 50 de notre monnaie. Les petites cruches ou *potiches*, ce que nous appelons en France des alcarazas, coûtent de 6 à 8 centimes, soit de 30 à 40 centimes de notre monnaie.

On en fait un grand usage dans la République et chaque famille possède une petite étagère en bois à deux étages percés de trous, où l'on place les *potiches* — 10 à 12, suivant la grandeur du tréteau — toujours remplies d'eau fraîche bonne à boire.

\* \* \*

On fabrique également à Séguière, à Bréda, aussi bien qu'aux Cayes, des espèces de petites *potiches* ou alcarazas qui ressemblent fort aux gargoulettes de l'Algérie, mais que l'on ne fait guère que sur commande.

Elles ont une anse recourbée à la partie supérieure, au-dessus de l'ouverture, deux goulots de

chaque côté, et de chaque côté également, entre les deux goulots, souvent deux petites proéminences, comme des goulots non percés ; on les agrémente parfois de dessins dans la pâte, avant la cuisson.

Elles servent pour les cérémonies du Vaudoux, et celles qui ont deux protubérances de chaque côté sont commandées par de jeunes mariés qui désirent avoir des jumeaux, car cela est considéré comme un grand bonheur dans le pays.

On fabrique également des petites pipes en terre, que l'on vend un *cob*, soit 5 centimes de notre monnaie, sur les marchés. Cette terre est assez douce à fumer.

On met au fourneau qui seul est en terre, gros comme le bout du doigt et ressemble à la proue renversée d'un navire, un petit tuyau en bois ou en roseau et les paysans, surtout les paysannes de la plaine, en font un grand usage.

\*  
\* \*

Je ne serais pas complet, si je ne disais pas un mot de l'une des plus vieilles fabrications du pays, qui pendant longtemps à été la gloire des colons, je veux parler des briqueteries. On sait qu'autrefois, à Saint-Domingue, on fabriquait des briques de 1 pied sur 6 pouces, pesant 15 livres chaque et indestructibles : la meilleure preuve c'est que l'on



en retrouve encore des tas énormes, partout, dans toutes les villes, au milieu de toutes les ruines amoncelées par les révolutions ou les tremblements de terre.

On faisait même à cette époque des dallages en briques que l'on retrouve encore intactes, comme si l'on venait de les poser, devant certaines habitations et qui avaient des proportions inconnues aujourd'hui, car chaque brique était grande comme les grandes dalles de granit de nos trottoirs. Elles avaient quelque chose comme un mètre sur 40 centimètres et 10 centimètres d'épaisseur et devaient peser un poids énorme. Malheureusement, parmi tous les dallages que j'ai vus, il m'a été impossible d'en trouver une descellée et, par conséquent, de me rendre un compte exact de son poids, qui doit être considérable.

Quoi qu'il en soit, on reste confondu devant la puissance de cette fabrication des colons et l'on se demande pourquoi on ne reprend plus ces vieux procédés, même en Europe, puisque ces briques géantes, qui ont fait leur preuve, depuis plus d'un siècle, étaient tout à fait inusables.

Fort heureusement cette utile et indispensable industrie semble renaître dans la République; à l'Arcahaie, commune située au bord de la mer, entre le Port-au-Prince et Saint-Marc, se trouvent actuellement deux briqueteries à vapeur et

une à bras. Ces briques se vendent surtout au Port-au-Prince et ce n'est pas sans peine pour le pays, que l'on constate qu'il fait encore, et malgré ces fabriques, venir des briques, des tuiles et des carreaux de Marseille et surtout de Belgique, qui les fournit à meilleur marché.

Il y a également des briqueteries auprès du Cap-Haïtien, où l'on fabrique des faitières très bien conditionnées, mais on en fait venir également de Marseille.

Et maintenant que j'ai donné un aperçu à peu près fidèle, je le crois du moins, de l'état de la question, je n'ai qu'un mot à ajouter pour finir en forme de conclusion : que des capitaux français viennent ici, avec de bons ouvriers conducteurs, de bons praticiens — ils trouveront la main-d'œuvre secondaire dans le pays — et qu'ils élèvent hardiment des fabriques de bouteilles de verre et de faïences, des fabriques de papiers et même de chaussures, qu'ils se fassent plus modestement encore boulangers, oui, *boulangers*, à la mode européenne. Ils seront assurés de trouver un produit largement rémunérateur et, de plus, ils rendront un grand service à la République haïtienne en la dotant d'industries nouvelles et en la faisant échapper, une fois de plus, à la servitude économique de l'étranger.

---

---

## LES INDUSTRIES NAISSANTES

---

### LES CUIRS ET LES BOIS — LE PITCHPIN ET L'ACAJOU

Si l'industrie est encore à l'état rudimentaire en Haïti, si les procédés sont primitifs et parfois insuffisants, si la production sur certains objets de consommation courante, malheureusement beaucoup trop restreinte, se contente de fournir à peine aux demandes du pays, il ne faudrait pas en conclure cependant qu'Haïti soit dépourvue de toute industrie locale, et qu'elle soit incapable d'arriver jamais à un commerce d'exportation sur ce terrain particulier. Il est évident que la petite industrie du pays ne saurait avoir la prétention de lutter avec l'industrie européenne, mais quand elle a dans les mains une matière première de premier ordre, de qualité exceptionnelle comme l'acajou massif, on ne voit pas pourquoi elle ne se mettrait pas à fabriquer certains meubles, imitant en cela l'exemple des Etats-Unis. Procédons par ordre et commençons par les cuirs.

Pour rudimentaire qu'elles soient, les tanneries, surtout dans les grandes villes comme Port-au-Prince et le Cap, fournissent un beau cuir rouge, épais, très résistant et qui vous a un aspect espagnol des plus séduisants à l'œil ; cela tient tout à

la fois du cuir de Russie par la couleur et du cuir de Cordoue par la solidité. Aussi nombreux sont les objets fabriqués dans le pays avec ces cuirs nationaux et nombreuses sont les tanneries qui remplissent parfois un quartier tout entier, comme à la Fossette, au Cap-Haïtien. Les selles d'un prix courant de 15 piastres, qui peut s'élever jusqu'à 30 piastres, suivant le fini du travail, les harnais, les brides, les fontes où tout bon Américain qu'il soit Espagnol, Français ou Anglais, place ses révolvers, les sandales, les gaines où les Dominicains placent leur manchette, espèce de grand coutelas effilé qui tient tout à la fois du sabre et de la manchette d'abattage, et qui valent de 25 à 35 centimes de la gourde, enfin les ceinturons qui ne coûtent guère plus de 10 centimes, sont l'objet d'un commerce assez actif dans les différentes villes de la République.

Puis viennent les sacs de voyage de 2 piastres à 2 piastres 50 centimes, les pantoufles de 50 à 75 centimes dont le dessus en marocain jaune ou violet est importé d'Europe. Le commerce de ces pantoufles est particulièrement actif et prend chaque jour une extension nouvelle. On fait venir beaucoup de pantoufles d'Europe, elles sont d'un prix fort élevé et toujours trop chaudes pour les pays tropicaux, ce qui fait que les nationaux préfèrent celles confectionnées uniquement en cuir et

en marocain. Mais à côté de cela tous les souliers et toutes les bottines, de quelque forme que ce soit, viennent intégralement d'Europe et même des Etats-Unis ; il en résulte, étant donné que l'on fait venir en général de la marchandise de très belle qualité et qu'il faut payer les frais de transport et des droits de douane excessifs, que ces chaussures se vendent des prix fort élevés en Haïti, mettons 6 piastres en moyenne. Il y aurait tout avantage pour le pays à se créer chez lui-même avec ses propres cuirs, qui sont excellents comme je l'ai dit plus haut, une véritable industrie nationale, un commerce de chaussures qui, tout en enrichissant le pays, devrait permettre de livrer la marchandise à meilleur compte au consommateur. On a bien fait quelques tentatives dans cet ordre d'idée à Port-au-Prince, mais l'on vous vend une paire de bottines d'enfant 4 piastres, sous prétexte que la vie est fort chère dans le pays et la main-d'œuvre très élevée, et la démonstration ne paraît ni concluante, ni favorable ; cependant il n'y a là rien qui soit de nature à nous surprendre, et nous nous trouvons en face d'un phénomène qui ne doit pas décourager les Haïtiens, s'ils savent l'analyser. En somme qu'ont-ils fait jusqu'à ce jour dans leurs tentatives, plus ou moins heureuses, même à Port-au-Prince ? ils ont fait de la petite industrie locale, avec tous les procédés insuffisants et rudimen-

taires d'antan. Mais vienne un homme d'initiative, d'énergie et d'audace, appuyé sur quelques capitaux — ils n'auront pas besoin d'être considérables — et sur une incontestable expérience du métier, il lui suffira d'installer une fabrique, une cordonnerie modèle, telle qu'on en voit chez nous à Paris ou à Blois par exemple, avec tous les progrès de la science moderne, pour être assuré de réaliser de gros bénéfices, tout en livrant la marchandise au consommateur à moitié prix de ceux qui sont pratiqués actuellement.

Celui qui réalisera ce programme fera une excellente affaire et dotera Haïti d'une industrie prospère.

Et je ne parle là que de la plus grande et la plus générale application des cuirs aux besoins de la vie, mais il est bien entendu que les Haïtiens qui possèdent des cuirs de premier ordre, car on se souvient encore de l'admiration que ceux du Cap excitèrent à l'exposition de Chicago, pourraient trouver, petit à petit, dans l'emploi raisonné de leurs cuirs, des débouchés nouveaux. C'est ainsi par exemple qu'ils pourraient faire, eux qui voyagent tant, d'excellentes malles de cuir destinées à remplacer dans les pérégrinations lointaines les mallettes légendaires de bois avec le beau bateau peint sur le couvercle. Ne pourraient-ils pas également fabriquer les dessus et les dossiers

de leurs sièges avec ces cuirs ? l'acajou massif et les autres bois précieux de l'île leur fourniraient la charpente et de la sorte ils obtiendraient des sièges frais, solides et élégants, sans avoir besoin de recourir aux meubles de luxe du faubourg St-Antoine, aux chaises cannées de Vienne ou même aux meubles plaqués et si lourds des Etats-Unis.

\*  
\* \*

L'île renferme des quantités de bois précieux d'ébénisterie, des bois tinctoriaux dont le campêche est le type le plus connu, tout en constituant une des fortunes d'Haïti, et des bois médicinaux dont je n'ai pas à parler ici, m'en tenant seulement à celui qui est utilisé par l'industrie locale.

L'acajou est loin, il n'est pas besoin de le dire, d'être travaillé en Haïti comme il l'est en France, mais il l'est d'une façon différente fort intéressante, très utile et que permet seule sa grande abondance. Autrement dit, au lieu de faire du placage, on ne se sert que de l'acajou massif ; ce n'est pas seulement cette abondance et le bon marché relatif de la matière première qui fait qu'il en est ainsi, c'est que dans tous les pays intertropicaux, l'humidité chaude de l'atmosphère et les insectes détériorent rapidement les meubles plaqués.

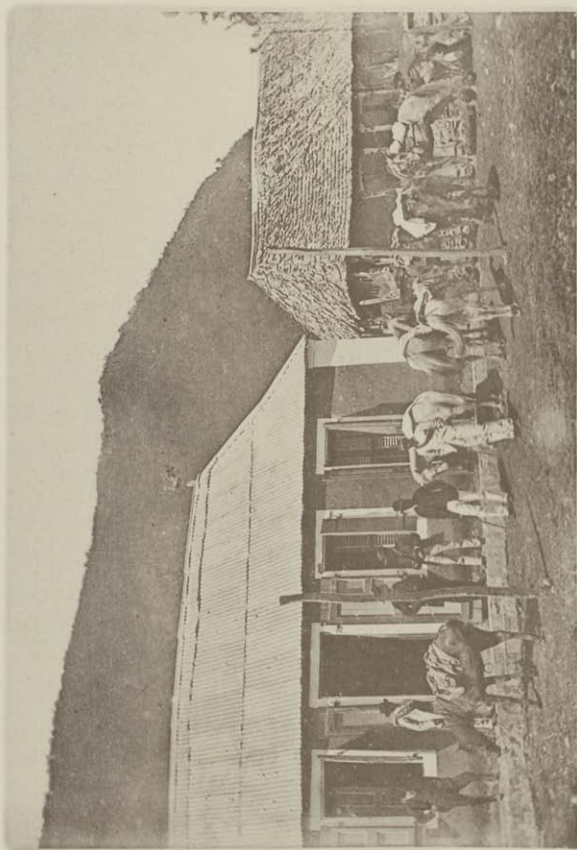
L'acajou ainsi employé produit des effets et,

chose singulière, une impression et une tonalité tout à fait différentes du placage, en dehors même des qualités primordiales de solidité. Ce vieux bois classique des ameublements, si démodé en France, on ne sait trop pourquoi, aurait, employé de la sorte, les chances de reconquérir les faveurs du public, si malheureusement il ne coûtait pas fort cher. En Haïti, on l'utilise pour fabriquer des lits, des armoires, des cercueils, des porte-manteaux, des tables, des consoles, des meubles de salle à manger et des petits coffrets de toutes dimensions.

Ce que l'on appelle, en Haïti, un demi-lit, ou un lit d'une personne, coûte de 20 à 30 piastres, selon le fini du travail ; un grand lit de ménage coûte de 100 à 150 piastres ; un cercueil, de 6 à 12, suivant sa grandeur. Ces prix sont assez élevés, mais il ne faut pas perdre de vue que l'argent en Haïti n'a pas la même valeur qu'en France et que, de plus, on se trouve en possession de mobiliers inusables.

En général, les paysans les plus modestes dans l'intérieur, se font une gloire de posséder un lit et une armoire en acajou, mais néanmoins lorsque l'on se souvient des énormes billes de ce bois que l'on a pu admirer dans maintes expositions à la section haïtienne, on peut en conclure que si les ébénistes des grandes villes de la République





MAISON DU GÉNÉRAL COMMANDANT LA PLACE DU DONDON

TIRAGE PHOTOTYPIQUE LARGER D'APRÈS CLICHÉS DE M. GLUCK, CONSUL GÉNÉRAL D'HAÏTI

A PARIS

B. M.  
LA ROCHELLE

s'inspiraient des modèles artistiques venus de France, ils arriveraient à créer des meubles non seulement très solides, mais encore très originaux. Car si le placage met souvent en valeur les fioraisons des diverses variétés d'acajou moucheté, on arrive à des résultats presque aussi satisfaisants par l'emploi judicieux du bois plein, avec une beaucoup plus grande solidité, indispensable dans les pays de chaude humidité.

\*  
\* \*

Pour la menuiserie courante, les Haïtiens emploient des bois de pitchpin et de sapin qu'ils font venir des Etats-Unis, qu'ils utilisent pour faire des tables, des buffets, des porte-manteaux, des dressoirs et des *bancs de cruches*, percés de trous, où l'on dépose les potiches en terre destinées à conserver l'eau fraîche.

Généralement les menuisiers peignent et vernissent en rouge, couleur d'acajou, ces meubles bon marché; une chose vous surprend lorsque l'on pense à l'énorme richesse des forêts haïtiennes, c'est qu'il puisse venir à l'idée des artisans du pays d'employer des bois de l'étranger. Sans vouloir attaquer le sapin qui est un bois commun, léger et qui n'a pour lui que son bon marché relatif, lorsque l'on habite sur les centres de production comme le nord de l'Europe, et ses prin-

cipes résineux qui sont, il est vrai, un motif de conservation, il est bien permis de dire aux Haïtiens qu'ils trouveraient, par exemple, dans l'emploi de leur chêne national, un bois meilleur marché, d'un grain infiniment plus serré et plus dur et dont les proportions, souvent colossales, leur permettraient les emplois les plus divers et les adaptations les plus utiles à tous les besoins de la vie courante.

---

## SALAIRES ET MAINS-D'ŒUVRE

---

Comme je l'ai déjà constaté, l'une des premières choses qui frappe l'économiste dans les Antilles, c'est la difficulté de trouver de la main-d'œuvre et lorsqu'on la trouve, on est encore surpris de son insuffisance, de ses côtés défectueux.

Cependant là, comme dans la plupart des questions économiques en Haïti, il faut se garder de porter un jugement hâtif, de tirer des conclusions prématurées, car on risquerait fort de se tromper.

S'il est ici un problème complexe et offrant plusieurs faces, c'est bien à coup sûr celui de la main-d'œuvre.

On a dit et redit à satiété : « les noirs sont impropres à tout travail suivi, on ne peut pas compter sur eux, donc il faut aller chercher des coolies, des travailleurs, en Chine et aux Indes. »

Eh bien, très nettement je ne suis pas de cet avis.

1° Parce que les Chinois, avec leur esprit d'économie et de tempérance excessive, sont un véritable danger pour la main-d'œuvre nationale, travaillant à des prix qui défient toutes concurrences : les Etats-Unis en savent quelque chose, surtout à San-Francisco.

2° Parce que pour avoir des Indiens, on passe

par l'Angleterre et qu'il y a là une sujétion tracassière et pleine de périls. D'abord les Indiens ne sont pas de très bons travailleurs, ensuite et surtout il ne faut jamais entrer en relation avec les Anglais sur ce terrain, car sous un prétexte quelconque ils peuvent ruiner du jour au lendemain le pays, en lui retirant ses travailleurs.

J'ai parlé tout au long de cette question délicate dans d'autres ouvrages, à propos de nos Antilles, de la Guadeloupe et de la Martinique, de nos vieilles colonies, et ce n'est pas le moment de traiter ici à fond un sujet qui demanderait un volume de développements.

3° Enfin il est si peu prouvé que les noirs soient impropres aux plus rudes labeurs, qu'il n'y a qu'à penser aux noirs de la Jamaïque qui vont se louer partout dans les Antilles et même sur les côtes voisines des deux continents américains, pour être convaincu du contraire : tout le monde sait que c'étaient de beaucoup les meilleurs travailleurs au canal de Panama.

Ce qu'il faut en Haïti, c'est simplement savoir se servir de la main-d'œuvre locale, avec intelligence et douceur, en se conformant aux nécessités du climat et aux aptitudes de la race ; est-ce impossible ? je ne le crois pas, et c'est précisément ce que je vais essayer de démontrer.

Citons quelques prix au hasard, tels que l'on peut les voir pratiquer au Port-au-Prince, au Cap-Haïtien, aussi bien que dans les autres villes de la République, où le commerce est d'autant plus important que ces villes sont des ports de mer, nous verrons que les prix, étant données d'un côté la dépréciation du papier-monnaie — gourdes papier à peu près la seule monnaie courante du pays — et de l'autre côté la cherté de la vie comme conséquence naturelle de douanes excessives, ne sont cependant pas très élevés.

Ainsi un travailleur de café en ville est payé une piastre ou gourde papier par jour, soit cinq francs, valeur nominale.

Un cabrouétier de 25 à 50 centimes de la gourde, soit de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 par voyage de 8 sacs de café, qu'il porte de la soute du négociant au port d'embarquement.

Là le prix est relativement plus élevé, un cocher reçoit de 8 à 15 piastres par mois, une cuisinière de 5 à 8 piastres, une femme de chambre de 6 à 10 piastres et une bonne d'enfant de 8 à 12 piastres.

Un gérant ou gardien de maison de campagne reçoit de 2 à 3 piastres par semaine et un garçon de magasin de 15 à 30 piastres par mois.

Ce ne sont pas là, en somme, des prix différant sensiblement de ceux d'Europe, si l'on tient compte de la cherté de la vie en Haïti par certains côtés.

Si l'on se nourrit de bananes vertes, de mangues, évidemment la vie n'est point coûteuse ; mais du moment qu'il s'agit d'objets importés, quels qu'ils soient, meubles, vêtements, produits alimentaires, etc., frappés par des tarifs quasiment prohibitifs, alors la vie devient onéreuse et l'on conçoit sans peine les salaires assez élevés.

On objecte que tous ces travailleurs sont indépendants et peu exacts, que le gérant d'une propriété touche ses trois piastres par semaine pour vous faire l'honneur de coucher chez vous, mais se refuse à tout travail ; que la cuisinière court s'amuser quatre jours pendant le carnaval, si le cœur lui en dit, sans vous prévenir et qu'enfin il est fort malaisé de compter sur un travail suivi de la part des serviteurs qui entendent garder une complète indépendance d'allures.

Vous avez besoin de votre femme de chambre : elle est allée faire repasser ses robes ; vous attendez votre cocher, il est allé à ses affaires ou il est parti tranquillement à la *gaguerre* pointer sur les coqs de combat qu'il élève ou qui appartiennent à ses amis.

Tout cela est fort vrai et se comprend d'autant mieux, qu'étant données les idées d'indépendance de chacun, les domestiques couchent rarement chez leurs maîtres et rentrent tous les soirs chez eux.



Mais il n'en est pas moins certain que l'on peut obtenir un travail régulier et fort sérieux, dans les plantations, par la curieuse et intelligente organisation du travail à compte à demi, entre les paysans et le propriétaire.

\*  
\* \*

J'en ai parlé à propos de la fameuse plantation de Gallifet et je ne crois pas que l'on puisse trouver une organisation plus démocratique, plus juste, plus vraiment socialiste, dans le sens le plus élevé et le plus pur du mot.

Ces gens ne travaillent que quatre jours par semaine, me direz-vous, pour le patron qui, là, devient la communauté ; c'est possible, mais si le travail est bon et si tout le monde y trouve son compte, pourquoi demander plus dans un pays où la température élevée interdit les éternels labeurs de la vieille Europe et d'ailleurs, sur ce terrain, les Haïtiens ne sont-ils pas plus avancés que nous, plus près de la solution de la question sociale ?

Du reste, de tout temps les Antilles ont été plus avancées que l'Europe sur ce terrain, et dès le 7 mai 1838 le gouverneur des Antilles danoises disait ceci dans une ordonnance qui est restée célèbre dans le monde colonial :

« Les heures de travail pour les laboureurs sur toutes les habitations durant les jours ouvrables

et les jours de fête qui n'ont pas été considérés comme tels jusqu'ici par les habitants, commenceront au lever du soleil et cesseront au coucher, excepté dans certains cas qui sont mentionnés ci-après, avec les intervalles ordinaires de repas, c'est-à-dire de sept à huit heures pour le déjeuner et de midi à 2 heures pour le dîner. » Puis suivent les mesures les plus sages et les plus douces pour régler le travail des femmes et des enfants.

Etant donnée l'égalité à peu près constante des jours sous les tropiques, le major-général Peter Carl Frédéric Von-Scholten a donc eu la gloire de proclamer la nécessité des 8 heures de travail dès 1838, alors que cela fait hurler encore tant de réactionnaires, ennemis du peuple, chez nous.

\* \* \*

Lorsque vous voyez défiler, pieds nus, sur les grands chemins, souvent dans la boue, sous le soleil ou sous les pluies diluviennes des tropiques, les longues théories de paysannes qui viennent de la plaine, parfois de dix lieues, pour vendre une piastre ou deux des produits de leurs champs, vous vous arrêtez ému, car vous comprenez que ce peuple haïtien si doux, si bon, est également dur à la fatigue, également courageux.

Que l'on fasse ce qui existe déjà dans les habitations, dans les moulins à tafia ; qu'on intéresse

le travailleur, que l'on fasse du sage socialisme et, certes, ce ne sera pas la main-d'œuvre qui manquera en Haïti.

On se trouve en face d'un peuple fier et indépendant et non pas en face d'un peuple paresseux et je suis convaincu que le jour où il y aura des chemins de fer ici, on verra tout ce peuple se lever pour travailler davantage et produire plus.

C'est l'instrument qui lui manque; mettez-le lui en main et vous pouvez être certain que la main-d'œuvre ne fera pas défaut.

Est-ce que le *combit*, c'est-à-dire le travail gratis pour le voisin qui vous donne à boire et à manger et à qui l'on veut rendre service par un bon coup de collier, n'est pas encore une des coutumes touchantes du pays et qui prouve bien l'énergie de la race ?

Au son du tambour, tout ce monde travaille en chantant et le soir le voisin a son champ défriché.

Spectacle admirable qui donne bien la mesure de tout ce qu'il y a de bonté et de forces cachées dans ce pays.

Allez, battez, tambours du *combit*, sonnez, fifres qui me rappelez les souvenirs de la vieille Gaule, car il me semble entendre battre le rappel des progrès qui doivent transformer Haïti !

## LES MONOPOLES D'ÉTAT

## I

Lorsqu'un peuple jeune établit les impôts qui sont nécessaires à la marche normale des services publics, il doit, avant tout, chercher à établir ceux qui pèsent le moins sur le développement de la prospérité nationale et la mise en valeur des richesses naturelles. Si c'est là une vérité chez les vieilles nations, c'est une nécessité impérieuse chez celles qui naissent et grandissent à la civilisation.

Les Douanes, plus ou moins prohibitives, empêchant à peu près tout commerce d'exportation et d'importation, empêchant le développement de l'exportation, c'est-à-dire des richesses du sol, empêchant l'importation, en élevant les objets importés à des prix exorbitants, doivent donc être condamnées comme le système fiscal, économique et financier le plus meurtrier qui puisse exister pour une nation, sans compter que douanes est synonyme de fraudes et de contrebandes que, en outre, elles provoquent d'autant plus actives, qu'elles sont plus rigoureuses, plus élevées. Avec des droits de douanes, l'État ramasse l'argent au détriment de la fortune publique, comme un homme qui puiserait de l'eau avec une passoire :

c'est lamentable; mais la question est vaste et je ne veux point l'examiner sous cet aspect particulier et intrinsèque de ses inconvénients, de la contrebande et de la fraude, et des résultats en partie négatifs, en partie désastreux, qui en sont la conséquence inéluctable.

Aussi bien, je veux simplement essayer d'indiquer en dehors des mille moyens normaux d'arriver à établir une assiette raisonnée de l'impôt, soit foncier, soit mobilier, soit immobilier, de timbres, etc., comment il est possible d'arriver par l'établissement des monopoles d'Etat, à se procurer les ressources nécessaires, en ne nuisant à personne.

L'impôt, pour être juste et supportable, ne doit pas nuire aux citoyens; lorsque l'impôt est dit de luxe, c'est l'idéal.

Aussi les droits de douanes font du mal à tout le monde, en empêchant la libre expansion des affaires; l'impôt sur le tabac, sur les cartes à jouer et sur les allumettes ne fait du mal à personne, parce qu'il ne frappe, dans les deux premiers cas surtout, que des objets de luxe.

On peut donc arriver rapidement à diminuer les droits de douanes à l'entrée et à la sortie — dans de grandes proportions, arriver aussi à un rapide développement de l'exportation des cafés et du campêche, lorsque les chemins de fer seront cons-

truits — et trouver en même temps une somme bien supérieure dans la création au profit de l'Etat du monopole du tabac, des cartes à jouer et des allumettes.

D'une manière générale, je suis l'ennemi déterminé des monopoles, mais ici, il faut aller au plus pressé et le monopole, dans l'espèce, est préférable à la Douane.

La question peut être résolue de deux manières différentes : ou l'Etat exploite lui-même, ce qui donne souvent de mauvais résultats, car l'Etat ne sait pas exploiter à bon marché, — ou il afferme à des compagnies particulières, sous son contrôle, le droit d'exploiter les dits monopoles, moyennant une commission à débattre entre les parties contractantes sur les bénéfices réalisés. C'est en général le système le plus simple et qui produit le plus pour l'Etat.

Je suis convaincu que le gouvernement haïtien, affermant à une ou plusieurs compagnies sérieuses, offrant toutes garanties, armées de capitaux importants, le triple monopole du tabac, des cartes à jouer et des allumettes, ne tarderait pas à en retirer des bénéfices considérables pour le plus grand bien de la République, puisque cela permettrait d'abaisser immédiatement ses droits de douanes à peu près aux mêmes tarifs que chez les autres nations.

La question est complexe et les avantages, pour être seulement énumérés, demanderaient de longs développements.

Ainsi, en dehors de l'abaissement des douanes meurtrières, on échapperait du coup à la servitude étrangère; on achète aujourd'hui les cartes à jouer en Amérique, on les aurait de fabrication haïtienne.

On achète les allumettes en Allemagne ou en Amérique, qui nous envoie ses *peignes*; on aurait des allumettes de fabrication nationale.

On achète les cigares et le tabac un peu partout, aux Etats-Unis, aux Antilles espagnoles, en France même; on aurait un tabac national et du coup on développerait une culture qui pourrait devenir, à elle seule, une source d'incalculable fortune.

Du reste, lorsqu'il s'agit d'établir un monopole d'Etat, celui du tabac étant avec l'alcool, dont je n'ai point à parler ici, le plus important de beaucoup, c'est de celui-ci que l'on doit s'occuper tout d'abord; c'est de celui-ci dont je vais m'occuper plus particulièrement, cherchant, suivant une méthode qui m'est chère, parce que je la crois juste, mes points de comparaisons dans les autres Antilles. Je trouve là des situations similaires, des conditions identiques et lorsque j'aurai fait toucher du doigt ce que l'on fait à Cuba, chez nos

voisins, la conclusion sera facile à trouver : pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant dans cet admirable pays d'Haïti, si bien doué sous tous les rapports et qui ne demande qu'à être mis en valeur, pour produire au centuple ce que l'on est en droit de lui demander.

\* \* \*

Un point sur lequel il convient d'insister : c'est le bénéfice énorme produit par les monopoles d'Etat, qu'ils soient exploités directement, ou qu'ils soient confiés en régie à des sociétés particulières, en regard du faible chiffre des frais généraux. Ainsi, en France, pour ne citer qu'un exemple, bien que ce ne soit pas le pays du monde où l'on fume le plus, c'est cependant celui où le monopole des tabacs rapporte le plus à l'Etat.

Les recettes brutes s'élèvent à 376 millions par année, tandis que les frais divers ne s'élèvent qu'à 69 millions, ce qui laisse pour la France un bénéfice de 307 millions.

Ensuite viennent l'Autriche-Hongrie qui retire du monopole des tabacs 260 millions; l'Italie, 111 millions; l'Espagne, 84 millions; la Roumanie, 24 millions; la Serbie, 5 millions.

Puis viennent les autres Etats qui, sans avoir recours au monopole, trouvent encore des ressources importantes dans les tabacs, à l'aide d'un



impôt spécial. Par ce procédé, l'Angleterre obtient 250 millions par an; la Russie 116 millions et l'Allemagne 13 millions. En Turquie, la Régie des tabacs de l'empire ottoman a encaissé 186,000 livres turques pour le-seul mois de novembre 1893; on voit par là la proportion pour toute l'année.

Ceci dit, pour bien démontrer toute l'importance de la question des tabacs, je vais en arriver à ce qui est de nature à jeter le plus de lumière sur l'avenir brillant qui est réservé à Haïti, en m'occupant spécialement de ce qui s'est fait dans ces dernières années dans l'île de Cuba.

La révolution remonte à 1860; dès ce moment, Cuba devenait le grand marché producteur des Etats de l'Est, puisque sa récolte sucrière variait de 600,000 à 750,000 tonnes par an, alors que la Louisiane ne produisait pas plus de 145,000 tonnes.

« On vit alors se produire, dit M. de Varigny, à Cuba, le même phénomène qu'aux îles Hawaï : l'or américain affluait, créant, commanditant les plantations et les usines, renouvelant l'outillage agricole, facilitant l'introduction de machines perfectionnées, remplaçant les moteurs primitifs, bœufs et mules, par la vapeur, donnant une prodigieuse impulsion à cette industrie nouvelle qui allait, elle aussi, se heurter à une redoutable concurrence. »

L'auteur fait allusion au sucre de betterave qui

affirmait son apparition sur les marchés du monde. Cependant Cuba, qui exportait à peine 100 millions de kilogrammes de sucre en 1830, en exportait pour 900 millions quarante ans plus tard, pour retomber à 700,000 tonnes en 1878 et même 90 millions de kilogrammes en 1885. Depuis cette dernière date la production s'est relevée au chiffre très respectable de 700,000 tonnes.

Il n'en est pas moins vrai que la grande crise causée par la betterave a été un bien pour un mal à Cuba et que, se croyant ruinée du côté du sucre, elle s'est jetée à corps perdu dans la culture du tabac. Sans le savoir, c'était la fortune, absolue, immense pour elle, et c'est précisément ce que je vais m'efforcer de rendre tangible, en citant quelques chiffres qui seront de nature, je l'espère, à convaincre les plus incrédules, s'il pouvait s'en trouver en Haïti, ignorants de leurs propres richesses.

---

## II

Je continue à examiner la situation du tabac dans l'île de Cuba, en m'en rapportant aux notes si intéressantes de M. de Varigny, parce qu'il me semble qu'il y a là, véritablement, des enseignements précieux pour Haïti et un exemple à suivre, tant les conditions de culture sont identiques pour les deux pays et tant, par conséquent, les résultats doivent être également favorables en Haïti, si l'on veut bien s'y livrer d'une manière raisonnée et scientifique à la culture de la précieuse solanée.

« Le tabac, dont l'usage étonnait si fort les compagnons de Christophe Colomb, dit M. de Varigny, a soumis à son empire l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie, le monde chrétien et le monde musulman, les nations les plus civilisées et les tribus les plus barbares. Il n'est pas d'exemple d'une conquête aussi vaste et aussi rapide; quatre siècles ont suffi pour imposer à l'univers entier l'usage de cette plante, et les revenus qu'en tirent les gouvernements dépassent, en une seule année, le montant des tributs que l'Espagne levait sur le Nouveau-Monde.

Aujourd'hui, le tabac est cultivé partout, mais les produits qu'il donne sont infiniment variés, les centres de production sont nombreux; il y en a quatre surtout qui se disputent, non le premier

rang, qui appartient sans conteste à Cuba, mais la clientèle du monde; ce sont, avec Cuba, les Etats-Unis, la Turquie et les îles Philippines.

Manille accapare le trafic de l'Extrême-Orient et de l'Océanie; la Turquie, celui de l'Asie et d'une partie de l'Europe; la Virginie, le Kentucky, la Pensylvanie et l'Ohio, celui de l'Amérique; Cuba, par la supériorité de ses produits, règne sur toutes les régions; nulle part les conditions requises de sol et de climat ne sont au même degré réunies; nulle part la culture n'est mieux entendue et plus intelligemment développée, nulle part enfin ouvriers plus habiles et manufacturiers plus soucieux du renom de leur marque commerciale, ne surveillent avec plus de soin une fabrication plus délicate. »

Je suis certain que *les conditions de sol et de climat se trouvent réunies au même degré en Haïti*. Je suis convaincu que les grands propriétaires d'habitations pourraient admirablement cultiver le tabac, s'ils y trouvaient leur avantage; resterait la fabrication: encore une fois, la question pourrait être facilement résolue en faveur de la République, grâce à une compagnie fermière sérieuse, armée de gros capitaux, à laquelle on confierait la régie des tabacs, contre les garanties nécessaires.

Dans le département de la Havane, le district

de *Vuelta de Abajo*, la vallée basse connue dans le monde entier, est « convertie, sur trente lieues de longueur et sept à huit de large, en plantations de tabac. On y estime le rendement d'un hectare à 750 kilogrammes de feuilles, alors que, dans des terrains moins favorisés, le rendement n'excède pas 400 kilogrammes.

Dans ce dernier cas, le revenu moyen dépasse encore 10 % du capital. Les plantations de la *Vuelta de Abajo* rendent bien au-dessus de ces chiffres; il en est de même pour celles de la riche vallée de *los Guines*, qui produit le meilleur des tabacs à priser. »

On avouera que même 10 % serait un revenu encore fort tentant en Haïti et que le gouvernement, qu'il exploite directement ou non le monopole, pourrait y trouver une large source de produits pour alimenter son budget.

Quelques chiffres pour donner une idée de l'importance de ce commerce à la Havane qui, je le répète, pourrait devenir tout aussi considérable en Haïti, en quelques années d'expérience, si on le voulait bien. Les *manojas*, ou ballots, qu'achètent les fabricants de cigares, varient entre 20 et 400 piastres les 100 kilogrammes, selon la qualité, la dimension et la netteté des feuilles qui les composent. Cela donne, comme l'on voit, encore une jolie moyenne, pour le planteur ou le cultivateur.

La Havane est le centre de la fabrication des cigares, « qui se chiffre, dit M. de Varigny, par un total de plus de 200 millions de cigares exportés, chaque année, non compris 180,000 à 200,000 balles de tabac en feuilles, et déduction faite de la consommation locale. »

« Cette dernière représente un chiffre considérable. On fume partout à Cuba, et à la Havane seule, on évalue à 25 millions de francs par année la consommation du tabac..... »

Et les fabriques de cigarettes? « celle de la Honradez produit, en moyenne, de 3 à 4 millions de cigarettes par jour. Deux machines perfectionnées en fabriquent jusqu'à 100,000 par heure, soit ensemble 2 millions..... près de 2 millions sont fabriquées quotidiennement par les Chinois. »

Voilà, il me semble, des chiffres qui sont bien de nature à donner de grandes espérances au peuple haïtien, qui n'a rien à envier à Cuba, comme richesse du sol ou douceur de climat, et c'est pourquoi je suis persuadé que le triple monopole des tabacs, des cartes à jouer et des allumettes pourrait, presque à lui seul, dans un jour prochain, si l'on prenait la peine d'étudier la question et de la résoudre, suffire aux indispensables exigences du budget : en tout cas, la chose mérite la peine d'être examinée de près.

Suivant l'objet même de mon travail, je pensais en rester là, mais je trouve dans les chiffres cités par M. de Varigny, à propos du commerce de Cuba, des enseignements si suggestifs pour Haïti que j'ai pensé qu'il était utile de s'y arrêter encore quelques instants, bien qu'ils ne se rapportassent point à la question des monopoles. Aussi bien mon ardent désir de servir utilement Haïti sera mon excuse.

« Autrefois l'élevage des abeilles constituait une industrie importante; Cuba exportait alors de grandes quantités de miel et de cire. Délaissé dans ces dernières années, ce genre d'exploitation, encouragé par les demandes croissantes des consommateurs américains, reprend à nouveau et c'est par millions que se chiffre l'exportation aux Etats-Unis.

Ce résultat en amène un autre. La reprise de l'apiculture à Cuba donne une impulsion vigoureuse à la culture du vanillier, *duranta plumieri*, la fécondation artificielle devenant inutile, affirme-t-on, et les abeilles y suppléant. On s'est souvent demandé comment il se fait, alors que des capitaux immenses sont engagés, en Chine et aux Indes, dans la culture du thé, que celle de la vanille, bien autrement lucrative, quoique d'une consommation autrement restreinte, attire si peu l'attention des planteurs. En gens pratiques, les

Américains ont compris les grands bénéfices qu'elle pouvait donner aux Antilles, où le sol et le climat sont des plus favorables à cette liane originaire du Mexique. »

Je ne voudrais pas affirmer que les abeilles soient capables de remplacer la fécondation artificielle, et, pour moi, le fait n'est rien moins que démontré, étant donnée la délicatesse bien connue de l'opération, pour tous ceux qui se sont occupés sérieusement de cette culture si intéressante et si rémunératrice; mais je sais bien que j'ai eu souvent en Haïti l'occasion de signaler les résultats merveilleux que nous obtenons à la Réunion et je suis tout à fait de l'avis de M. de Varigny, quand il parle des grands bénéfices que cette culture doit procurer aux Antilles.

Maintenant ce qu'il dit à propos de la clientèle, des consommateurs aux Etats-Unis, est vrai également pour toutes les Antilles, il doit l'être demain pour Haïti aussi bien que pour Cuba : il l'est déjà pour les îles Bahama, comme je l'ai constaté ailleurs, à propos des fruits, des primeurs et des orchidées.

Etant donnée l'énorme population des Etats-Unis, leur voisinage relatif, la richesse des Américains, leur goût pour le luxe, les moyens de transport plus rapides chaque jour, il est certain que les Antilles sont de plus en plus appelées à



être le *jardin* des Etats-Unis, qui peuvent fournir un nombre indéfini de clients et d'acheteurs de premier ordre.

Cela veut dire *extension* et non pas *sujétion* commerciale, que l'on ne s'y trompe pas, car ce nouveau courant commercial sera la fortune pour les Antilles et ne pourra également que rendre les plus grands services aux Etats-Unis, en leur fournissant ce qui leur manque naturellement.

A ce propos, je ferai remarquer que s'il manque quelque chose aux Américains du Nord au point de vue du climat et des productions, ce n'est pas de leur faute, car s'ils ont mis tant d'acharnement à conquérir les provinces chaudes du Mexique, le Texas, des territoires encore déserts, c'est qu'ils se rendaient parfaitement compte qu'il leur fallait l'universalité des climats et des températures, pour avoir l'universalité des productions et des consommations.

N'était-ce pas le seul moyen de donner une ombre de raison et de possibilité pratique à leurs théories protectionnistes, d'ailleurs *opportunistes*, si je puis dire, temporaires et transitoires dans leur esprit même, jusqu'au jour où ils pourront, eux les Yankees, avec leurs navires à marche rapide, transporter la guerre commerciale dans la vieille Europe.

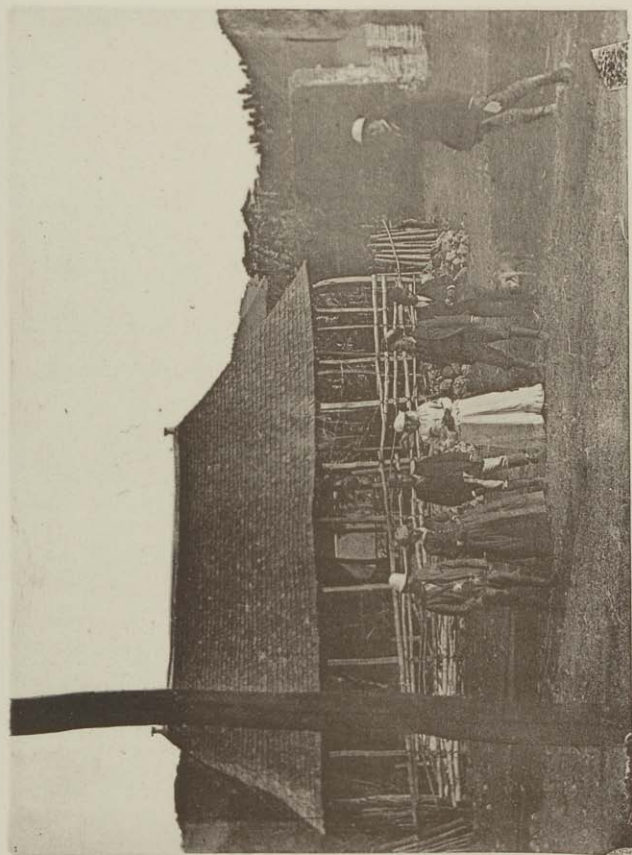
Là est le danger.

Je reviens à la vanille.

Que l'on mette quelques soins aux petits travaux que réclame cette culture, dit mon collègue Meynars d'Estray, *de la Géographie commerciale*, on obtient une récolte qu'aucune autre industrie agricole n'oserait espérer. Aux Indes, le travail d'un seul homme peut produire 10,000 roupies à partir de la troisième année ! quelle culture peut-on signaler qui soit comparable à celle-ci au point de vue du rapport? »

Voilà qui est bien dit, et ceci prouve une fois de plus qu'il convient de cultiver la vanille en Haïti : on ne saurait rencontrer un sol qui y soit mieux préparé, et les abeilles aidant, si du moins le fait est confirmé, la République y trouvera deux nouvelles et importantes sources de produits, pour l'exportation, ce qui doit être le but de toutes les jeunes nations, désireuses d'attirer à elles les capitaux, non seulement comme numéraire, mais surtout comme instrument nécessaire à la grande culture et à la mise en valeur d'un sol d'autant plus fécond, qu'il est encore vierge en partie.

---



UNE RUE DU DONDON

B. M.  
LA ROCHELLE

## LA MONNAIE ET LA POSTE

## AUX ANTILLES

On parle souvent en Haïti de la saleté proverbiale des gourdes papier, des longues difficultés que procure leur échange contre des neuves, de leur dépréciation et de la prime souvent exorbitante sur le dollar or américain, qui en est la conséquence naturelle, des agissements plus ou moins fantaisistes de la Banque et de mille autres inconvénients qui peuvent faire l'affaire de l'agio-tage, mais qui ne peuvent que nuire au véritable commerce. Ce sont là des constatations que l'on ne peut nier et dont il serait puéril de chercher à atténuer la portée. Dans cet ouvrage de vulgarisation économique, c'est à un point de vue tout à la fois plus terre à terre et plus général qu'il doit me convenir de traiter de cette grave question des monnaies. Si ce qui se passe en Haïti n'est pas irréprochable, il faut, hélas, constater qu'il en est de même, à des titres divers, dans toutes les îles des Antilles.

Il faut du moins constater que ce que l'on reproche aux Haïtiens, comme un signe de civilisation insuffisante, dans la plus grave et dans la plus délicate des questions économiques, on peut également le reprocher à toutes les nations euro-

péennes qui ont un pied dans les Antilles. Enfin, il faut encore appuyer sur cette considération, à savoir que ce qui n'est qu'un mal relatif et local dans un Etat devient, par la collectivité même des nationalités diverses, une véritable calamité internationale. A ce point de vue, qu'il s'agisse des colonies françaises, anglaises, espagnoles ou danoises, ou qu'il s'agisse d'Haïti ou de la Dominique, la situation, au point de vue purement commercial, n'est pas beaucoup plus brillante d'un côté que de l'autre. Je vais tâcher de me faire comprendre par un exemple bien simple : Vous partez de Pauillac avec une provision d'or français, et si vous êtes tout à fait prévoyant, avec une provision de cette superbe monnaie en or des Etats-Unis qu'il vous a fallu déjà acheter chez un changeur à Paris, sous forme de pièce de 20 dollars, soit de 100 francs, ou de moindre importance, à votre choix. Vous descendez à Saint-Thomas, la première escale, pour acheter un cigare, vous payez avec une pièce de 20 francs, que l'on daigne accepter parce qu'elle est en or, et l'on vous rend 20 francs de menue monnaie danoise, qui n'a pas cours en dehors de ce modeste rocher, qui n'a aucune valeur pour vous, et que vous devez dépenser immédiatement dans la ville, si vous voulez du moins en jouir. Le lendemain, deuxième escale à San-Juan de Porto-

Rico, là, la même scène se renouvelle, et cette fois, on vous rend 20 francs de menue monnaie en subdivision de la piastre mexicaine argent, ancien modèle, qui n'a plus cours depuis longtemps, et qui semble tenue en réserve tout exprès pour les touristes, les voyageurs, les gens de passage. Le jour suivant, Puerto-Plata formera la troisième escale en Dominicanie ; là, c'est autre chose, à la place de votre louis, on vous rendra 10 francs de menue monnaie de toute provenance, de valeur problématique, et en tous cas d'écoulement impossible. Si vous protestez, si vous marquez simplement votre étonnement, les Dominicains vous expliquent avec la meilleure grâce du monde que la monnaie étant rare dans la République, il est convenu, pour la commodité des échanges, que la pièce de cinq centimes en vaut dix, que celle de vingt en vaut cinquante, et ainsi de suite.

— Mais, je suis ici de passage sur un Transatlantique, pour une demie heure.

— Les Etrangers sont soumis à la loi commune.

— Alors, je perds 10 francs sur 20.

Les Dominicains ont alors une phrase typique qui vous démonte :

— Que non, Monsieur, la monnaie dominicaine est fort rare, et lorsque vous serez rentré en

Europe, vous pourrez vendre la vôtre un bon prix à des collectionneurs.

Il faut avouer que ce dialogue d'opéra-comique est amusant, mais qu'il n'est pas toujours de nature à vous consoler des pertes quotidiennes que l'on essuie dans chaque nouveau port, dans chaque nouvelle île des Antilles, puisque la monnaie qui était bonne hier ne l'est plus aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas davantage demain.

Le quatrième jour, au Cap-Haïtien, vous tombez dans les gourdes papier qui perdent 20 % au change, mais vous êtes sûr de ne pas aller plus loin que Port-au-Prince le lendemain, et vous allez pouvoir vous servir d'une monnaie défectueuse, il est vrai, dont le change même en piécettes d'argent ou en monnaie de billon ne sera pas toujours commode, mais qui aura du moins l'avantage de rester toujours la même, tant que vous séjournerez dans la République.

Je viens de donner un exemple des tracas et des pertes auxquels nous assujettit cette multiplicité de monnaies d'île en île, mais il ne faut pas oublier que ces inconvénients sont partout les mêmes ; que l'on aille à Kingstown chez les Anglais, à La Havane chez les Espagnols, ou à Saint-Pierre chez les Français.

Un autre point, que je serais impardonnable d'oublier, dont le voyageur est toujours victime,



et qui peint bien en même temps et les petits côtés du cœur humain, et les défauts de notre soi-disant civilisation, c'est la question du change. Sans atteindre les cours fantastiques de la République Argentine, qui ont touché, comme l'on sait, 400 %, et qui se maintiennent depuis longues années à 250 %, il n'est pas rare de voir aux Antilles des primes de 50 % sur l'or, et celle de 15 à 20 %, qui se maintient régulièrement en Haïti, est des plus modérées et prouve la richesse du pays, aussi bien que la solidité relative de son crédit. (1)

Mais, chose singulière, vous pouvez bien payer avec votre bel or français ou américain, on ne vous tient pas compte du change, tandis que si vous rentriez en Europe avec les diverses monnaies des Antilles, vous ne pourriez vous en débarrasser qu'à vil prix, ce qui prouve que la réciprocité n'existe pas.

Certainement que les cours du change sont la base même de toutes les opérations commerciales dans les grandes villes comme Port-au-Prince ; certainement qu'ils donnent naissance à cette multiplicité de négoce et d'agiotage sur l'or, le papier et les traites, qui sont l'image de l'activité des affaires, et qui n'en sont pas toujours la réalité.

---

(1) Aujourd'hui la prime sur l'or est de 100 % à San-Juan de Porto-Rico et dans toute l'île.

Mais, encore une fois, ces primes sur l'or, ces bénéfices réalisés suivant les cours du jour, ne profitent qu'aux banquiers, qu'aux négociants, qu'aux spéculateurs en café, et non pas du tout à la masse des habitants, des petits acheteurs ou des passants.

En face d'un pareil état de choses, l'esprit reste confondu et l'on se demande comment il se fait que les nations européennes et les Etats-Unis, également civilisés, n'aient pas encore songé à arriver à une entente et une unité monétaire ; que l'étalon soit le franc du système décimal, ou le schilling du système anglais, qui équivaut au mark allemand, il importe peu, il est évident qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait arriver à trouver un *modus vivendi* rattachable à notre excellent système décimal.

Et, que l'on ne s'y trompe pas, que l'on ne vienne pas me dire que mon exemple est mauvais et que ces pertes minimales de dix ou de vingt francs par ci, par là, sont insignifiantes ; non-seulement il est monstrueux que toutes ces îles, qui se touchent, qui sont à quelques heures de mer les unes des autres, soient profondément divisées, et par les monnaies, et par les tarifs postaux, dont je dirai un mot tout à l'heure ; mais il est aussi regrettable que la vieille Europe et les Etats-Unis s'acharnent à ne pas vouloir com-

prendre que c'est de l'accumulation de ces petits faits économiques, si l'on veut, que naissent ces différences de cours, ces primes exorbitantes sur l'or, ces agiotages scandaleux, qui ne profitent qu'à quelques-uns, aux plus malhonnêtes, pour ruiner et entraver le commerce du monde entier.

On objecte à cela qu'il est fort difficile d'exercer un contrôle, et que, surtout depuis l'avalissement de l'argent métal, qui est tombé à 45 % à peine de sa valeur nominale, la tentation pour les petits Etats de devenir de faux monnayeurs moraux, en créant des pièces qui n'ont plus qu'une valeur fiduciaire, est trop grande et la responsabilité de la collectivité trop redoutable. L'objection est sérieuse, on ne saurait le nier, et sans remonter aux incartades d'un prince de Monaco, devenu légendaire depuis longtemps, nous sommes payés pour savoir en France le mal que nous a fait l'Italie avec une convention monétaire mal conçue et encore plus mal observée. Oui, il n'y a pas de question plus délicate, plus vitale, plus difficile à résoudre pour les Etats, que la question monétaire, quand elle se complique surtout comme aujourd'hui, fatalement, d'inévitables conventions avec les nations du monde entier.

Mais, ce n'est pas une raison pour que ce que l'on pourrait appeler le syndicat des grandes nations civilisées ne cherche pas à résoudre le

problème, dussent-elles en arriver presque aux moyens coercitifs envers les petits Etats qui se permettraient des émissions défendues.

Il est certain que ces divisions de monnaies et de tarifs postaux, aggravés par les procédés surannés des compagnies de transport, rappellent les errements du Moyen-Age, ne font que prolonger les malentendus entre nations, sont absolument indignes de la fin de ce dix-neuvième siècle et de la démocratie moderne, si bien représentés à tant de titres divers, il faut le reconnaître, par la France et les Etats-Unis.

Je ne dirai pas dans cinquante ans, mais dans vingt-cinq ans seulement, espérons-le, nos fils resteront stupéfaits lorsqu'on leur apprendra comment leurs pères s'ingéniaient à élever des barrières de continent à continent, d'île à île, entre braves gens qui ne demandaient pas mieux que de s'aimer et de commercer ensemble.

\*  
\* \*

Quant à la poste, elle offre partout, dans les Antilles, à peu près les mêmes inconvénients, et ce qui étonne le plus, c'est qu'ils soient tolérés, parce que l'on est convenu d'appeler l'Union postale, et par son représentant autorisé le bureau central de Berne qui, en tout cas, paraît bien mal renseigné.

Pour mon compte, je ne conçois l'entrée d'un Etat dans l'Union postale qu'à la condition qu'il ait des droits et des devoirs réciproques, des tarifs identiques à ceux des autres nations, autrement son accession n'est qu'un leurre et la collectivité en est la première victime.

Il n'est pas admissible qu'un Etat vienne invoquer des considérations d'équilibres budgétaires dans le fonctionnement d'un service d'utilité internationale, et ces compromissions sont incompréhensibles, en tout cas, elles sont préjudiciables à tous. En effet, que signifie ces tarifs différents dans la plupart des Antilles de la part des colonies ou d'Etats que l'on a eu la faiblesse de laisser entrer dans l'Union postale. D'Europe vous envoyez une lettre en Haïti ou à Saint-Thomas, elle vous coûte 0 fr. 25, d'Haïti ou de Saint-Thomas en Europe, elle en coûte 0 fr. 50, pourquoi ?

L'Angleterre et les Etats-Unis, ces derniers surtout, jouissent de tarifs privilégiés ; pourquoi encore, sinon parce qu'ils ont su montrer les dents en temps opportuns, pourquoi deux poids et deux mesures, pourquoi ne pas arriver à la simplification et à l'unification des tarifs postaux à travers le monde tout entier ? Est-ce parce que les moyens de transport ne sont pas encore assez perfectionnés ou n'est-ce pas plutôt parce que notre intelli-

gence n'est pas encore assez ouverte aux choses pratiques. On est en droit de se le demander. Est-ce que l'abaissement des tarifs n'a pas produit des augmentations considérables de recettes, est-ce que ce qui est vrai pour un Etat, cesserait d'être vrai pour les rapports internationaux ? En vérité ce désir des peuples de s'entourer d'une triple muraille de Chine au point de vue des douanes, des monnaies et des postes est incompréhensible, et il est extraordinaire qu'ils ne comprennent pas qu'ils sont les propres bourreaux de leur prospérité.

Et la façon fantaisiste dont fonctionnent ces bureaux de poste dans la plupart des jeunes Etats qui font partie de l'Union postale, c'est à n'y pas croire, les bureaux sont fermés toute la journée les dimanches et fêtes, mais ils sont fermés à propos de bottes, qu'il s'agisse d'une fête civile ou d'une fête religieuse, et c'est à peine si on les trouve ouverts deux heures pendant toute la semaine sainte, sous prétexte que c'est un temps de repos et de pénitence. Pendant ce temps les négociants peuvent attendre, leurs correspondances ne partiront pas ou seront remises à bord du steamer par les soins d'un consul, sans être affranchies, ce qui fait qu'une simple lettre, payant déjà 50 centimes, coûtera le double, soit 1 franc à son arrivée en France. Et les cartes postales que l'on a imposées dans les conventions au jour de l'entrée dans l'Union et qui depuis

longues années n'ont jamais existé, et les timbres-poste qui manquent continuellement et vous contraignent à payer malgré vous la surtaxe au double, parce que la poste se refuse à constater par un cachet qu'elle manque de timbres?

Aux Antilles j'entendais tous les jours : « Ah ! si le bureau Central de Berne savait cela, on serait rayé dans les 24 heures de l'Union postale. » Il faut croire que le bureau de Berne, en effet, est bien mal renseigné, mais je n'en demande pas tant et toutes défectueuses que soient les conventions actuelles avec des tarifs différentiels, insupportables, il pourrait du moins tenir la main à leur juste observation. Pour me résumer en deux mots aussi bien au nom des intérêts commerciaux des Haïtiens que des Français, des Antiliens que des Européens, il faut absolument que l'on arrive à une Union monétaire et postale avec un étalon commun, avec des tarifs identiques ; ce sont les négociants du vieux et du nouveau monde, ce sont les idées de justice, les progrès scientifiques et les nécessités économiques qui veulent qu'il en soit ainsi.

Il ne faut pas s'y tromper, l'entente sur ces terrains nettement définis est le commencement de l'entente et du rapprochement des peuples, et dans une certaine mesure souhaitons qu'elle soit large ; les conventions économiques auront été l'aurore de la fraternité universelle.

## LES TRANSPORTS MARITIMES

---

S'il est un instrument de progrès nécessaire pour une grande île comme Haïti, c'est bien avec les chemins de fer à l'intérieur, les moyens de transports maritimes qui la mettent en relation avec le monde extérieur. Eh bien, il faut bien le dire, surtout lorsqu'il s'agit de l'Europe et plus particulièrement de la France, ces moyens de transport sont tout à fait primitifs, insuffisants et dérisoires. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que ce sont les catégories transportables : les marchandises, les voyageurs, les lettres qui en souffrent également.

Je veux rester ici sur le terrain purement économique et ne me livrer à aucune récrimination contre telle ou telle compagnie, mais enfin de quelque côté que l'on envisage la question, on est bien obligé de conclure que nous nous trouvons en face d'un état de choses plus déplorable qu'on ne saurait l'imaginer.

Et là, je suis bien forcé de le reconnaître, les malheureux Haïtiens n'y sont pour rien, seul le gouvernement français est le grand coupable, en montrant envers nos compagnies une condescendance que rien ne saurait expliquer, étant donnée l'honnêteté proverbiale de nos gouvernements et étant donné qu'ils sont tout à fait incapables de se



laisser guider par des complaisances personnelles.

Ceci dit, je n'ai qu'à donner quelques exemples pour bien montrer toute l'étendue du mal dont nous sommes tous, Français et Haïtiens, les malheureuses victimes.

\*  
\* \*

Le gouvernement français donne près de 26 millions de subventions à trois compagnies maritimes pour assurer le service postal; c'est un joli denier et il faut avouer qu'il est bien mal servi pour son argent.

Les *Chargeurs Réunis* touchent 800,000 francs pour la côte occidentale d'Afrique, somme qu'ils partagent avec les *Freycinet*; ils font 9 nœuds 5 à l'heure.

Les *Messageries Maritimes* touchent 13 millions et sont autorisées à faire 14 nœuds jusqu'en 1903! (1)

---

(1) La convention passée entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes pour les services maritimes postaux de la Méditerranée, des mers des Indes, de la Chine et du Japon, de l'Australie, assurait à cette Compagnie une subvention annuelle de 12 millions 469,284 francs et expirait le 22 juillet 1903.

On a distribué le 13 novembre 1894 à la Chambre un projet de loi portant approbation d'une convention additionnelle pour le remaniment des parcours et la prorogation de la concession de ces services, qui ne prendrait fin que le 22 juillet 1912.

Aux termes du projet, l'organisation nouvelle comportera, par rapport à l'ancienne, une augmentation de parcours de 33,339 lieues marines, sans y compter les lignes du Brésil et de la Plata qui ne seront plus subventionnées, tout en restant obligatoires, et de 134,299 lieues marines en les y comprenant.

Les *Transatlantiques* touchent 12 millions par an, toujours du débonnaire gouvernement français, et feront 12 nœuds jusqu'en 1897, officiellement, car dans la réalité ils font souvent 10 nœuds à l'heure.

On croit rêver en lisant ces chiffres : d'un côté une énorme subvention, de l'autre côté une vitesse de tortue, c'est inimaginable. Que dirait-on du gouvernement qui donnerait les lettres et dépêches à transporter en France, aux diligences, plutôt qu'aux trains rapides? On dirait qu'il est fou; pourquoi alors subventionner et payer si cher des *pataches* pour transporter nos lettres et nos personnes, plutôt que de s'adresser à des compagnies qui ont des navires à marche rapide? c'est là un mystère inexplicable.

Puisque les compagnies françaises achètent de vieux bateaux en Allemagne, avec les armes de Hambourg sur toutes les vitres et dont personne ne veut plus, ce qui est une honte nationale pour une compagnie subventionnée par le gouverne-

---

La Compagnie des Messageries maritimes consent des augmentations de vitesse sur la plupart des lignes, et, malgré les améliorations réalisées, le chiffre global de la subvention reste à peu près le même.

Le projet de loi a été renvoyé à la commission des services maritimes et postaux.

Le gouvernement commettra là une nouvelle erreur; qu'il s'agisse des *Transatlantiques* ou des *Messageries maritimes*, ce qu'il faut surtout et ce qui est le seul moyen vraiment efficace, en dehors des palliatifs que j'avais indiqués, c'est remplacer les subventions par les *surprimes de vitesse* : là seulement se trouve la solution et pas ailleurs.

ment français, pourquoi ne pas leur imposer, par exemple, pour leur laisser le temps d'user leur matériel prussien, un traité de 15 ans, avec une vitesse plus grande tous les 5 ans? mais une vitesse effective et réelle, ce qui n'a pas lieu, hélas, car on ne tient pas la main à l'exécution du cahier des charges; on pourrait ainsi imposer aux compagnies 15 nœuds, puis 17, puis 19 nœuds à l'heure de cinq ans en cinq ans; ce serait encore fort modeste, il me semble.

Dernièrement le gouvernement demandait dix-sept nœuds à la ligne de l'Algérie, pour la forme bien entendu; la compagnie en a offert 14 que l'Etat s'est empressé d'accepter; on en fait naturellement 10 à 12 et les Français comme les Algériens continuent, aussi bien que leurs missives, à être transportés par des *pataches* et non par des navires de vitesse: c'est lamentable et inexplicable, étant donnés surtout les énormes sacrifices que l'Etat s'impose sous forme de subventions — 26 millions.

Les surprime de vitesse, voilà la seule solution possible à de pareilles choses, en exigeant, bien entendu, toutes les garanties possibles de sécurité pour les passagers.

Quant aux prix de transports, ils sont exorbitants, on vous prend jusqu'à plus de 150 francs par tête de voyageur pour 24 heures pour mar-

cher à 10 ou 12 nœuds à l'heure, ce qui coûterait à peine 30 francs en chemin de fer et se ferait en quelques heures : où donc est le grand principe économique des transports à bon marché par eau? parfois on vous trimbale pendant cinq jours de port en port pour un voyage de 12 heures et cela sans vous prévenir, au moins au moment de l'embarquement, ce qui est un comble.

La nuit une femme peut être malade à la mort, tant pis pour elle, *il est défendu, même en payant*, d'avoir un biscuit ou un sandwich en dehors des heures de repas, également défendu d'avoir de la lumière ou de voir clair dans le navire, passé onze heures du soir. Quant à la fraîcheur de la nourriture, au confortable des cabines, à la politesse du personnel, etc., etc., il n'y a pas à parler de ces choses qui sont absolument inconnues à bord.

Pourquoi n'y a-t-il pas trois classes de voyageurs? car l'entrepont comme secondes et le pont comme troisièmes, entre les cages à poules, sont bons à peine pour des bestiaux.

Pourquoi ces trois classes de premières, quand il n'y a en réalité qu'une classe unique de premières? n'est-ce pas simplement pour prendre l'argent des naïfs?

Lorsque vous vous embarquez à Bordeaux sur le petit vapeur qui vous conduit au grand Transatlantique ancré à Pauillac, un employé de la com-

pagnie examine vos bagages ; vous arrivez là avec vos billets de première classe pris à Paris et vous vous figurez naïvement que vous avez le droit d'emporter un certain nombre de colis. Vous avez plusieurs malles d'un poids respectable, la compagnie vous réclame deux ou trois cents francs d'excédent pour vous transporter aux Antilles.

Le voyageur qui est derrière vous et attend son tour, se réjouit d'avance, car il ne possède, lui, que quelques colis qui ne pèsent presque rien. Le même employé du même ton bourru lui réclame le même excédent de deux ou trois cents francs, le voyageur absolument ahuri proteste, n'y comprend rien ; alors on daigne lui expliquer que les bagages sont taxés au mètre cube. Ces procédés rappellent plutôt les mœurs des brigands calabrais que les agissements d'une grande compagnie française qui devrait se respecter.

Ceci représente un incident du départ. Une fois arrivé aux Antilles que ce soit à San Juan de Porto-Rico, au Cap-Haïtien ou à Port-au-Prince, ou que ce soit dans des rades souvent fort dangereuses comme Jérémie ou Santo-Domingo desservies par les annexes, la compagnie jette l'ancre toujours à une distance plus ou moins grande du rivage.

Presque toujours les fonds lui permettraient d'approcher beaucoup plus près, des warfs ou du

point de débarquement, mais elle objecte à cela que ça lui est plus commode pour ses manœuvres de rester au milieu de la rade, et que d'ailleurs elle n'y est pas obligée par les gouvernements qui ne sont pas fâchés de laisser vivre chez eux l'industrie des bateliers. Eh bien, s'il en est ainsi, la Compagnie a absolument tort et les gouvernements aussi; de la sorte on vous contraint à dépenser souvent une assez forte somme à chaque escale pour descendre à terre et l'on vous contraint parfois également à risquer votre vie.

On ne comprend guère les agissements d'une compagnie qui vous transporte d'Europe à tel point déterminé des Antilles, en première classe, pour un prix suffisamment élevé et qui vous arrête parfois à deux kilomètres de la côte. Là c'est à vous à vous débrouiller et à trouver contre deux ou trois piastres, et souvent plus, des bateliers qui veulent bien vous conduire à terre ainsi que vos bagages.

Si la compagnie ne veut pas modifier ses procédés de manœuvre et d'ancrage dans les ports, qu'elle possède alors de petits vapeurs, des *magiciennes*, qui descendent ses voyageurs ainsi que leurs bagages à terre. Lorsque l'on circule aux Antilles sur les différentes lignes de bateaux qui s'y trouvent, car il est bien certain que les lignes étrangères ne valent pas beaucoup mieux que les

Transatlantiques, on reste confondu devant le sans-gêne des dites compagnies et devant des procédés qui ne sont plus du tout de notre âge.

Quand vous rentrez d'un port haïtien en Europe, c'est autre chose, vous accostez avec vos malles dans une petite barque l'escalier volant au flanc du navire; les malles sont lourdes, vos jeunes bateliers noirs ne peuvent pas les hisser et, après de vains efforts, vous vous décidez à aller demander au capitaine ou au commissaire de faire descendre le palan; ces messieurs s'y refusent, vous déclarant que, lorsque l'on a des bagages trop lourds, on les fait voyager au commerce.

— Eh bien, prenez-les de cette façon.

— Il est trop tard, ce sera pour le prochain courrier, dans un mois; et si le capitaine s'entête, vous n'avez plus qu'à redescendre à terre avec vos malles et à attendre un mois avant de pouvoir rentrer en Europe.

Si votre billet est périmé le mois suivant, c'est onze ou douze cents francs de perdus, et, si des affaires graves vous attendent, ce peut être pour vous un motif de dépenses et de pertes incalculables. Je ne dis pas que le fait se présente souvent, mais il suffit qu'il se présente quelquefois, pour que ce soit déjà beaucoup trop.

Un autre inconvénient non moins grave et qu'il faut signaler, c'est le manque absolu de mesures

hygiéniques au départ comme à l'arrivée des bateaux. Une épidémie d'influenza, de petite vérole, de fièvre typhoïde s'est-elle déclarée à bord, on ne prend pas la peine de désinfecter le navire à son arrivée au port d'attache; de sorte que les voyageurs de la traversée suivante ont de grandes chances de gagner le mal de leur prédécesseur. Les gouvernements prennent des mesures préservatrices sans doute, mais souvent vexatoires, ils imposent des quarantaines pénibles et fort coûteuses aux passagers, tandis qu'il serait si simple d'exiger de toutes les compagnies de navigation qu'elles prennent de rigoureuses précautions sanitaires dont les effets bienfaisants ne tarderaient pas à se faire sentir. Votre famille part de Pauillac en Haïti, elle vous adresse une dépêche de Saint-Thomas à son arrivée, elle vous parvient 8 heures avant la dépêche officielle affichée par la compagnie à Paris. Le bateau revient d'Haïti, il est signalé à 3 heures du matin au cap Izard, à trois heures et demie, tous les journaux de Paris devraient être avertis, pas du tout, la compagnie affiche la dépêche à 5 heures du soir et laisse ainsi dans l'inquiétude de nombreuses familles.

Si on ne constatait ces faits tous les mois, ce serait à n'y pas croire en vérité, et la compagnie Transatlantique n'a pas l'air de se douter du pré-



judice qu'elle se porte à elle-même, en mécontentant ainsi sa clientèle des deux mondes.

Cet état de choses déplorable à tous égards subsiste entre la France et les Antilles, simplement parce que la Compagnie transatlantique n'a pas de concurrent. Sur la ligne de New-York où les transports américains comme le *Teutonic*, le *Majestic* ou le *City of Paris* la battent en brèche avec 24 nœuds à l'heure, elle est bien obligée de faire quelques efforts pour lutter et pour ne pas mécontenter sa clientèle. Sur la ligne d'Haïti il n'en est pas de même et les capitaines vous disent avec désinvolture : c'est toujours assez bon pour des nègres. Ces officiers, peu au courant de la civilité puérile et honnête, ne devraient pas oublier que ce sont ces nègres qui payent leur compagnie et les font vivre. En racontant ces faits, loin de moi la pensée de vouloir être désagréable à la compagnie transatlantique, je crois même lui être utile, en l'éclairant sur une partie de ses services, dont elle ne surveille pas d'assez près le fonctionnement. Sans avoir le génie d'Isaac Péreire, qui restera incontestablement le premier financier de ce siècle, son fils, le comte Eugène Péreire, est loin de manquer de capacité, c'est un ingénieur fort distingué et un homme de belle humeur comme tous les Portugais d'adoption ; cependant dans l'espèce on pourrait lui reprocher de manquer du

flair du navigateur, et c'est pourquoi nous insistons tant, pour lui voir améliorer une ligne trop délaissée jusqu'à présent. S'il s'agit des marchandises, chaque jour la concurrence des nombreux bateaux allemands devient plus âpre et par conséquent plus difficile à combattre ; s'il s'agit des voyageurs, ils se désaffectionnent de plus en plus d'une ligne qui met 18 à 22 jours pour les conduire à Port-au-Prince, tandis que mathématiquement avec la correspondance, ils peuvent y aller en 13 jours en passant par New-York. La grosse erreur de la compagnie transatlantique, c'est précisément de se figurer qu'elle rattrape sur la voie de New-York les voyageurs qui lui échappent sur celle des Antilles ; c'est que nombreuses sont les concurrences qui rendent plus fréquentée et plus passagère chaque année, la grande route maritime qui conduit d'Angleterre aux Etats-Unis.

On n'a que le choix ; certaines compagnies jouissent d'une réputation et d'une popularité justement méritées, que leur a valu une longue existence sans accident ; et souvent avec plus de confortable, presque toujours avec une rapidité plus grande les Anglais, les Américains, les Allemands et même les Hollandais sont là pour solliciter et retenir l'attention du voyageur.

Une fois que l'on a mis le pied sur un bateau étranger, c'est fini ; c'est un client perdu pour la

compagnie transatlantique et l'on peut être sûr qu'il entraînera avec lui toute sa famille et peut-être ses amis.

Je suis le premier à reconnaître que cette industrie des transports, avec les incessantes modifications imposées par les découvertes de la science moderne, n'est pas commode ; si l'on entrevoit le jour où l'on pourra se rendre de la pointe extrême de l'Ecosse, à la baie de Saint-Jean, à la pointe extrême du Labrador en deux jours et du Havre à New-York en quatre jours, avec les machines à triple expansion, l'avant effilé en espadon et l'emploi de l'aluminium sur une vaste échelle, si l'on entrevoit la possibilité de dépasser 30 nœuds et d'en atteindre même 40, ce qui aurait paru un rêve il y a moins de vingt ans, ce large programme de l'avenir ne peut être réalisé qu'au prix des plus lourds sacrifices pour les compagnies, étant donné surtout que leur matériel, aussi bien que celui des câbles sous-marins, doit être renouvelé intégralement tous les 25 ans (1). Cette nécessité d'amortir le capital engagé dans une aussi courte période est donc fort onéreuse

---

(1) Mais ce n'est pas tout, les progrès, les découvertes des ingénieurs et des chercheurs se multiplient aujourd'hui : d'un côté on affirme qu'Edison étudie un plan qui permettrait de graisser les carènes des navires pour les faire glisser plus rapidement dans l'eau. Il affirme que la friction de l'eau salée et de ses constituants est beaucoup plus grande qu'on ne le croit généralement et que, s'il arrive à réaliser son projet,

et place souvent les sociétés en face de difficultés presque insurmontables. Mais lorsque nous demandons à la compagnie transatlantique de mettre sa ligne des Antilles sur un aussi bon pied que celle du Havre à New-York, c'est que nous sentons qu'il n'y va pas seulement de ses intérêts bien compris, mais encore de ceux de la France, et c'est à ce point de vue vraiment supérieur qu'il est permis de faire appel à la science de ses ingénieurs, à toute son énergie et à son patriotisme, pour arriver à lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

Je parlais plus haut du manque de lumière, de l'impossibilité de manger la nuit, etc., ce sont là

---

le paquebot *Campania* pourra faire en 4 jours au lieu de 5 1/2, le voyage de Quenstown à New-York. (a)

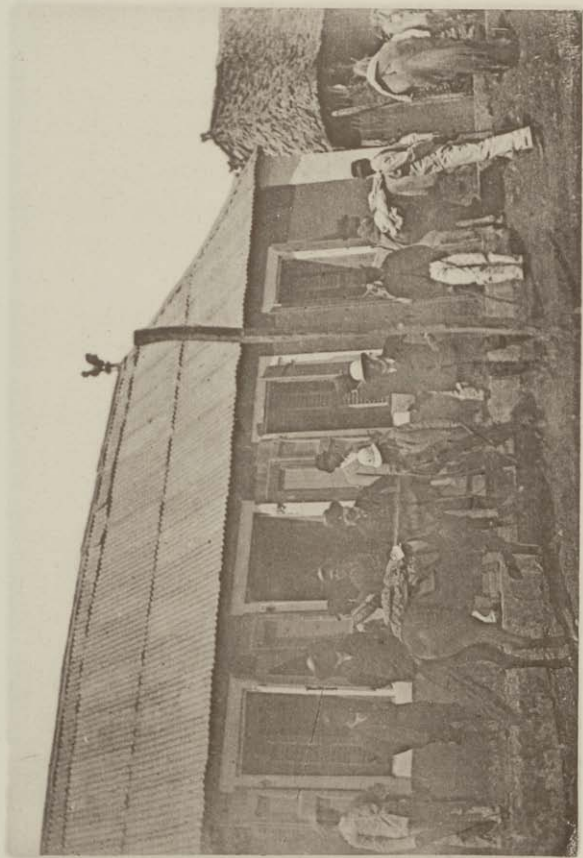
Enfin, d'un autre côté, voilà ce que le contre-amiral Coulombeaud, un homme qui s'y connaît, écrit dans la *Marine de France* sur l'invention de notre vieil ami, l'ingénieur Bazin :

« ... Actuellement, l'Angleterre possède plusieurs grandes lignes de navigation desservies par des paquebots filant 20 nœuds et même plus ; la *Lucania* et la *Campania*, de la Compagnie Cunard, ont fait des traversées d'Amérique en Europe avec des vitesses moyennes de 21 n. 90 de 21 n. 40 ; le *Majestic* et le *Teutonic*, de la Compagnie White Star, filent 20 nœuds, et les nouveaux paquebots qui doivent faire le service entre l'Angleterre et le Canada auront une vitesse moyenne de 21 nœuds, par beau temps.

« Les Etats-Unis d'Amérique multiplient leurs lignes de navigation et construisent des navires à très grande vitesse. La Compagnie American Line possédera, à la fin de cette année, quatre grands paquebots filant plus de 20 nœuds.

« Les Allemands ont fait, en marine, depuis 1870, des progrès surpre-

(a) Le *Teutonic* et le *Majestic* ont été battus par la *Campania* qui est allée d'Europe aux Etats-Unis en cinq jours 12 heures 7 minutes, tandis que les deux premiers avaient mis cinq jours 16 heures et quelques minutes pour parcourir la même distance.



DÉPART DES TOURISTES AU DONDON

B. M.  
LA ROCHELLE

autant de mesures surannées, de coutumes d'un autre âge pour mettre le public en coupe réglée et le traiter comme on traitait les noirs, lors de la traite ; dans l'intérêt même des compagnies, il est temps de changer tout cela et d'avoir un peu plus d'égards pour les infortunés voyageurs, à qui on prend tant d'argent pour les malmener.

Hélas oui, les Transatlantiques ne sont que trop en retard ; tandis que l'on ne peut pas se promener sur leur pont, sans se casser la tête dans les embarcations attachées à des palans trop bas ou sans se jeter dans des tas de charbons, des cages à poules ou des marchandises, dans les navires américains les grandes embarcations sont élevées

---

nants ; ils ne cessent de créer de nouvelles lignes et d'augmenter la valeur de leur matériel. Ils veulent faire concurrence aux Anglais et aux Américains...

« M. Bazin, l'ingénieur bien connu, a, pendant de longues années, cherché à obtenir la grande vitesse des navires par l'application du roulement sur l'eau, c'est-à-dire qu'il a cherché à transformer les *frottements de refoulement et de glissement* qu'éprouvent les carènes actuelles en *frottements de roulement*.

« Désormais les navires à grande vitesse rouleront sur l'eau, porteront moins lourd, mais seront autrement rapides que les glisseurs ordinaires.

« Les arbres de 80 centimètres en acier, qui transmettent le mouvement de rotation aux rouleurs, passent au-dessous et en travers de la plate-forme, maintenus par d'énormes coussinets, au nombre de 20, et la supportent.

« Sur cette plate-forme se trouvent les chambres des machines, les chaufferies, les cabines des passagers, ainsi que les salons et les salles à manger.

« Un gouvernail tout spécial, gouvernail hydraulique, toujours en action, a été inventé par M. Bazin, comme le complément indispensable d'un bateau-rouleur de grande dimension.

« Il se compose d'une colonne verticale, placée et plongée à l'arrière du bâtiment ; de cette colonne mobile et manœuvrée par le timonier.

à 2 m. 44 en dessus du pont de promenade, de manière à ne pas gêner les passagers.

La coque des navires américains est divisée en 16 compartiments étanches, ce qui offre une grande sécurité, en cas d'abordages, car ces paquebots pourraient continuer à flotter avec trois compartiments envahis par l'eau; nos Transatlantiques ignorent cela, malgré les avis réitérés de L. Muller, le savant capitaine au long cours.

Dans ces bateaux américains, la bibliothèque seule, des premières, contient 1.000 volumes; dans notre compagnie Transatlantiques de France, allant aux Antilles, il n'y a pas 50 volumes démodés qu'il faut louer fort cher!

---

s'échappe un puissant jet d'eau, qui, par réaction sur un milieu incompressible, utilise 300 chevaux-vapeur, pour la direction, et de telle sorte que rien n'est perdu, puisque l'énergique poussée a toujours lieu dans le sens où on veut aller, quand le gouvernail ordinaire n'agit, lorsqu'il gouverne, que par résistance.

« Avec ce gouvernail, le bateau-rouleur peut virer sur place, même au mouillage; il peut arriver en rade à une allure de 31 nœuds, stopper les machines des rouleurs et du propulseur et se rendre au poste de mouillage à une vitesse de 1/2 nœud, 1/4 de nœud, s'il le faut, avec ce gouvernail qui pousse et qui dirige.

« La vitesse d'un bateau Bazin est proportionnelle à la circonférence des rouleurs, et on se rend compte aisément que des rouleurs de petites dimensions seraient battus comme vitesse par un simple bateau glisseur, armé de quatre avirons; mais sitôt que le diamètre des rouleurs augmente, le développement de la ligne circonférencielle s'accroît, et alors le glisseur ne peut plus, dans ces conditions, lutter de vitesse avec les rouleurs.

« Les rouleurs de démonstration ont donné comme marche utile en avant 60 % de leur circonférence développée. Aux essais, le grand et beau modèle de 5 m. 25 de longueur, au 1/25 d'un paquebot de 5,000 tonnes, a filé exactement et proportionnellement 32 nœuds, et, à cette allure, la marche en avant égalait 60 % de la circonférence développée



Le fumoir des bateaux américains, de 13 m. 70 sur 8 m. 54, contient 130 personnes; sur nos Transatlantiques français des Antilles, il n'en contient pas 10 serrées comme des harengs.

Dans les Transatlantiques américains, il y a de nombreux lavabos, water-closets et salles de bains à la disposition des passagers; dans les Transatlantiques français, il y a à peine une salle de bains, deux water-closets et pas de lavabos.

Dans les bateaux américains l'office et la cuisine, placés à l'avant, n'empoisonnent pas les malheureux passagers sur le pont et jusque dans la salle à manger.

Dans les navires américains, il y a de véritables

---

des rouleurs. Enfin, dernièrement, des expériences ont été faites sur un petit bateau-rouleur sur le lac du bois de Vincennes et sa marche en avant a toujours été égale à 60 % de la circonférence développée des rouleurs.

« M. Bazin estime qu'on pourra peut-être atteindre 70 % comme rendement, mais que ce sera la limite, si on l'obtient.

« La grande science est de savoir harmoniser la vitesse de rotation des rouleurs avec la poussée du propulseur, afin d'établir une corrélation entre ces deux forces nécessaires au roulement sur l'eau et obtenir ainsi la quintessence de rendement comme marche en avant.

« En effet, pour obtenir le roulement sur l'eau, et c'est là la découverte de M. Bazin, *il faut faire tourner les rouleurs, pour qu'ils puissent rouler dès qu'on les pousse.*

« La rotation des rouleurs a pour but de déterminer une adhérence telle qu'une poussée intervenant détermine le roulement sur l'eau, devenue en quelque sorte *un rail fictif* hydraulique.

« Si, au préalable, on ne faisait pas tourner les rouleurs, en les poussant seulement, ils ne feraient que déplacer l'eau purement et simplement, comme des carènes à maître-couple refoulant, mais ne pourraient jamais tourner, qu'on les pousse peu ou très fort.

« Les rouleurs pratiques pour les traversées du Havre à New-York auront 22 mètres de diamètre; ils seront immergés de 7 m, 33 centi-

secondes avec fumoir, salon, salle à manger, etc., à elles, et pas seulement que des premières, comme dans les Transatlantiques français des Antilles.

Dans les navires américains, les ventilateurs à 1000 tours à la minute, actionnés par l'électricité, donnent la santé aux passagers et l'électricité avec 1.000 lampes à incandescence leur donne la lumière; on n'a jamais entendu parler de ce luxe inouï sur les Transatlantiques français des Antilles.

Sur ces navires américains, la surface totale de chauffe est de 4.650 mètres carrés, j'y reviendrai tout à l'heure, et le système dit en *vase clos* des chaudières répond et suffit à tout; on n'a jamais entendu parler de cela sur les Transatlantiques

mètres et développeront à leur circonférence extrême 69 m. 08 centimètres par révolution.

« Cette nouvelle invention aura assurément le sort de toutes ses devancières! Les esprits routiniers, et, en France, ils sont encore beaucoup trop nombreux, commenceront par s'effaroucher; ils feront de nombreuses objections; nous en prévoyons déjà quelques-unes: ils demanderont si les roues et la plate-forme pourront résister à la puissance des lames?...

« ... Le gouvernement ne pourra pas se désintéresser de la question de vitesse. Quoique partisan outré des vitesses moyennes, il verra bien ce qui se passe autour de lui et sera obligé de contribuer à la réussite de ce mouvement en avant.

« Il sera amené à donner comme l'a réclamé si éloquemment l'amiral Reveillère, une prime à la vitesse, et à faire construire pour son compte quelques navires rouleurs express.

« Ces futurs bâtiments rempliraient parfaitement bien les rôles d'éclaireurs et de porteurs d'ordres en escadre.

« Leur place est surtout marquée dans les communications et le transport des troupes entre la France et l'Afrique du Nord.

« Ils réduiraient la traversée de Marseille à Alger à *treize heures*, c'est-à-dire à la *durée d'une nuit*, et ils mettraient la Corse à trois heures de la France.

français des Antilles ! aussi le *Paris* et le *New-York*, filent 20 nœuds à l'heure et gagnent bien la subvention que leur donne le gouvernement américain ; en 1892 ils ont effectué plusieurs traversées de Quenstown à New-York en 5 jours 20 heures et 10 minutes et le *Paris* a fait celle de Southampton à New-York en 6 jours, 9 heures et 37 minutes, soit environ 20 nœuds 1/2 en moyenne.

Ces navires ont 2 hélices et des machines à quadruple expansion, ils ont 3 classes parfaitement aménagées, 320 passagers de premières, 175 de secondes et 900 de troisièmes, ils ont dix appartements de luxe, composés d'une chambre à coucher, d'un salon et d'une salle de bain, tous ayant accès sur le pont de promenade ; on ne connaît pas tout cela sur les Transatlantiques français des Antilles, sur les vieilles pataches allemandes qu'ils ont rachetées ; il est vrai qu'ils ont une phrase qui répond à tout : *C'est assez bon pour des nègres !*

Eh bien, que la compagnie Transatlantique me permette de le lui dire dans son propre intérêt, cette

---

« Aucun ennemi ne pourrait s'opposer à la circulation de pareils navires.

« On pourrait dire alors, avec raison, que l'Algérie et la Tunisie sont le prolongement de la France.

« A tous ces points de vue nous souhaitons vivement la réussite complète de l'invention de M. Bazin et nous aimons à croire que le gouvernement français ne laissera pas une autre nation s'en emparer avant lui. »

phrase impertinente pour résoudre un problème économique est insuffisante ; si l'on n'y prend garde d'ici quelques années, ce ne seront plus les lignes européennes qui iront en Amérique, mais les lignes américaines qui viendront en Europe, ce qui ne serait pas du tout la même chose et nous les Français, nous serions dépassés, non seulement par les Américains, mais même par les Anglais et les Allemands. Je le répète, c'est profondément triste et inquiétant, car il n'y a pas en France une seule compagnie capable de lutter.

C'est un cri d'alarme que je pousse, non pas contre les compagnies françaises — je voudrais les voir prospères et fortes — mais simplement pour signaler un véritable péril national.

Lorsque les compagnies de chemins de fer de l'Orléans et de l'Ouest mettent de grands rapides entre Paris et Bordeaux et Paris et Le Havre, elles font infiniment plus, c'est triste à dire pour les Transatlantiques, que ceux-ci, pour rapprocher Haïti de la France.

Je disais tout à l'heure que les surfaces de chauffe dans les Transatlantiques américains étaient de 4.650 mètres carrés ; si l'on pense que 25 % seulement de la chaleur produite sont absorbés, 100 étant pris comme coefficient, et que 5 % seulement vont transformer l'eau en vapeur — exactement 450 calories sur 10.000, soit 1/20 %.

— on doit bondir de joie en pensant que des ingénieurs viennent de trouver l'utilisation du double de chaleur, soit 50 % sur les surfaces de chauffe et 10 % sur l'eau transformée en vapeur.

Il y a donc moitié de charbon à emporter, moitié poids pour le bateau, moitié emplacement et moitié dépenses. C'est toute une révolution, car le jour prochain où nous serons à quatre jours des Etats-Unis, si nous ne sommes pas en état de lutter, c'est la ruine économique pour les transatlantiques, pour nous tous, pour la France. La compagnie Transatlantique a-t-elle jamais songé à ces dernières découvertes de la science ? Je ne le crois pas ; il est plus commode d'acheter de *vieux bateaux prussiens pour des sales nègres !*

Prenez garde, c'est un jeu dangereux et, encore une fois, songez que c'est la prospérité et la grandeur commerciale de la France qui sont l'enjeu de ces mauvaises plaisanteries.

Il y a là un ensemble de faits extrêmement graves, qui tuent les rapports de peuple à peuple sous les trois formes de marchandises, voyageurs, correspondances, qui compromettent le bon renom et la prospérité commerciale de la France, toujours guettée sur ce terrain, par la concurrence des Allemands, des Anglais, des Américains du nord, et il est vraiment temps que le gouvernement français avise à prendre les mesures urgentes que

commande un pareil état de choses, chaque jour plus préjudiciable, meurtrier demain, si l'on n'y prend garde, pour l'avenir économique de la France.

\*  
\* \*

Maintenant au point de vue des rapports postaux internationaux, ça ne marche pas mieux, si les lettres vont lentement sur les pataches des compagnies françaises, il n'y a aucune responsabilité pour les transports entre les gouvernements qui s'évertuent, à qui mieux mieux, à compliquer les choses.

A Paris, par exemple, on groupe les lettres pour telle destination, en vue de tel navire qui partira de Pauillac dans 10, dans 20 jours, tandis que d'ici là il y a 10 départs par le Havre, Liverpool, Hambourg, etc., etc., mais les employés n'ont pas d'ordre pour cela et *n'en savent rien*. Pourquoi à l'administration centrale des postes, n'y a-t-il pas un tableau des prochains départs pour tous les pays du monde ? c'est élémentaire, c'est pourquoi ça ne se fait pas et c'est au particulier à indiquer lui-même la voie à prendre : décidément notre administration en est encore au temps de Louis XIV !

Ici, en Haïti, une lettre venant de France coûte 25 centimes et un journal 5 centimes, tandis

qu'une lettre allant d'Haïti en France coûte 50 centimes et un journal 10 centimes.

Une lettre d'Angleterre venant ici coûte 40 centimes, alors qu'une lettre partant d'ici pour les Etats-Unis vous coûte 50 centimes ; pourquoi ces complications, ces anomalies qui entravent les relations extérieures et le commerce ?

Les tarifs postaux en Haïti sont le double de ceux de France ; ils seraient les mêmes que chez nous, qu'il rapporteraient plus du double ; c'est une loi économique qui a été vérifiée vingt fois, mais il paraît que l'on ne désire pas que la poste rapporte beaucoup, ce qui serait cependant moins onéreux pour le commerce que les droits de douanes.

\*  
\* \*

Mais en voilà assez sur ce sujet, je n'ai voulu simplement qu'attirer l'attention des deux gouvernements intéressés sur ces graves questions et je me permettrai simplement de conclure :

1° Il faut absolument, de toute nécessité, que le gouvernement français impose un cahier des charges sérieux aux compagnies de navigation subventionnées et leur impose une vitesse progressive, en rapport avec les progrès de la science moderne et qui aille de 17 à 20 nœuds à l'heure.

2° Il faut que tous les Etats du monde entier se réunissent dans un grand congrès postal univer-

sel, dans la personne de leurs délégués, pour arriver à obtenir :

*a* — La rapidité et la sécurité des transports des lettres et papiers de toutes sortes confiés aux services postaux internationaux.

*b* — La responsabilité des dits transports.

*c* — Enfin l'unification des tarifs et des taxes pour tous les pays faisant partie de l'union postale.

Lorsque l'on sera arrivé à réaliser ces réformes qui, en définitive, ne sont pas bien compliquées et auxquelles sont également intéressés tous les Etats, on peut être certain que l'on aura fait un grand pas dans la voie du progrès; et les bonnes relations, les rapports amicaux entre la France et Haïti en seront étendus et resserrés dans une large mesure, pour le plus grand bien et la plus sincère satisfaction des deux peuples.

---



## L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En parlant des divers progrès économiques accomplis en Haïti, et en signalant tous ceux qu'il y avait lieu de voir réalisés avant peu de temps, il est bien certain que je considérais le développement de l'instruction publique comme l'instrument le plus puissant pour arriver à la prompte réalisation de nos plus chères espérances.

Le moment est donc venu d'en dire quelques mots.

Aussi bien, il convient de reconnaître que le gouvernement Haïtien, imbu lui-même de ces idées, consacre tous ses efforts à la rapide extension de l'instruction dans la République.

Si je prends le budget général de 1891-1892, d'après les conclusions mêmes de la commission du budget à la Chambre des députés, déposées sur le bureau de la Chambre le 2 septembre 1891, je trouve que le budget de l'instruction publique arrive, comme importance, en troisième ligne.

La guerre et la marine comptent pour.....	G. 1.333.670	47
le ministère de l'intérieur et de la police générale pour...	G. 1.147.756	96

et enfin l'instruction publique

pour ..... G. 979.483 50

Il y a dans ces chiffres, je ne saurais trop le répéter, un souci de développer l'instruction qui fait le plus grand honneur au gouvernement de la République ; et si je m'arrête un instant à l'examen de ce budget, ce n'est que pour indiquer certaines mesures qui me semblent absolument pratiques chez un peuple jeune, et que je serais fort heureux, pour mon compte personnel, de voir appliquer en Haïti de la manière la plus large et la plus libérale qu'il soit possible.

\*  
\* \*

Le gouvernement accorde, d'après ce même budget de 1891-1892 et en dehors des 504 écoles rurales, de larges subventions à de nombreux établissements privés. Mais il fait plus, car il encourage directement l'amour de l'instruction chez les bons sujets et les jeunes gens intelligents, en accordant de nombreuses bourses.

C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que je relève à l'école de médecine du Port-au-Prince 16 boursiers à 20 gourdes chacun par mois ; 9 étudiants en prévision à 20 gourdes chacun, pour l'école de médecine et de pharmacie ; 10 boursiers à 20 gourdes chacun à l'école de droit ; 30 boursiers au petit séminaire, collègue

Saint-Martial ; 15 boursiers chez les frères, Grande-Rue ; 5 boursiers à l'établissement Saint-Louis de Gonzague ; 36 boursiers à l'école polytechnique ; 25 boursières au pensionnat des sœurs ; 15 boursières à l'école de M<sup>me</sup> veuve B. Lépine ; 5 boursières à l'école particulière des sœurs ; tous et toutes dans les mêmes conditions de 20 piastres ou gourdes, chacun, par mois.

Puis au Cap-Haïtien je relève encore 20 boursiers au collège Grégoire (1) et 10 au collège Jean-Jacques.

Aux Cayes, 15 boursiers à l'école de M. N. Jean-Jacques et 15 à l'école de William Léon ; aux Gonaïves, 25 boursiers au lycée national ; à Jacmel, 10 boursiers au lycée national et 5 boursiers pour l'école secondaire ; à Jérémie, 5 boursiers à l'école de M. Hortensius Merbet, toujours à 20 piastres par mois et par tête.

Mais ce n'est pas tout : le gouvernement de la République haïtienne a poussé plus loin encore sa sollicitude pour le développement de l'instruction nationale ; car, d'un côté il entretient 20 étudiants à l'étranger à 90 gourdes chacun par mois, plus deux bourses spéciales pour l'école de la maternité à 100 gourdes chacun par mois : ce qui représente bel et bien 500 francs par tête d'étu-

---

(1) Cette année on a supprimé ces 20 bourses du collège Grégoire, dirigé par M. J.-F.-T. Manigat.

diant, tandis que d'un autre côté, dans un chapitre unique du dit budget, je trouve une indemnité des professeurs étrangers engagés par contrat au service du gouvernement, ainsi répartie : 6 professeurs au lycée de Port-au-Prince à 100 gourdes chacun ; 1 maître à 60 gourdes et enfin 1 professeur à l'école supérieure de demoiselles du Cap-Haïtien également à 60 gourdes par mois.

Certes, il y a là un effort des plus intéressants et très digne d'être encouragé chez un peuple aussi jeune : mais je voudrais que le pays en retirât toute la somme de prospérité et de grandeur possible. La chose me paraît fort simple et je vais l'exposer rapidement.

Chaque peuple a ses aptitudes particulières, aptitudes que l'on retrouve du haut en bas de la société, dans toutes les classes ; c'est ainsi, par exemple, qu'à Paris les tailleurs et les bottiers sont Allemands ; les fumistes, Italiens ; les vitriers et les pâtisseries, Suisses, ainsi que bon nombre d'horlogers ; les photographes, Polonais ; les maçons, Limousins, etc., et que les Français sont cuisiniers dans le nord de l'Europe et barbiers en Orient.

C'est ainsi que les Dominicains sont ici marchands de chevaux.

Eh bien, la grande majorité des étudiants haï-

tiens se destine à la médecine, à la pharmacie ou au barreau.

Ce sont certainement des professions libérales fort honorables ; un médecin peut rendre de grands services à ses compatriotes. Cependant on me permettra de penser que chez les peuples jeunes il y a des professions d'un intérêt immédiat, des professions, en un mot, qui peuvent rendre de plus grands services pour leur développement, leur grandeur et la mise en valeur des richesses naturelles de la mère-patrie.

Le gouvernement aurait donc le droit fort légitime, mû par la haute idée des intérêts supérieurs de la République, de n'accorder de bourses — en général bien entendu, car toutes règles supposent des exceptions et il ne faudrait point se priver de sujets remarquables, guidés par une vocation nettement déterminée — surtout à l'étranger et surtout à Paris, qu'aux jeunes gens qui feraient leurs études pour devenir ingénieurs ou architectes, par exemple.

Les écoles ne manquent pas en France et l'on pourrait n'accorder de bourses qu'à ceux qui voudraient entrer à Polytechnique, à Saint-Cyr, à l'école des Ponts et Chaussées, à l'école Centrale, à l'école des Mines, à l'école de Châlons, aux écoles des Arts et Métiers, à l'école Normale pour en sortir professeurs, à l'école des Beaux-

Arts pour en sortir architectes, dans nos écoles commerciales, etc.

Qu'en résulterait-il ? C'est que bientôt Haïti posséderait un corps de jeunes ingénieurs, de jeunes architectes, de jeunes savants, de professeurs ou d'hommes connaissant à fond les sciences, si utiles aujourd'hui, du commerce et de l'agriculture.

Je suis convaincu que les bourses, ainsi sagement réparties, ne tarderaient pas à transformer le pays, en lui donnant une jeunesse d'élite absolument nationale.

Le gouvernement Haïtien aurait dans ses lycées et collèges des professeurs haïtiens qui ne seraient pas des hommes malhonnêtes comme Texier, ou fous, comme le malheureux Edgard La Selve, qui sont allés insulter dans des livres sans pudeur le gouvernement qui les avait accueillis, payés et nourris.

De plus, le gouvernement, s'imposant de grands sacrifices pour élever ces jeunes hommes, pourrait parfaitement leur imposer par contrat, leurs études finies, le devoir de servir leur pays au moins pendant cinq années contre une juste rémunération, comme ingénieurs dans les chemins de fer, les mines, les postes et télégraphes, comme professeurs dans les établissements de l'Etat, comme architectes, etc.

Il n'y aurait là que la juste et légitime exécution d'un contrat synallagmatique, librement consenti de part et d'autre, absolument loyal, et, je le répète, il y aurait là un moyen puissant, prompt et véritablement infaillible de transformer la République.

\* \* \*

Mais, ce n'est pas tout. On sait que toutes les familles aisées en Haïti envoient tous leurs enfants, filles et garçons, faire leurs études à Paris, à leur compte.

On sait combien les Haïtiens sont aimés en France, qu'ils considèrent volontiers comme une seconde patrie.

Le nombre de ces jeunes gens va grandissant chaque jour, avec les facilités des moyens de transport.

Le jour n'est pas loin où tous ces éléments jeunes, actifs, instruits, passionnément patriotes, pourront servir utilement la jeune République Haïtienne, leur mère bien-aimée.

C'est pourquoi un vieux républicain de France est heureux de saluer cette vaillante jeunesse Haïtienne qui, instruite et pratique, est comme l'aurore des temps nouveaux.

Travaillez, jeunes Haïtiens ; devenez ingénieurs, faites des chemins de fer, fouillez les entrailles de

vos mornes pour en arracher d'incalculables richesses : la France sera toujours heureuse d'encourager vos efforts, d'applaudir à vos succès et de vous tendre la main fraternelle d'une sœur aînée.

---



## LE CLERGÉ

*A Louis Ariste, directeur politique  
du MIDI RÉPUBLICAIN.*

Voici près de quatre mois, mon cher ami, que je poursuis l'accomplissement de mes missions économiques à travers les Antilles et je crois que le moment est venu de vous envoyer quelques mots sur les faits étranges que l'on relève ici, comme partout, hélas, de la part des prêtres et du parti clérical.

On ne s'imagine pas à quelle débauche de folie, à quel débordement d'insanité ces gens-là se livrent aussitôt qu'ils se sentent les maîtres de la situation.

Sous prétexte que les noirs sont arriérés et ont besoin d'être éclairés, il faut voir les brochures que le clergé fait distribuer à foison dans toute la République d'Haïti : c'est simplement odieux et abrutissant.

En voici une : l'*Oraison à la vierge de Carme*, où je trouve les lignes suivantes :

« Moi, Alonzo Rodrigue, je certifie qu'ayant attaché des briques au cou d'un chien avec cette oraison on le jeta dans la mer ; quelques instants après il fut retiré sauf du péril : et l'ayant rejeté après sans l'oraison, il s'y noya sans miséricorde. »

Et cela continue ainsi pendant des pages!

L'*Oraison à saint Joseph* renferme 14 pages de stupidités semblables, et il n'y a personne pour intervenir et empêcher ces hommes fourbes et ignorants de corrompre tout un peuple bon et généreux. C'est désolant et l'on plaint la République d'Haïti d'avoir, elle aussi, pour son malheur, signé un concordat avec le Vatican.

\*  
\* \*

Ici, tout le clergé est à peu près intégralement breton. Ainsi dans tout le diocèse du Cap-Haïtien, tous les prêtres sont Bretons, sauf quatre qui sont Basques.

Naturellement, les *frères ignorantins* qui tiennent les écoles étant également Bretons, ils ne manquent pas de dire qu'ils jouent un rôle considérable au point de vue de l'influence française en Haïti et que c'est grâce à eux que la France et Haïti sont liés chaque jour d'une amitié plus étroite.

On ne saurait mentir plus effrontément et la vérité c'est que, partout où il y a un curé ou un frère français, il y a, à coup sûr, un ambitieux et un fanatique qui compromet gravement la France.

Le besoin de domination des prêtres est tellement grand, qu'il faut absolument que ces curés et frères ignorantins bretons fassent ici de la poli-

tique. C'est simplement odieux dans un pays où l'on a la bonté mille fois trop grande de les tolérer et même de les payer.

En 1889, ici, au Cap-Haïtien et dans toute la plaine, les curés, les frères et les sœurs se sont jeté à corps perdu dans la révolution, soutenant, par toutes les armes les plus jésuitiques et les plus déloyales *Légitime* contre *Hippolyte*, le président actuel de la République.

Les bons frères ignorantins et les bonnes sœurs ignorantines, en fidèles disciples de Loyola, tenaient du matin au soir dans leurs écoles, aux enfants des deux sexes, le petit discours suivant :

« Vos parents sont mariés, donc vous êtes des enfants *légitimes*; c'est un bonheur pour vous; donc il faut le crier partout. Allez dans les rues crier : Vive *Légitime*. »

Comme les malheureux enfants n'y voyaient pas malice, ils allaient partout crier le nom du prétendant révolutionnaire, risquant de faire fusiller des familles entières; mais les curés jubilaient. Pourquoi? Parce qu'ils pensaient pouvoir dominer encore un peu plus avec *Légitime* qu'avec *Hippolyte*.

Le tour est joli, n'est-ce pas? et comme il met bien à nu l'absence absolue de tout sens moral du clergé, quel qu'il soit.

Aussi, pour la première fois, devant une con-

duite aussi scandaleuse, le gouvernement haïtien, indigné, a appelé au Port-au-Prince un évêque italien à la place d'un français. Voilà comment ces braves curés, dont l'ignorance dépasse encore le cynisme, prétendent servir l'influence française en Haïti.

Quant à la population, avec leurs histoires de *diabls* et *d'enfers* et de *petits papiers* pour se sauver de tous les périls, ils lui font le plus grand mal : j'aime mieux les danses du Vandoux, c'est plus amusant, c'est moins bête et ça ne fait de mal à personne, du moins quand les Bocors ou Papanlois ou Macacris s'en tiennent là, car ils ne valent pas mieux que le clergé et sont souvent plus fumistes.

Du reste, les trois quarts du temps ces Bocors ignorants ne sont que des rebouteurs ou des guérisseurs, charlatans de campagne, qui invoquent eux-mêmes tous les saints du paradis pour extorquer le plus d'argent possible à leurs clients trop crédules ou à leurs victimes.

Voilà, mon cher ami, à quel degré pitoyable est tombé le clergé français en Haïti, fort mal recruté d'ailleurs, tant au point de vue des mœurs que de l'instruction. Les trois quarts ne savent rien, se livrent eux-mêmes aux pratiques des *bocors*, auxquelles ils croient; et tant qu'aux frères ignorants, on les amène ici, gamins de 14 à 18 ans; vous

voyez par là les garanties de savoir et de moralité qu'ils peuvent offrir.

C'est au-dessous de tout, tout simplement...

\*  
\* \*

Mon vieux et illustre ami, Victor Schœlcher, celui dont nous pleurons la mort, constatait déjà en 1843, comment les *frères Moraves*, dans les Antilles danoises, possédaient des esclaves et se moquaient un peu des principes de fraternité qu'ils avaient l'hypocrisie de prêcher. Du reste, dans cette longue et lamentable histoire de l'esclavage aux Antilles, que ce soit chez les Espagnols, les Français, les Anglais, les Danois, ou ailleurs, que les prêtres soient catholiques, protestants des différentes confessions ou frères moraves unis, ils ont toujours été du côté des maîtres, contre les esclaves, du côté des bourreaux, contre les martyrs. Ils prêchaient la résignation, la douceur, l'obéissance passive aux esclaves qui mouraient sous les coups, et l'on appelle ça des religions de charité et de fraternité! Ah! malheur! Il faut croire que MM. les curés, les *pères*, les *padres*, comme on les appelle ici ou à Cuba, les ont fortement dénaturées alors!

C'est ainsi que dans son admirable ouvrage en deux volumes, intitulé *Colonies Etrangères et Haïti*, publié en 1843, Victor Schœlcher consacre

dans le tome deuxième huit pages au clergé haïtien (pages 291 à 298), dont j'extrais les courts passages suivants : « Et les sauvages mirent le feu aux mannequins, qui ne représentaient rien de moins que des juifs. Si notre consul au Cap, M. Cerfberr, qui se fait grand honneur d'être un fils d'Israël, n'était aimé de tout le monde, parce qu'il a les mœurs du bon Samaritain, j'aurais eu vraiment de terribles craintes pour lui. »

Voilà comment les prêtres célébraient le samedi saint en Haïti, et plus loin : « Le curé gravit les marches ; le général commandant la place, une clef d'or pendue au cou, se jette à genoux devant lui, car les prêtres mettent encore les grands d'Haïti à leurs pieds. Le curé lui enlève la clef, l'oblige à la baiser... »

Dans tous les pays il faut que tout plie devant les prêtres, c'est entendu. Puis suit la description des fêtes scandaleuses du vendredi soir dans les églises et à travers les villes : « Je croyais encore assister à des processions idolâtres absolument semblables que les moines conduisent au Mexique. Les tribus sauvages de l'Afrique n'ont certes pas dans leurs cultes de solennités plus étranges ; à les voir, une seule chose vous persuade que vous êtes au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est que les ministres se contentent de vous regarder d'un œil courroucé et que le peuple ne vous lapide plus, lorsque vous

refusez de fléchir le genou devant ces réminiscences de cérémonies payennes. »

Où Schœlcher se trompe, c'est lorsqu'il demande l'intronisation des missionnaires protestants en Haïti ; tous les clergés sont aussi fourbes et rapaces les uns que les autres et, à ce point de vue, les protestants sont encore pis que les catholiques, quoi que le mariage devrait les rendre plus honnêtes. C'est ce qui arrive dans la plupart des Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud, où le curé catholique, le père — le *padre* — vit ouvertement avec sa concubine et ses nombreux enfants ; de la sorte, il est tranquille et, du reste, les gens du pays mépriseraient profondément un prêtre qui n'aurait pas ainsi son ménage : de la sorte, ils cessent d'être un danger permanent et un péril pour l'honneur et la paix des familles, comme cela a malheureusement lieu en Haïti et en France, avec l'horrible hypocrisie d'un célibat infâme et mensonger.

Du reste, la chair est faible, et il ne saurait en être autrement.

Je continue mes citations :

« Haïti a beaucoup d'*ecclésiastiques* qui ne l'ont certainement jamais été autre part. Ils ne possèdent de ce caractère sacré que le nom, un prêtre qui vint se loger à l'hôtel où je me trouvais à Port-au-Prince, jurait si odieusement, qu'on

aurait pu y voir de l'affectation, si on n'y avait senti une grossière habitude prise de longue date.

Il est impossible d'imaginer rien de plus pervers que le clergé haïtien. Les curés vivent ouvertement avec une et quelquefois deux femmes ; ils reconnaissent devant la loi les enfants sortis de leurs commerces sacrilèges, ils rendent publics leurs déportements...

Nous ne voulons point juger des conditions à remplir pour être ministre catholique ; nous ne voulons point examiner si la faiblesse humaine permet à un homme d'être jamais un bon prêtre ; mais nous ne pouvons assez dire notre mépris pour les infâmes qui violent à la face du monde leurs lois et leurs serments. Les impies qui jouent ici le rôle de pasteurs ne regardent qu'à la toison du troupeau. Loin d'éclairer le peuple, ils l'entretiennent dans les plus folles superstitions. L'un reçoit dix gourdes pour des prières qui doivent faire venir la pluie dont un laboureur a besoin, l'autre accepte cinq piastres fortes pour un exorcisme qui doit rendre la tranquillité à une vieille femme que l'on accuse d'être loup-garou ; et quand vous faites reproche à ce marchand de messes, il vous répond d'un air imperturbable : « Mais, monsieur, il n'y a que la foi qui sauve, cette femme se croirait encore loup-garou si je n'avais pris son argent. » — Nous venons de dire



cinq piastres fortes ; en effet, ces hommes effrontés mettent dans leurs exactions une impudence presque séditieuse ; ils ne veulent plus même de gourdes haïtiennes, disant « que le bon Dieu ne connaît pas l'argent de papier et qu'il exige des pièces espagnoles ». Il y a des messes de plusieurs qualités et dont les bénéfices spirituels sont plus ou moins grands, selon que l'on paye le prix de première, seconde ou troisième classe.

La loi accorde trente-cinq cents (trente-cinq sous) pour une basse messe, mais il n'est plus de curé qui consente à recevoir aussi peu, et les pauvres diables qui ne peuvent donner davantage sont obligés de se réunir, de façon à fournir une somme ronde pour les prêtres, qui appellent cela, dans leur insolent dévergondage, *des messes d'ensemble*.

On en vit un, à Jacmel, célébrer un office de mariage et d'enterrement tout à la fois, le mort et le couple nuptial étaient l'un à côté de l'autre au pied de l'autel profané !

Les abbés d'Haïti gagnent à ce métier des sommes considérables. On nous en a cité un, nommé Caillaud, qui avait amassé 200.000 francs en quatre ans ; un autre a retiré 42.000 francs, en cinq mois, d'une bonne paroisse ! Nous tenons les chiffres de la bouche du curé de Plaisance, qui nous les a donnés devant M. Obas fils, membre

de la Chambre des communes... Un curé espagnol donc, qui suit le torrent, mais qui n'est pas encore à la hauteur de nos Français, disait, avec une contrition fort amusante : *Se gana aqui muchos claquos, pero toditos toditos nos condanamos.* « On gagne ici beaucoup d'argent, mais tous, tous nous nous damnons. »

Après avoir amassé 10.000 piastres fortes, celui-là s'en est allé vivre tranquillement en France, afin d'y faire pénitence, prétendait-il. Il faudrait haïr les hommes, s'ils n'étaient aussi fous que méchants.

Pour expliquer ces rapides fortunes dans le commerce des choses saintes, je dois dire que les curés, à part les messes, luttent avec les faiseurs de wangas, de gris-gris, de sortilèges, avec les devins, qui font parler les pierres, et qu'ils vendent des scapulaires, des oraisons imprimées que l'on pend au cou des enfants en y ajoutant une clef pour les préserver de la coqueluche. Ils se font aussi payer le viatique selon la distance où ils le portent et le refusent impitoyablement à ceux qui n'ont pas de quoi payer. Aussi, vous répondez-ils avec cynisme, quand vous leur demandez pourquoi ils n'auraient pas une école dans leur presbytère, ne fût-ce que pour se distraire de leur fainéantise : « Nous nous en garderons bien, le jour où ces gens-là s'ins-

truiraient, ils ne nous donneraient plus une obole. »

Ainsi, de quelque côté qu'elle se tourne, la population ne trouve que mensonge et fourberie.

Ce fidèle tableau de ces *loups dévorants*, comme disait Victor Schœlcher, dans son indignation en parlant de ce clergé d'Haïti il y a cinquante ans, est effrayant, et cependant il est encore si vrai aujourd'hui dans ses grandes lignes, que ce serait vraiment manquer de charité chrétienne que d'y insister davantage. Aussi, aujourd'hui comme alors, une pauvre fille du peuple ne peut se marier qu'avec une grand'messe fort coûteuse ; tant pis si elle n'a pas l'argent, il faut qu'elle le vole ou qu'elle se passe du mariage religieux, car les prêtres ne veulent pas dire de basses messes pour un mariage d'artisans : ça ne rapporte pas assez, et il faut que le métier rende, ce qui prouve que les marchands du temple sont éternellement et partout les mêmes.

Vous le voyez donc, mon cher Louis Ariste, ici en Haïti comme en France, l'ennemi de tout progrès, le fauteur de toutes révolutions, le propagateur vigilant de toutes les superstitions abrutissantes, c'est le clergé.

La formule est donc partout la même, partout elle est également vraie : le cléricanisme, voilà l'ennemi !

La seule solution possible, c'est que l'on forme en hâte, en Haïti, des instituteurs et des institutrices laïques, et que l'on mette à la porte, au plus vite, toute cette vermine; sans quoi, elle fera comme les poux de bois, elle rongera et détruira la société elle-même, par le débordement de toutes ses superstitions et de tous ses fanatismes.

Mais ce n'est pas tout, non contents d'être les seuls maîtres dans la République, ces bons curés et frères bretons font encore entretenir en France un séminaire à Pont-Château par l'or des Haïtiens bénévoles. En vérité, ceci est un comble, il ne leur suffit pas d'être grassement payés et nourris en Haïti et d'y amasser des fortunes rapides avec tous les gros et les petits bénéfices que l'on sait, il leur faut encore extorquer l'argent des pauvres gens en Haïti pour entretenir leurs congénères en France.

C'est un comble et à ce propos voici l'appel impudent que je relève dans un petit journal qui paraît quelquefois pendant les années bissextiles; si on ne le lisait pas de ses propres yeux, c'est à n'y pas croire :

« Ces jours passés, a été lue au prône de la grand'messe, une lettre pastorale de Monseigneur sollicitant des ressources pour le grand séminaire établi à Pont-Château pour la mission d'Haïti. Nous y avons retenu à peu près ces paroles :

« L'œuvre du grand séminaire réclame des res-  
« sources constantes et assurées, sous peine de  
« périlcliter, peut-être même de disparaître.

« Depuis sa fondation, notre G. S. vit au jour  
« le jour. Or il traverse en ce moment une période  
« très critique par suite des exigences de la loi  
« militaire qui appelle les étudiants ecclésiastiques  
« sous les drapeaux. Notre vénéré collègue du  
« Cap-Haïtien, actuellement en France, nous  
« confie ses inquiétudes. Il est possible que des  
« circonstances impérieuses nous imposent, à  
« bref délai, des changements coûteux que nous  
« devrions subir pour sauver l'œuvre du G. S. »

A ces causes, Sa Grandeur ordonne qu'une grande souscription soit ouverte dans toutes les paroisses du diocèse.

Allez souscrire, chers lecteurs, ne craignez pas de donner ici, il s'agit non seulement d'une bonne œuvre mais de l'avenir de la religion catholique dans notre pays. »

Mais, ce n'est pas tout, non contents de se faire entretenir par les Haïtiens dans le séminaire de Pont-Château, ces bons curés et frères ignorants se font payer tous leurs passages de France en Haïti et, réciproquement, par le gouvernement français.

— Pourquoi ?

— Mystère !

Il faut avouer que c'est un comble de naïveté et de duperie de la part de notre gouvernement que l'on a bien du mal à s'expliquer au bout de 25 ans de République !

Cependant on sait que depuis les événements de 1889, où le clergé a joué un rôle si extraordinaire, pour ne pas dire louche, interceptant des lettres et se proposant en médiateur pour mieux pousser à la guerre civile, l'archevêque de Port-au-Prince est Italien, car les Haïtiens ne voulaient plus entendre parler d'un Français. Un jour on racontera tous les dessous d'une révolution et l'on sera vraiment écœuré en voyant quelle était l'œuvre en grande partie, des étrangers et surtout des prêtres, comme toujours.

Aujourd'hui on a donc changé son cheval borgne contre un aveugle et l'archevêque de Port-au-Prince, Italien très fin, dévoué aux intérêts de la Triple-Alliance, ne rêve plus que de faire entretenir par les Haïtiens un séminaire en Italie.

— Oh, un petit palais, car voyez-vous, la règle est trop dure en France.

— ?...

— Oui, et puis le climat aussi ; je voudrais pour mes séminaristes un pays chaud et moins de sévérité, un séjour plus gai.

— Un petit séminaire aimable ?

Monseigneur ne répond pas de peur de se com-

promettre, en bon diplomate italien qu'il est, ferme les yeux et s'incline avec un sourire fin; il est heureux d'avoir été compris.

En attendant, il fait distribuer à tous les élèves, grands ou petits, jeunes ou vieux, de l'unique collège de la ville, tenu par des bons frères, un gros volume tellement monstrueux, inepte et infâme, qu'il a été imprimé à Bruges, en Belgique, comme un simple volume ordurier.

On voit dans ce volume intitulé *La main de Dieu*, par J. M. A., missionnaire apostolique de la société de Saint-Augustin, QUE LE BON DIEU FAIT DÉRAILLER LES TRAINS LE DIMANCHE! C'est honteux, et il y en a 5 ou 600 pages comme cela.

Naturellement pas de nom et pas d'adresse : est-ce un reste de pudeur?

La Franc-Maçonnerie, qui pourrait répandre la vérité, la lumière et l'esprit de justice, est malheureusement bien endormie en Haïti, elle ne montre pas assez d'énergie et pourtant elle a là un beau rôle à jouer : arracher tout un peuple au fanatisme, à l'ignorance et à la stupidité des prêtres.

Avec de pareils éducateurs, on s'explique comment la République est si en retard par certains côtés, il fallait que la race soit bien intelligente pour n'avoir pas vu sombrer sa raison, prise entre

les pratiques absurdes des Bocors et les enseignements superstitieux des prêtres bretons qui ne gouvernent que par la terreur, en menaçant toujours leurs ouailles des feux de l'enfer, avec force détails terrifiants.

Et maintenant les fourbes et les hypocrites ne manqueront pas de dire que j'attaque la religion, ils se trompent *sciemment*, je n'ai jamais attaqué aucune religion; j'estime qu'elles se valent toutes et qu'elles n'ont rien à voir avec le cléricalisme.

Tous les républicains ont toujours été les plus ardents défenseurs de la liberté de conscience.

Les religions, comme on l'a dit si justement, sont le roman de l'humanité, malheureusement, depuis le commencement du monde, avec les guerres de religions, les prêtres en ont fait le drame.

Voilà pourquoi il faut remettre le prêtre à sa place dans le temple, avec la séparation des Eglises et de l'Etat, si l'on ne veut pas que le roman tourne éternellement à la tragédie.

Quoi qu'il en soit au milieu de cette belle nature où tout appelle à la joie de vivre, à la paix et à l'amour du prochain, cette conduite du clergé, par son contraste, est le spectacle le plus navrant qui se puisse imaginer. Ce que veut le clergé en Haïti, c'est maintenir le peuple dans la plus profonde ignorance, c'est le terrifier par des histoires



---

de l'autre monde, c'est l'abrutir par la pratique de toutes les superstitions, car il sait bien que le jour où il sera éclairé et instruit, il lui échappera totalement, comme en France.

C'est ce qu'il veut empêcher à tout prix, mais patience, le progrès et la science sont là qui frappent à la porte de la République et le règne de la théocratie touche à sa fin dans le nouveau monde, comme dans l'ancien.

Toujours bien fraternellement,

P. V.

---

STATIONS THERMALES<sup>(1)</sup>

---

Un point sur lequel je n'ai cessé d'appuyer depuis plus de vingt ans et sur lequel je suis bien forcé de revenir en m'occupant d'Haïti : c'est tout l'avantage que l'on peut tirer dans les pays intertropicaux et même sous l'équateur, des différences d'altitudes, surtout lorsqu'elles sont considérables, c'est là tout le secret des nombreuses variétés de bons vins que nous avons en Algérie et il n'est pas téméraire d'affirmer que le jour peu éloigné où il y aura des chemins de fer partout, dans les pays civilisés, on pourra au point de vue de la culture, aussi bien que de la santé, recueillir sous les tropiques tous les avantages des pays tempérés, quand on saura enfin se servir utilement des altitudes diverses et en tirer tous les avantages qu'elles comportent.

En effet, en Haïti, il fait très chaud l'été ; ce n'est point que la chaleur soit excessive — le thermomètre atteint rarement 40 degrés — mais la chaleur est régulière, longue et humide et comme il fait souvent pendant l'hiver de 25 à 30 degrés, il en résulte, surtout pour les Européens, à la longue, ou de l'anémie, ou des attaques hépatiques, toujours légères d'ailleurs, comme les

---

(1) Voir les notes à la fin du volume.

fièvres du pays, car, on ne saurait trop le répéter, Haïti et toute l'île est un pays parfaitement sain.

Quand on se trouve fatigué, si l'on en possède les moyens, que fait-on ? On va passer six mois en Europe. C'est fort agréable, fort utile sans doute au point de vue des affaires, mais enfin c'est fort dispendieux aussi.

Eh bien, lorsqu'on saura se servir des différences d'altitude avec esprit de suite, on n'aura plus besoin de recourir à ces grands voyages pour opérer une excellente cure et l'on pourra, sans figure de rhétorique, trouver Vichy chez soi, ici, aussi bien d'ailleurs que dans les deux Amériques, que presque partout sur la surface du monde, mais encore une fois, pour qu'il en soit ainsi, il faut que les bienfaits des hautes altitudes soient mis à la portée de tout le monde par la création des chemins de fer.

\* \* \*

Je n'en veux donner qu'un exemple, mais il est frappant et topique en Haïti, en parlant du Cibao. Le Cibao est la grande chaîne de montagne de l'île qui s'étend de la pointe Engano au Cap-à-Foux, sur une longueur de 930 kilomètres.

Au nord-est, dans la Dominicaine et à peu près au centre de l'île, elle forme un groupe considérable, ayant 100 kilomètres de largeur et renfermant une quantité de chaînes, de pics, de *mornes*

fort élevés dont je ne veux pas donner ici une fastidieuse nomenclature, mais dont le plus élevé, le Pico del Yaqui a bel et bien 2,955 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

A cette plus grande hauteur du Cibao, il y neige quelquefois et il y fait souvent du verglas, nous voici donc loin des températures de la plaine qui sont soi-disant si *anémiantes* ; que l'on me pardonne ce néologisme qui rend bien ma pensée.

Ces montagnes sont remplies de mines d'or et de marbre que l'on n'exploite pas encore, faute de moyens rapides de communication.

« Lé Vaga, dit M. Rouzier, est peu éloignée des mines du Cibao. »

C'est là qu'on fondait l'or recueilli par les Espagnols sur la montagne. On y fabriquait par an environ 240,000 écus d'or.

Aujourd'hui encore les paysannes portent toutes des parures faites de l'or qu'elles y ont trouvé.

C'est encore dans le Cibao, que les aimables compagnons de Christophe Colomb, se conduisant comme des bêtes féroces, arrachèrent au malheureux cacique Caonabo tout son or. Colomb pour renchérir sur la cruauté des siens, le fit embarquer pour l'Espagne comme prisonnier — il n'était plus bon à rien, étant dépouillé — et il périt en route dans une tempête.

Et l'on parle de canoniser Colomb, il faut avouer

que les gens du Vatican ne sont point dégoûtés ! mais toutes ces mines d'or m'intéressent peu, car je vois dans la mise en valeur de ce grand massif central un côté infiniment plus pratique et plus utile.

\*  
\* \*

A côté de l'or et du marbre, il y a une infinité de fleuves, à commencer par l'Artibonite qui y prend sa source, de rivières, de gorges, de *cañons*, de vallées d'une incomparable beauté, d'une majesté imposante, dans ces hautes montagnes, dans ces mornes pour ainsi dire inviolés et vierges encore.

Il y a une quantité énorme de grottes, de sources minérales, d'eaux thermales dans ces replis mystérieux d'un monde encore à peu près inconnu de la grande majorité des habitants de l'île.

Il y a donc tout à faire là, car si ce n'est point connu, ce n'est point désert et partout l'on rencontre les *cases* des bons paysans noirs.

Mais il y a plus, il y a une température, fraîche, idéale, froide si l'on veut, toute l'année, dans les vallées du Cibao et les valétudinaires pourraient facilement y recouvrer la santé, les forces perdues.

On a là tout à la fois les Pyrénées, les Vosges et les Alpes sous la main, la Suisse, moins ses glaciers et il faut attendre le premier chemin de fer pour voir le premier Casino au centre du

Cibao, car je suis convaincu que des établissements thermaux, des stations d'agrément, comme on les comprend en Europe, ne pourraient pas manquer de prospérer au centre de ces admirables montagnes.

Je vous disais tout à l'heure que la cime la plus haute avait 2.955, mais il serait facile de trouver des sites enchanteurs entre 1.000 et 1.500 mètres ; or à ces altitudes on a déjà la température et toutes les productions de l'Europe, avec, en bas, en même temps, toutes les productions tropicales : c'est un rêve.

Aux Antilles, on compte généralement que la température baisse d'un degré au fur et à mesure que l'on s'élève de 100 mètres ; c'est peut-être un peu exagéré, mais certainement pas de beaucoup.

Ainsi dernièrement je suis allé coucher dans les montagnes, au Dondon, à 500 mètres d'altitude seulement, j'avais quitté la plaine, à la Grande-Rivière, avec 27 à 28 degrés de chaleur, au commencement de février et le matin, en me réveillant à 4 heures pour monter à cheval, j'avais 12 degrés seulement dans ma chambre, toutes jalousies des portes et fenêtres ouvertes naturellement comme on le fait toute l'année en Haïti, où les vitres sont à peu près inconnues, et 8 degrés seulement dehors.

De 1.000 à 1.200 mètres on jouit déjà toute

l'année d'une température fraîche, comme en Europe, et l'on peut avoir des fenêtres fermées avec des carreaux de vitres, comme en France, et l'on peut endurer une couverture, c'est d'ailleurs ce qui se produit à Furcy, aux portes mêmes du Port-au-Prince.

\*  
\* \*

Quand on voit tant de richesses de toutes sortes encore inexploitées en Haïti, on ne peut vraiment pas se défendre d'un sentiment de tristesse.

Aujourd'hui pour aller au cœur de l'île, dans les montagnes du Cibao, à cheval, par de mauvaises routes, c'est une affaire de plusieurs jours, il faut demander en passant l'hospitalité chez les commandants de place, les hôtels étant inconnus en dehors des villes ; c'est tout une affaire, tout un aria et, à moins d'être un touriste déterminé, très fait au cheval et au soleil, on n'entreprend pas un pareil voyage.

Le jour, au contraire, où un chemin de fer traverserait ces admirables contrées, on pourrait s'y rendre des points les plus extrêmes de l'île, en quelques heures, 8 ou 10 heures au plus, et la plupart des points de l'île n'en seraient qu'à 3 ou 4 heures.

De plus on pourrait le faire sans fatigue et il n'est pas douteux qu'à côté des établissements publics, thermaux ou hôtels, des casinos, les ri-

ches habitants du Port-au-Prince, du Cap-Haïtien ne viendraient y construire des villas, pour y laisser leurs familles tout l'été, pour y venir du samedi au lundi, comme en Europe : Du coup Haïti n'aurait plus rien à nous envier, puisqu'elle posséderait elle aussi, ses trains des maris !

On ne comprend pas, en face d'une carte de cette grande île de Saint-Domingue, comment il n'est pas venu tout d'abord à l'idée des deux Républiques d'Haïti et de Dominicanie, représentant la partie française et la partie espagnole, de s'entendre pour subventionner en commun une compagnie de chemin de fer qui aurait construit une ligne directe entre les deux capitales, le Port-au-Prince et Santo-Domingo, cette ligne aurait contourné une partie du Cibao et sa mise en valeur comme je viens de l'indiquer aurait été résolue avec quelques petites lignes à voie étroite qui se seraient élancées par les vallées, dans l'intérieur, et auraient escaladé facilement les hauts plateaux et les premiers contre-forts.

Sur ces bases, il n'aurait pas été difficile de trouver une compagnie sérieuse, offrant toutes les garanties désirables et apportant les capitaux d'Europe.

On dit que les deux pays ne s'entendent pas toujours ; eh bien, il faut qu'ils s'entendent, quand



---

c'est l'intérêt supérieur des deux Républiques qui est en jeu.

Quoi qu'il en soit, les chemins de fer, un peu plus tôt, un peu plus tard, vont se faire, c'est fatal et je sais bien que si j'étais capitaliste européen, je viendrais créer un Aix-les-Bains ou un Chamouny au centre du Cibao. Il y a là une grande œuvre à accomplir et beaucoup d'argent à gagner, à coup sûr.

---

## CUBA, PUERTO-RICO ET HAÏTI

---

Je n'ai qu'à poursuivre mes études comparatives entre Cuba et Haïti pour démontrer combien est profond le mal qui ronge les Antilles ; dans des milieux différents, avec une administration également défectueuse, partout on retrouve une situation similaire, des résultats également désastreux, parce que la cause du mal, de la ruine, souvent est identique. J'ai nommé une organisation financière digne du moyen âge, ayant pour cheville ouvrière la Douane, cette grande plaie qui empêche le développement normal du pays.

Ecoutez encore M. de Varigny ; le tableau qu'il nous donne des Antilles espagnoles, à ce point de vue spécial, n'est-il pas frappant et bien digne de retenir l'attention des Haïtiens de bonne volonté ?

« Le principal obstacle à la prospérité croissante de Cuba n'est ni le sol, ni le climat, ni la race, mais l'administration fiscale de la métropole, avant tout préoccupée du revenu qu'elle tire de sa colonie et peu soucieuse des dépenses à faire et des mesures à prendre pour mettre ses ressources en pleine valeur. L'incertitude qui pèse sur l'avenir paralyse le présent. A quoi bon semer là où, peut-être, on ne récoltera pas ? En présence des prétendues visées annexionnistes des Etats-

Unis et des incontestables aspirations à l'indépendance des Cubains, on hésite et, ce que l'on n'ose entreprendre, les Américains le font. Les résultats obtenus sont pour les encourager.

« Cuba entretient et nourrit une armée de fonctionnaires parasites envoyée par la métropole et dont les traitements, prélevés sur les recettes des douanes, grèvent le budget local et sont une lourde charge pour le consommateur. La farine de bonne qualité vaut 30 francs le baril à Boston, 70 francs à la Havane : la Douane frappe d'un droit de 100 % cet article de première nécessité.

« Aux réclamations du gouvernement américain, en 1884, le gouvernement espagnol répondait en offrant de négocier un traité commercial dont les clauses équivalaient au paiement annuel d'une prime de 150 millions au trésor de Madrid. »

Hélas, ces erreurs économiques ne se retrouvent pas seulement que dans les Antilles espagnoles, et c'est là le danger. « Aux mesures fiscales s'ajoutaient la rapacité des agents officiels et leur vénalité éhontée. »

On cite encore à la Havane la sentence curieuse rendue à l'occasion d'un étranger dépouillé en pleine rue par un voleur qu'il saisit à la gorge et livra à la police. L'agresseur avait sur lui le portefeuille de sa victime contenant 160 piastres ; pour toute satisfaction, le plaignant s'entendit ver-

tement tancer de son imprudence à sortir avec une aussi forte somme. Selon le juge, il avait joué le rôle de tentateur, et le voleur, nanti du produit de l'opération, qu'il partageait avec ce nouveau Salomon, fut mis en liberté.

Devant cette épouvantable corruption des fonctionnaires espagnols, une solution s'impose, et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle ne se fera pas trop attendre : il faut que Cuba entraîne avec elle Porto-Rico et que les deux grands Antilles espagnoles proclament en même temps leur indépendance et la république fédérative, comme les Cubains l'avaient déjà fait avec tant de courage et de patriotisme en 1868, à la chute de la reine Isabelle.

Aussi bien, ce sera le meilleur moyen de développer la prospérité des deux Iles sœurs et de rassurer tout à fait les capitaux étrangers, en leur donnant les garanties d'un gouvernement honnête et sérieux, ce dont sont tout à fait incapables les monarchies corrompues.

Je suis heureux, sur ce point spécial, de pouvoir appuyer mes convictions économiques et ma vieille foi républicaine des constatations si probantes de M. de Varigny :

« Sur ce sol du Nouveau-Monde, peuplé par les émigrés du nôtre, les traditions monarchiques n'ont pu prendre racine. De même que nous avons

vu les royalistes virginien des Etats-Unis répudier, dès la seconde génération, le loyalisme de leurs pères et s'armer contre l'Angleterre pour conquérir leur indépendance, de même les Espagnols américains ont renié la foi politique de leurs ancêtres et versé leur sang pour s'affranchir du joug de la métropole..... Nul doute qu'avant peu Cuba ne devienne libre, et le mouvement économique qui l'entraîne de plus en plus du côté des Etats-Unis l'orienté aussi de plus en plus dans le sens d'une république autonome et politiquement, si ce n'est commercialement, indépendante. »

J'ajouterai que l'empire du Brésil — cette honte pour l'Amérique — est remplacé enfin par la République ; c'est la lumière succédant à la nuit, la vérité à l'erreur, la liberté à la terreur féodale du sabre, et le vieux monde doit saluer avec respect le nouveau qui lui montre si résolument le chemin du progrès, de la civilisation et de la justice, proclamant partout la république.

Après l'émancipation des races, l'émancipation des peuples ; c'est dans l'ordre : en avant !

\*  
\* \*

Partout les capitaux américains transforment et enrichissent le pays, et c'est un exemple que devraient bien suivre les capitaux français en

venant, eux aussi, transformer et enrichir ce merveilleux pays d'Haïti.

C'est ainsi, par exemple, que Matanzas, grande ville de 87.000 habitants, est reliée par deux voies ferrées à la Havane..... « et ce n'est pas l'un des traits les moins significatifs de l'évolution actuelle que ces voies construites par des capitaux américains, exploitées par des Américains et desservies par un matériel et des employés venus des Etats-Unis. »

Ici, en Haïti, il faut que les chemins de fer soient construits par des capitaux et des ingénieurs français, si l'on veut mettre en valeur le pays et exploiter ses immenses richesses naturelles; quant au personnel, aux employés, on saura bien les trouver parmi les Haïtiens qui trouveront ainsi de nouveaux débouchés pour utiliser leur activité et gagner honorablement leur vie.

Car, pour mon compte, je suis de ceux qui pensent qu'une œuvre est d'autant plus nationale quelle est dans la main même des nationaux, ce qui, du reste, n'empêche pas de recourir aux lumières de l'étranger, dans la mesure de l'indispensable et du nécessaire.

Fort justement, en parlant des Américains, mon savant confrère ajoute : « ce sont eux qui ont importé les machines puissantes qui, se substituant

à la main d'œuvre des nègres, ont affranchi du même coup l'esclave et le blanc. »

En Haïti, lorsque nous ouvrirons des voies de pénétration, des chemins de fer vers l'intérieur, on pourra facilement exploiter les immenses richesses minières, les houilles du grand massif central du Cibao. C'est alors que les capitaux français pourront créer la grande industrie, et non pas *affranchir* — car ici on jouit de la liberté — mais *enrichir* et apporter le bien-être également aux noirs, aux gens de couleur et aux blancs.

\*  
\* \*

Je vois que cette étude m'entraîne trop loin ; cependant, je veux encore citer ce passage touchant Puerto-Rico, la seconde des Antilles espagnoles, la quatrième des grandes Antilles par sa superficie et la première par la densité de sa population.

Comme Haïti se trouve précisément entre Cuba et Puerto-Rico, et comme mes études économiques m'ont retenu plus particulièrement dans cette dernière île, je pense que le lecteur y trouvera quelque intérêt :

« Et cependant, de ces terres antiléennes, elle est, avec Cuba, la plus riche et la plus fertile, la plus renommée pour la qualité de son café et aussi celle qui s'adapte le mieux à l'élevage du bétail et à tous les genres de culture.

« A ces titres divers, elle ne pourrait rester plus longtemps dans son isolement, le jour où la vie s'éveillerait autour d'elle au contact de la civilisation envahissante, de l'or et de l'industrie des Etats-Unis. On les retrouve ici, eux et leurs pionniers, et aussi les capitaux et les colons de l'Europe. Des émigrants corses ont créé dans l'île d'importantes plantations de café, encouragés à le faire par la concession octroyée à une compagnie française pour la construction des voies ferrées. Telles étaient, il y a peu de temps, les difficultés de communications à Puerto-Rico, qu'une tonne de café coûtait 60 francs de transport d'un point quelconque de l'intérieur jusqu'au port d'embarquement, et qu'il était moins dispendieux de faire venir d'Asie le riz, et d'Amérique le maïs que cette île produit en abondance, que de les charrier par d'impraticables sentiers jusqu'aux centres de consommation. »

Je dois ajouter que j'étais moi-même à Puerto-Rico il y a moins de trois mois ; j'ai constaté que l'ouverture seulement de trois tronçons du chemin de fer circulaire de l'île sur une longueur totale de près de 200 kilomètres avait, partiellement il est vrai, mais profondément modifié cet état de choses déplorable, partout où la voie ferrée est livrée à l'exploitation. Il n'y a que des chemins de fer pour opérer de tels miracles ; les 30.000 Corses de



Puerto-Rico sont fiers de l'œuvre française et en attendent l'achèvement avec autant d'impatience que de confiance.

Voilà certes de quoi donner aux Haïtiens le légitime désir de posséder enfin, eux aussi, un réseau de voies ferrées capable de transformer et d'enrichir la République en fort peu de temps, à coup sûr, comme par magie !

« Avant même qu'ils soient achevés, le fret s'offre, le trafic surgit en quelque sorte au long des rails à peine posés et le trafic s'annonce important ; le sucre et le café sont d'excellente qualité ; si le tabac ne vaut pas celui de Cuba pour la confection des cigares, il est recherché en tant que tabac à fumer ; l'apiculture donne d'excellents résultats et la cire et le miel commencent, ainsi que les fruits, à figurer à l'exportation. De 9.000 tonnes de sucre, la production s'est élevée à 65,000 ; celle du café a été portée de 3.000 à 25.000 tonnes, celle du tabac de 300 à 1.500 balles. Ce n'est encore qu'un début, mais ce début alimente déjà un mouvement commercial de 150 millions, desservi par près de 3.000 navires. »

Et maintenant que je viens de montrer, en compagnie de M. de Varigny, ce que pouvaient les capitaux étrangers et les chemins de fer pour modifier un pays neuf, la conclusion à en tirer ne sera pas difficile.

Si l'on a obtenu de pareils résultats à Cuba et à Puerto-Rico, où l'on gémit encore sous le joug d'une métropole monarchique, que ne pourrions-nous pas obtenir en Haïti, où l'on a le bonheur inappréciable de jouir de la liberté et de posséder la République, lorsque nous aurons enfin un réseau complet de chemins de fer, tel que le commandent les destinées et l'avenir d'un peuple jeune, ardent et fier, avide de progrès, de lumière et de civilisation et qui ne demande qu'à grandir dans le plus beau et le plus riche pays qui se puisse imaginer ! (1)

---

(1) Je voyais dernièrement un ami qui me disait qu'il achetait par semaine, au Havre, de 2 à 4.000 kilogrammes de fibres de cocoë pour faire des balais d'appartement, de luxe, etc., qu'il ne savait pas d'où cela venait, mais qu'il serait heureux de se fournir directement en Haïti, pour réaliser une économie sur des achats relativement importants.

On pourrait donc gagner de l'argent avec tout en Haïti, et beaucoup encore, si l'on voulait se donner la peine de cultiver et de travailler : espérons que les chemins de fer vont opérer cette salutaire transformation, cette évolution nécessaire dans les mœurs du pays !

## LE COMMERCE D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

---

Je trouve dans le volume de Victor Schœlcher, *Colonies étrangères et Haïti*, publié en 1843, une page si instructive sur le commerce de l'île, lorsqu'elle était encore française — en dehors de la partie espagnole, bien entendu — que je veux la citer tout entière, pour en tirer les enseignements qu'elle comporte.

Après avoir donné un tableau saisissant des atrocités auxquelles se livraient les colons sur les malheureux noirs, hélas ! le grand philanthrope continue en ces termes à la page 87 de son courageux ouvrage :

« Les hommes ainsi traités cultivaient :

793 sucreries ;

3.117 caféières ;

3.150 indigotières ;

Et 735 cotonneries.

Instruments organisés qui ne jouissaient de rien, ces victimes de l'industrie civilisée produisaient une masse énorme de richesses. La colonie possédait :

48.000 mulets ;

35.000 chevaux ;

Et 240.000 têtes de grand et petit bétail.

Le travail forcé avait élevé quatorze villes, vingt-cinq bourgs, neuf mille habitations, et créé un commerce immense. Cette année même de 1789, la colonie reçut :

515 navires français ;

Et 1.063 navires étrangers.

En tout, 1.578 bâtiments qui emportèrent de l'île :

120 millions pesant de livres de sucre terré ;

250 millions de sucre brut ;

230 millions de café ;

1 million d'indigo ;

8 millions de coton ;

20.000 cuirs de bœufs.

On exporta de plus pour 25 millions de francs de sirop, et pour 2 millions d'acajou !

On estime outre cela, à :

30 millions de livres de sucre ;

20 millions de café ;

Et 3 millions 1/2 de coton ;

ce qui fut enlevé en contrebande par les Hollandais, les Anglais et les Américains. (1)

L'île, en retour de ces denrées, montant, d'après les états de la douane, à 461.343.678 livres tournois, avait reçu pour 255.372.284 livres de marchandises européennes.

---

(1) Malenfant.

Saint-Domingue, devenu le grand marché du Nouveau-Monde, avait eu ainsi, en 1789, un mouvement d'affaires de :

716.715.962 livres, sur lesquelles le trésor de la France prélevait :

21.587.180 livres d'impôts directs ou indirects !

L'importation et l'exportation générales du royaume, à cette époque, ne s'élevèrent qu'à 1.097.760.000 livres. (1)

La partie française de Saint-Domingue, qui ne formait que le tiers de l'île, embrassait donc à elle seule près des deux tiers du commerce extérieur de la France ! »

Pendant l'année 1891-92 le café, qui donne lieu de beaucoup en Haïti au plus grand commerce d'exportation, n'accuse une sortie que de :

67.831.893 livres brutes au lieu des 230 millions de café de 1789 ; de 8 millions, le coton est tombé à 1.313.446 pendant la même période. Quant à l'exportation du sucre, brute ou non, du sirop, ou de l'indigo, il n'en est même plus question aujourd'hui.

Pour l'indigo, remplacé par les sous-produits de la houille, c'est excusable, mais pour le reste !

Il n'est pas téméraire de dire que le commerce général de Saint-Domingue en 1789, s'élevant à

---

(1) Dard.

716.715.962 livres représentait un commerce de plus de 3 milliards, en monnaie de notre temps.

Fait-on ce commerce à l'heure actuelle en Haïti ? certes non ; et alors il convient de rechercher pourquoi le mouvement commercial est allé ainsi en déclinant.

\* \* \*

Deux grandes causes, au milieu de beaucoup d'autres secondaires, suffisent à expliquer cette décadence lamentable :

1°. Le manque d'outillage commercial et industriel, suivant les données de la science économique moderne.

En effet, tandis que vous êtes privé d'usines, de machines à vapeur, de routes, de chemins de fer, de warffs dans vos ports, etc., vous souffrez doublement et, l'on pourrait dire, en raison du carré même de votre infériorité, car les peuples concurrents en profitent, soit pour vous délaïsser, soit surtout pour vous enlever votre clientèle, au double point de vue de l'exportation et de l'importation.

2°. Surtout et avant tout les douanes. Un simple rapprochement comparatif va nous éclairer de suite sur ce triste sujet. La monarchie française, qui cependant était loin d'être libérale et libre échangiste — on ne l'était guère en ce temps, où les économistes commençaient à peine à créer la

science nouvelle et libératrice qui devait transformer le monde — n'osait demander à sa colonie en impôts de toutes sortes que 21.587.180 livres sur un commerce total de 716.715.962 livres.

C'était déjà un joli chiffre, me direz-vous ? je suis absolument de votre avis ; mais cela n'empêche pas cependant qu'il ne représentait à peine qu'une charge de 3 0/0, pas même, en chiffres ronds, tandis que les douanes, à l'heure actuelle, avec leurs formes quasiment prohibitives, peuvent être évaluées à 50 0/0 *ad valorem* sur la plupart des marchandises importées ou exportées elles-mêmes.

\*  
\* \*

Conclusion : quand un jeune peuple veut grandir il faut absolument.

1°. Qu'il s'outille et construise des chemins de fer.

« En 1789, dit Schœlcher à la page 273 de son volume, Saint-Domingue avait donné à sa métropole 21 millions 597.180 fr., et elle avait une population de 5 à 600.000 personnes qui ne consumaient pas.

En 1838, avec 700.000 consommateurs, elle n'a fourni en tout à son trésor que 7 millions ! Haïti, en 1815 au plus fort de ses guerres civiles, exportait du maïs à la Jamaïque ; à cette heure elle peut à peine se nourrir ».

Il faut bien reconnaître que ce tableau n'a pas beaucoup changé depuis 1843.

Aujourd'hui elle possède beaucoup de porcs et cependant elle va chercher son lard et ses jambons aux États-Unis ; elle a du *riz pays* excellent et elle fait venir du riz d'Allemagne !

Ces 21 millions de l'ancienne colonie devraient représenter aujourd'hui près de 90 millions, avec les progrès du commerce, l'avalissement de l'argent et cependant le budget total de la République pour l'exercice 1891-92 ne montait qu'à 5.911.138 gourdes 49 centimes soit 29.555.692.45 en francs, sans tenir compte du change, car il s'agit de la gourde-papier et non de la valeur absolue en or.

Avec l'organisation désastreuse des douanes au point de vue économique, c'est un budget qui ne produit pas la moitié de ce qu'il devrait produire aujourd'hui, avec un million de consommateurs.

Alors un dilemme terrible s'impose à l'esprit :

Ou le commerce d'Haïti est réduit à bien peu de chose.

Ou l'Etat, frustré par la contrebande et la fraude, ne recueille ses droits de douanes, qu'à travers la fameuse passoire : les deux alternatives sont également tristes.

Si moins de 3 0/0 d'impôts sur le commerce général produisaient plus de 21 millions en 1789, que ne devraient pas produire aujourd'hui des



douanes qui vont souvent à 50 0/0 *ad valorem* des objets frappés et parfois plus ?

Des centaines de millions, suivant la juste proportion du temps et la nécessaire dépression de l'argent.

Mais en voilà assez sur ce sujet et il serait trop cruel d'y insister davantage.

Maintenir ainsi les droits de douanes si élevés, c'est dire nettement : nous ne voulons pas faire de commerce avec l'extérieur et ce n'est certes pas le moyen de développer les ressources naturelles du pays, de l'enrichir.

2° Qu'il ramène ses douanes à des taxes vraisemblables et raisonnables, comme cela se pratique chez les autres peuples.

Si l'on ne veut pas se rendre à l'évidence, comprendre ces deux vérités économiques, imposées de plus en plus par les nécessités de la concurrence étrangère chez les nations modernes, rapidement, brusquement, c'est la mort sans phrase qui vient vous surprendre, sans crier gare, sous le manenillier du protectionnisme à outrance, qui bientôt ne protégera plus que des ruines !

\*  
\* \*

Et pour finir que l'on me permette une dernière citation du même volume de Victor Schœlcher. A

la page 5 voici ce que je trouve à propos des colonies danoises :

« Saint-Thomas n'a pas plus de 22 habitations. Toute son importance est dans la franchise de son port, sorte de talisman qui en a fait un vaste entrepôt où l'Europe envoie ses marchandises, et dans lequel la côte ferme et les Antilles viennent s'approvisionner. Aussi la balance commerciale de Saint-Thomas est-elle, année commune, de dix millions de dollars (50 millions de francs). Si l'on ne savait que c'est aussi par la levée des prohibitions que Cuba a commencé l'ère de prospérité où elle marche, ce mouvement de 50 millions opéré sur un petit rocher attesterait l'influence que peut exercer la liberté du commerce sur la fortune d'un Etat. »

On voit avec quelle netteté et quelle certitude de jugement Schœlcher faisait cette constatation, il y a plus de cinquante ans.

Depuis les choses ont bien changé, et n'ont fait que confirmer la vérité du diagnostic libre échangiste. La plupart des Antilles sont arrivées à abaisser leurs droits de douane dans de fortes proportions, ça été naturellement le point de départ de leur prospérité et, par contre-coup, la décadence de Saint-Thomas. Lorsque j'y suis passé dernièrement, je n'ai plus retrouvé dans cette charmante petite ville aux toits rouges, aux trois mamelons

légendaires, faits pour la joie de l'œil, que le souvenir de l'étonnante prospérité d'autrefois et si Haïti ouvrait aussi ses ports au commerce, en abaissant ses droits de douane, ce serait certainement le coup de grâce pour Saint-Thomas.

Haïti est la dernière Antille qui persiste à s'enlizer dans les vases pestilentiels de la douane.

Espérons pour son avenir, sa grandeur et sa prospérité, qu'elle ne tardera pas à repousser avec horreur cette formule surannée, qui ne lui a déjà fait que trop de mal.

---

## LES DOUANES

PETITS CÔTÉS — GRANDS INCONVÉNIENTS

---

On a souvent constaté que pour bien juger un pays étranger, il fallait commencer par se débarrasser de toutes ses idées personnelles, de tous ses préjugés d'enfance, de toutes les formules qui constituent le milieu ambiant dans lequel on a été élevé et dont il est souvent si malaisé de faire abstraction.

L'homme qui ne sait pas se mettre ainsi à la hauteur de ces multiples fonctions de voyageur, de philosophe et d'observateur, court le risque, imbu d'idées préconçues, de juger d'une manière erronée et souvent avec mauvaise foi les pays neufs, où les hasards de la vie l'ont appelé.

Si cette erreur est malheureusement trop commune, si nous voyons les marins, les voyageurs, les commerçants et cent autres classes de la société y tomber fréquemment lorsqu'elles franchissent les frontières de leur pays d'origine, c'est qu'elle est presque inévitable, parce qu'elle répond à l'état d'esprit superficiel du plus grand nombre.

Mais à côté de cela le philosophe, l'économiste et le psychologue sont frappés à chaque pas, lorsqu'ils circulent à travers le monde, de l'uniformité des passions humaines au milieu de la diversité

des mœurs, dans le cadre sans cesse mouvant des horizons nouveaux.

L'humanité vue ainsi s'explique, se comprend et se coordonne en quelque sorte, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les qualités des uns deviennent moins vives et les défauts des autres moins odieux, et l'homme de bonne foi qui, s'en fiant à quelque raconter plus ou moins juste, était parti en guerre contre les abus et les erreurs des peuples jeunes qu'il allait visiter, est tout étonné de retrouver chez ces nations naissantes les mêmes vices et les mêmes vertus, avec un peu plus d'emportement si le soleil est plus chaud, avec plus de naïveté et d'ignorance, c'est possible, mais parfois aussi avec un peu moins d'hypocrisie que dans la patrie quittée de la veille.

Est-il bien nécessaire de se livrer à ces réflexions philosophiques à propos d'une simple question de tarifs ou de quelques petites vexations administratives? Mon Dieu oui, car elles expliquent comment et pourquoi Haïti a été souvent si mal jugée par les explorateurs de pacotille qui y ont séjournés.

Enfin elles nous remettent à l'esprit le proverbe populaire qui veut que l'on ne voit pas la poutre que l'on a dans l'œil; nous ferions bien cependant de ne pas l'oublier, cette poutre légendaire, si nous voulons conserver une juste notion de la réalité des faits.

Ainsi, un exemple entre mille : Tout Européen qui va en Haïti est surpris, à juste titre, de l'élévation des tarifs de douane, du fonctionnement toujours compliqué et souvent vexatoire d'une administration pleine de lenteur, et l'on s'étonne à bon droit de voir comment les commerces d'importation et d'exportation peuvent résister à un pareil état de choses et se frayer un chemin à travers les fissures d'une pareille muraille de Chine. Tout a été dit sur ce sujet, j'en ai parlé moi-même au cours de ce volume et je ne m'y appesantirai pas de nouveau. Mais ce que je veux mettre en lumière, ce n'est pas précisément la paille d'Haïti, mais la poutre de France.

Depuis trois ans, M. Méline, conduisant une Chambre servile qui aime mieux faire la cour à ses électeurs que de les éclairer, mène la France aux pires catastrophes, pour ne pas dire à la ruine finale, sous prétexte qu'il faut protéger une poignée de gros propriétaires terriens, dont la protection effective, ô cruelle ironie, est absolument illusoire.

Ceci est fort mal et c'est déjà beaucoup trop ; cependant, brochant sur le tout, l'administration a trouvé le moyen d'aggraver ces lourds tarifs par des chinoiseries que rien n'explique et que rien n'excuse.

Vous vous embarquez à Port-au-Prince pour la

France avec une vingtaine de colis, car on ne traverse jamais l'Océan sans traîner beaucoup de malles derrière soi, et pour faire plaisir à un ami ou exécuter une commission, vous emportez trois litres de rhum avec vous, bien emballés dans une de vos caisses, de manière à ce qu'il ne leur survienne rien en route.

Arrivé au Havre, on débarque, on passe en douane et c'est là où commence la comédie qui doit vous coûter si cher. Après avoir passé trois heures en douane et avoir déclaré le contenu de toutes vos caisses, après avoir payé tous les droits sur tous les bagages, vous dites :

— Dans cette caisse j'ai une dame-jeanne contenant trois litres de rhum, que dois-je payer de droit pour ces trois litres ?

L'employé vous répond qu'il représente la douane et non pas la régie, qu'il garde votre caisse, que la régie percevra plus tard les droits et qu'enfin votre caisse vous sera expédiée directement à Paris par les soins d'un intermédiaire qui se trouve justement là, car, si l'administration provoque des frais, elle ne les solde pas. C'est en vain que vous suppliez, que vous montrez non seulement l'absurdité, mais le côté arbitraire de pareilles mesures, que vous demandez à vous mettre en règle de suite avec la régie ; l'employé impitoyable vous répond que la loi s'oppose à ce

que l'on solde soi-même les droits sur les liquides et à ce que l'on emporte ces derniers.

Quelle loi? Et si elle existe les députés sont bien coupables de la laisser subsister. Comment se fait-il que les bureaux de la douane et de la régie ne se touchent pas et que vous ne puissiez pas emporter ce qui vous appartient, après avoir payé tous vos droits.

Agir autrement n'est-ce pas provoquer toutes les fraudes, inciter à toutes les dissimulations.

Furieux, vous partez pour Paris sans votre caisse et la comédie va bientôt se changer en drame pour votre porte-monnaie.

Au bout d'une huitaine de jours, le camionnage du chemin de fer de l'Ouest vous apporte votre caisse bouleversée et vos trois litres de rhum intacts, bien entendu, car on connaît l'honnêteté et la sobriété proverbiales des employés de la régie; et, sans décompte aucun, on vous présente pour vos trois litres de rhum, qui auraient dû vous coûter une somme minime à l'entrée en France et 3 fr. 94 à l'octroi de Paris, une facture de 29 fr. 64 sans aucun détail.

Une pareille somme pour trois litres de rhum vous exaspère, vous refusez votre caisse et vous vous empressez d'écrire au fameux intermédiaire du Havre qui vous a été imposé par l'administration.



Quelques jours plus tard, ce monsieur daigne vous répondre que la douane a perçu une seconde fois les droits sur les objets renfermés dans votre caisse, sous prétexte qu'ils ne se confondaient pas avec la totalité des droits payés la veille, et que, de ce chef, il a payé, ainsi qu'à la régie, la somme de 20 fr. 85, ce qui est absolument impossible, attendu qu'il ne saurait y avoir une pareille somme de droit d'entrée pour trois litres de rhum, un bâton de chocolat et deux ou trois petites carapaces de tortue à collection et non pas à écaille. Puis il ajoute 10 centimes d'enregistrement, 3,60 de port, 0,35 de timbre, 0,60 de factage. Si vous vouliez pousser l'affaire plus loin et avoir des explications détaillées, il faudrait plaider, le jeu n'en vaut pas la chandelle, sans compter que vous auriez toujours tort contre ces monopoles d'intermédiaires créés et protégés de par la volonté des administrations.

Vous n'avez donc qu'une chose à faire, courir de nouveau à la compagnie de l'Ouest rechercher votre caisse à travers le dédale des bureaux où s'égarèrent les affaires en litige, prier humblement que l'on veuille bien vous envoyer votre caisse une seconde fois et payer les 29 fr. 64 que l'on vous réclame.

Ça n'est pas fini; quelques jours plus tard la compagnie du chemin de fer revient vous récla-

mer encore un franc sous prétexte d'erreur, ce qui fait que les quelques sous que vous deviez à la régie se sont transformés, grâce à la connivence de l'administration et d'un intermédiaire, en la somme de 30 fr. 64.

Lorsque l'on signale de pareils faits, on reste vraiment stupéfait que le public les endure, que les commerçants s'y soumettent, que la presse se taise et que les députés n'agissent point, car enfin il serait si simple de vous laisser solder séance tenante ce que vous devez à la régie, en débarquant ; mais ce serait la suppression d'intermédiaires coûteux et de parasites inutiles et c'est là ce que les gouvernements ne veulent pas, quels qu'ils soient.

Qu'il s'agisse de tous les parasites de la justice, comme les notaires, les huissiers, les avoués, ou qu'il s'agisse des parasites du commerce, les gouvernants les protègent avec un soin jaloux, au détriment du public, sur lequel ils prélèvent chaque année des centaines de millions.

En face de semblables constatations, on se demande comment les rapports commerciaux peuvent encore exister entre les peuples ; on se demande si le système haïtien est si inférieur que cela au système français ; on se demande enfin, avec une douloureuse émotion, s'il y a vraiment vingt-quatre ans que nous sommes en République.

---

Je veux croire que nos députés aviseront enfin pour corriger ou plutôt supprimer de pareils abus, si toutefois la routine et les privilèges ne sont pas plus forts que leur bonne volonté.

---

## AU REVOIR, HAÏTI ! (1)

A bord de la *Colombie*, le 14 avril 1894.

Depuis quatre mois j'ai couru tes mornes, parcouru tes plaines, visité tes ports, séjourné dans tes villes principales, et partout les mêmes impressions, plus nettes, plus vivaces chaque jour, se sont présentées à mon esprit, les mêmes impérieuses hantises, formées de joie et d'espérance, se sont imposées à mon cœur.

Oui, toujours la même joie, accrue chaque jour, en voyant la richesse incroyable de ton sol, en admirant tes montagnes d'émeraude baignées par les flots bleus de la mer des Antilles qui, plus d'une fois, m'ont rappelé la patrie absente, en m'apportant l'intense vision des autres flots bleus aussi qui viennent lécher amoureusement, avec un doux murmure de baisers étouffés, les grèves de la Provence.

Oui, toujours les mêmes joies, plus attendries chaque jour, en recevant l'hospitalité cordiale de tes chefs, de tes paysans, au fond des villages, perdus dans les replis des mornes, comme des nids de fauvettes ; à la façon surtout dont on vous offre le *gros bouillon* et dont on vous présente la

---

(1) Voir les notes à la fin du volume.

serviette blanche, on sait que la France est chérie en Haïti et que si elle n'est plus la mère, elle est toujours la grande sœur bien-aimée.

Oui, toujours la même espérance, car il n'est pas possible qu'au milieu du concert imposant des progrès modernes des Antilles Espagnoles, de la Dominicanie même, qui se couvrent de chemins de fer, tu veuilles persévérer dans ton isolement. Malheur aux peuples qui s'endorment, malheur à ceux qui s'oublent sous le mancenillier de la routine et des préjugés ; le monde marche, l'homme avance, le progrès indéfectible est là qui nous montre la route lumineuse de l'avenir.

Les peuples, comme les individus, doivent apporter leur pierre à l'édifice commun qui est comme le patrimoine sacré de l'humanité tout entière.

Et toi, vaillante Haïti, qui as conquis ton indépendance, en fécondant ton sol du sang des martyrs de la liberté, en faisant des héros des esclaves d'hier, tu resterais seule en arrière ?

Ce n'est pas possible et personne ne voudrait admettre ici une pareille hypothèse.

Non, ce n'est pas possible ; la Belle au Bois Dormant va se réveiller et bientôt Haïti va posséder son industrie, fouiller les entrailles de ses mornes, mettre en valeurs ses mines et se couvrir de voies ferrées.

Oui, je possède cette espérance au fond de mon cœur ; il me semble que l'heure des résolutions viriles va sonner pour toi, île fortunée entre toutes, il me semble entendre la locomotive geindre et haleter aux flancs de tes mornes, il me semble entendre les noirs mineurs remonter à la surface de la terre la houille de tes montagnes qui sera bientôt le pain de ton industrie naissante. Il me semble être à la veille d'assister partout au réveil de tes énergies d'antan, et c'est pourquoi je te quitte aujourd'hui avec une parole d'espérance sur les lèvres, en te criant : Courage, la France sera toujours prête à t'aider de son expérience près de deux fois millénaire, à te donner des conseils désintéressés, comme une grande République sait en donner à une République sœur, à t'appuyer de ses capitaux tout puissants et, au besoin, de son amitié respectée de ceux même qui pourraient concevoir des projets criminels contre la liberté des peuples !

Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui : chaque pas en avant est un pas fait en faveur de l'émancipation et de la liberté des races, des citoyens, des peuples, et malheur à ceux qui méconnaîtraient ces grands principes de droit international ou qui voudraient fouler aux pieds les principes trois fois saints de justice que la République, cette émanation la plus pure de la démocratie, a répandus dans le monde !

Les nations avec leur immanente conscience de ce qui est juste et bien, se lèveraient avec indignation pour protester et vouer aux gémonies ces détrousseurs politiques.

L'Alsace et la Lorraine qui pleurent et gémissent depuis vingt-quatre ans, tiennent l'Europe en armes, que dis-je, arrêtent le monde stupéfait, car si la Russie, si l'Angleterre, si la France ne font pas ce qu'elles veulent dans leurs colonies, c'est que le spectre des provinces mutilées se dresse sans cesse devant elles.

Je ne connais pas de plus douloureux, mais de plus grand spectacle en même temps, car il est le plus sûr garant que l'humanité, en dépit des tyrans, marche enfin vers un idéal de justice et de liberté, chaque jour plus nettement défini.

La lente agonie de l'Alsace-Lorraine, attachées comme un cancer aux flancs de l'Allemagne, fait plus que d'épouvanter le monde par son horreur, elle est une protestation vivante contre ce qui doit être le dernier crime historique des monarchies ; elle est la sauvegarde même de ton indépendance, ô Haïti. Anjourd'hui il n'y a pas plus de peuples esclaves qu'il ne peut y avoir d'hommes esclaves.

Courage, Haïti, accomplis ta grande mission de transformation économique : la France sera toujours avec toi de cœur et de fait, dans la mesure de ses forces.

C'est pourquoi, je te dis : *au revoir !* car le jour n'est pas loin où je pourrai de nouveau, au milieu de ma nouvelle famille, Haïtien par le cœur et par les liens les plus forts, ceux de l'amitié, venir applaudir aux progrès réalisés et parcourir tes plaines et tes mornes dans un wagon de chemin de fer.

Le jour où les rubans d'acier courront au thalweg de tes plaines ou épouseront les courbes hardies de tes mornes, le jour où *la jument noire*, suivant la pittoresque expression des Arabes, aura escaladé et conquis le Cibao, ce jour là, Haïti, tu seras sauvée, car tu seras riche, prospère et heureuse.

En avant, Haïti, *et au revoir !*

---







# NOTES



**SYMPATHIES DU PEUPLE HAÏTIEN POUR LA FRANCE**



A mon arrivée en Haïti, parmi vingt articles qui m'ont souhaité la bienvenue dans la presse du pays, je détache le suivant qui a paru dans le *Réveil*, du Cap-Haïtien :

## SALUT, FRANCE!

---

La Rédaction adresse à M. Paul Vibert ses remerciements patriotiques et l'expression sincère de sa sympathie, en réponse à l'excellent article qu'on a lu dans notre dernier numéro.

Soyez le bienvenu parmi nous, ami, et puisse l'accolade fraternelle ajouter encore, si c'est possible, à la douceur de vos joies intimes de famille!

Nous avons toujours généreusement nourri dans notre cœur une amitié réelle pour la France, notre patrie intellectuelle, et ces sentiments deviennent de plus en plus raisonnés par l'accueil cordial que l'Haïtien trouve tous les étés, dans ses voyages, sur ce sol français, boulevard de la liberté.

Salutaire disposition de cœur qui est à la nation un stimulant précieux pour désirer passionnément et poursuivre avec ardeur l'avènement de cette civilisation de la vieille Europe que nous rêvons avec impatience pour la prospérité nationale.

Et chaque fois qu'il nous sera donné de compter un philanthrope de plus parmi tes enfants, c'est toujours avec effusion que nous te redirons :

Salut, France!

---

A mon départ, j'ai été salué avec la même sympathie, avec une amitié profonde et touchante cette fois, et les adieux sont partis du fond du cœur de ce peuple si bon et si simple; c'est pourquoi je cite encore les deux articles suivants, non pas pour faire parade de ces amitiés qui me sont précieuses et chères entre toutes, mais simplement pour montrer combien les Haïtiens aiment profondément la France, la mère-patrie : on a oublié les cruautés des anciens colons pour ne se souvenir que des nobles aspirations et des idées généreuses de la République française :

### A BIENTOT !

---

Vous reviendrez parmi nous sur cette terre tant décriée et avide d'amis sincères, vous qui fûtes si bien et si vite le nôtre.

Vous reviendrez pour reconforter encore nos âmes que le doute, après tant de spéculations et de mensonges, avait douloureusement envahies.

Nous vous entendrons de nouveau prêcher aux Haïtiens, comme un frère, le travail qui fait l'avenir, l'amour qui le consolide et le sanctifie.

Oui, à bientôt donc, vous dont la collaboration au *Réveil* fut vraiment patriotique... Et vous aurez peut-être la joie de voir les premiers fruits germer là où vous avez apporté la bonne parole.

A vous, Paul Vibert, dont l'esprit impartial, épris de justice et de fraternité, nous a si complètement fait oublier les La Selve, les Saint-John, les Texier ! à vous qui nous avez si éloquemment dit « au revoir ! » Dans votre beau pays de France où vous arrivez aujourd'hui, avec le salut fraternel que nous vous envoyons, entendez ce que, au nom de tous, nous vous crions : « A bientôt ! »

LE RÉVEIL.



## MERCİ, FRANCE !

Pendant quatre mois Haïti a entendu de la bouche d'un étranger des paroles de sympathie, telles qu'on ne lui en avait jamais dites. Elle a vu, pour la première fois un esprit, dans une langue dont la science s'harmoniait à une douceur infinie, s'emparer, comme un de ses plus fiers enfants, de toutes les questions dont la solution doit être la fin de ses souffrances, le premier pas dans la conquête de ce prestige qui s'attache aux sociétés que le travail et l'honneur grandissent, le couronnement de l'œuvre qui prouva l'égalité des races, et fut la sanglante, mais suprême sanction de la déclaration des droits de l'homme.

Cet homme, fils du pays des principes que la mort jalouse éternise, est venu, avec la générosité unie à l'indépendance d'âme de sa nation, réveiller nos orgueils endormis devant l'azur de notre ciel et la beauté de ces mornes qui nous font un climat salubre si enviable, devant la fertilité de notre sol et la puissance de notre végétation. Par les liens du cœur qui l'attachent désormais à notre terre haïtienne, il fut heureux de pouvoir nous crier : Vous n'avez pas le droit de désespérer, c'est-à-dire vous n'avez pas le droit de vous arrêter dans la route lumineusement ouverte et indéfinie des progrès modernes, vous n'avez pas le droit de ne pas semer quand le sein, vierge encore, tressaille dans l'attente de l'œuvre de la fécondation !

Ne commettez pas enfin ce crime irréparable de vous isoler quand retentit partout le cri des rapprochements nécessaires et des fraternels échanges, disant ce besoin humain des peuples d'être grands et heureux.

Et dans ce journal, où M. Paul Vibert laisse un grand vide, sa plume savante nous redisait jusqu'au dernier jour que notre richesse est dans cette agriculture qui peut être sans rivale, notre avenir moral dans

l'instruction répandue parmi une jeunesse impétueuse et fière, notre repos et le respect que nous devons rechercher, dans une administration qui nous élève rapidement au niveau des sociétés modernes.

Mets-toi donc à l'œuvre, Haïti ! Autrement, isolée, tu resteras impuissante, sans crédit et sans défense au moment où le monde se renouvelle en quelque sorte dans l'agitation des grandes questions qui tiennent chaque peuple attentif, haletant, à la barre de son gouvernail.

Et ces décisives questions sont les questions économiques, ce sont les questions de production, de concurrence, de communications et de transports, d'outillage et de perfectionnement industriel qui doivent ouvrir aux nations la voie ardemment recherchée du bien être social.

C'est la lutte, suprême en ce siècle, où chacun est appelé nécessairement à prendre part, où désertir c'est accepter une sorte de servage, c'est être l'éternel tributaire des autres !...

Eh bien, patrie aimée, en sera-t-il ainsi longtemps de toi ? Mais regarde donc tes plaines où la sève abonde et qui ne demandent comme des mamelles débordantes qu'à te verser la vie, la richesse et l'honneur ! Où sont les bras, où sont les charrues deux fois retournées, où est l'ordre, où est l'orgueil de les voir produire ?

Et puis considère tes routes, médite sur tes douanes, vois tes écoles, vois ton commerce, cherche, hélas ! l'industrie, tous ces biens enfin qui naturellement et fièrement devaient en sortir. O misère, qu'attends-tu donc pour tout réformer, pour donner une organisation à ta génération de demain, pour la sauver ?... Les économistes et les penseurs te regardent avec stupéfaction et douleur, se demandant pourquoi tu n'entres pas dans cette lutte des entreprises de l'avenir, toi, belle Haïti, qui possèdes plus que beaucoup d'autres les élé-

ments matériels, assurances précieuses de la fortune et du bonheur.

Et voilà ce qui a frappé ce fils de France, dont l'âme impartiale n'a pu, au milieu de nos misères, échapper à tant de beautés ; voilà ce qu'il a mis tout son cœur à nous expliquer, à conseiller dans ce style fait de conviction et d'honnêteté, qui tient les poitrines hale-tantes, avec des arguments aussi éloquents que la précision de ses chiffres.

Aussi sentons-nous dans ces vœux noblement formulés une nouvelle preuve de ce haut libéralisme, fait du plus pur sentiment humain et qui caractérise à un fier degré l'esprit français.

C'est qu'il a eu l'expérience, à travers plusieurs siècles, des faits qui ont consacré l'importance de ce mouvement de liberté morale populaire, d'émancipation économique nationale, depuis les époques confuses et malheureuses du moyen-âge où les villes, voulant devenir libres, ont dû conquérir les chartres des communes, grâce auxquelles elles grandirent et s'embellirent, jusqu'aux jours où les vrais réformateurs vinrent prouver que le temps n'est plus où la force des armes était tout et poser ce principe de la puissance intellectuelle et matérielle de l'économie et de l'industrie qui, faite de la volonté et des intérêts du peuple, brisera tout, s'il le faut, pour l'établissement de cette équité souveraine, enfin entrevue.

Ainsi ton amitié, France, nous montre le succès mêlé au travail et à la paix.

Et comme l'heure a sonné de nous dégager d'un état de choses en contradiction avec des faits qui s'imposent, tu nous dis de lutter et d'agir avec calme, énergie et dignité.

Merci !...

Merci, d'être venue nous répéter avec franchise, fraternellement et avec ce haut sens philosophique qui te fit souvent accomplir de si grandes choses : « Ton

peuple est malheureux sur le plus riche sol du monde ;  
tu vois l'œuvre à faire : en avant Haïti ! »

France, merci !.....

Puissent nos gouvernants s'émouvoir à ton cri d'en-  
couragement et répondre à notre cri d'espérance !

Jules AUGUSTE.

---

**STATIONS THERMALES ET MINÉRALES**



Je dois les documents si curieux qui suivent à l'inépuisable complaisance de M. Alfred Box, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti à Paris.

Avant 25 ans Haïti, grâce à la salubrité de son climat, à l'élévation de ses montagnes, à la rapidité de marche des navires modernes et à sa situation exceptionnelle entre l'Ancien et le Nouveau-Monde, sera tout à la fois le Chamounix, l'Aix-les-Bains et le Vichy des deux Amériques et de l'Europe, et tous les gens fortunés s'y presseront en foule pour y passer l'hiver. L'heure des bateaux de plaisir, après les trains de plaisir, est proche et c'est pourquoi j'ai voulu rapporter intégralement ici tous ces documents, un peu longs, sur les richesses minérales de la jeune République ; voici d'abord les pièces d'une première et curieuse enquête, faite en 1772, sur les eaux minérales de Boynes :

## EAUX MINÉRALES

Au Port-au-Prince, le 26 mars 1772.

Vous m'eussiez fait le plus grand plaisir, Monsieur de me donner de vos nouvelles pendant votre voyage et je n'en aurais pas moins à apprendre de votre santé.

Vous me rendez compte de votre négociation auprès de M. de Rameru, qui a eu tout le soin que vous puissiez désirer. Avant d'aller plus avant, ne serait-il pas à propos que vous nous écrivissiez une lettre commune dans laquelle vous entrez dans les mêmes détails sur les avantages de cet établissement, et sur le procédé plein d'honnêteté de M. de Rameru, qui veut bien faire ce don au roy. Le Port-à-Prince se trouvant dans les dépendances du Cap, vous pouvez vous-même l'exécution d'un projet qui vous doit son existence.

Vous pourriez dès à présent chercher à vous procurer un médecin et un chirurgien pour faire l'analyse de ces eaux. On pourrait même essayer d'y faire passer un ou deux soldats malades afin que l'on pût joindre l'expérience aux observations.

Je vous serais obligé (indéchiffrable) un instant à vous occuper de ces préliminaires absolument nécessaires.

Je vous enverrai le courrier prochain une copie de la (indéchiffrable) de M. de Boyne, au (indéchiffrable).

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement. Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTARCHER.

*M. de Malouët, commissaire ordonnateur au Cap.*

Port-au-Prince, le 31 juillet 1772.

J'ai examiné avec attention, Monsieur, le plan des établissements projetés au Port-à-Piment, et j'ai vu avec plaisir les lettres de M. de Fierville qui sont très détaillées et très satisfaisantes. Comme ces observations ont été faites sur la vue des lieux, on ne peut mieux faire que de s'y référer, soit pour l'embarcadère, soit pour le lieu où l'on doit faire l'établissement des eaux; mais une attention qui ne vous aura certainement pas échappé, c'est de laisser les sources boisées pour en conserver les eaux; je ne dirai rien de la distribution des rues, elle me paraît très bien sur le plan et elle a été faite sans doute d'après le local même; il faut, je crois, s'en rapporter à M. de Fierville qui la laissera subsister telle qu'elle est, on y fera les changements qu'il jugera à propos; quoique je ne fais pas attention que les concessions étant expédiées sur son plan, il ne peut plus rien y changer.

Si les cazes qui y sont pouvaient servir, on pourrait tout de suite y faire passer des soldats, mais il serait



nécessaire d'y avoir un chirurgien qui aurait en même temps l'entreprise de l'hôpital.

M. de la Caze a reçu les concessions; elles ne peuvent être expédiées encore, parce que le plan doit être auparavant; et comme celui que vous m'avez envoyé n'est signé de personne, il ne peut servir. Je vous le renvoie afin que vous y fassiez ajouter cette formalité. M. le Général n'a pas été moins sensible que moi à votre attention dans la distribution des emplacements.

Vous recevrez par ce courrier une vingtaine de concessions en blanc que vous nous renverrez après que vous les aurez remplies. Je viens d'ordonner à M. Vassal de vous faire passer les ouvriers que vous avez demandés.

Je désire ardemment, Monsieur, apprendre le rétablissement de votre santé et je vous invite à la ménager et à ne pas vous livrer trop tôt au travail. J'espère apprendre par le premier courrier que la fièvre vous a quittée (*sic*).

Je viens de recevoir l'ordre du Roy qui commet M. Le Cocq aux fonctions de contrôleur de la marine. Par la lettre qui l'accompagnait, le ministre approuve que vous suiviez les opérations d'ordonnateur au Cap; je voudrais bien qu'il se déterminât tout de bon à vous y laisser. Comme l'ordre n'est point enregistré, il ne pourra partir que par le courrier prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTARCHER.

*M. de Malouët.*

Port-au-Prince, le 5 novembre 1772.

Je vous autorise, Monsieur, à approuver le procès-verbal de l'analyse des eaux du Port-à-Piment, qui a été rédigé par MM. Polony et Chatard, et d'en permettre l'impression qu'ils désirent leur donner (1).

J'ai l'honneur d'être avec un profond attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTARCHER.

*M. de Maloüet.*

Au Port-au-Prince, le 8 octobre 1772.

J'ai reçu, Monsieur, le plan des sources de Port-à-Piment, et une nouvelle liste de concessionnaires que vous m'avez adressés; je vous en fais mes remerciements.

Puisque vous pensez qu'on peut continuer les concessions d'emplacements aux dites sources jusqu'à cent cinquante, quoiqu'il n'y en ait que 67 figurés sur le plan; les concessions vont être expédiées aux particuliers dénommés dans la nouvelle liste, et il en sera usé de même pour ceux qui se présenteront, jusqu'à l'entière concession des 150 numéros.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTARCHER.

*M. de Maloüet, ordonnateur au Cap.*

---

(1) En effet, j'ai retrouvé également dans les archives des Colonies et de la Marine les pièces qui attestent que l'analyse des eaux de Boynes (Port-à-Piment, près Saint-Marc) a été faite en 1772 par Poloni ou Polony, avec un y, et Chatard, médecin et apothicaire du roi. C'est cette analyse qu'il a été impossible de retrouver.

---

Au Port-au-Prince, le 16 août 1772. (1)

Nous sentons comme vous, Monsieur, combien il serait avantageux pour la colonie que les chefs à qui le Roy en a confié le commandement pussent partager leurs soins entre cette partie essentielle de l'administration qui pourvoit aux besoins et aux commodités publiques, et les détails journaliers et nécessaires de la police générale; ces objets étaient malheureusement trop multipliés, leur manutention emporte malgré nous la plus grande partie de notre temps; mais, Monsieur, nous sommes toujours disposés à recevoir les projets et les vues qui vous sont proposés; vous avez été à portée d'observer des abus, de méditer des choses utiles, et nous recevrons tout ce que vous nous présenterez avec cette confiance que nous imposent vos lumières et les motifs qui les ont dirigés et qui ont leur principe dans votre amour pour le bien public.

Vous nous proposez, Monsieur, d'établir des bains au Port-à-Piment, où l'on a découvert des eaux chaudes et minérales dont les analyses ont donné les mêmes résultats que celles de Banique (2). S'il est bien constaté que les trois sources qui s'y trouvent sont absolument semblables à celles de cet endroit, ce qui semble prouvé par l'expérience que M. de Rameru en a faite, il est évident que ce projet serait de la plus grande utilité pour l'humanité dans un climat aussi destructeur, et nous ne pouvons qu'applaudir à l'envie qu'a cet officier de concourir à cet établissement, en remettant au Roy les titres de sa possession. Nous vous autorisons, en conséquence, Monsieur, à accepter au nom du Roy la cession proposée par M. de Rameru et à consentir aux charges et clauses qui pourront ser-

---

(1) L'ordre des dates est interverti, parce que j'ai dû suivre les numéros d'ordre et les cotes des différentes pièces du dossier.

(2) Banica aujourd'hui.

vir de monument à une action aussi honnête et aussi louable. Au reste, vous prendrez toutes les mesures convenables pour faire faire de nouveaux essais et de nouvelles expériences dont nous vous prions de nous envoyer les résultats après qu'ils auront été revêtus de tous les signes qui peuvent en marquer l'authenticité. Nous approuvons d'avance tous les moyens que vous croirez nécessaires d'employer pour former ce nouvel établissement. Il nous paraît par votre lettre que vous avez tout prévu, et nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à vous pour l'exécution d'un projet auquel vous aurez la gloire d'avoir participé par votre zèle et par vos soins.

Nous avons l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

(Signé) LAFERRONNAYS — MONTARCHER.

Registré au greffe de la                    du  
Cap le vingt avril mil sept cent  
soixante-douze par le greffier sous-  
signé.

(Signé) DORÉ.

*M. de Malouët.*

Au Port-au-Prince, le 29 octobre 1772.

Je viens, Monsieur, de jeter les yeux sur le plan des sources que vous m'avez envoyé, dans lequel je vois les dispositions que vous avez faites des bâtiments publics. Elles sont analogues au besoin et à l'usage que l'on pourra en tirer. Si l'endroit où est la place plain (*sic*), le coup d'œil n'en sera point désagréable ; mais je ne cesserai de vous observer qu'il est nécessaire de laisser à chaque source une touffe d'arbres assez épaisse pour que le soleil ne puisse jamais y pénétrer ; de donner aux canaux peu de surface et

beaucoup de profondeur ; ménager des allées le long de ces canaux, pour entretenir la qualité des eaux. Du reste, j'approuve la distribution que vous nous avez faite de la case AB, que vous avez divisée en plusieurs chambres et cabinets, pour l'usage des soldats.

Je crois qu'il serait aussi très utile et agréable en même temps, que le bassin du milieu, qui doit servir de fontaine publique, soit entouré d'un rang d'arbres.

Les pavillons CC et DD, dans chacun desquels vous établissez deux bains, seront sans doute pour l'usage du public : j'ai une observation à vous faire à ce sujet. Aux frais de qui sera l'entretien de ces derniers bâtiments ? Il semble qu'ils devraient être à la charge du chirurgien que nous y établirons.

En laissant subsister votre plan, je pense qu'il serait important de faire d'abord la case AB et la case A de l'autre côté de la rue ; d'établir un pavillon aux deux sources, dites de Nolivay et de Choiseul, ainsi qu'à celle dite Source-Chaude, sans autre dénomination ; de faire toute la dépense nécessaire pour la construction des bassins et des canaux, pour conduire à la case AB et aux trois pavillons D ; voilà, je pense, qui est suffisant pour ce moment-ci. Dans les commencements d'un semblable établissement, il ne peut pas y avoir une grande affluence. Je vous prie de m'envoyer l'état des dépenses faites ; celles à faire à partir de l'état que vous me donnez ne me paraissent pas bien considérables. Avant de passer outre, je serais d'avis d'avoir l'agrément du ministre, et je n'attends que l'analyse des eaux pour lui en faire part.

Vous ne m'avez pas marqué de quelle grandeur était le magasin de l'embarcadère : il est sans doute bâti en bois, et vous comptez y mettre un gardien : je ne sais pas s'il sera facile de trouver quelqu'un qui consente à y rester : cet emploi offre bien peu de ressources ; on pourrait y avoir une famille de gens

de couleur ou d'acadiens, qui feraient avec les passagers des bénéfiques proportionnés à leur condition.

Il y a deux lieues de distance de l'embarcadère aux eaux ; mais le chemin est-il bon ? Aura-t-on la commodité de trouver des chevaux ? Ce serait encore pour le gardien un moyen de bénéficier, s'il avait quelques bêtes de charge. Y aura-t-on des commodités pour la vie ? La chasse, la pêche y sont-elles abondantes ? Pourra-t-on y avoir de la viande et de la volaille ? Quel marché prévoyez-vous qu'on pourra faire avec l'entrepreneur pour la nourriture des soldats et le soin des malades ? Je ne serais pas surpris que l'on demandât un prix plus fort que dans les hôpitaux ordinaires : les eaux donneront sans doute grand appétit.

Vous voudrez bien ne pas passer à la construction des pavillons D avant que la case AB soit faite, pour ne pas trop nous engager. Les bois et les essentes que l'on trouve sur les lieux doivent diminuer beaucoup la dépense.

J'approuve que vous ayez donné la conduite de ces ouvrages à un entrepreneur, et que vous ayez fait passer à M. de Fierville la somme de 1,200 francs.

Je suis bien charmé que vous ayez trouvé quelqu'un qui se chargeât du passage du Port-à-Piment. Il est naturel de le favoriser autant qu'il sera possible, en lui accordant de préférence le fret de la chaux pour le môle ; et vous avez bien fait de faire l'avance du bateau acheté du sieur Charrier pour 6,000 piastres au sieur Faurès que la perte qu'il venait de faire aurait mis hors d'état de suivre son entreprise si vous ne fussiez venu à son secours. Je trouve d'autant plus d'avantage à ce marché que le sieur Dolhonde, commandant le bateau du Roi *Le Gédéon*, nous avait marqué de la répugnance à se charger des transports nécessaires pour le Port-à-Piment, qu'il dit être plein de vase et peu sûr.

Vous me proposez, Monsieur, de donner des noms à cet établissement et à ses différentes parties. Je suis fort de votre avis de nommer les eaux : eaux de Boynes, et le nouveau port : Baye de Vallière. Je vous laisse le maître de donner mon nom à celle de deux places que vous jugerez à propos. Je vous serai obligé d'en faire de ma part la politesse à M. de la Ferronnays. Il est très juste que votre nom trouve place parmi les nôtres. Mon intention est que ce soit la Grande-Ruë qui le porte, et M. de Vallière (à qui j'ai communiqué votre lettre) et moi, sommes d'avis qu'il soit élevé une colonne au bassin du milieu de la place avec une inscription pour marquer que cet établissement a été formé par vos soins. Je vous laisse le maître de donner votre nom à la place qui me sera destinée, et alors vous donnerez le mien à la Grande-Ruë. De même pour les sources : vous les nommerez ainsi que vous le trouverez bon.

Je désire bien sincèrement que cet établissement soit aussi permanent qu'il paraît devoir être utile. Une action aussi bienfaisante ne peut que promettre à nos noms une place flatteuse dans le souvenir de la postérité.

J'ai envoyé au greffier la nouvelle liste des concessions que vous m'avez envoyée, et je consens que le sieur Courage, chirurgien, soit employé aux eaux en cette qualité. Cette place ne peut pas manquer de devenir très bonne dans la suite.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MONTARCHER.

Port-au-Prince, le 12 novembre 1772.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous proposer un établissement utile qui ne peut que seconder les vues sages et bienfaisantes qui vous sont propres. Dans cette colonie dont les produits sont d'un si grand prix, l'humanité et le bien public doivent concourir pour procurer aux hommes qui l'habitent et qui font valoir ses cultures, tous les secours nécessaires pour se garantir de l'influence de ce climat brûlant et destructeur.

Jusqu'à présent, Monseigneur, les eaux minérales de Banique étaient les seules accréditées, et malgré la difficulté des chemins et celles des relations avec un peuple étranger dont les mœurs contrastent avec les nôtres, on y voyait chaque année un très grand nombre de malades aller prendre les bains et y boire les eaux, et la plupart en revenaient guéris. Le hasard vient de nous faire découvrir sur notre propre territoire des eaux minérales que l'on prétend encore avoir plus de vertu : elles sont au Port-à-Piment ou plutôt à deux lieues de la mer. On peut y arriver par bateau de tous les quartiers de la colonie. Presque au centre de nos possessions, les habitants du Sud et de l'Ouest qui ne pouvaient profiter des eaux de Banique, à cause de l'éloignement, participeront aux avantages de celles-ci. Cet établissement favorisera même le quartier qui est propre à former des haltes et peu habité, et qui le serait bientôt plus, si ses eaux étaient fréquentées.

On évalue à 40 millions (1) l'exportation des espèces qui se fait annuellement pour Banique, par le séjour que sont forcés d'y faire les malades qui y vont chercher du soulagement, et ces espèces qui consistent ordinai-

---

(1) Le texte porte un M, en abréviation de millions, sans doute, ce qui cependant me paraît en être une interprétation exagérée. P. V.



rement en petite monnaie, ne rentrent plus chez nous par l'effet des lois prohibitives du gouvernement espagnol qui sont observées aujourd'hui plus rigoureusement que jamais.

Le Port-à-Piment est situé à 4 lieues de la baie des Gonaïves, et les sources à deux du bord de la mer. Cette découverte nous a paru d'autant plus importante, Monseigneur, qu'elle peut être de la plus grande utilité pour le service du Roi. Les maladies qui font le plus de ravages ici, parmi les gens du peuple, conséquemment chez les soldats et les matelots, sont les maux vénériens, les ulcères, l'hydropisie et toutes les maladies de la peau : les bains chauds et les eaux minérales de ces sources sont regardées comme spécifiques dans tous ces cas.

Il n'a jamais été possible de procurer aux troupes et aux gens de mer les ressources des eaux de Banique, par la difficulté du transport par terre et celle de pourvoir à leur subsistance pendant leur séjour, dans un pays étranger dépourvu de tout, éloigné du Cap de 25 lieues dans les terres, et où l'on est obligé de porter les choses de l'usage le plus nécessaire. Ces malheureux périssaient après avoir languï dans les hôpitaux ou étaient renvoyés en France dans un état incurable. Cet établissement procurera donc ce moyen inappréciable de conserver au roi cette portion de ses sujets. On pourrait y établir un chirurgien du Roi (il y en a déjà plusieurs qui demandent cette place) avec qui l'on ferait un marché pour y traiter et nourrir les malades à la charge de Sa Majesté, et les bâtiments de mer entretenus par la colonie en feraient les transports des différentes garnisons où ils se trouveraient.

M. de Rameru, lieutenant du Roi à Saint-Marc, est propriétaire de ces sources. En ayant fait l'épreuve avec succès, ainsy que ceux qui avaient hasardé ce voyage avec lui, le peuple a paru désirer que le gouvernement y portât quelque attention. Les sieurs

Polony, médecin, et Chatard, apothicaire du Roi, en ont fait l'analyse suivant tous les procédés chimiques usités en pareil cas, et dont le résultat prouve de plus en plus l'avantage de cette découverte, ainsi qu'il appert du procès-verbal de leurs opérations que nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint.

En attendant vos ordres, Monseigneur, nous avons cru devoir faire construire aux dites sources 6 cases de 40 pieds en bois du pays et 6 bains en maçonnerie. M. l'intendant y a fait passer du môle Saint-Nicolas 4 nègres charpentiers, 6 nègres de tâche, 2 maçons et 6 manœuvres de l'atelier du Roi, et il y a été envoyé du Cap un homme intelligent pour conduire ces nègres et diriger les constructions. Il n'y aura de dépenses que la chaux, les ferrements, les gages et la nourriture du piqueur. On trouvera le bois sur les lieux; on ne paiera point de main-d'œuvre et la nourriture des nègres ne sera pas plus chère au Port-à-Piment qu'au Môle.

Le sieur Malouët qui a provoqué cet établissement, nous a assuré qu'il ne coûterait pas plus de 15,000 piastres de déboursés. Néanmoins, quoique cette dépense soit peu considérable, attendu l'utilité et les conséquences qu'elle peut avoir, nous n'avons pas cru devoir l'ordonner sans vous en faire part.

Vous voudrez bien agréer, Monseigneur, que les sources dont il s'agit soient appelées les eaux de Boynes. Un ministre tel que vous qui ne s'occupe que de procurer le bien, ne saurait être immortalisé d'une manière qui soit plus digne de lui que par des actes de bienfaisance.

Nous sommes avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

VALLIÈRE. — MONTARCHER.

*Monseigneur de Boynes.*

*Lettre de M. de Fierville*

(ANALYSE)

Extrait d'un « état des sommes payées aux particuliers ci-après dénommés pour l'Etablissement du Port-à-Piment : »

Payé au sieur de Fierville pour 8 bœufs	1.000	piastres
Au sieur Chatard, apothicaire, pour ustensiles employés à l'analyse des eaux minérales.....	1.377	—
Idem au même pour gratification.....	700	—
Idem au sieur Poloni, médecin, pour idem.....	1.000	—
Idem au sieur Ovrard un compte de fournitures pour la subsistance de MM. Poloni et Chatard qui ont fait l'analyse des eaux.....	273	—
. . . . .		

Voici maintenant le rapport paru au *Moniteur Officiel* de la République d'Haïti le 26 juillet 1893 sur une récente analyse opérée à Cerca-la-Source :

Port-au-Prince, le 10 juillet 1893.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La commission chargée d'examiner les eaux de Cerca-la-Source a l'honneur de vous résumer dans ce rapport les résultats de ses travaux.

Arrivés sur les lieux mêmes, nous avons compté cinq sources dans un même petit rayon qui porte le nom de Los-Pozos, situé à quatre cents (400) mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une des sections rurales de la commune de Cerca-la-Source, à 4 kilomètres du chef-lieu Claireur, dans l'arrondissement de Vallière.

Ces sources, ainsi que la superbe et immense grotte

qui se trouve à Los-Pozos, citées dans plusieurs ouvrages sur Haïti, ont été désignées jusqu'ici sous le nom impropre « d'Eaux ou de Sources de Banica », et de « Grotte de Banica ».

Cette désignation inexacte pourrait s'expliquer, si on veut se rappeler que Claireur est de création relativement récente et que Banica, village dominicain, situé environ à 8 kilomètres des sources, était le centre le plus rapproché des eaux et de la grotte et a pu ainsi prêter son nom à ces sources qui se trouvent pourtant sur le territoire haïtien.

Les cinq sources sont appelées Cantine, Saint-Françisque, Taureau, Sainte-Lucie et Saint-Bernard (ancien Saint-Joseph), et en les examinant au point de vue de leurs propriétés physiques, nous avons fait les constatations suivantes : Limpidité au point d'émergence très grande.

Couleur — incolore.

Odeur — sulfureuse.

Saveur — alcalinescente.

Toucher — aucune impression particulière.

Température des sources :

Taureau	42	dégradés	centigrades.
Saint-Françisque	42	—	—
Cantine	39	—	—
St-Bernard (ancien St-Joseph)	38	—	—
Sainte-Lucie	23	—	—

Conferves (matières organisées végétales) vertes, peu abondantes. Dépôts : soufre au rebord des sources et sur les tuyaux conducteurs. Au point d'émergence de chaque source nous avons trouvé un bassin creusé directement dans la terre et un petit tuyau, une dalle fournie par le tronc d'un palmier conduit le trop-plein dans un second petit bassin placé inférieurement par rapport au premier, et où les eaux, subissant l'action de l'air, mettent du soufre en liberté, qui, infiniment

divisé, communique alors à l'eau du second bassin une apparence lactescente.

Au point d'émergence, où les eaux sont limpides en temps ordinaire, elles louchissent, se troublent aussi en temps d'orage, mais reprennent leur limpidité naturelle dès que cesse la cause atmosphérique qui avait déterminé ce changement.

Ce fait a déjà été observé à d'autres sources sulfureuses, et l'on est tenté de croire que le trouble qu'elles présentent à l'approche des orages doit être attribué à une combustion partielle de l'hydrogène sulfuré par « l'ozone ambiant dont la proportion varie avec la pression atmosphérique et les phénomènes qui en sont la conséquence. » (Lefort, *Chimie hydrologique*). Nous avons déterminé le débit de deux de ces sources et trouvé à la fin d'une très forte sécheresse (20 mars 1893) que « Candide » débitait 900 litres et « Taureau » 1,620 litres à l'heure, soit 21,600 litres pour la première et 38,880 pour la seconde par 24 heures, ce qui confirme l'observation générale que pour un même groupe de sources plus la température est élevée, plus le débit est considérable.

Nous sommes convaincus que, même dans les conditions actuelles des deux sources citées, leur débit est plus élevé, car il faut se rappeler qu'il n'y a pas de travaux de captage, que les eaux jaugées sortaient du bassin creusé directement dans la terre, bassin sans enduit, sans maçonnerie et permettant par conséquent des infiltrations dont l'importance nous échappe.

Il y a lieu de penser d'autre part que des captages rationnellement conduits (qui ont déjà donné tant d'heureux résultats dans leur application aux eaux minérales des travaux de captage), pourront augmenter, non seulement le débit de nos sources, mais encore leur sulfuration.

Le dernier fait s'est présenté à Saint-Honoré (Nièvre,

France), station thermale des plus fréquentées (Dujardin-Beaumetz, Clinique, tome II, *Phlisie*). Au point de vue chimique, les cinq sources présentent une grande analogie dans leur constitution.

Elles sourdent d'un terrain calcaire (schisteux aux environs) et sont toutes des eaux sulfureuses de la classe des sulphydriquées, c'est-à-dire ne contenant que du gaz hydrogène sulfuré libre, sans sulfures alcalins, ni alcalino-terreux que les réactifs les plus sensibles employés généralement n'ont pu déceler.

Les essais sulfurométriques souvent renouvelés nous ont donné le même degré pour toutes les sources, soit 8 degrés (huit) par litre, ce qui correspond en grammes à 0 010188 de soufre, à 0 10821 d'hydrogène sulfuré libre ou encore, exprimé en centimètres cubes, à 6,994595 de gaz libre à la pression normale.

Nous avons trouvé en outre à l'analyse qualitative des cinq sources des carbonates, des sulfates, de la chaux, de la magnésie, mais c'est de l'agent minéralisateur qui donne le caractère particulier à ces eaux et qui en détermine le classement, le soufre, c'est de cet agent que nous avons fixé les proportions, car dans l'espèce, c'est lui seul qui présente le plus grand intérêt thérapeutique.

Il importait donc, tant pour le médecin que pour le malade, non seulement de déterminer le rapport du soufre à l'eau, mais encore de préciser la combinaison dans laquelle se trouve le soufre engagé. Ce sont ces deux faits que nous venons de consigner à l'instant.

Maintenant, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que nous avons énuméré les caractères physiques et chimiques saillants de ces sources, il nous reste à vous signaler les conditions pathologiques qui réclament leur intervention.

L'expérimentation clinique a déjà défini les propriétés thérapeutiques des eaux sulfureuses et les a classées :

1. — En applications spéciales, diathèse herpétique, maladie de la peau, catarrhes de l'appareil respiratoire, bronchites chroniques, phtisie, scrofules, syphilis.

2. — En applications communes : Lymphatisme, rhumatisme et chlorose.

3. — En applications secondaires : Maladies chirurgicales, métrite chronique, catarrhe des voies urinaires, dyspepsie. Nous laissons ici la parole à des spécialistes de grande autorité.

« Les applications *spéciales* de cette classe, ou celles de la 1<sup>re</sup> catégorie, sont inséparables de leur qualité sulfureuse. Ce n'est que parce qu'elles sont sulfureuses que ces eaux s'approprient à la diathèse herpétique et aux catarrhes de l'appareil respiratoire. Quand nous disons *diathèse herpétique*, nous ne disons pas *maladies de la peau*, car un grand nombre de ces dernières ne rentrent pas dans leurs attributions; mais nous faisons allusion à cette disposition spéciale qu'on a appelée dartreuse et que nous nommons diathèse *herpétique*; quant aux *catarrhes de l'appareil respiratoire*, il existe une relation tellement directe entre leur modalité et l'élément sulfureux de ces eaux, que l'on s'attache à isoler ce dernier pour le mettre en contact avec les surfaces malades. Le caractère des applications rangées dans la deuxième catégorie est fort différent.

« Ce n'est pas à titre de médication *spéciale* que les eaux sulfurées conviennent au *lymphatisme*, au *rhumatisme*, à la *chlorose*, à la *syphilis*, aux *scrofules*. C'est surtout en vertu de leur température, de l'excitation particulière qu'elles exercent sur la surface tégumentaire, des conditions accessoires hygiéniques ou balnéo-thérapeutiques que quelques-unes réunissent à un haut degré, qu'elles sont réclamées dans de telles circonstances.

« En effet, si la diathèse herpétique appartient

« exclusivement aux eaux sulfurées, si l'on peut en  
 « dire autant, sauf de rares exceptions, des catarrhes  
 « pulmonaires, nous voyons que d'un autre côté ces  
 « eaux partagent les applications au rhumatisme avec  
 « toutes les eaux à haute thermalité; au lymphatisme  
 « avec la plupart des eaux minérales, même les eaux  
 « faibles; à la chlorose avec toutes les eaux qui ren-  
 « ferment du fer ou qui activent les fonctions diges-  
 « tives, s'en distinguant seulement par l'activité par-  
 « ticulière et très salutaire qu'elles impriment aux  
 « fonctions de la peau; à la syphilis avec toutes les  
 « eaux dont la température élevée et les qualités exci-  
 « tantes agissent vivement sur la surface cutanée. »  
 (Durand-Fardel, Le Best. J. Lefort, L.-J. François,  
*Dictionnaire des eaux minérales et d'hydrologie médi-  
 cale.*)

Après cette précieuse citation sur l'action thérapeu-  
 tique des eaux sulfurées, nous attirons encore votre  
 attention, Monsieur le Secrétaire d'Etat, sur la tem-  
 pérature des eaux de « Los Pozos » (42°), température  
 qui vient si heureusement seconder leur caractère  
 sulfureux et rehausser leur valeur médicale.

Si en comparant la sulfuration des sources de « Los  
 Pozos » avec celle d'autres eaux sulfureuses de l'étran-  
 ger, de France par exemple, si nous constatons *en ce  
 moment, c'est-à-dire avant tout sondage et captage de  
 nos eaux et à la fin d'une longue et désolante séche-  
 resse*, une plus forte proportion de soufre dans cer-  
 taines sources françaises, il y a en revanche fréquente  
 compensation à Los Pozos du côté de la thermalité.

Il vous sera facile de faire cette constatation par le  
 tableau suivant :

#### TABLEAU COMPARATIF

Sources françaises	Température	Observations sur température et sulfuration comparée
Amélie (Amélie-les-Bains)	40 à 60°	Sur douze sources, neuf sont plus chaudes, mais



		aucune n'est aussi sulfu- rée que les nôtres.
Aix en Savoie (Aix-les-Bains)	43 à 45°	Plus sulfurée et n'est guère plus chaude que Los Pozos.
Barèges	18 à 44°	Il y a à Barèges une source (le Tambour) plus chaude et quatre plus sulfurées que Los Pozos, mais nos sources sont <i>plus chau- des que quatorze et plus sulfurées que quatre sour- ces de Barèges.</i>
Eaux-Chaudes	18 à 36°	Les six sources sont <i>moins chaudes et moins sulfu- rées</i> que Los Pozos.
Enghien	10 à 14°	Les eaux d'Enghien sont plus sulfureuses, mais les cinq sources sont toutes plus froides qu'à Los Pozos. Enghien est à 48 mètres d'altitude et Los Pozos à 400 mètres.
Eaux-Bonnes	12 à 32°	Les six sources qui s'y trouvent sont toutes moins sulfurées et moins chaudes que celles de Los Pozos.
Luchon	.....	Des 50 sources de Luchon il y a 27 plus chaudes, 21 moins chaudes et 2 de même température que celles de Los Pozos. Qua- rante sources sont plus sulfurées et dix le sont moins que les nôtres.
Cauterets	24 à 60°	Comparées au point de vue

de la sulfuration aux 33 sources des Cauterets, le eaux de Los Pozos sont supérieures à 17 d'entre elles ; au point de vue de la température, sur 21 sources de Cauterets, 9 sont inférieures à nos eaux.

Sources haïtiennes

Los Pozos (5 source<sup>s</sup>) 23 à 42° Voir à chaque source française citée.

A cette comparaison, qui n'établit nullement dans son ensemble une infériorité de Los Pozos vis-à-vis des sources françaises du tableau ci-dessus, ajoutez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la considération du climat, la vie dans les pays chauds tant recommandée, imposée même parfois aux affections de la première classe sous peine de terminaison fatale à bref délai, une altitude de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, une température de 16 degrés centigrades le matin en mars, montant graduellement et atteignant 25 à 30 degrés dans l'après-midi, des sites délicieux, une plaine de belle étendue longeant la rive droite d'un superbe cours d'eau, l'Océano, et vous aurez tout un ensemble de faits qui permettrait de transformer Los Pozos en une ravissante et très utile station thermale.

L'Algérie, si souvent indiquée en Europe dans les affections catarrhales, dans les bronchites, la phtisie, l'Algérie n'a pas encore signalé de sources sulfureuses proprement dites dans l'énumération de ses eaux minérales ; Madère si souvent regardée comme la suprême espérance des affections de la première classe n'a pas non plus de sources sulfureuses.

Il devient alors probable que les Antilles qui, à une altitude convenable, peuvent offrir des eaux sulfu-

reuses, présentent à ces affections des conditions plus favorables que l'Algérie et Madère, auxquelles il nous serait possible de disputer la clientèle des malades. Nous n'insistons pas davantage sur ce point, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pensant vous avoir assez laissé entrevoir le bel avenir qui pourrait être fait à ce petit coin de terre.

Mais, Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous permettez à la commission de vous dire toute la vérité. A côté de ces précieux dons que la nature a si généreusement éparpillés sur notre territoire (il y a aussi des eaux sulfureuses dans l'arrondissement de Port-au-Prince, la source Puante, les sources Balan; à Jérémie, les Eaux-Chaudes; à Port-à-Piment, les eaux de Boygnes), autour de cette peinture exacte que nous venons de vous faire de Los Pozos, il y a de bien grosses ombres : les routes, les voies de communication!

Dans leur état actuel, 400 mètres représentent une hauteur inaccessible pour les malades que la science voudrait y diriger. En outre, il n'y a aucun aménagement : cinq bassins creusés directement dans la terre, à la belle étoile, sans abri, et c'est tout.

Autour de la source Saint-Bernard (ancien Saint-Joseph), il y a des vestiges de travaux en maçonnerie, ce qui semblerait indiquer une utilisation de cette source au temps de la colonie.

La commission ne pense pas qu'il soit prudent de se baigner à la belle étoile dans une eau de 42° et s'exposer après le bain au courant d'air qui descend de la montagne voisine.

De meilleures routes, un établissement thermal avec les installations modernes, de fréquentes annonces faites à l'étranger sur les conditions favorables de Los Pozos au point de vue hydrothérapique et climatérique, amèneraient sans aucun doute de divers points un flot constant d'une immigration passagère dépen-

sant son or sur notre territoire, en échange d'un rayon de soleil aux bords d'une source bienfaisante.

Au début de ce rapport, à l'énumération des cinq sources de Los Pozos, vous avez remarqué la source « Saint-Bernard » et, entre parenthèses, ancien Saint-Joseph?

Nous vous devons ici des explications. A côté de l'intérêt manifeste que le gouvernement a montré à ces sources et à leur examen, on ne saurait nier la part, la grande part qu'a prise le sénateur Bienaimé Jean-Bernard à l'envoi de la commission dans l'arrondissement qui le désigne pour le Sénat. Le dimanche, après notre arrivée à Los Pozos, une grand'messe fut chantée dans la limite de ses attributions par le très enthousiaste sacristain du lieu qui y fit suivre un *Magnificat* et un *Te Deum* en l'honneur du Président de la République.

A l'issue de la messe, en présence des autorités du chef-lieu de la commune et d'une nombreuse assistance, le sénateur B. Jean-Bernard fit des souhaits pour la conservation de Son Excellence en la remerciant de sa sollicitude pour Los Pozos. Dans son discours, le sénateur B. Jean-Bernard a fait allusion que les générations futures pourront oublier ou ignorer la persistance qu'il a mise à demander à faire partir la commission. Du reste, avoue le sénateur, je ne travaille pas pour une gloire personnelle, mais j'ai pensé à faire une œuvre utile.

Pour rendre hommage à cette persévérance, et aussi pour garder le souvenir de tout le bien qu'il fait aux populations de Vallière, nous avons proposé à l'assistance de donner le nom du sénateur à la source Saint-Joseph.

La population accepta d'enthousiasme, et tous nous sommes rendus à la source Saint-Joseph pour procéder à l'échange des noms.

Un membre de la commission a parlé de la recon-

naissance et a spirituellement fait ressortir que Saint Joseph avait déjà assez de titres à la reconnaissance universelle pour ne pas nous en vouloir et jalouser Saint Bernard à cause de cet inoffensif changement; il a affirmé que Saint Joseph est trop bon prince pour ne pas continuer à faire bon ménage avec Saint Bernard.

Voilà le changement de noms, Monsieur le Secrétaire d'Etat, et l'exposé des motifs. C'était une des notes gaies de l'exploration.

Nous vous avons dit : et si un jour Los Pozos devait prendre tout le développement et acquérir tout le bien-être que nous lui souhaitons, la commission serait heureuse d'y avoir quelque peu contribué en vous signalant la valeur des cinq sources.

C'est en vous priant de croire à la sincérité de nos souhaits que nous vous présentons, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos respectueuses salutations.

Ed. COICOU, V.-L<sup>s</sup> GILLES,  
Ed. ROUMAIN, D. DESTOUCHES.

*Monsieur le général Saint-Martin Dupuy.  
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.*

---



CAFÉ ET DIVERS





La plupart des tableaux suivants sur le café et sur la statistique commerciale du port du Cap-Haïtien m'ont été fournis par M. L.-H. Reine, l'ancien et aimable consul de France au Cap-Haïtien.

EXPORTATION DE CAFÉ, CACAO ET CAMPÊCHE  
DU CAP-HAÏTIEN ET DU FORT-LIBERTÉ

	Café		Cacao	Campêche
	Nombre de Sacs	Nombre de Livres	Nombre de Livres	Nombre de Livres
1872-73....	81.395	9.702.501	563.410	30.387.550
1873-74....	65.504	7.507.276	214.112	35.712.740
1874-75....	110.873	14.031.677	356.957	59.127.450
1875-76....	99.676	11.915.939	183.642	61.907.500
1876-77....	61.927	7.651.836	229.254	73.078.860
1877-78....	75.840	9.115.418	351.995	74.192.326
1878-79....	50.292	6.125.834	478.154	83.056.155
1879-80....	74.319	9.484.735	503.666	136.078.451
1880-81....	94.155	11.597.082	526.267	124.796.344
1881-82....	65.767	9.155.672	558.023	127.689.398
1882-83....	66.796	9.362.852	609.446	136.063.400
1883-84....	62.597	8.992.222	723.214	139.084.470
1884-85....	79.036	10.904.290	644.876	128.077.525
1885-86....	73.430	10.189.017	654.401	95.359.200
1886-87....	41.567	5.521.688	620.787	112.151.400
1887-88....	102.508	12.715.721	483.151	77.468.997
1888-89....	61.734	8.287.393	468.316	44.508.751
1889-90....	66.604	9.087.605	447.465	59.679.898
1890-91....	72.052	9.704.874	345.969	42.217.605
1891-92....	72.970	9.892.209	488.016	38.467.700
1892-93....	80.436	10.375.229	340.175	37.880.054

## TONNAGE DES NAVIRES CHARGÉS DE CAMPÈCHE AU CAP-HAÏTIEN ET AU FORT-LIBERTÉ

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1891 AU 30 SEPTEMBRE 1891

	Français	Norvégiens	Americains	Italiens	Anglais	Suèdois	Allemands	Russes	Haïtiens	Autrichiens	Danois	Grecs	Hollandais	Espagnols	Belges	Dominicains	Costa-Ricains	
1881-82....	12.344	9.986	9.283	2.979	3.473	4.580	608	680	4.148	1.625	2.003	»	»	401	»	»	»	52.110
1882-83....	14.281	18.115	6.196	4.951	3.389	5.810	2.491	658	2.761	234	141	1.224	»	536	»	»	»	61.063
1883-84....	16.669	15.584	12.290	4.594	5.209	5.919	»	3.171	938	1.485	307	1.496	»	127	»	»	268	67.789
1884-85....	17.180	16.590	3.829	8.022	7.553	2.816	1.088	468	536	1.598	178	»	»	148	»	»	»	60.006
1885-86....	15.506	8.611	2.496	3.418	5.269	5.470	3.753	1.479	»	961	1.905	»	»	»	»	»	»	48.938
1886-87....	17.688	13.692	2.675	3.418	2.760	2.920	1.779	1.112	»	1.237	312	»	796	»	»	»	»	48.409
1887-88....	9.453	13.786	692	3.331	3.239	1.492	1.123	»	420	573	876	»	1.196	420	»	419	»	38.020
1888-89....	5.540	6.519	1.429	501	249	347	448	1.728	404	573	567	»	»	»	»	»	»	18.305
1889-90....	6.705	1.839	948	1.605	1.209	2.308	1.811	442	»	1.032	»	»	»	»	507	»	»	18.406
1890-91....	4.562	2.742	5.676	2.630	996	970	2.016	1.257	947	599	»	»	»	»	»	»	»	22.403
Tonnes.	119.928	117.734	45.514	35.549	33.356	32.648	16.117	0.995	10.181	9.937	6.289	2.720	1.992	1.632	507	419	268	435.449

Cap-Haïtien, le 1<sup>er</sup> Octobre 1891.

## IMPORTATIONS AU CAP-HAÏTIEN

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1892 AU 30 SEPTEMBRE 1893

## Steamers

Americains 27, ligne Clyde, New-York.....	14.176 tonnes
Allemands 20, — Hambourg-Amés, Grimsby, Hambourg, Le Havre.....	3.872 —
Français 12, — Générale Transatlantique, Le Havre, Bordeaux, St-Nazaire.....	1.136 —
Russes 7, — Franco-Russe, Hambourg, Le Havre, Bordeaux.....	432 —
Anglais 1, — Anvers (matériel de la Compagnie des Eaux).....	1.888 —
— 1, — Liverpool-West-Indies, Liverpool..	64 —
	21.568 tonnes

## Voiliers

Americains 6, ligne New-York.....	1.072 tonnes
— 5, — Wilmington.....	1.040 —
Français 3, — Le Havre.....	1.215 —
Italiens 1, — Marseille.....	616 —
Allemands 1, — Hambourg.....	72 —
	4.015 tonnes
	<u>25.583 tonnes</u>

## IMPORTATIONS DE MARCHANDISES PAR VAPEURS DE 1885 A 1891

	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891
Américains.	383	5.655	6.105	6.075	9.105	11.085	8.340 Venant des Etats-Unis
Allemands .	1.553	1.905	1.560	2.460	1.905	6.990	3.090 Hambourg, Havre, Grimsby
Norvégiens.	»	»	300	863	698	1.163	3.260 New-York
Anglais.....	128	305	998	945	75	92	3.017 Liverpool et New-York
Français....	113	285	566	645	683	1.448	983 de France
Russes.....	»	»	»	»	»	1.088	» des Etats-Unis
Tonnes..	2.177	8.150	9.529	10.988	12.466	21.866	18.690

Cap-Haïtien, le 7 Janvier 1892.

*Nota*: La forte augmentation de tonnage pour les steamers Anglais en 1891 provient d'importations américaines (en grande partie de provisions).

L'augmentation de tonnage chaque année, l'augmentation énorme des années 1890-91 sur 1885-86, provient de ce que l'on ne reçoit aujourd'hui que très peu de provisions américaines et de marchandises européennes par voiliers. Jusqu'à 1885, l'on recevait la presque totalité des marchandises américaines par goélettes faisant les voyages réguliers de Boston, New-York, Cap-Haïtien et *vice versa*.

Les deux tableaux ci-contre, dont l'importance ne saurait échapper aux lecteurs, donneront une idée du commerce général d'exportation de la République d'Haïti ; je les dois à l'obligeance de M. le Directeur de la Banque nationale d'Haïti :

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

## TABLEAUX DES DENRÉES EXPORTÉES

BUREAU DE LA STATISTIQUE

ET DE

LA DETTE PUBLIQUE

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1892 AU 30 SEPTEMBRE 1893

	Café en lb.	Cacao en lb.	Campêche en lb.	Coton en lb.	Acajou en pieds	Ecailles en lb.	Bois jaune en lb.	Cuir de bœufs en lb.	Gomme Gaïac en lb.	Cuivre en lb.	Sucre en lb.	Rhum par gallons	Miel par gallons	Peaux d'oranges en lb.	Peaux de chèvres par paquets	Piments par barils	Cuir tannés par rouleaux	Bayarondes en lb.	Graines de coton en lb.	Cire en lb.	Bois gaïac en lb.	Crin en sac
PORT-AU-PRINCE	15.193.366	129.812	5.048.000	59.111	3.000	260	1.440	36.655	38.502	2.788	60.083	1.261	1.755	»	104	»	25	»	»	1.443	»	1
CAP-HAÏTIEN.....	9.975.104	323.684	32.471.150	»	425	»	»	15.158	»	»	»	»	420	»	26	»	19	»	»	»	»	»
SAINT-MARC.....	1.198.953	»	29.059.000	750.630	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
GONAIVES.....	7.980.988	»	20.671.950	318.891	»	»	»	33.948	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
PORT-DE-PAIX...	2.664.939	21.037	25.938.000	»	»	»	»	1.250	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
PETIT-GOAVE....	6.514.841	»	616.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
MIRAGOANE.....	1.416.768	»	1.396.000	»	»	»	»	»	170.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
JEREMIE.....	3.165.608	2.608.685	362.000	»	»	»	»	342	»	»	»	»	120	»	»	»	»	»	»	»	»	»
AQUIN.....	128.081	»	6.882.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
LÉS CAYES.....	9.207.561	»	4.830.000	»	»	»	»	1.620	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
JACMEL.....	13.383.570	»	1.536.000	48.070	»	357	»	4.625	»	»	»	»	»	188.615	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	70.829.779	3.083.218	128.810.600	1.176.702	3.425	617	1.440	93.598	208.502	2.788	60.083	1.384	2.175	188.615	130	»	44	»	20.040	1.443	»	1
1891-1892.....	67.831.893	4.054.378	114.542.697	1.313.446	25.496	1.270 1/2	3.000	154.997	157.300	3.892	40.094	1.071	6.000	221.389	2.203	6	15	»	»	1.322	21.500	»
Suivant relevés officiels de la <i>Chambre des Comptes</i> , les Exportations ont donné les chiffres suivants:																						
1890-1891.....	79.340.531	3.349.353	165.423.485	994.217	34.932	655	9.470	106.966	306	5.188	89.077	900	7.558	60.430	94	»	5	»	109.440	926	436.000	»
1889-1890.....	56.692.039	4.270.145	190.861.248	2.561.145	38.948	676	34.250	129.789	36.671	5.739	98.958	571	7.080	37.304	10	12	16	193.000	42.500	»	»	»
1888-1889.....	57.567.741	874.319	133.184.713	942.798	10.093	»	33.824	132.054	2.400	1.042	8.097	»	2.190	43.236	8.829 lb.	78	17	»	107.140	»	64.000	»
1887-1888.....	84.028.538	3.927.089	240.232.946	1.986.530	39.262	166 3/4	84.725	154.791	8.584	12.668	374.279	180	16.727	208.853	47.000 lb.	53	25	»	168.700	1.144	51.000	»

B. M.  
LA ROCHELLE

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

ET DE

LA DETTE PUBLIQUE

## TABLEAUX DES DENRÉES EXPORTÉES

BUREAU DE LA STATISTIQUE

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1893 AU 31 JANVIER 1894

	Café en lb.	Cacao en lb.	Campêche en lb.	Coton en lb.	Acajou en pieds	Ecaillés en lb.	Bois jaune en lb.	Cuir de bœufs en lb.	Gomme Gaiac en lb.	Cuivre en lb.	Sucre en lb.	Rhum par gallons	Miel par gallons	Peaux d'oranges en lb.	Peaux de chèvres par paquets	Piments par barils	Cuir tannés par rouleaux	Bayarondes en lb.	Graines de coton en lb.	Cire en lb.	Bois gailac en lb.	Crin en sac
PORT-AU-PRINCE	5.348.823	»	2.180.000	9.472	3.208	»	»	10.000	17.707	»	22.330	176	690	»	65	»	»	»	»	1.911	»	»
CAP-HAÏTIEN.....	4.789.102	168.335	6.499.400	»	96	»	»	2.150	»	»	»	»	»	»	10	»	4	»	»	»	»	»
SAINT-MARC.....	382.795	»	11.364.000	47.236	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
GONAIVES.....	3.695.816	»	10.025.000	38.961	»	»	»	4.388	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
PORT DE-PAIX...	667.103	11.516	8.568.160	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
PETIT-GOAVE.....	2.056.945	16.374	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
MIRAGOANE.....	1.137.167	»	758.600	»	»	»	»	»	150.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
JEREMIE.....	1.676.243	853.050	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
AQUIN.....	44.445	»	3.872.000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
LÈS CAYES.....	3.720.083	»	900.000	»	»	»	»	300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
JACMEL.....	5.603.691	»	620.000	8.362	»	211	»	2.210	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	29.122.213	1.049.275	44.786.560	104.031	3.304	211	»	19.048	167.707	»	22.330	176	690	»	75	»	4	»	»	1.911	»	»

## CAFÉ

Les rapports sur la récolte de Café en cours (1893-1894) disant que les caféiers sur les hauteurs ont très peu donné à cause de l'abondance des pluies pendant tout l'été dernier et que les caféiers, dans les terrains bas ont seuls donné une bonne récolte, nous estimons que l'exportation totale des douze mois ne dépassera pas 60 millions de livres de Café.

En 1892-1893, l'exportation des premiers quatre mois a été de....	30.804.166 lb.	Exportation totale....	70.829.779 lb.
En 1891-1892, — — — — —	31.573.063 lb.	— — — — —	67.831.893 lb.
En 1890-1891, — — — — —	28.183.480 lb.	— — — — —	56.692.039 lb.
En 1889-1890, — — — — —	39.871.738 lb.	— — — — —	78.213.445 lb.

On peut donc estimer que les exportations des quatre premiers mois d'une récolte de Café représentent la moitié de la récolte totale de Café, à moins que les premières livraisons n'aient été tardives.



B. M.  
LA ROCHELLE

# LISTE DES OUVRAGES

DE THÉODORE VIBERT

## POÉSIES

<i>Les Girondins</i> , poème national en 12 chants, 3 <sup>e</sup> édition. . . . .	1 vol.
<i>Les quatre Morts</i> , poème, 7 <sup>e</sup> édition.	1 vol.
<i>Rimes d'un vrai Libre-Penseur</i> , poésies diverses . . . . .	1 vol.
<i>Martura</i> , poème . . . . .	1 vol.
<i>Les Quarante</i> , sonnets. . . . .	1 vol.
<i>Le Peuple</i> , poème . . . . .	1 vol.
<i>Rimes plébéiennes</i> , poésies diverses .	1 vol.

## ROMANS

<i>Edmond Reille</i> . . . . .	2 vol.
<i>Le Conseiller Renaud</i> . . . . .	1 vol.

## HISTOIRE UNIVERSELLE

I. — <i>Le Droit divin de la Démocratie</i> .	1 vol.
II. — <i>La Race sémitique</i> , 3 <sup>e</sup> édition.	1 vol.
Pour paraître :	
III. — <i>La Race chamitique</i> . . . . .	1 vol.
IV. — <i>Les Races primitives de l'Amérique</i> rique . . . . .	1 vol.

# LISTE DES OUVRAGES

DE PAUL VIBERT

## POÉSIES

- Sonnets Parisiens*, 3<sup>e</sup> édition. . . . . 1 vol.  
*Sonnets Parisiens* (traduction en sonnets italiens) . . . . . 1 vol.

## POLÉMIQUE

- Arsène Thévenot*, sa vie, ses œuvres . . . . . 1 vol.  
*Affaire Sardou*, Mémoire à la Presse. . . . . 1 vol.

## THÉÂTRE

- L'Affairé*, traduction de L. de HOLBERG, par A. FLINCH et Paul VIBERT . . . . . 1 vol.

## ROMAN

- Le Péché de la Baronne*, idylles normandes. . . . . 1 vol.

## ÉCONOMIE POLITIQUE

- La Concurrence étrangère*, industries parisiennes. — Politique coloniale. — Vins et Alcools. — Musées commerciaux, etc., Thèmes de Conférences. . . . . 1 vol.  
*L'Extinction du Paupérisme* . . . . . 1 vol.  
*Les Panoramas Géographiques* à l'Exposition universelle de Paris de 1889.



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface . . . . .	7
Salut, Haïti ! . . . . .	27
La Flore. . . . .	31
La Faune . . . . .	55
Les Mines . . . . .	74
Les Progrès commerciaux . . . . .	79
Les Progrès matériels . . . . .	86
Les Progrès économiques. . . . .	92
La Situation agricole . . . . .	97
Les Écoles d'agriculture, d'arboriculture et de jardinage. . . . .	118
Les Orchidées. . . . .	125
Le Café . . . . .	129
Un Moulin à tafia . . . . .	150
Les Industries à créer. . . . .	179
Les Industries naissantes. . . . .	187
Salaires et Mains-d'Œuvre . . . . .	195
Les Monopoles d'État . . . . .	202
La Monnaie et la Poste aux Antilles. . . . .	217
Les Transports maritimes . . . . .	228
L'Instruction publique . . . . .	251

	PAGES
Le Clergé . . . . .	259
Stations thermales . . . . .	276
Cuba, Puerto-Rico et Haïti . . . . .	284
Le Commerce d'autrefois et d'aujourd'hui.	293
Les Douanes . . . . .	302
Au revoir, Haïti !. . . . .	310

## NOTES

Salut, France ! . . . . .	321
A Bientôt !. . . . .	322
Merci, France ! . . . . .	323
Eaux minérales et thermales . . . . .	329
Café et divers . . . . .	355
Liste des Ouvrages de Théodore Vibert.	361
Liste des Ouvrages de Paul Vibert (Théo- dore Vibert fils) . . . . .	362
Gravures.	



## ERRATA

---

PAGE 261. — Se sont jeté, lisez : Se sont jetés.

PAGE 262. — Les danses du Vandoux, lisez :  
Les danses du Vaudoux.

B. M.  
LA ROCHELLE













